

Hubert d'Arbois
de Jubainville

LES CELTES ET LES HELLÈNES

La civilisation
des celtes
et celle de
l'épopée
homérique





LA VOCATION DE L'ARBRE D'OR

est de partager ses intérêts avec les lecteurs, son admiration pour les grands textes nourrissants du passé et celle aussi pour l'œuvre de contemporains majeurs qui seront probablement davantage appréciés demain qu'aujourd'hui.

La belle littérature, les outils de développement personnel, d'identité et de progrès, on les trouvera donc au catalogue de l'Arbre d'Or à des prix résolument bas pour la qualité offerte.

LES DROITS DES AUTEURS

Cet e-book est sous la protection de la loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins (art. 2, al. 2 tit. a, LDA). Il est également protégé par les traités internationaux sur la propriété industrielle.

Comme un livre papier, le présent fichier et son image de couverture sont sous copyright, vous ne devez en aucune façon les modifier, les utiliser ou les diffuser sans l'accord des ayant-droits. Obtenir ce fichier autrement que suite à un téléchargement après paiement sur le site est un délit.

Transmettre ce fichier encodé sur un autre ordinateur que celui avec lequel il a été payé et téléchargé peut occasionner des dommages informatiques susceptibles d'engager votre responsabilité civile.

Ne diffusez pas votre copie mais, au contraire, quand un titre vous a plu, encouragez-en l'achat : vous contribuerez à ce que les auteurs vous réservent à l'avenir le meilleur de leur production, parce qu'ils auront confiance en vous.

Hubert d'Arbois de Jubainville

Les Celtes et les Hellènes

La civilisation des celtes
et celle de l'épopée homérique



© Arbre d'Or, Cortaillod (NE), Suisse, juin 2002
<http://www.arbredor.com>
Tous droits réservés pour tous pays

PRÉFACE

Une étude grammaticale, entreprise il y a deux ans, m'a fait parcourir les premiers livres de l'*Iliade*; je voulais y recueillir des exemples de tmèse analogues à ceux que nous offre le vieil irlandais : dans cette langue, la tmèse, tantôt présente, tantôt absente, et en même temps la règle qui exige l'accent sur l'initiale, produisent des phénomènes qu'un celtiste très distingué a cru pouvoir expliquer par une loi du sanscrit tout à fait étrangère à la question. L'étude du grec archaïque me semblait propre à éclaircir ce sujet grammatical. Je connaissais fort mal la littérature homérique, dont je m'étais très peu occupé depuis ma sortie du collège, c'est-à-dire depuis plus de cinquante ans. Recommençant à lire Homère, j'ai été surpris des nombreuses ressemblances que la civilisation décrite dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* offre avec celle que nous dépeignent les auteurs grecs et latins quand ils nous montrent ce qu'étaient les Celtes indépendants pendant les trois premiers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, et, plus tard, pendant toute la durée de l'empire romain d'Occident. Que dis-je? Même après la chute de cet empire, la plus ancienne littérature de l'Irlande nous offre encore le tableau de la même civilisation dans cette île au commencement du moyen âge.

De mon étude probablement trop rapide d'Homère résulte le volume que j'offre au public et qui contient le texte de leçons professées au Collège de France pendant l'année scolaire 1897-1898. Les hellénistes y trouveront sans aucun doute nombre d'erreurs à relever. Je me suis aidé de deux ouvrages d'une grande valeur : 1° les *Homerische Realien*, de M. Buchholz, où j'ai trouvé signalés plusieurs faits importants qui, malgré une lecture réitérée de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, étaient pour moi restés inaperçus ; 2° le *Lexicon Homericum*, de M. H. Ebeling. Mais ces deux grands livres sont malheureusement pour moi des connaissances bien nouvelles. Ainsi, jusqu'il y a un an, ma bibliothèque contenait en tout sur le vocabulaire homérique deux ouvrages spéciaux, le *Woerterbuch zu den homerischen Gedichten*, de Georg Autenrieth, 1887, et le soi-disant *Dictionnaire complet d'Homère et des Homérides*, de N. Theil, 1841. Ce dernier livre, œuvre d'un jeune homme tout à fait inexpérimenté, n'est ni complet ni exact et ne pouvait pas me servir à grand'chose ; cependant, je considère comme un devoir de consacrer ici quelques mots à la mémoire de l'auteur que j'ai eu comme professeur au collège royal de Nancy dans la classe de troisième pendant l'année scolaire 1842-1843, un an après la publication de son *Dictionnaire d'Homère*. C'est à N. Theil que

PRÉFACE

je dois les premières notions que j'aie reçues de grammaire comparée; elles ne valaient pas le cours de M. Michel Bréal au Collège de France; elles étaient ce qui convenait à des auditeurs de quatorze et quinze ans. J'entends encore N. Theil nous disant de sa voix si claire et si sympathique: en sanscrit *asmi, asi, asti*. Les quelques mots qu'il nous a dits sur deux étymologies du verbe français « dé-rober », expliqué soit par le français « robe, » soit par l'allemand *rauben*, ne sont jamais sortis de ma mémoire.

Nous n'étions pas sur tous points du même avis. Cette année-là, le Père Larcordaire prêchait à la cathédrale de Nancy une station de l'Avent ou du Carême, je ne me rappelle plus lequel des deux; c'était le dimanche qu'il parlait. Tous les lundis, Theil nous faisait son appréciation critique du sermon de la veille; j'étais quelquefois du côté du dominicain contre le brillant professeur, mais je gardais pour moi mon opinion. Il m'est arrivé une fois sur un autre point de dire ma façon de penser. Quand Theil avait terminé ce qu'il considérait comme essentiel, il faisait lire un auteur français, or son auteur favori était Alexandre Dumas, à la grande joie de la plupart des élèves, et aujourd'hui je suis porté à croire qu'il avait raison. Tel n'était point alors mon avis. Je me hasardai un jour à demander au professeur si une explication d'auteur grec ou latin ne serait pas plus utile. À la sortie de la classe je fus, bien qu'externe, roué de coups de poing par le plus grand, le plus vigoureux des élèves internes, qui était en même temps un des plus paresseux. Mais Theil ne m'en voulut pas. À la fin de l'année scolaire, nommé professeur de troisième à Paris, au collège Henri IV, il demanda à mon père de lui permettre de m'emmener avec lui: je devais, disait-il, en redoublant la classe, avoir des nominations au concours général à Paris. Mon père refusa pour moi la gloire de ce succès incertain et médiocre, et qui alors m'aurait beaucoup flatté. Mon père a eu, je crois, raison.

Je rencontrais de nouveau N. Theil à Paris en 1848. C'était à l'Odéon, dans une réunion électorale où se discutaient les titres des candidats au grade de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale dans la onzième légion. Il y avait trois partis: 1° celui de la réaction, c'est-à-dire de l'ancien colonel Boulay de la Meurthe, plus tard vice-président de la République française; 2° le parti de la république modérée, c'est-à-dire des doctrines du journal *le National*, dont le candidat est resté dans l'obscurité; 3° un groupe plus avancé, qui proposait au choix des électeurs Edgar Quinet, professeur au collège de France, et qui devait triompher. J'étais du second parti. Les premiers-Paris de Marrast, le futur président de l'Assemblée nationale, n'avaient pas de plus grand admirateur que moi. À la tribune, qui était placée sur la scène du théâtre, je pris la parole pour défendre mon opinion. N. Theil, qui était du troisième parti, vint me dire à l'oreille

PRÉFACE

qu'il n'approuvait pas ma thèse. Quelques jours après, élu chef de bataillon, il vint, un jour de revue, vêtu de son uniforme, serrer la main dans les rangs à son ancien élève d'Arbois, simple fusilier.

Depuis je ne l'ai plus rencontré, mais j'ai quelquefois manié ses traductions de la *Grammaire latine* de Madvig et du *Dictionnaire* de Freund. Quand, après un long séjour en province, je suis revenu à Paris, j'ai demandé de ses nouvelles, j'ai appris qu'à la retraite, il habitait Provins, et que sans fortune, voulant suppléer à l'insuffisance de sa modeste pension, il était réduit à préparer au baccalauréat les victimes de la juste sévérité des professeurs de Faculté, les émules du robuste camarade dont il me semble encore sentir sur mes vieilles épaules les coups de poing si durs. Puis on m'a annoncé sa mort, et, comme souvenir de lui, j'ai acheté son exemplaire du dictionnaire de Forcellini. Cet exemplaire ne me sert à rien, il est placé sur un des rayons les plus élevés de ma bibliothèque; plus bas, j'ai l'édition bien postérieure donnée par le P. De-vit. Mais toutes les fois que mes regards se portent sur les quatre volumes sortis de la bibliothèque de mon défunt maître pour entrer dans la mienne, il me semble voir paraître devant mes yeux la physionomie sympathique de cet excellent professeur, et je me rappelle avec plaisir son enseignement, un des plus intéressants qu'il m'ait été donné de suivre. Je dédie donc mon livre à la mémoire de N. Theil.

Il est un des premiers qui dans l'Université aient senti la nécessité de connaître les travaux des savants allemands sur les langues grecque et latine. Au début, déjà homme fait, il ne savait guère l'allemand, il dut l'apprendre péniblement, mais avec un courage qui n'a jamais défailli. Si ce qu'on racontait à Nancy est exact, il en savait peu encore quand il a commencé son travail lexicographique sur Homère. Ce travail devait avoir pour base une traduction du dictionnaire élémentaire d'Homère publié en allemand à l'usage des écoliers, par G.-Ch. Crusius en 1836: *Vollständiges griechisch-deutsches Wörterbuch über die Gedichte des Homers und der Homeriden*, Leipzig, 1836. N. Theil, alors aussi ardent qu'inexpérimenté, était convenu de livrer la copie d'une feuille d'impression toutes les semaines ou tous les quinze jours, je ne me rappelle plus exactement; et l'imprimeur nancéen Raybois devait la faire composer dans le même délai; en cas de retard, soit de l'auteur, soit de l'imprimeur, il y avait lieu à dommages-intérêts. N. Theil, qui avait exigé ces conditions draconiennes, en aurait été la première victime. Mais l'imprimeur eut pitié du jeune et trop zélé professeur. Il lui procura un collaborateur qui, moins fort en grec, savait un peu plus d'allemand, et voilà, paraît-il, comment il se fait que sur le titre du *Dictionnaire complet d'Homère et des Homérides*, au-dessous, du nom de « N. Theil, agrégé des classes supérieures, professeur

PRÉFACE

au collège royal de Nancy, » on lit : « et Hipp. Hallez d'Arroz, juge suppléant au tribunal de Bar-le-Duc. »

Mais *fabricando fit faber*, et, pour ses livres postérieurs, je n'ai pas entendu dire que N. Theil ait eu besoin du concours de M. Hipp. Hallez d'Arroz.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE
JUBAINVILLE (VOSGES), LE 5 NOVEMBRE 1898

N.B. — Je me suis, en général, attaché à reproduire la notation antique des noms propres grecs de personnes et de dieux : ainsi je dis Eumaïos et non Eumée, Héra et non Junon. J'ai fait exception pour les noms de personnes qui ont une forme française consacrée par l'usage. J'ai écrit par exemple Ulysse et non Odusseus, Télémaque et non Télémachos, etc. ; de là une absence d'uniformité qui choquera certains lecteurs, mais qui, à tort ou à raison, m'a semblé inévitable.

NDE. — En fonction de ce principe de Jubainville écrivait Danaa au lieu de Danaé, Atréus au lieu d'Atrée, Aias à la place d'Ajax, et Poseïdaon au lieu de Poséïdon... Pour tous les noms dont nos poètes, depuis la Renaissance, ont usé, nous avons rétabli l'usage constant (Atrée, Ajax, Danaé et Poséïdon).

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

LE DUEL DANS LES BATAILLES RANGÉES — LE MORCEAU DU HÉROS — LE CHIEN DE
COMBAT — LE DÉCAPITÉ SURVIVANT

Comparer les mœurs celtiques à celles que décrivent l'*Iliade* et l'*Odyssee* peut sembler une entreprise un peu hardie. L'aire géographique fréquentée par les Grecs à l'époque où vivaient l'auteur ou les auteurs de l'épopée homérique est située fort loin à l'orient de celle où les textes les plus anciens, ceux du V^e siècle av. J.-C., mettent le domaine des populations celtiques. Au point de vue chronologique, nous trouvons en face de nous une distance analogue. Les hellénistes s'accordent généralement pour placer environ huit ou neuf siècles avant notre ère la composition des poèmes épiques attribués à Homère. Or les renseignements les plus anciens que nous ayons sur les mœurs des Celtes ne remontent pas au delà du troisième siècle avant Jésus-Christ, et, pour compléter ces textes, nous serons obligés de nous servir de documents beaucoup plus récents, de descendre, avec Posidonios, César, Diodore de Sicile, au premier siècle avant notre ère; Strabon, Pline, Appien, Dion Cassius, Julien l'Apostat et les plus anciens documents irlandais nous éloignent davantage encore de la date reculée à laquelle ont été composés les poèmes homériques.

De cet intervalle chronologique il y a un effet qui est surtout frappant: le fer n'apparaît que par exception dans l'épopée homérique; elle appartient encore à la période de bronze¹. Sans doute les archéologues constatent dans les pays donnés pour celtiques par les textes l'existence d'une période du bronze qui a précédé celle du fer et qui a été elle-même précédée par des périodes plus anciennes où les métaux étaient inconnus. Mais qui habitait ces régions à ces dates reculées? Nous n'en savons rien. Les populations guerrières n'ont pas la stabilité géographique que certains auteurs paraissent admettre comme une sorte de dogme. L'histoire moderne s'accorde avec l'histoire ancienne pour établir la mobilité géographique de ces populations.

Il y a donc entre la civilisation celtique telle que nous la connaissons et la

¹ Sur le bronze et le fer dans l'*Iliade* et l'*Odyssee*, voir E. Buchholz, *Homerische Realien*, t. I, seconde partie, p. 321 et suiv. L'épopée homérique date des derniers temps de l'époque du bronze.

civilisation homérique une différence importante. Nous en signalerons d'autres dans le cours de cette étude. Cependant ces deux civilisations ont eu de grandes ressemblances, et il en est une qui a été relevée, il y a plus de dix-neuf siècles, par un des historiens les plus savants de l'antiquité classique, par Diodore de Sicile, dans le grand ouvrage connu sous le nom de *Bibliothèque historique*, œuvre en partie perdue, mais dont il nous reste de précieux et importants débris.

Dans un de ces fragments, Diodore de Sicile décrit les mœurs celtiques. Entre autres sujets, il parle des repas qui se donnent chez les Celtes. Pour honorer les hommes les plus braves on leur sert dans les festins, dit-il, les plus beaux morceaux de viande². Cet usage, ajoute-t-il, est conforme à ce que rapporte le poète quand il raconte qu'Ajax, vainqueur d'Hector en combat singulier, reçut d'Agamemnon le dos entier du bœuf dont les autres morceaux furent partagés entre les autres héros grecs³.

À une date plus récente, on lui aurait donné un sabre d'honneur ou une décoration, plus de l'avancement. Mais la mode des sabres d'honneur et des décorations n'avait pas encore apparu. Quant à l'avancement, Ajax, fils de Télamon, était cousin germain d'Achille, fils de Pélée⁴; il était venu de Salamine avec douze vaisseaux⁵; il commandait aux guerriers que ces vaisseaux avaient amenés; il n'avait pas, semble-t-il, d'autre ambition politique que de rester leur chef. Eux lui servaient d'auxiliaires dans les combats, et, quand il fallut manger l'immense part de bœuf que lui avait donnée Agamemnon, il trouva dans leurs mâchoires un concours semblable à celui que leurs bras lui apportaient contre les Troyens aux jours de bataille générale.

On sait dans quelles circonstances Ajax, fils de Télamon, fut ainsi traité. Une bataille meurtrière se livrait entre les Grecs et les Troyens. Athéna, la protectrice des Grecs, Apollon, qui donne aux Troyens son appui, s'entendent pour faire cesser le carnage: Hector provoquera le plus brave des Grecs à un combat singulier; son défi sera accepté, et, pour donner aux deux guerriers le loisir de combat-

² Nous verrons plus loin que cette coutume qui, suivant Diodore, aurait encore existé de son temps, était déjà passée de mode quand écrivait Poseidonios, c'est-à-dire au commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, dans la seconde moitié duquel écrivait Diodore de Sicile; or Diodore ne paraît pas avoir eu sur ce point d'autre source que Posidonios.

³ *Iliade*, VII, 321. Cf. Diodore de Sicile, V, 28, édition Didot, t. V, p. 271, l. 4-8. Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. II, p. 382: «Τους δ' αγαθους ανδρας ταις καλλισταις των κρεων μοιραις γεραιουσι [Κελτοι], καθαπερ ο ποιητης τον Αιαντα παρεισαγει τιμωμενον υπο των αριστεων οτε προς “Εκτορα μονομαχησας ενικησε”. Νωτοισιν δ' Αιαντα διηνεκεεσσι γεραιρεν.»

⁴ Scolie sur l'*Iliade*, XVI, 14. Guillaume Dindorf, *Scholia graeca in Homeri Iliadem*, t. II, p. 91.

⁵ *Iliade*, II, 557.

tre, la bataille sera suspendue. Hélénos, un des fils de Priam, inspiré par les deux divinités, conseilla à son frère Hector de jeter aux Grecs le défi voulu par elles.

Hector suivit le conseil d'Hélénos. À sa parole, les deux armées s'arrêtèrent, et aussitôt les Grecs se demandèrent qui accepterait la provocation. Ménélas, dont les malheurs avaient été cause de la guerre, s'offrit le premier, c'était de lui qu'il s'agissait de venger les injures. Mais Agamemnon l'arrêta : « Pour toi, » lui dit-il, « vouloir combattre un aussi redoutable adversaire, c'est courir à une perte certaine. »

Alors neuf autres héros grecs briguèrent l'honneur de se mesurer avec le plus grand des guerriers de Troie. Il y avait un choix à faire ; le sort en fut chargé, il désigna Ajax, fils de Télamon. Ajax, après avoir reçu d'Hector deux coups de lance qui ne le blessèrent point, et lui en avoir rendu deux, dont le second fit couler le sang, repoussa avec son bouclier une pierre jetée par Hector, et d'une pierre plus grosse terrassa le guerrier troyen. Hector, aidé par Apollon, se releva et saisit son épée. Ajax tirait la sienne quand les Grecs et les Troyens s'accordèrent pour les arrêter tous les deux ; la nuit commençait.

Il semble que nous avons là le type du duel moderne, arrêté au premier sang. On dirait aujourd'hui : les deux combattants se séparèrent en se donnant la main. Les héros homériques se firent des présents : Hector offrit au guerrier grec son épée ; Ajax l'accepta, et, en échange, il donna son ceinturon au Troyen. Ajax était le vainqueur, puisqu'il avait fait couler le sang de son adversaire et l'avait terrassé, sans être blessé ni même ébranlé par lui ; il reçut donc à bon droit le bon et gros morceau de bœuf qui était la récompense du meilleur guerrier.

Le duel d'Hector et de Patrocle⁶, celui d'Achille et d'Hector⁷ eurent un résultat plus tragique, et dans le monde celtique, cette forme plus sérieuse du combat singulier était la règle ordinaire.

On trouve dans l'histoire celtique plusieurs récits de combats singuliers, livrés entre deux guerriers de marque, en présence de deux armées. Nous parlerons d'abord de quatre de ces combats, dont le récit appartient à l'histoire traditionnelle des guerres soutenues par les Romains contre les Gaulois. Naturellement, dans ces récits, le Romain est toujours vainqueur. Le premier de ces Romains est Titus Manlius Torquatus, en l'an 367 ou 361 avant notre ère ; le second, Marcus Valerius Corvus en 349 ; le troisième, M. Claudius Marcellus, en 222 ; le quatrième, Publius Cornelius Scipio Æmilianus, en 151. Nous terminerons par les exemples que nous offre la littérature épique de l'Irlande.

⁶ *Iliade*, XVI, 818-863.

⁷ *Iliade*, XXII, 131-376. Cf. Ménélas et Paris, III, 340-381.

Des quatre combats singuliers entre Romains et Gaulois dont nous venons de parler, les deux premiers sont légendaires ; les victoires de Titus Manlius Torquatus et de M. Valerius Corvus ont été inventées vers le commencement du premier siècle avant Jésus-Christ ; leur modèle a dû être celle de Publius Cornelius Scipio Æmilianus, qui avait eu lieu en 151. Elles ont fait probablement leur première apparition dans ces *laudationes funebres* prononcées aux funérailles des grands seigneurs romains, et où l'orateur plaçait, avec l'éloge du mort, l'éloge plus ou moins bien documenté de ses aïeux. Les *laudationes funebres* ont encombré de récits légendaires les plus anciennes annales de Rome⁸.

Le premier des combats singuliers dont il s'agit a été inventé pour expliquer le surnom de *Torquatus*, donné à une branche de la *gens Manlia*. L'annaliste Q. Claudius Quadrigarius, écrivant entre les années 80 et 70 avant notre ère le récit des événements de l'année 367 avant Jésus-Christ, nous montre en présence l'une de l'autre deux armées, l'une gauloise, l'autre romaine, séparées par l'Anio, sur lequel était un pont où la bataille était commencée. Sur le pont s'avance un Gaulois, armé d'un bouclier et de deux épées, ayant pour parure un collier et des bracelets, du reste complètement nu⁹. De la main il fait signe aux combattants de s'arrêter, puis, élevant la voix, il provoque à un combat singulier quiconque, parmi les Romains, osera accepter le défi. Il était si grand et avait l'air si terrible, que de prime abord personne ne se présenta. Le Gaulois se mit à rire, et d'un air moqueur il tirait la langue en regardant les Romains. Enfin un jeune guerrier, humilié de cette insulte, releva le défi. Ce fut Titus Manlius, fils de Lucius Manlius Imperiosus qui devait être dictateur quatre ans plus tard. Il s'avança au-devant du Gaulois. Évitant la longue épée de fer tranchante mais sans pointe dont était armé son brave mais maladroit ennemi, il le perça de la pointe aiguë de son

⁸ « Nec facile est aut rem rei aut auctorem auctori praeferre. Vitiata memoria funebris laudibus reor, falsisque imaginibus, titulis, dum familiae ad se quaeque famam rerum gestarum honorumque fallenti mendacio trahunt. Inde certe et singulorum gesta et publica monumenta rerum confusa. Nec quisquam aequalis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur » (Tite-Live, l. VIII, c. 40, § 3-5. Je cite cet auteur et la plupart des auteurs latins d'après la plus récente édition Teubner). L'historien romain doute de la valeur des *laudationes* quand elles se contredisent. Il accepte leur autorité dans le cas contraire. Pour un érudit sérieux, il n'y a pas à distinguer. Cf. Cicéron, *Brutus* XVI, 62 : « His laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior. Multa enim scripta sunt in eis, quae facta non sunt : falsi triumphus, plures consulatus, genera etiam falsa et ad plebem transitiones, cum homines humiliores in alienum ejusdem nominis infunderentur genus. Sur ce sujet, voyez Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VII, 2e édition, p. 357-358 ; *Manuel des antiquités romaines* de la librairie Fontemoing, *La Vie privée des Romains*, traduction de M. Victor Henry, t. I, p. 417 et suivantes.

⁹ Sur la nudité des guerriers gaulois, voyez Salomon Reinach dans la *Revue critique*, 1896, t. I, p. 363, et dans la *Revue archéologique*, 1889, t. I, p. 333, 335, 337. Cf. Tite-Live, XXII, 46, 6.

épée espagnole, *gladio hispanico*, lui coupa la tête, et enlevant au vaincu mort son collier, torques, tout sanglant, il se le mit autour du cou, d'où le surnom de *Torquatus*¹⁰, porté après lui par ses descendants.

Ce récit paraît avoir obtenu à Rome une grande popularité. Cicéron en parle dans trois de ses traités : 1° *De officiis*, 1. III, § 112, écrit l'an 46 av. J.-C. ; 2° *De finibus bonorum et malorum*, 1. I, § 23, écrit l'an 45 ; 3° *Tusculanes*, 1. IV, § 49, écrites l'an 44.

Tite-Live, qui a terminé à l'an 9 av. J.-C. son grand ouvrage historique, a remanié le récit de Q. Claudius Quadrigarius en le changeant de date. D'accord avec plusieurs auteurs, dit-il d'abord en son livre VI, il place le combat singulier de Titus Manlius et du Gaulois dix ans après l'année indiquée par Claudius Quadrigarius, 387 de Rome, av. J.-C. 367¹¹. Puis se contredisant, dans le livre suivant, il met ce combat célèbre en l'an de Rome 393, qui est l'an 361 av. J.-C., c'est-à-dire six ans et non dix ans plus tard¹² que la date donnée par Claudius Quadrigarius.

La vérité est que ce combat est imaginaire. Suivant le récit de Claudius Quadrigarius, il aurait été précédé d'une bataille : *proelio commoto atque utrisque summo studio pugnantibus* ; c'est aussi ce que raconte Tite-Live : *proelia de occupando ponte crebra erant, nec qui potirentur incertis viribus satis discerni poterat*. Or nous savons par Polybe, 1. II, c. 18, qu'en 367 comme en 361 il n'y eut aucune bataille entre les Gaulois et les Romains¹³. Polybe a écrit les premiers livres de ses savantes histoires à Rome un peu antérieurement à l'année 150 av. J.-C., soixante-dix ou quatre-vingts ans avant Claudius Quadrigarius¹⁴. À l'époque de Polybe, le combat singulier de T. Manlius et du Gaulois n'était pas connu encore, il est donc fabuleux¹⁵.

Un détail confirme cette doctrine, c'est l'emploi de l'épée espagnole par T. Manlius. Polybe nous apprend que l'épée espagnole n'est devenue en usage chez les Romains que pendant la seconde guerre punique, 218-202 ; ils l'ont empruntée aux Celtibères¹⁶. Du récit fait par Tite-Live de la bataille de Cannes en 216,

¹⁰ Q. Claudius Quadrigarius, *Annales*, l. I, cité par Tite-Live, 1. VI, c. 42, § 3 ; Aulu-Gelle, 1. IX, c. 8 ; Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I (1870), p. 207-210 ; *Historicorum romanorum fragmenta* (1883), p. 137-138.

¹¹ « Decem haud minus annos postea acta, » 1. VI, v. 42, § 6.

¹² Tite-Live, 1. VII, c. 9-10, 7^e éd., Weissenborn, III, 123-125.

¹³ Édition Didot, t. I, p. 81 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 62, 64.

¹⁴ Wilhelm Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch des klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, t. VII, p. 426.

¹⁵ Cf. B. Niese chez Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. III, p. 594.

¹⁶ Polybe, fragment XIV, extrait de Suidas, édit. De Polybe donnée par Didot, t. II, p. 155.

il semble résulter que les Romains ont, en ce jour funeste, appris à connaître le mérite de cette arme, en la comparant surtout à la longue arme sans pointe des Gaulois cisalpins¹⁷. Titus Manlius se serait servi de l'épée espagnole un siècle et demi trop tôt.

Le récit du combat singulier de T. Manlius a dû être imaginé vers le commencement du premier siècle av. J.-C., probablement pour flatter les deux Manlius Torquatus dont Cicéron parle dans son plaidoyer *pro Cn. Plancio*, c. XI, § 27, prononcé en 55 et publié en 54. L'un de ces Manlius Torquatus, dont le prénom était Aulus, avait été préteur vers l'année 77, et fut envoyé comme propréteur en Afrique; l'autre, distingué par le prénom de Titus, était oncle et beau-père du premier¹⁸. Ce qui montre combien, à cette date, les mœurs romaines étaient différentes des mœurs homériques et celtiques, c'est la récompense que, suivant Tite-Live, Titus Manlius Torquatus, après sa victoire sur le Gaulois, aurait reçue du dictateur, général en chef de l'armée; cette récompense, au lieu d'un morceau de bœuf, aurait été une couronne d'or.

La légende du combat singulier de T. Manlius Torquatus et du guerrier gaulois a été mentionnée après Tite-Live par la plupart des autres auteurs de l'antiquité dont les récits sont le fondement de nos connaissances sur l'histoire de la République romaine. Tels sont, au premier siècle de notre ère, Valère Maxime¹⁹ et Pline le Naturaliste²⁰; au deuxième siècle, Florus²¹ et Ampelius²²; au troisième siècle, Dion Cassius²³; au quatrième siècle, Aurelius Victor²⁴ et Eutrope²⁵; au cinquième siècle, Orose²⁶. À cette liste nous pourrions évidemment ajouter Denys d'Halicarnasse, si nous possédions au complet la *Ρωμαχη αρχαιολογια* (*l'Archéologie romaine*) de ce savant auteur, an 8 av. J.-C.

Les débris de cet ouvrage nous ont conservé un récit du second des duels légendaires entre Gaulois et Romains. Le héros de celui-ci est Marcus Valerius, surnommé Corvus. Comme pour le duel de Titus Manlius Torquatus, le premier

¹⁷ Tite-Live, XXII, 46. Comparez un article de M. Beurlier; Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, t. II, p. 1605.

¹⁸ De-vit, *Totius latinitatis onomaslicon*, t. IV, p. 310, 311.

¹⁹ Valère Maxime, 1. III, c. 2, § 6; éd. Halm, p. 115.

²⁰ Pline, 1. XXXIII, § 15; 2^e éd., Ian, t. III, p. 5.

²¹ Florus, 1. I, c. 8; éd. Roszbach, p. 27.

²² Ampelius, l. XXII, c. 1; éd. Woelfflin, p. 20.

²³ Dion Cassius, édition d'Emmanuel Bekker, p. 27, fragm. 31; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 208, n° LXX.

²⁴ Aurelius Victor, *De viris illustribus*, c. 28.

²⁵ Eutrope, 1. II, c. 5, édit. Mommsen, p. 26.

²⁶ Orose, *Historiae adversus paganos*, 1. III, c. 6, édition de Charles Zangemeister pour l'Académie de Vienne, p. 149-150.

annaliste romain qui des *laudationes funebres* ait fait passer le récit de ce combat dans une narration historique d'un caractère plus général paraît avoir été Q. Claudius Quadrigarius.

Deux armées, l'une gauloise et l'autre romaine, étaient en face l'une de l'autre. Les Romains étaient commandés par le consul L. Furius Camillus, nom devenu depuis célèbre. C'était en l'année 349 av. J.-C. Le général des Gaulois s'avança entre les deux armées et demanda si quelqu'un serait assez hardi pour venir se mesurer avec lui. Marcus Valerius, alors tribun militaire, sortit des rangs avec le consentement de ses chefs et vint au-devant du Gaulois. Le duel commença. Le Romain eut un auxiliaire imprévu : un corbeau vint tout à coup se placer sur son casque et se mit à déchirer à coups de bec la figure et les yeux du Gaulois, à coups de griffes sa main. Ce concours inattendu assura la victoire de Marcus Valerius. Ensuite la bataille générale commença ; l'armée gauloise fut vaincue et mise en fuite.

Tel est le résumé de ce que Tite-Live nous rapporte²⁷, d'accord avec un fragment de Quadrigarius reproduit par Aulu-Gelle²⁸, et avec un fragment de Denys d'Halicarnasse²⁹. C'était, disons-nous, en 349.

Mais suivant Polybe, il n'y eut pas de bataille livrée entre Gaulois et Romains cette année-là. Il est bien vrai qu'une armée gauloise s'avança sur le territoire romain. Rome et ses alliés réunirent une armée qui vint au-devant de l'ennemi. Les Gaulois, qui ne s'attendaient pas à trouver de résistance, aimèrent mieux battre en retraite que de livrer bataille, et ils se retirèrent sans qu'il y eût une goutte de sang versée³⁰.

Les Romains et leurs amis considérèrent ce résultat comme une victoire, et le départ des Gaulois sembla très glorieux pour le consul L. Furius Camillus, qui commandait en chef l'armée réunie par les Romains. Le bruit de ce succès, le premier depuis le désastre de l'Allia, fut grossi par la distance, parvint jusqu'à Athènes, où vivait alors le grand philosophe Aristote, et dans un de ses livres, aujourd'hui perdu, il écrivit, dit Plutarque, qu'un certain Λευκιος avait sauvé Rome³¹. Lucius Furius Camillus était fils de Marcus, auquel une légende inspirée

²⁷ Tite-Live, l. VII, c. 26 ; 7^e éd. Weissenborn, t. III, p. 156.

²⁸ Aulu-Gelle, l. IX, c. 11. Cf. H. Peter, *Historicorum romanorum reliquiae* (1870), t. I, p. 211, 212 ; *Historicorum romanorum fragmenta* (1883), p. 138, 139.

²⁹ Denys d'Halicarnasse, l. XV, c. 1, édit. Didot, p. 706 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 490, 492.

³⁰ Polybe, l. II, c. 18, § 7 et 8, édit. Didot, p. 81 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 64.

³¹ « Αριστοτελης δε ο φιλοσοφος το μεν αλωναι την πολιν υπο Κελτων ακριβως δηλος εστιν αχηχοως, τον δε σωσαντα Λευκιον ειναι φησιν » (Plutarque, *Camille*, c. 22) — Aristote, éd. Didot, t. IV, 2^e partie, p. 299, fragment 608 ; Cougny, *Extraits des auteurs*

par le succès relatif de Lucius attribue une victoire imaginaire sur l'armée gauloise précédemment victorieuse à la bataille de l'Allia en l'an 390 avant notre ère.

Cicéron, dans son traité de *De senectute*, raconte que Marcus Valerius Corvus fut six fois consul et mourut dans sa centième année³². Mais il ne dit pas un mot du combat singulier contre le Gaulois. Ce combat devint célèbre sous Auguste à cause de Marcus Valerius Messalla Corvinus, né en l'an 59 avant notre ère, et fameux à la fois comme homme de guerre et comme homme de lettres, mais qui surtout dut une haute situation à l'habileté politique avec laquelle il sut passer du parti vaincu des meurtriers de César dans celui d'Antoine, et du parti vaincu d'Antoine dans celui du fils adoptif de César, c'est-à-dire de l'empereur Auguste³³.

Son influence fit changer en Corvinus le surnom de Corvus qui distinguait des autres *Valerii* le Marcus Valerius du quatrième siècle. Cette transformation s'accomplit en dépit du témoignage de Cicéron, de Tite-Live, des Fastes consulaires³⁴ et des Actes triomphaux³⁵. Marcus Valerius Corvus reçoit déjà le surnom de Corvinus chez Denys d'Halicarnasse, qui a terminé son ouvrage l'an 8 avant notre ère³⁶.

Auguste voulant être agréable à Marcus Valerius Messalla Corvinus, fit dresser dans le forum une statue qui était censée représenter le héros du combat singulier de l'année 349. Un corbeau sur le casque était le signe distinctif du guerrier légendaire, et dans l'inscription, le surnom était écrit Corvinus³⁷.

Denys d'Halicarnasse note ce surnom ΚορβινοϚ. Il ajoute que les Romains appellent le corbeau χορβος, et que les statues et les tableaux qui représentent le personnage le montrent toujours avec un corbeau sur le casque³⁸. Cette forme Corvinus, ΚορβινοϚ, se retrouve chez tous les écrivains postérieurs, c'est-à-dire au premier siècle de notre ère chez Valère Maxime³⁹ et Pline l'Ancien⁴⁰, au

grecs, t. III, p. 66. Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, 6^e édit., t. I, p. 333.

³² *Cato major, de senectute*, c. XVII, § 59.

³³ Pauly, *Real-encyclopaedie*, t. VI, p. 2352-2354.

³⁴ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, 1^{re} édit., p. 510, 516; 2^e édit., p. 129, 132.

³⁵ *Ibid.*, t. I, 1^{re} édit., p. 455; 2^e édit., p. 170.

³⁶ Wilhelm Christ, *Griechische Literaturgeschichte* dans le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, t. VII, p. 474.

³⁷ Aulu-Gelle, l. IX, c. 11, § 10; éd. Herz, p. 245.

³⁸ Denys d'Halicarnasse, l. XV, c. 1, édit. Didot, p. 606, l. 50, p. 607, l. 1, 2; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 492.

³⁹ Valère Maxime, VIII, 13, 1; éd. Halm, p. 413.

⁴⁰ Pline le Naturaliste, l. VII, § 157; 2^e éd. Ian, t. II, p. 30.

deuxième siècle chez Florus⁴¹, Ampelius⁴² et Appien⁴³, au troisième siècle chez Dion Cassius⁴⁴, au quatrième siècle chez Aurelius Victor⁴⁵ et Eutrope⁴⁶, au cinquième siècle chez Orose⁴⁷.

Suivant Tite-Live, Marcus Valerius Corvus aurait, comme récompense, reçu de L. Furius Camillus non pas le dos entier d'un bœuf, mais dix bœufs, plus une couronne d'or. Il aurait donc été beaucoup mieux partagé que le vainqueur d'Hector.

Ces récits fabuleux des victoires de T. Manlius Torquatus et de M. Valerius Corvus n'auraient pu être composés et admis, si l'histoire authentique n'avait placé entre les mains des gens de lettres des récits analogues et vrais.

Le premier de ces récits authentiques concerne un fait arrivé en l'an 222 avant Jésus-Christ. C'est un détail, évidemment secondaire, d'une campagne heureuse dirigée dans la Gaule Cisalpine par les deux consuls de cette année, Gnaeus Cornelius Scipio Calvus et Marcus Claudius Marcellus contre les Gaulois Insubres, dont la capitale était Milan, et contre leurs alliés transalpins, les Gaisates, venus à leur secours.

Polybe, dans son livre II, c. 34⁴⁸, donne un récit de cette guerre. Il raconte que les consuls envahirent le territoire des Insubres et vinrent assiéger la ville d'Acerrae, aujourd'hui Gherra, au nord du Pô, sur l'Adda, au nord-ouest de Crémone. Les Gaulois, pour contraindre les Romains à la retraite, passèrent le Pô et allèrent assiéger, au sud de ce fleuve, Clastidium, aujourd'hui Casteggio, dans la province de Pavie, arrondissement de Voghera. M. Claudius Marcellus, laissant son collègue continuer le siège d'Acerrae, alla au secours de Clastidium avec une partie de l'armée romaine, tant cavalerie qu'infanterie. Les Gaulois, levant le siège de Clastidium, vinrent au-devant de Marcellus, qui les battit.

Tel est, en résumé, le récit de Polybe, qui nous montre dans M. Claudius Marcellus un bon général, mais qui ne lui attribue aucun acte de vaillance personnelle. Il serait toutefois téméraire d'en conclure que dans la bataille brièvement racontée par l'historien grec le général romain ne se soit pas distingué par une action d'éclat.

⁴¹ Florus, l. I, c. 8 ; éd. Rossbach, p. 26.

⁴² Ampelius, l. XXII, c. 2 ; éd. Woelfflin, p. 20.

⁴³ Appien, *Celtica*, X, éd. Didot, p. 27 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 24.

⁴⁴ Dion Cassius, fragment 34, éd. d'Immanuel Bekker, t. I, p. 27 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 208, n° LXXIII.

⁴⁵ *De Viris illustribus*, c. 29.

⁴⁶ Eutrope, l. II, c. 6, éd. Mommsen, p. 26, 28.

⁴⁷ Orose, l. III, c. 6 ; éd. de l'Académie de Vienne, p. 150.

⁴⁸ Polybe, éd. Didot, t. I, p. 92 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 108, 110.

Un récit plus détaillé de cette bataille se trouvait dans le livre XX de Tite-Live. Ce livre est perdu. L'auteur qui nous donne avec le plus de détails un arrangement plus ou moins exact du récit de Tite-Live et Plutarque, mort, comme l'on sait, vers l'an 120 de notre ère⁴⁹. Il a écrit une vie de Marcus Claudius Marcellus. Il nous y montre le consul romain à la tête de ses troupes; Marcellus aperçoit les Gaulois qui s'approchent, et leur roi à cheval, — corrigeons « en char, » — en avant de ses soldats; il dispose ses troupes le plus habilement qu'il peut. Le roi gaulois reconnaît le consul à sa tunique pourpre, lance son char vers lui, et le provoque à un combat singulier. Ce roi se distinguait des autres Gaulois par sa grande taille, par l'or et l'argent dont ses armes étaient ornées, et par les couleurs aussi éclatantes que variées de ses vêtements. Marcellus, acceptant le défi, se précipita sur le barbare; et, d'un coup de lance lui perçant la cuirasse (?), il le fit tomber par terre, puis de deux autres coups il l'acheva. Il offrit les armes du vaincu à Jupiter Feretrius.

Ce roi gaulois, suivant Plutarque, s'appellait *Britomartos*, lisez *Viridomarus*. Il commandait les Gaisates, qui étaient venus du nord des Alpes au secours de leurs compatriotes les Insubres, énoncé parfaitement d'accord avec le récit de Polybe⁵⁰. Ce récit, sauf deux détails que nous allons préciser, est confirmé par plusieurs documents qui vont être l'objet de notre examen.

Le plus ancien auteur qui, à notre connaissance, ait parlé de cet exploit de M. Claudius Marcellus est Cicéron, dans les *Tusculanes*, livre IV, c. 22, § 49. On sait que cet ouvrage a été écrit l'an 44 avant notre ère. « Je ne crois pas, » dit Cicéron, « que la colère ait été la cause du courage de Marcellus à Clastidium⁵¹. »

Le second témoignage se trouve dans les *Acta triumphalia Capitolina*, écrits au plus tôt l'an 36, au plus tard l'an 30 avant Jésus-Christ. Les *Acta triumphalia capitolina* se terminent à l'année 735 de Rome, 19 avant J.-C. On y lit: « Marcus Claudius Marcellus, fils de Marcus, petit-fils de Marcus, consul en 531, triompha des Gaulois Insubres et Germains (c'est-à-dire Gaisates) aux calendes de mars, et il rapporta des dépouilles opimes [après avoir tué à] Clastidium le général ennemi Virid[omarus]⁵². »

⁴⁹ Wilhelm Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, t. VII, p. 485.

⁵⁰ Plutarque, *Marcellus*, c. 6-8; édit. des Vies données chez Didot par Th. Döhner, p. 358-360. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 112-122.

⁵¹ « Nec Marcellum apud Clastidium ideo fortem fuisse quia fuerit iratus. »

⁵² « M. Claudius M. f. M. n. Marcellus cos. An. DXX(XI) de Galleis Insubridus et Germ(aneis) k. M. Isque spolia opima rettu(it) duce hostium Virid(omaro ad Cl)astid(ium interfecto) » *C. I. L.*, t. I, 2^e édit., p. 47, 52, 173. Cf. *Viridomarus*, *C. I. L.*, III, 2065.

Vient ensuite Virgile dans l'*Enéide*, écrite entre l'an 29 et l'an 19 avant notre ère. Au livre VI, le poète fait descendre Enée aux Enfers. Enée y trouve Anchise, son père. Celui-ci lui montre les âmes des héros futurs qui doivent un jour illustrer Rome. Parmi elles se trouve celle du consul M. Claudius Marcellus. « Vois, » dit Anchise, « comment s'avance Marcellus distingué par des dépouilles opimes. Vainqueur, il dépasse tous les autres hommes. Il sera, dans un grand danger, le soutien de la République romaine. Du haut de son cheval, il terrassera les Carthaginois et le Gaulois révolté. Le troisième des Romains, il suspendra dans le temple de Quirinus des armes prises à l'ennemi⁵³. » Les dépouilles opimes dont il s'agit ici étaient celles du commandant en chef ennemi tué par le commandant en chef romain. Les deux prédécesseurs de Claudius Marcellus, à ce point de vue, étaient le roi Romulus et Cornelius Cossus, consul en 437 avant Jésus-Christ⁵⁴. Le but du poète latin, en parlant du consul M. Claudius Marcellus, était de trouver une transition pour amener le touchant éloge d'un homonyme de ce personnage, l'édile M. Claudius Marcellus⁵⁵, mort à 19 ans, l'an 23 avant notre ère, neveu et gendre de l'empereur Auguste⁵⁶.

Les paroles de Virgile que nous avons citées ont plus d'élégance que de précision ; Properce, son contemporain, qui lui survécut quatre ans, et qui mourut l'an 15 avant notre ère, est beaucoup plus intéressant pour nous. Dans une de ses élégies, il chante les trois héros romains qui ont apporté à Rome, dans le temple de Jupiter, des dépouilles opimes. « Claudius, » dit-il, « repoussa les ennemis qui avaient passé l'Eridan. Il en rapporta le bouclier belge de Virdomarus, le général au corps gigantesque. Celui-ci, prétendant avoir pour ancêtre le Rhin lui-même, se vantait de sa noblesse. Surélevé par les hautes roues de son char, il lançait des javelots. Mais son sang tacha sa culotte rayée, et de son cou tranché son collier arrondi tomba⁵⁷. »

Tite-Live, qui termina son grand ouvrage peu après la mort de Properce, en l'an 9 avant notre ère, racontait le même événement dans son vingtième livre et

⁵³ « Aspice ut insignis spollis Marcellus opimis Ingreditur, victorque viros supereminet omnes. Hic rem romanam, magno turbante tumultu, Sistet, eques sternet Poenos, Gallumque rebellem, Tertiaque arma patri suspendet capta Quirino. » (*Enéide*, l. VI, vers 856-860).

⁵⁴ Tite-Live, l. I, c. 10 ; l. IV, c. 20.

⁵⁵ *Enéide*, l. VI, vers 868-887.

⁵⁶ De-vit, *Tolius latininitatis onomasticon*, t. II, p. 318.

⁵⁷ « Claudius Eridanum trajectos areuit hostes, Belgica cui vasti parma relata ducis Virdomari. Genus hic Rheno jactabat ab ipso Nobilis, erectis fundere *gaesa* rotis. Illi virgatas maculanti sanguine *bracas* Torquis ab incisa decidit unca gula. » (Properce, l. V, él. X, vers 39-43 ; édit. de Lucien Müller, p. 115. Aux *virgatas bracas*, que Properce attribue à Virdomaros, comparez les *virgatae sagulae* des Gaulois chez Virgile, *Enéide*, VIII, 660.)

donnait aussi le nom du général gaulois tué par le consul romain. On le voit par l'abrégé, *Periocha*, de ce livre, où le malheureux gaulois est appelé *Viridomarus*⁵⁸.

Trois auteurs du premier siècle de notre ère mentionnent le glorieux exploit du consul Marcellus, sans rien ajouter à ce que nous savons. Ce sont Valère Maxime⁵⁹, Silvius Italicus⁶⁰, Frontin⁶¹.

Au deuxième siècle, Florus nous donne un détail nouveau, emprunté probablement au livre XX de Tite-Live : c'est qu'avant d'engager le combat le roi gaulois, qu'il appelle *Viridomarus*, avait promis à Vulcain de lui consacrer les armes du consul⁶². Le nom du chef gaulois est *Viridomarus* au quatrième siècle chez Eutrope⁶³, *Viridomarus* au cinquième siècle chez Orose⁶⁴.

Ce n'est pas l'exploit du consul, M. Claudius Marcellus, en 222, qui a servi de modèle aux inventeurs des combats singuliers de Titus Manlius Torquatus et de M. Valerius Corvus, puisque ni l'un ni l'autre de ces deux vaillants personnages ne commandait en chef l'armée romaine. Le type copié a été fourni par Publius Cornelius Scipio Æmilianus, dit plus tard *Africanus minor*, parce qu'il prit, l'an 146 avant Jésus-Christ, Carthage, définitivement dépouillée de son prestige à la bataille de Zama, en 202, par son grand-père adoptif, Publius Cornelius Scipio Africanus major.

Né vers l'année 185 avant Jésus-Christ, Scipion l'Africain dit le Jeune, était âgé de trente-quatre ans environ, et avait dans l'armée du consul Lucius Licinius Lucullus, le grade de tribun des soldats, quelque chose d'intermédiaire entre notre grade de colonel et celui de lieutenant-colonel, quand en l'an 151 cette armée opérait en Espagne contre les Celtibères, c'est-à-dire contre les Celtes établis dans la péninsule ibérique⁶⁵. Un des faits importants de la campagne fut le siège d'*Intercatia*, aujourd'hui Vilalpendo, près de Zamora, dans l'ancien royaume de Léon. C'était une ville des *Vaccae*⁶⁶, peuple celtique. Un des détails de ce siège fut un combat singulier entre Scipion et un guerrier barbare. L'auteur

⁵⁸ Tite-Live, *Periocha XX*, 4^e édition du *Tite-Live* de Weissenborn, t. III, 2^e partie, p. 218.

⁵⁹ Valère-Maxime, l. III, cap. 2, § 5, éd. Halm, p. 115.

⁶⁰ Silvius Italicus, l. I, vers 131-133 ; éd. L. Bauer, t. I, p. 5.

⁶¹ *Stratagèmes*, l. IV, c. 5, § 4 ; éd. Dederich, p. 88.

⁶² « Viridimaro rege romana arma Volcano promiserant. Aliorsum vota ceciderunt; occiso enim rege Marcellus tertia post Romulum patrem Feretrio Jovi opima suspendit. » Florus, l. I, c. 20 § 5 ; édit. d'Otto Rossbach, p. 50. *Viridomarus* est la variante qu'on trouve chez César, *De bello gallico*, l. VII, où ce nom est porté par un chef éduen. Le 3^e vers de Properce cité ci-dessus, page 25, exige une syllabe de moins, *Viridomarus*. Cf. ci-dessus, p. 25, note 57.

⁶³ Eutrope, l. III, c. 6, édit. Mommsen, p. 48.

⁶⁴ Orose, l. IV, c. 13, § 15, éd. C. Zangemeister, p. 243.

⁶⁵ De-vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. II, p. 449.

⁶⁶ *Revue celtique*, t. XIV, p. 367-369 ; t. XV, p. 29-36.

qui le raconte avec le plus de détails est Appien, qui écrivait au deuxième siècle de notre ère.

« Un des barbares, » dit-il, « s’avança à cheval entre les deux armées. Il se faisait remarquer par la beauté de ses armes, et il provoqua au combat singulier quiconque parmi les Romains oserait se mesurer avec lui. D’abord personne ne répondit. Il se moquait des Romains en prenant des poses de danseur et s’en retournait. Il renouvela plusieurs fois ce défi. Un jour enfin, le jeune Scipion, tout peiné de cette insulte, se précipita sur lui, livra le combat et fut vainqueur, bien que le Celte fût de grande taille et lui petit⁶⁷. »

Appien tirait ce récit de Polybe, livre XXXV, un de ceux qui sont aujourd’hui perdus. Mais ce livre existait encore au dixième siècle, et Suidas, dans son *Lexique*, en a extrait deux passages qui se rapportent au duel de Scipion et du guerrier celte.

Dans l’un on lit que Scipion, avant le combat, était partagé entre deux sentiments. D’un côté la colère le poussait en avant, de l’autre il se demandait s’il était raisonnable de répondre au défi du barbare. Par l’autre fragment on voit qu’au début du combat le cheval de Scipion reçut une blessure grave, mais qui ne le fait pas tomber, et que le guerrier romain, craignant une chute prochaine, se hâta de sauter en bas⁶⁸.

Polybe était à Rome, vivant dans le monde politique romain, quand ce duel eut lieu. Il en écrivit le récit une vingtaine d’années après⁶⁹, quelque temps avant la chute de cheval dont il mourut, en 123, à l’âge de quatre-vingt-deux ans. Nous avons donc chez Polybe, et chez Appien qui le copie, le récit d’un contemporain et d’un homme bien informé, grave, digne de toute confiance malgré les liens d’amitié qui l’unissaient à son héros.

On a perdu le livre où Tite-Live racontait le même duel. Mais si nous nous en rapportons à son abrégiateur Florus, l’historien romain donnait le titre de roi au guerrier vaincu en duel par Scipion Emilien⁷⁰. Au premier siècle de notre ère, ce duel est mentionné par Valère Maxime et par Pline le Naturaliste. Valère Maxime dit que l’adversaire de Scipion était le chef de l’armée ennemie⁷¹. Sui-

⁶⁷ Appien, *De rebus hispaniensibus*, c. 53, édit. Didot, p. 54.

⁶⁸ Polybe, l. XXXV, c. 5 ; édit. Didot, t. II, p. 123.

⁶⁹ Wilhelm Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d’Iwan Müller, t. VII, p. 426.

⁷⁰ « Vaccacos, de quibus Scipio ille posterior singulari certamine, cum rex fuisset provocator, opima rettulerat. » Florus, l. I, c. 33, § 11, édit. Roszbach, p. 79. Ce détail manque chez Orose, l. IV, c. 21, § 2, où le duel en question est mentionné ; édit. donnée pour l’Académie de Vienne par Charles Zangemeister, p. 269, l. 2-3.

⁷¹ « Eodem et virtutis et pugnae genere usi sunt T. Manlius Torquatus et Valerius Corvinus et

vant des auteurs dont au même siècle Pline l’Ancien rapporte le témoignage, le fils du Celte vaincu par Scipion se servit d’un sceau sur lequel était représenté le duel malheureux mais glorieux de son père avec le Romain célèbre qui, plus tard, prit Carthage⁷².

Une autre conséquence du même fait militaire est racontée par Plutarque, qui mourut, comme on sait, au commencement du deuxième siècle de notre ère, vers l’an 120. La cause pour laquelle, trois ans après son duel, Scipion Emilien, briguant la modeste fonction d’édile, reçut du suffrage populaire le consulat, c’est-à-dire la magistrature la plus haute qu’il pût obtenir, fut la gloire qu’il s’était acquise en Espagne par sa victoire sur le guerrier celte d’Intercatia⁷³.

Nous sommes donc fondés à considérer le duel de Scipion Emilien à Intercatia comme le fait historique qui a inspiré les inventeurs des duels imaginaires où Manlius Torquatus et Valerius Corvus auraient été vainqueurs deux siècles plus tôt.

Si de ces exemples empruntés aux littératures latine et grecque nous passons à la littérature épique de l’Irlande, nous y constatons l’usage du combat singulier dans les guerres. Les principaux textes nous sont fournis par la plus importante des épopées irlandaises, le *Táin bó Cúailngi*, « [Enlèvement des vaches de Cooley](#). »

Le sujet de cette composition est une expédition entreprise par Medb, reine de Connaught, et par Ailill, son mari, pour s’emparer d’un taureau merveilleux, le taureau *Donn*, c’est-à-dire « le brun » qui appartenait à un habitant d’Ulster, Dâre Mac Fachtnai.

Medb, **Medua*, est un nom celtique qui paraît signifier « l’enivrante. » Dâre tient lieu d’un primitif Dârios, qu’on retrouve en Gaule dans le nom de *Darioritum*, « gué de Darios, » aujourd’hui Vannes (Morbihan), suivant les uns⁷⁴, Locmariaquer suivant d’autres⁷⁵. De là le nom de *Dariacus vicus*, qui paraît désigner Dierré (Indre-et-Loire), dans la légende d’une monnaie mérovingienne⁷⁶. On peut expliquer de même le nom de Dierrey (Aube). Le taureau divin *Donn* paraît avoir été connu en Gaule au temps de César. Son nom, *Donno-tarvos*, défiguré

Emilianus Scipio. Illi etiam ultro provocantis hostium duces interemerunt. » Valère-Maxime, l. III, c. 2, § 6, édit. Halm, p. 115.

⁷² « Est apud auctores et Intercatiensem illum cujus patrem Scipio Emilianus ex provocaciones interfecerat pugnae ejus effigie signasse. » Pline, l. XXXVII, § 9; éd. Ian, t. V, p. 144.

⁷³ Plutarque, Πολιτικά παραγγέλματα, c. X, § 8. *Moralia*, éd. Didot, t. II, p. 982, 983.

⁷⁴ Heinrich Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, p. 517; *Manuel de géographie ancienne*, traduit par E. Ernault, remanié par A. Longnon, p. 293; M. Kiepert écrit *Dariorigum*.

⁷⁵ A. Holder, *Allceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1241.

⁷⁶ M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. 89, n° 383; cf. Holder, *Allceltischer Sprachschatz*, col. 1241.

en *Donnotaurus* par l'auteur du *De bello gallico*, apparaît employé comme nom d'homme au livre VII, c. 65 du célèbre ouvrage. C'est le nom d'un *princeps* de la cité des *Helvii* : un nom divin pouvait être porté par un homme chez les Gaulois ; tel est le nom de Camulos.

Pour envahir l'Ulster et s'emparer du taureau *Donn* les guerriers de Leinster et de Munster se joignirent aux guerriers de Connaught. L'Ulster semblait ne pouvoir offrir une résistance sérieuse. Ses guerriers, beaucoup moins nombreux, étaient alors atteints d'une maladie mystérieuse qui les rendait incapables de combattre. L'origine de cette maladie est racontée dans un des récits légendaires qui servent de préface à la grande épopée dont le taureau *Donn* est un des principaux personnages.

Il y avait en Ulster un riche cultivateur qui s'appelait *Crunniuc* ou *Crunnchu*, c'est-à-dire « chien rond. » Sa femme, venue on ne savait d'où, était une fée. Un jour son mari, dans la capitale de l'Ulster, depuis appelée *Emain Macha*, assistait à une fête où un des divertissements fut une course de chevaux attelés à des chars. Les chevaux du roi arrivèrent les premiers au but. Les assistants étaient dans l'admiration :

— « Rien ne va plus vite que ces chevaux, » disaient-ils.

— « Ma femme va plus vite, » cria étourdiment *Crunniuc*. Cette parole fut considérée par le roi comme une insulte, et il donna l'ordre à la femme de venir immédiatement donner la preuve que son mari avait dit vrai. Elle était grosse ; elle se rendit à l'appel du roi, mais demanda un délai jusqu'à son accouchement. Le roi refusa, menaçant de faire couper la tête au mari si la femme ne donnait pas immédiatement la preuve de son agilité. « Venez-moi en aide, » dit-elle aux assistants, « vous êtes tous nés d'une mère. » On resta sourd à ses prières. Elle courut avec les chevaux du roi. Elle arriva au but avant eux ; mais aussitôt ce but atteint, elle accoucha en jetant un grand cri, et tous les hommes qui entendirent ce cri durent une fois dans leur vie, pendant cinq jours et quatre nuits, se trouver dans le même état de faiblesse qu'une femme en couches. Ces cinq jours et quatre nuits furent ce qu'on appela la *neuvaine des Ulates*⁷⁷.

La plupart des guerriers d'Ulster, le roi comme les autres, se trouvaient dans cette situation gênante quand eut lieu l'invasion qui avait pour but la conquête du taureau *Donn* de Cooley. Le héros Cùchulainn, alors âgé de dix-sept ans, n'avait pas assisté à la fête où avait couru la femme de *Crunniuc*. Il n'avait pas entendu le cri poussé par cette fée au moment de son accouchement. Il avait

⁷⁷ E. Windisch dans les comptes rendus de l'Académie royale de Saxe, 1884, p. 338 et suiv. *Revue celtique*, t. VII, p. 225 et suivantes.

donc la pleine possession de ses merveilleuses qualités guerrières. Il vint seul au-devant de l'armée ennemie et l'arrêta par une suite d'exploits qui, multipliés d'âge en âge par de nombreuses générations de gens de lettres, de *file* irlandais, finirent par durer beaucoup plus longtemps que les cinq jours et les quatre nuits de la neuvaine des Ulates.

Cûchulainn s'installe pendant la nuit sur une colline, et avec sa fronde et ses armes il fait un tel bruit que cent des soldats d'Ailill et de Medb meurent de peur. Ses adversaires cherchent inutilement à le gagner. Il recommence pendant trois nuits, et chaque nuit cent morts en sont le résultat. Alors on lui propose un arrangement qu'il accepte. Chaque matin on enverra un guerrier se battre en duel avec lui. C'est au sens littéral en irlandais « une amitié d'épée, » plus exactement « une convention d'épée, » *cairde chlaidib*⁷⁸. Pendant ce temps l'armée attendra sans avancer le résultat du combat. Si Cûchulainn est vainqueur, on lui enverra un autre adversaire dans les mêmes conditions, ou bien l'armée restera dans son camp, sans se remettre en marche, jusqu'au lendemain. Cette convention paraissait très avantageuse au roi de Connaught. « Il vaut mieux, » disait-il, « perdre un homme par jour que cent par nuit⁷⁹. »

De là un premier combat singulier, celui de Cûchulainn et de Natherantail, dans lequel ce dernier, qui semblait vainqueur le premier jour, succomba le lendemain.

Six jours sont déjà écoulés; il semble que la maladie des Ulates doive être arrivée à son terme. Mais la fécondité des conteurs irlandais n'est pas épuisée. La reine Medb détache un tiers de son armée, qui va s'emparer du taureau dont elle ambitionnait la conquête. Cûchulainn tue le chef de ce corps de troupe; mais cette mort est sans effet sur le résultat de l'expédition: le merveilleux taureau est enlevé aux habitants d'Ulster⁸⁰. Cependant l'armée qui a envahi l'Ulster ne se retire pas, et pour Cûchulainn les duels succèdent aux duels, dont la série est interrompue par divers épisodes, notamment par une ou plusieurs tentatives pour se débarrasser de lui en le faisant attaquer par plusieurs ennemis à la fois.

Nous avons entre les mains deux rédactions de cette partie du *Táin bó Cúailngi*. Dans la moins interpolée de ces deux rédactions, qui est en même temps la plus complète, Cûchulainn, après son duel avec Natherantail, en soutient

⁷⁸ *Lebor na hUidre*, p. 70, col. 2, l. 33; p. 71, col. 1, l. 3; p. 72, col. 2, l. 16.

⁷⁹ Livre de Leinster, p. 71, col. 1, l. 31-32. *Lebor na hUidre*, p. 68, col. 1, l. 39-40. Cf. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 452.

⁸⁰ *Lebor na hUidre*, p. 69, 70; Livre de Leinster, p. 72, 73; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 453.

onze autres. Après le septième, il prend trois jours et trois nuits de repos⁸¹, et le onzième duel dure trois journées entières, pour ne finir que la quatrième⁸². La plupart de ces combats paraissent avoir eu lieu à autant de jours différents. Il faut encore intercaler le combat de Cûchulainn contre Calatin Dana, ses vingt-trois fils et son petit-fils⁸³, et le temps qu'a duré l'expédition où le fameux taureau a été pris. Telle est la rédaction du Livre de Leinster⁸⁴. Le *Lebor na hUidre* ajoute à cette nomenclature onze duels dont le Livre de Leinster ne dit rien, et dont les sept premiers auraient occupé une semaine⁸⁵; la maladie des guerriers d'Ulster, cette cause d'une incapacité de combat qui devait durer cinq jours et quatre nuits, n'était toujours pas finie. Elle continuait encore au moment où eut lieu le dernier duel de Cûchulainn⁸⁶, alors que le premier duel pour arrêter l'armée de Medb remontait à trois mois⁸⁷. Il est évident que dans la rédaction primitive le nombre des duels a été beaucoup moindre : leur durée totale n'a pu dépasser la durée de la maladie telle qu'elle est donnée au début de notre récit.

Cûchulainn sortit vainqueur de tous ces combats singuliers, un excepté, où il avait comme adversaire Fergus, ancien roi d'Ulster. En conséquence d'une convention secrète entre le héros et le roi détrôné, Cûchulainn, ce jour-là, prit la fuite, et Fergus refusa de le poursuivre.

Parmi les adversaires envoyés par la reine Medb pour combattre Cûchulainn et qu'il fut obligé de tuer, il se trouvait deux de ses amis, deux guerriers qui avaient avec lui appris le métier des armes près de l'amazone Scathach en Grande-Bretagne. Le premier s'appelait *Ferbaeth*, c'est-à-dire « homme inepte ; »⁸⁸ le second est *Ferdiad*, qui doit, ce semble, se corriger en *Fer-diaid*, c'est-à-dire « homme

⁸¹ *Lebor na hUidre*, p. 78, col. 1, l. 34-35 ; Livre de Leinster, p. 76, col. 2, l. 6. Cf. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 458, 459, 519.

⁸² Livre de Leinster, de la p. 81, col. 1, à la p. 88, col. 2 ; cf. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 463-466.

⁸³ Livre de Leinster, p. 80, col. 1, l. 46, p. 81, col. 1, l. 19 ; cf. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 462-463.

⁸⁴ Livre de Leinster, p. 73, col. 1, l. 36-col. 2, l. 50 ; *Lebor na hUidre*, p. 70, col. 1, l. 30-col. 2, l. 30 ; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 453, 506-515, 524, 530, 531, 547, 551.

⁸⁵ *Lebor na hUidre*, p. 70, col. 2, l. 33-38 ; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 453, 515 — *Lebor na hUidre*, p. 72, col. 2, l. 16-24 ; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 455, 518, 551.

⁸⁶ *Mu-n-bud Chonchobar n-a chess*, Livre de Leinster, p. 82, col. 1, l. 39 ; O'Curry, *Manners and Customs of the ancient Irish*, t. III, p. 422.

⁸⁷ « Attúsa sund ám, bar Cûchulainn, ac fostud ocus ac imfhurech cethri n-oll-choiced n-hErend o lúan taite shamna co tate imbuig. » Livre de Leinster, p. 82, col. 1, l. 13-15. Cf. O'Curry, *Manners and customs of the ancient Irish*, t. III, p. 420.

⁸⁸ Sur le combat avec Ferbaeth, voyez H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 455-456, 521-523, 525, 547.

de la fin.» Son duel, terminé par sa mort, fut le dernier de cette longue série⁸⁹. Cûchulainn, épuisé, se retira du champ de bataille, et ce fut alors seulement que finit la maladie des Ulates. Ceux-ci purent alors seulement prendre les armes pour repousser l'armée envahissante.

Il semble qu'après de tels exploits le héros irlandais méritait d'être traité comme le fut Ajax dans l'*Iliade*⁹⁰, et qu'il était digne de recevoir dans les festins cette meilleure part attribuée par l'usage au plus vaillant guerrier. Elle lui fut cependant disputée, et la querelle qui s'ensuivit est un des principaux sujets traités dans les deux compositions irlandaises amalgamées dès le onzième siècle en une seule sous le nom de «Festin de Bricriu,» *Fled Bricrend*. Nous voulons parler de la «fête d'Emain,» *Feis Emna*, et de la «fête de la maison de Bricriu,» *Feis tige Bricrend*. Nous allons donner successivement le résumé des deux récits. Le plus ancien des deux est probablement celui dont nous parlerons d'abord. C'est celui qui est appelé «Fête d'Emain, *Feis Emna*,» dans la plus vieille liste des compositions épiques irlandaises vers le septième siècle⁹¹.

Ce morceau nous transporte dans la capitale de l'Ulster, à Emain Macha, un jour de fête. Là se trouvent réunis autour du roi Conchobar les grands seigneurs d'Ulster et leurs femmes. Parmi ces illustres personnages, on remarque les trois plus célèbres guerriers du royaume, qui sont, par rang d'âge, Loigaire le Triomphateur, *Búadach*, Conall le Victorieux, *Cernach*, et enfin le plus jeune d'entre eux, Cûchulainn. À qui donnera-t-on le morceau du héros, et, des trois femmes de ces fameux guerriers, laquelle aura la préséance? Conall proposa de recourir au combat singulier pour trancher la question.

Cûchulainn refusa. Il avait, la nuit précédente, dompté un des deux chevaux sauvages, et peut-être même divins, qui devaient depuis lors, et jusqu'à sa mort tragique, être attelés à son char de guerre dans les combats. Il était trop fatigué pour combattre avant d'avoir mangé. La question de savoir à qui serait attribuée la part du héros et quelle femme, par conséquent, aurait la préséance, dut rester en suspens, et l'on convint de la faire ultérieurement décider par Cûroï Mac Dairi, l'éminent guerrier et le sorcier de Munster⁹².

Les trois héros se mirent en route pour aller trouver cet arbitre. Loigaire partit

⁸⁹ Sur le combat avec *Ferdiad*, voyez H. Zimmer, *ibid.*, p. 463-466; E. O'Curry, *Manners and customs of the ancient Irish*, t. III, p. 414-463.

⁹⁰ Voyez ci-dessus, p. 11, 12, 13.

⁹¹ *Nemthigud filed i-scélaib*. Livre de Leinster, p. 189-190; *Feis Emna*, *ibid.*, p. 189, col. 3, l. 46; O'Curry, *Ms. Mat.*, p. 588.

⁹² Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 266-270, §29-35. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 101-105. H. Zimmer *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 625, §V et VI. Cf. p. 630, 631, 633, 647.

le premier. En chemin, un brouillard interceptant la lumière du jour le força de s'arrêter. Son cocher détela ses chevaux et les fit pâturer dans un pré voisin. Tout d'un coup arriva dans ce pré un géant armé d'une massue énorme dont il frappa d'abord le cocher, ensuite Loigaire, qui, étourdi par le coup, laissa tomber ses armes, puis prit la fuite et arriva sans chevaux ni char, sans cocher ni armes à Emain Macha, capitale de l'Ulster.

Conall, qui le suivait, eut le même sort ; mais Cûchulainn fut plus heureux : il vainquit le géant. On vit Cûchulainn, vainqueur, rentrer à Emain Macha avec les armes, les chevaux, les cochers du géant et de ses deux rivaux. La supériorité de Cûchulainn semblait attestée par ce succès, mais ni Loigaire ni Conall ne voulurent accepter la validité de cette épreuve. Ils avaient, disaient-ils, été vaincus par un dieu qui avait apparu sous la forme colossale du géant, et du reste leur défaite ce n'était pas ce jugement de Cûroï auquel on était convenu de s'en rapporter⁹³.

Les trois héros se remirent donc en route. Ils arrivèrent à la forteresse de Cûroï ; Cûroï était un magicien qui chaque nuit faisait une incantation sur son château, en sorte que cette forteresse tournait plus vite qu'une meule de moulin, et que la porte d'entrée était introuvable. Cûroï était absent. Les trois guerriers ne trouvèrent que sa femme. Elle leur dit qu'ils devaient chacun à tour de rôle et par rang d'âge se charger pendant une nuit de la garde de la forteresse.

Loigaire s'acquitta le premier de cette tâche. Un géant prodigieux, arrivant de la mer, le saisit dans sa main, et après l'avoir serré à le broyer, le jeta hors de la forteresse, devant la porte, sur le fumier. Conall, à son tour, fut traité de même.

Cûchulainn monta la garde la troisième nuit. Précisément cette nuit-là neuf guerriers ennemis s'étaient entendus pour surprendre le château et le mettre au pillage. Ils arrivèrent en nombre triple. Cûchulainn fut vainqueur et trancha la tête aux vingt-sept ennemis. Vint ensuite le monstre du lac, qui voulait avaler la forteresse tout entière. Cûchulainn décapita aussi ce monstre. Enfin il vainquit le géant, qui dut lui demander grâce de la vie, et qui lui promit le morceau du héros.

Le jour suivant on vit arriver Cûroï. Il avait ramassé les têtes des guerriers et du monstre tués par Cûchulainn. Il porta le jugement demandé : à Cûchulainn le morceau du héros, à sa femme la préséance. Puis les trois guerriers retournèrent à Emain Macha, et là Loigaire et Conall eurent l'audace de déclarer qu'ils ne reconnaissaient pas comme valable le jugement de Cûroï ; en sorte que le

⁹³ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 270-274, § 36-41. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 105-108. H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 625-626, § VII. Cf. p. 633, 647.

morceau du héros et la préséance ne furent encore attribués à personne, jusqu'au moment où eut lieu la solution définitive que nous allons raconter.

Le soir d'une grande assemblée publique, les grands seigneurs d'Ulster étaient réunis dans le palais du roi Conchobar. Les trois héros seuls étaient absents. On vit arriver un géant fort mal vêtu, tenant dans la main gauche en guise de massue une poutre énorme, et de la main droite une hache gigantesque. « Je viens, » dit-il, « après avoir parcouru le monde entier, proposer aux guerriers d'Ulster une épreuve que personne jusqu'ici n'a osé tenter⁹⁴. Que le plus brave se présente. Je lui couperai la tête ce soir, et demain soir il coupera la mienne. »

Munremar, fils de Gerr-Gend, se présenta.

— « Mettez vous là, camarade, » dit Munremar, « je vous couperai la tête, et vous reviendrez demain couper la mienne. »

— « J'aurai trouvé partout pareille offre, » répondit le géant.

— « Faites comme je vous dis : donnez votre tête à couper, et demain soir vous aurez votre revanche. »

Un des assistants prit la parole :

— « Vous n'avez pas à craindre, » dit-il au géant, « la mort qui vous serait donnée demain par un homme que vous auriez tué aujourd'hui. »

— « Comme vous voudrez, » répondit le géant. « Qu'un de vous me coupe la tête d'abord, et il viendra le lendemain me donner sa tête à couper. »

Munremar accepta le défi ; le géant mit sa tête sur la massue qu'il avait apportée, et Munremar, saisissant la hache du géant, lui coupa la tête. Le sang se répandit à flots. Mais, ô surprise ! on vit le géant se lever, ramasser sa tête, sa hache et sa massue, se mettre à marcher, et, portant ces trois objets, sortir de la salle, qu'il inondait de son sang.

Il fut de retour le lendemain, il avait la tête sur les épaules ; il demanda à Munremar, mais celui-ci, en homme prudent, n'était pas revenu.

Loigaire se trouvait là. Il accepta le même marché que Munremar, et ne le tint pas mieux. Autant en fit Conall le jour suivant.

Alors vint le tour de Cûchulainn, qui, après avoir tranché la tête du géant, eut seul le courage de revenir. Le géant lui fit mettre la tête sur la massue, lui fit allonger le cou, afin de pouvoir le trancher plus facilement. Puis il leva la hache, mais en l'abaissant il a retourné, et ce fut avec le dos de la hache qu'il frappa le cou du héros.

⁹⁴ *Irische Texte*, t. I, p. 294-303, § 79-94. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 135-146. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 628-629, § XV et XVI. Cf. p. 631, 633, 641, 644-647.

— « Lève-toi, Cûchulainn, » s'écria-t-il ensuite. « À toi le prix de la bravoure et de la fidélité à la parole donnée. À toi la part du héros, à ta femme la préséance. »

On reconnut ensuite qui était ce géant : c'était le magicien Cûroï Mac Dâiri⁹⁵.

L'autre version, la « fête de la maison de Bricriu, » *Feis tige Bricrend*, finit de la même façon, mais commence autrement.

Bricriu, dont le plaisir est de provoquer des querelles, imagine de donner une grande fête dans sa forteresse de Dûn Rudraige. Il fait construire à cet effet une salle magnifique surmontée d'une chambre haute, le tout en bois, suivant l'usage irlandais ; puis il vient à Emain Macha faire son invitation. Elle est acceptée à la condition qu'après avoir reçu ses hôtes il se retirera, et que le festin aura lieu hors de sa présence. On espère ainsi éviter les querelles que provoquerait sa langue empoisonnée. Puis les guerriers d'Ulster se mettent en route avec leurs femmes et s'installent dans la salle neuve, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et Bricriu, accompagné de sa femme, monte dans la chambre haute⁹⁶. Mais avant de se retirer, parlant séparément à chacun des trois héros, Loigaire, Conall et Cûchulainn, il leur avait suggéré l'idée de faire réclamer en leur nom, chacun par son cocher, la part du héros.

Aussitôt qu'il fut parti, la question se posa. Les domestiques s'apprêtaient à faire les parts, quand les trois cochers se levèrent successivement, réclamant chacun pour son maître le meilleur morceau. Puis les trois guerriers mirent l'épée à la main, et une bataille commença entre Loigaire et Conall d'un côté, Cûchulainn de l'autre. Mais le roi Conchobar et Fergus son prédécesseur s'interposèrent et, sur la proposition de Sencha le juris-consulte, il fut décidé que pour cette fois les parts seraient égales ; pour l'avenir, on devait s'en rapporter à la décision d'Ailill, roi de Connaught.

Pendant quelque temps, le repas fut tranquille, mais bientôt les femmes des trois guerriers éprouvèrent le besoin de prendre l'air. Elles sortirent, accompagnées chacune de cinquante femmes. Alors Bricriu, descendant de sa chambre haute, alla trouver séparément chacune des trois dames et leur inspira l'ambition de réclamer chacune le premier rang à leur retour dans la salle du festin.

La porte était fermée. Cûchulainn, voulant que sa femme entrât la première, fit usage de la force extraordinaire qu'il tenait du dieu Lug, son père. Il souleva

⁹⁵ *Revue celtique*, t. XIV, p. 450-459, article de M. Kuno Meyer.

⁹⁶ En grec το υπερωιον. Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 117-119. C'était là que se tenait Pénélope, *Odyssee*, I, 328. Le terme consacré en vieil irlandais pour désigner la chambre haute, c'est-à-dire la chambre du premier étage, est *griandán*.

d'un côté la maison tout entière, fit ainsi rentrer sa femme avec ses cinquante compagnes, et après elle les autres femmes ; puis il laissa retomber l'édifice qui, de ce côté, s'enfonça de sept coudées et devint ainsi tout boîteux. La secousse fit tomber Bricriu de sa chambre haute dans la cour, sur le fumier. Mais à sa requête Cûchulainn souleva de nouveau la paroi, et la maison se retrouva droite comme avant l'accident⁹⁷.

Le festin terminé, les trois guerriers, accompagnés de leur roi et des autres invités, prirent la route de Crûachan-Aï, capitale du Connaught. Ici se place un morceau qu'on pourrait croire imité de l'*Iliade*, l. III, vers 146-243, — c'est-à-dire de l'épisode connu sous le nom de *τειχοσκοπια*, — si les conteurs irlandais avaient pu lire l'*Iliade*. Nous résumerons le texte homérique ainsi qu'il suit :

L'armée grecque et l'armée troyenne sont toutes les deux très rapprochées des murs de Troie ; il y a une suspension d'armes et, du haut de la porte dite *Scaïa*, Priam et d'autres vieux Troyens, trop âgés pour porter les armes, prennent plaisir à regarder en causant le spectacle que leur offrent les deux armées au repos. Aménée par la curiosité, Hélène s'approche ; Priam la fait asseoir près de lui. Il lui montre ceux des chefs de l'armée grecque qui semblent mériter le plus d'attirer l'attention, et il lui demande le nom de chacun d'eux.

« Et d'abord, » dit-il, « celui-ci moins grand que bien d'autres, mais si beau, si majestueux ? »

— « C'est Agamemnon, » répond Hélène.

— « Et celui-ci, moins grand qu'Agamemnon, ayant la tête de moins, mais plus large d'épaules et de poitrine ? »

— « C'est Ulysse, » dit Hélène.

— « Et cet autre, le plus grand de taille, le plus large d'épaules de tous les Grecs ? »

— « C'est Ajax, » réplique Hélène.

Voici en abrégé le texte irlandais :

On entend dans la forteresse de Crûachan le bruit des chars qui amènent de Dùn Rudraige en Ulster les guerriers réunis par la fête de Bricriu : d'abord les trois héros, puis le roi et les autres grands personnages de la cour. Au bruit des chars se mêle le cliquetis des armes que portent les guerriers. Les murailles de la forteresse en sont ébranlées. Les armes suspendues à ces murailles tombent à terre. La reine Medb désire savoir quelle en est la cause. Findabair, sa fille, monte dans la chambre haute située au-dessus de la porte d'entrée ; elle regarde.

⁹⁷ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 254-266. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 82-101, § 1-28. H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 623-625, § I-IV, cf. p. 630, 631, 638, 647.

Elle voit en tête de la troupe, dit-elle, un guerrier en char qui s'approche. « Dépeins-le-moi, » répond sa mère. Et à la description que lui fait Findabair, Medb reconnaît Loigaire. Après Loigaire, Findabair aperçoit un second guerrier en char. Elle dit à sa mère comment sont faits les chevaux, le char, la figure, les vêtements de ce guerrier : Medb reconnaît Conall. Findabair voit apparaître un troisième guerrier en char ; nouvelle description : Medb reconnaît Cûchulainn.

Elle se hâte d'accueillir le mieux possible les trois héros. On voit arriver ensuite le roi d'Ulster et les autres grands personnages qui l'accompagnaient. Le roi de Connaught, Ailill, et la reine Medb les fêtèrent pendant trois jours et trois nuits, puis Ailill leur demanda le but de leur visite. Sencha le juriste le lui expliqua : « Les trois guerriers se disputent le morceau du héros pour eux, et la préséance pour leurs femmes ; on t'a pris pour juge. » Ailill demanda trois jours et trois nuits de réflexion. Puis tous les Ulates partirent, à l'exception des trois héros, qui restèrent à Crûachan pour attendre le jugement d'Ailill.

Ailill fut trois jours et trois nuits sans manger ni dormir. Il n'osait prendre une décision qui devait, pensait-il, lui faire deux ennemis mortels. Medb se chargea de le remplacer. Elle fit venir Loigaire en particulier : « À toi, » dit-elle, « le morceau du héros. Voici le signe qui te distinguera. » Et elle lui donna une coupe de bronze ornée sur le pied d'un oiseau de laiton. « Ne montre, » continua-t-elle, « ce présent à personne jusqu'au jour où dans le palais du roi d'Ulster, Conchobar, à Emain Macha, sera posée la question de savoir à qui on devra donner le morceau du héros. » Loigaire s'en alla ravi.

Puis Medb envoya chercher Conall ; elle lui tint le même langage qu'à Loigaire, et lui donna une coupe de laiton avec un oiseau d'or sur le pied. Conall partit enchanté. Ensuite vint le tour de Cûchulainn, auquel elle dit la même chose qu'aux deux premiers, en lui donnant une coupe d'or avec un oiseau de pierres précieuses sur le pied.

Peu après, une fête avait lieu à Emain Macha. « Qui recevra le morceau du héros ? » demanda quelqu'un. Loigaire se leva et montra sa coupe de bronze, signe du jugement porté en sa faveur par Medb. Conall protesta en montrant sa coupe de laiton. Cûchulainn se leva le dernier et montra sa coupe d'or. « Le morceau du héros t'appartient, » s'écrièrent d'un commun accord Conchobar et tous les grands seigneurs d'Ulster. Mais Loigaire et Conall refusèrent de se soumettre. « Que cette coupe soit entre les mains de Cûchulainn, » dirent-ils, « cela ne signifie rien. Il l'a sans doute achetée. » Et ils mirent l'épée à la main pour attaquer Cûchulainn.

Le roi d'Ulster Conchobar et son prédécesseur Fergus s'interposèrent, et Sencha le juriste proposa une manière nouvelle de terminer le différend. « Allez, »

dit-il, « trouver Leblond, fils de Leblanc (*Bude mac Báin*), à son gué, et il vous jugera. » Les trois guerriers se rendirent chez ce personnage, qui les renvoya à Terrible, fils de Grande-Crainte (*Uath mac Immomain*). Ils allèrent trouver ce redoutable personnage, qui habitait un lac. Terrible leur dit qu'il entreprendrait de les juger s'ils prenaient l'engagement de se soumettre à sa sentence. Ils acceptèrent.

— « Il est, » dit-il ensuite, « un marché que je vous propose, et celui qui l'acceptera aura le morceau du héros. »

— « Quel est ce marché ? » demandèrent les trois guerriers.

— « J'ai une hache, » répondit Terrible. « Qu'un de vous la prenne en main et me coupe la tête aujourd'hui, et moi je lui couperai la tête demain. »

Loigaire et Conall déclarèrent qu'ils refusaient le marché.

— « Je l'accepte, » dit Cûchulainn, « si vous me cédez le morceau du héros. »

Ils s'engagèrent à le lui abandonner à cette condition.

Terrible, après avoir fait sur sa hache une incantation, mit sa tête sur une pierre, et d'un coup de hache Cûchulainn la lui trancha. Alors on vit Terrible se relever et plonger dans le lac, tenant d'une main sa hache, de l'autre sa tête sur sa poitrine.

Le lendemain, Cûchulainn, accompagné de ses deux concurrents, revint au bord du lac. Terrible avait de nouveau la tête sur les épaules, et il tenait à la main sa redoutable hache. Cûchulainn mit sa tête sur la pierre, tendant le cou à l'instrument meurtrier. Terrible, comme le géant dans l'autre version, abaissa trois fois sa hache sur le cou du célèbre guerrier. Mais il avait retourné cette hache, et ce fut avec le dos que chaque fois il frappa Cûchulainn. Puis il l'invita à se lever. « À toi, » dit-il, « le morceau du héros. » Et ce jugement fut définitif⁹⁸.

La « Fête de la maison de Bricriu, » *Feis tige Bricrend*, que nous venons de résumer aurait existé au dixième siècle, si nous prenons au sérieux la pièce intitulée « Invention ingénieuse d'Urard, fils de Coisse, » *Airec menman Uraird maic Coissi*. Urard était le chef des *file* d'Irlande. Sa propriété avait été saccagée et mise au pillage par des ennemis ; il alla porter plainte au roi suprême d'Irlande, Domnall, fils de Muirchertach et petit-fils de Niall Glundub. On sait que ce Domnall

⁹⁸ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 274-294 ; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 109-135, § 42-78. *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 626-628, § VIII-XIV, cf. p. 632-647. Dans cette analyse sommaire du *Fled Bricrend* nous avons utilisé les travaux de M. Zimmer non seulement dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 623-661, mais aussi dans la *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. I, p. 74-101.

réigna de 955⁹⁹ à 978¹⁰⁰, ou 979¹⁰¹. Urard devait lui survivre environ dix ans et mourir en 988¹⁰² ou en 989¹⁰³. Il proposa au roi de lui raconter une histoire, et il lui débita une liste de pièces épiques que Domnall connaissait déjà; il fallut au prince du nouveau, et ce nouveau fut l'exposé du malheur arrivé au chef des file¹⁰⁴.

Dans la liste récitée à Domnall et qui daterait du dixième siècle, se trouve le titre de « Fête de la maison de Bricriu, » *Feis tige Bricrend*. Il s'agit de notre second récit, qui s'oppose au récit plus ancien de la « Fête d'Emain, » *Feis Emna*, et qui est un remaniement, une sorte de rajeunissement de cette composition primitive.

La « Fête d'Emain, » que nous avons reconstituée en ses traits principaux sur les traces de M. H. Zimmer, se trouve dans la plus ancienne liste des principaux morceaux dont se composait la littérature épique de l'Irlande, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant cette liste dans le Livre de Leinster, p. 189, col. 3, l. 46, dans l'édition qu'en a donnée O'Curry, *Lectures on the manuscript materials*, p. 588, ou enfin dans celle de M. Brian O'Looney, *Proceedings of the royal irish Academy*, second series, vol. I, *Polite Literature and Antiquities*, p. 228. Keating, l'historien irlandais mort en 1650, connaissait la « Fête d'Emain, » *Feis Eamhna*, comme il l'écrit. On peut s'en assurer en consultant son histoire d'Irlande, *Forus feasa air Eirinn*, édition de 1811, p. 398, ou traduction d'O'Mahony, New-York, 1866, p. 281.

Des épisodes dont se compose la « Fête d'Emain, » le plus caractéristique est celui dans lequel on voit un magicien se faire couper la tête, puis se lever, partir, tenant sa tête dans ses mains, enfin revenir le lendemain, la tête sur les épaules, pour faire l'essai de l'opération sur une autre personne. Cette extraordinaire aventure a pénétré dans la littérature de la Table ronde. Dans la *Mule sans frein*, un vilain donne le choix à l'éminent guerrier Gauvain: « Ou tu me trancheras la tête ce soir, à condition que demain matin je trancherai la tienne, ou tu auras la tête tranchée ce soir, à condition de trancher la mienne demain matin. » Gauvain

⁹⁹ *Annales d'Ulster*, édit. Hennessy, t. I, p. 474; *Annales des Quatre Maîtres*, édit. d'O'Donovan, 1851, t. II, p. 674.

¹⁰⁰ *Chronicon Scotorum*, édit. Hennessy, p. 224. *Annales des Quatre Maîtres*, t. II, p. 708.

¹⁰¹ *Annales d'Ulster*, t. I, p. 490; cf. *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes (*Revue celtique*, t. XVII, p. 341).

¹⁰² *Chronicon Scotorum*, p. 232.

¹⁰³ *Annales de Tigernach (Revue celtique)*, t. XVII, p. 347; *Annales d'Ulster*, t. I, p. 498.

¹⁰⁴ O'Curry, *On the manners and customs of the ancient Irish*, t. II, p. 130-135. Cf. *Essai d'un catalogue*, p. 261.

préfère la première alternative¹⁰⁵, et coupe la tête du vilain, qui la ramasse et s'en va, puis revient le lendemain matin, comme il avait été convenu. Gauvain se met en position de recevoir le coup mortel. Le vilain lui fait allonger le cou, comme le géant l'exige de Cûchulainn; puis il lève sa jusarme (sorte de hache à long manche), mais ne frappe pas¹⁰⁶.

Le délai est prolongé et dure un an dans trois autres romans de la Table ronde, qui sont le *Vert chevalier*, *Perlesvaux* et la *Continuation de Perceval*. Dans le *Vert chevalier*, Gauvain est encore le héros; le provocateur est le vert chevalier, vêtu de vert, c'est-à-dire aux couleurs d'Irlande. Gauvain lui tranche la tête, et au bout d'un an va fidèlement au rendez-vous; il arrive même trois jours d'avance, et reçoit l'hospitalité dans un château où, le troisième jour, il accepte de la dame une ceinture enchantée qui doit le préserver de la mort et des blessures. Puis vient le moment fatal. Le vert chevalier lève trois fois son arme sur lui; les deux premières fois il ne le touche pas, la troisième fois il lui fait une légère blessure: c'est la peine méritée par Gauvain quand, manquant de confiance, il s'est laissé donner la ceinture enchantée¹⁰⁷.

Une partie du merveilleux disparaît dans deux autres romans. Dans *Perlesvaux*, le héros est Lancelot; il coupe la tête du provocateur; mais au lieu du décapité, c'est le frère du décapité qui revient au bout d'un an¹⁰⁸. Dans la *Continuation de Perceval*, le héros porte un nom breton: il s'appelle Caradoc, et un élément dramatique nouveau est introduit: le provocateur est le père du héros;

¹⁰⁵ Moult navré, fait Gauvains, petit
Se je ne sai lou quel je preingue
A nuit la toe trancherai,
Et lou matin te renderai
La moie se viax que la renderai.

¹⁰⁶ Fors de laiens s'en ist Gauvains,
Lou col li estent sor lo tronc;
Et li vilains li dist adone:
« Laisse col venir à plenté.
— Je n'en ai plus, fait-il, par Dé;
Mes fier i si ferir tu viax »
Sa jusarme trance tot droit,
Qu'il lo fait por lui esmaier;
Mais il n'a talent de lui tochie,
Porce que mont loiaus estoit,
Et bien que tenu li avoit
Ce qu'il li avoit créanté.

Gaston Paris, dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 75-76.

¹⁰⁷ Gaston Paris, *ibid.*, t. XXX, p. 73-74.

¹⁰⁸ P. 102 et suiv., Gaston Paris, *ibid.*, p. 76

ayant eu la tête tranchée, il reparaît au bout d'un an ; il est tout naturel qu'il laisse la vie à Caradoc, son fils¹⁰⁹. Dans *Gauvain et Humbaut*, le vilain qui a provoqué Gauvain et auquel Gauvain a tranché la tête ne se relève pas, il est mort¹¹⁰.

Les auteurs des romans de la Table ronde doivent avoir emprunté à la littérature irlandaise l'idée première de ces récits. Chez eux ce sont de simples aventures, sans liaison nécessaire avec les événements précédents, tandis qu'en Irlande cette épreuve est prodigieuse, la plus héroïque à laquelle puisse être soumis le courage d'un homme, avait sa place indiquée dans la conclusion de la pièce consacrée au morceau du héros.

L'idée est celtique et remonte à l'antiquité. Le Grec Posidonios d'Apamée, qui parcourut une grande partie de la Gaule méridionale vers le commencement du premier siècle avant notre ère, semble y avoir entendu faire un récit analogue à la « Fête d'Emain » et au « Festin de Bricriu. » « Autrefois, » dit-il, « quand dans un festin on avait servi les membres inférieurs d'un animal, le meilleur guerrier en prenait la partie supérieure, et si quelqu'un la lui contestait, il y avait entre cet adversaire et lui un duel qui se terminait par la mort d'un des deux combattants. » Puis Posidonios continue ainsi : « D'autres, sur un théâtre, après avoir reçu soit de l'argent ou de l'or, soit un certain nombre de cruches de vin, ou accepté des cautions, faisaient partage entre leurs parents et leurs amis, et debout, à côté d'eux, quelqu'un, d'un coup d'épée, leur tranchait la tête¹¹¹. » Cette dernière phrase est une déformation évhémériste du récit légendaire où le magicien se faisait couper la tête par le héros. Ce récit est probablement connu en Gaule au premier siècle avant Jésus-Christ, comme l'épopée du taureau Donn¹¹². Personne ne croira que des Gaulois aient poussé la bravoure et l'avarice au point de se faire décapiter en public pour de l'argent.

Diodore de Sicile, qui avait sous les yeux le passage de Posidonios reproduit ci-dessus, l'a traité avec beaucoup de liberté. Après avoir parlé du morceau du héros comme d'un usage actuel, et non comme d'une coutume abolie ainsi qu'avait fait Posidonios, il ajoute : « Dans les festins, des circonstances quelconques amènent souvent des querelles, les injures dégénèrent en provocations, et il en résulte des combats singuliers entre ces hommes qui comptent pour rien la perte de la vie, car parmi eux est pleine de force la doctrine de Pythagore que

¹⁰⁹ Vers 12,612 et suiv., Gaston Paris, *ibid.*, p. 75, 76.

¹¹⁰ Gaston Paris, *ibid.*, t. XXX, p. 76.

¹¹¹ Athénée, I, IV, c. 40, édition donnée chez Teubner par Meincke, t. I, p. 276 — Charles Mueller, *Fragmenta historicorum Graecorum*, t. III, p. 260. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 320.

¹¹² Voyez ci-dessus, p. 29.

les âmes des hommes sont immortelles, et, qu'au bout d'un nombre déterminé d'années, l'âme, prenant un corps nouveau, commence une seconde vie¹¹³. »

Cet arrangement du *Feis Emna* par Diodore de Sicile est plus loin de la forme primitive que le texte de Posidonios. Diodore transforme en faits contemporains ces duels dans les festins qui, suivant Posidonios, appartenaient de son temps à l'histoire du passé, comme dans le conte irlandais; enfin, il remplace par une comparaison avec la doctrine pythagoricienne le tableau révoltant du Celte donnant volontairement en spectacle à d'autres sa propre décapitation.

En Irlande, un littérateur qui vivait au plus tard au douzième siècle, a imaginé une sorte d'introduction à la « Fête d'Emain » et au « Festin de la maison de Bricriu. » Le jeune Cûchulainn avait obtenu le morceau du héros à Emain Macha, capitale de l'Ulster, à la suite de ses merveilleux exploits dans la guerre occasionnée par le taureau de Cooley. Évidemment, Loigaire et Conall, qui lui avaient disputé cet honneur avec une passion si violente, et qui étaient plus âgés que lui, l'avaient obtenu avant lui. Il était naturel qu'on découvrit dans quelles circonstances, et qu'on vint les exposer. Un *file* anonyme, comme la plupart de ses confrères, raconta comment Conall avait obtenu le morceau du héros¹¹⁴.

Ce ne fut ni dans la capitale de l'Ulster, ni dans la maison de Bricriu, ni dans la capitale du Connaught, à Cruachan Aï, les trois localités où se passent les principaux événements dans les deux morceaux analysés ci-dessus : ce fut en Leinster, chez le roi Mac Dâtho. Le point de départ est, comme dans le *Tâin bô Cûailngi*, une compétition à propos d'un animal. Mais cet animal n'est pas un taureau, c'est un chien. Ce chien s'appelait Ailbe. De ce nom, la forme plus ancienne, *Albios*, explique les noms de lieu français Albi, Albiac, Aubiac. Ce chien Ailbe était si merveilleux et avait un si prodigieux talent qu'il valait toute une armée, et qu'il suffisait pour garder toute la province de Leinster. Ce n'était pas seulement un chien de garde : c'était un chien de guerre et de massacre, quoique l'expression ne se trouve pas dans le texte. On la rencontre dans un document plus ancien : *l'enlèvement des vaches de Cooley*. Il y est question d'un chien de guerre et de massacre, *ár-chú*¹¹⁵; ce chien appartenait au forgeron du roi d'Ulster et suffisait pour garder une des trente et quelques petites provinces que comprenait le royaume.

¹¹³ Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 5-6; édition Didot, t. I, p. 271, l. 11-18 — Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 382, 384.

¹¹⁴ *Scél mucci Mac Dáthó*, « Histoire du cochon de Mac Dáthó. » Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 96-106 ; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 66-80 (traduction de M. L. Duvau); Kuno Meyer, *Hibernica minora, being a fragment of an old irish Treatise on the Psalter*, p. 51-64.

¹¹⁵ *Lebor na hUidre*, p. 60, col. 2, l. 23 ; *Livre de Leinster*, p. 63, col. 2, l. 26. Ce mot est traduit par *Schlachthund*, Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 447. Il est possible que dans le

L'emploi du chien de guerre dans les batailles est un usage gaulois constaté par Strabon. Après avoir parlé des chiens de chasse que produit la Grande-Bretagne, il ajoute : Les Gaulois à la guerre se servent de ces chiens et de ceux de leur pays¹¹⁶. Quand, en 121 avant Jésus-Christ, le roi des Arvernes, Bituitos, engagea la bataille de Vindalium contre le proconsul romain Cn. Domitius Ahenobarbus, il avait des chiens de guerre dans son armée, et regardant avec mépris la petite armée romaine : « Il y a là, » disait-il, « à peine un repas pour mes chiens¹¹⁷. » Quelques mois plus tard, sur son char d'argent, il suivait dans les rues de Rome le char de son vainqueur, et peu après un denier d'argent frappé par ordre du triomphateur représentait le combat victorieux d'un guerrier romain contre un chien gaulois¹¹⁸.



Déjà des chiens avaient fait partie de la garde officielle qui accompagnait une ambassade envoyée par le même roi Bituitos à la peuplade ligure des *Salluvi* au début de la guerre. « Ces barbares, » dit Appien, « se servent des chiens comme ils feraient d'hommes armés de lances¹¹⁹. »

Quand les fils d'Usnech, condamnés à l'exil, furent forcés de quitter le royaume de Conchobar, ils partirent avec leurs parents et leurs vassaux. La troupe se composait de trois fois cinquante guerriers, trois fois cinquante femmes, trois

Senchus Mór le mot *archu*, « chien de garde, » à l'accusatif, *archoin*, soit identique. Il faudrait suppléer un *apex* sur l'a ; *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 126, 144 ; *Cours de littérature celtique*, t. VIII, p. 296, 360. Sur le sens du mot *ár*, voyez Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 7, au mot *agro-n, agrá* ; cf. Holder, *All-celtischer Sprachschatz*, t. I, col. 62.

¹¹⁶ « Κελτοι δε και προς τους πολεμους χρωνται και τουτοις και τοις επιχωριοις. » Strabon, l. IV, c. 5, § 2, édit. Didot, p. 166, l. 26-27 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 148.

¹¹⁷ « Ut Bituitus paucitatem Romanorum vix ad escam canibus, quos in agmine habebat, sufficere posse jactaret. » Orose, l. V, c. 14, édit. donnée par Ch. Zangemeister pour l'Académie de Vienne, p. 306-307. Cf. Mommsen, *Roemische geschichte*, 6^e édit., t. II, p. 162.

¹¹⁸ Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement consulaires*, t. I, p. 461-462.

¹¹⁹ « Δορυφορουνται γαρ δη και προς κυνων οι τηδε βαρβαροι. » Appien, *Celtica*, XII, édit. Didot, p. 28. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 26.

fois cinquante chiens, et, en dernier lieu, trois fois cinquante valets. Les chiens avaient la préséance sur ces hommes de dernière catégorie¹²⁰.

Les chiens jouent dans le monde celtique un rôle qu'ils n'ont pas dans la littérature homérique, où le chien de guerre est inconnu. Dans l'*Iliade* comme dans l'*Odyssée*, les chiens et les oiseaux ne s'attaquent aux guerriers que quand ces guerriers sont morts. Tout le monde connaît le début de l'*Iliade*, où il est parlé de ces milliers de héros grecs dont les cadavres ont été la proie des chiens et des oiseaux¹²¹. C'est une idée plusieurs fois reproduite dans ce poème, et quand il s'agit des Grecs¹²² et quand il s'agit des Troyens, de leur roi Priam¹²³, de leur grand héros Hector¹²⁴. On la retrouve dans l'*Odyssée*; c'est la peine qu'aurait méritée, suivant Nestor, Egisthe pour avoir séduit Clytemnestre, épouse d'Agamemnon¹²⁵. Les chiens sont pris en mauvaise part dans l'*Iliade*. «Tu as des yeux de chien,» dit Achille au roi Agamemnon pour l'insulter¹²⁶. Un guerrier en colère appelle chien son adversaire ou ses adversaires. C'est ce que fait Hector en s'adressant aux Grecs¹²⁷. «Chien!» s'écrient Diomède et Achille en parlant à Hector¹²⁸. Ménélas interpelle les Troyens de la même manière¹²⁹.

Dans le monde celtique, le mot *chien* n'est pas pris en mauvaise part. Un des principaux guerriers de Connaught, qui joue un rôle considérable dans le cycle de Conchobar et de Cûchulainn, s'appelle «chien de bataille,» *Cû-rói*. Le plus grand héros lui-même est le «chien de Culann,» Cû-chulainn, et quand on veut s'exprimer familièrement, on l'appelle tout simplement «chien,» *cú*, et cela n'a rien d'impoli¹³⁰. Cette façon favorable de concevoir le chien a également son écho dans l'onomastique du breton de France. On a relevé dans le Cartulaire de Redon les noms d'homme *Anau-ki* «chien d'harmonie,» *Gur-ki* «grand chien» ou «homme chien,» *Maen-ki* «chien de pierre,» *Tan-ki* «chien de feu¹³¹,» plus tard *Tangi*, et *Tanneguy*, nom célèbre en France.

¹²⁰ *Longes mac n-Usnig*, § 10. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 73. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 227. O'Curry dans l'*Atlantis*, t. III, p. 402-405.

¹²¹ *Iliade*, I, 4, 5.

¹²² *Iliade*, XI, 817.

¹²³ *Iliade*, XVIII, 271, 272; XXII, 66-70.

¹²⁴ *Iliade*, XXII, 335, 348, 354, 509; XXIII, 21, 183-185; XXIV, 409, 411.

¹²⁵ *Odyssée*, III, 259.

¹²⁶ *Iliade*, I, 225. Cf. IX, 373.

¹²⁷ *Iliade*, VIII, 527.

¹²⁸ *Iliade*, XI, 362; XX, 449.

¹²⁹ *Iliade*, XIII, 623.

¹³⁰ Windisch et Whitley Stokes, *Irische Texte*, t. II, 1^{re} partie, p. 175, l. 51.

¹³¹ J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 116. *Cartulaire de Redon*, p. 46, 102, 172, 199, 234, 322, 326, 329.

Dans l'*Iliade* on se sert des chiens pour la garde des troupeaux¹³², des étables¹³³, pour la chasse au lièvre¹³⁴, au cerf¹³⁵, au sanglier¹³⁶ et même au lion¹³⁷. D'attachement du chien pour l'homme il est pour la première fois question dans l'*Odyssée*, quand Ulysse, déguisé en mendiant, rentre pour la première fois dans la maison qu'il a quittée depuis vingt ans. Son aspect misérable l'empêche d'être reconnu de personne. Il n'y a qu'une exception : son vieux chien agonisant et abandonné sur un fumier, remue la queue et les oreilles à la vue du maître. Mais cet animal affectueux, qui avait autrefois chassé avec un merveilleux succès le chevreuil, le cerf et le lièvre, ne peut se soulever de sa couche immonde, il expire ; Ulysse, autrefois, l'avait nourri de ses propres mains¹³⁸. Les deux chiens qui accompagnent Télémaque à l'assemblée des citoyens d'Ithaque sont aussi des animaux attachés à la personne¹³⁹. On peut faire la même hypothèse à propos des neuf chiens de table qu'avait Patrocle. Deux de ces chiens furent tués par Achille aux funérailles de ce guerrier, et jetés sur le bûcher ils brûlèrent avec le cadavre de leur maître¹⁴⁰.

Ainsi la littérature homérique conçoit le chien ami de l'homme, mais elle a pour lui un mépris que nous ne trouvons pas dans la littérature celtique, et cela parce que les Celtes ont le chien de guerre inconnu chez les Grecs.

Mais revenons au chien Ailbe, qui suffisait en Irlande pour garder tout le royaume de Leinster. Deux ambassades arrivèrent le même jour au château de Mac Dâthô, maître de ce chien : l'une venait de la part d'Ailill et de Medb, roi et reine de Connaught ; l'autre était envoyée par Conchobar, roi d'Ulster.

Chacune venait proposer au roi de Leinster un marché. Des deux côtés on voulait acheter le chien Ailbe, et on en proposait un prix énorme : de Connaught, c'était immédiatement trois mille vaches laitières, avec un char attelé des deux plus beaux chevaux qu'on pût trouver, et, au bout d'un an, un second paiement égal au premier. Les envoyés d'Ulster, sans parler avec la même précision, semblaient être chargés de donner autant.

Mac Dâthô éprouva le même embarras qu'Ailill quand on était venu lui demander de décider qui de Loigaire, de Conall et de Cûchulainn recevrait le

¹³² *Iliade*, XII, 303.

¹³³ *Iliade*, XI, 548-549.

¹³⁴ *Iliade*, X, 360.

¹³⁵ *Iliade*, XXII, 189.

¹³⁶ *Iliade*, XI, 324-325 ; XII, 146-147 ; XIII, 471-475.

¹³⁷ *Iliade*, XII, 41-42.

¹³⁸ *Odyssée*, XVII, 290-327.

¹³⁹ *Odyssée*, II, 11.

¹⁴⁰ *Iliade*, XXII, 173-174.

morceau du héros. Ce fut sa femme qui, comme Medb, le tira d'embarras. Medb avait promis le morceau du héros à chacun des trois guerriers : la femme de Mac Dâthô donna à son mari le conseil de promettre son chien à la fois au couple royal de Connaught et au roi d'Ulster, en ayant bien soin de faire cette promesse à chacun séparément, et à l'insu de l'autre. « Allez chez vous d'abord, » leur dit Mac Dâthô. « À votre retour ici vous trouverez bon accueil, et on vous donnera le chien. »

Mac Dâthô comptait livrer son chien à celui des deux rois qui viendrait le premier, et quand serait arrivé l'autre, il lui aurait témoigné le regret de n'avoir pu faire autrement. Il pensait que l'unique résultat serait une guerre contre Connaught et l'Ulster, et il croyait, quant à lui, être délivré en cela de tout souci.

Mais le hasard fit que le même jour arrivèrent chez lui les deux rois en personne, accompagnés de leurs principaux guerriers. Il commença par leur offrir un festin. La pièce de résistance était un cochon âgé de sept ans, tellement grand et gros que pour le nourrir il fallait à la fois le lait de trois cent vaches, et quand on le servit devant les hôtes de Mac Dâthô, quarante bœufs étaient étendus en travers sur son corps.

La question se posait de savoir qui découperait ce cochon, car il était entendu que celui qui ferait ainsi les parts s'attribuerait à lui-même celle qu'il choisirait, c'est-à-dire le morceau du héros. Un guerrier de Connaught, Cêt, fils de Maga, prétendit qu'étant le meilleur des guerriers d'Irlande, c'était lui qui devait découper le cochon de Mac Dâthô. Plusieurs guerriers d'Ulster, à commencer par Loigaire Bûadach, lui contestèrent le droit qu'il s'arrogeait. Mais il les réduisit successivement au silence en leur rappelant à chacun les humiliations qu'il leur avait infligées par ses sanglants exploits. Il était sorti vainqueur de cette lutte d'injurieuse éloquence, quand arriva Conall.

Cêt reconnut la supériorité de Conall. « Mais, » ajouta-t-il, « si Anluan était ici, tu serais forcé de lui céder la primauté. » Un combat singulier entre Anluan et Conall était la cause du retard de Conall. Conall, vainqueur, tenait sous son manteau la tête d'Anluan décapité. Au milieu de la salle du festin, il lança cette tête décolorée contre la poitrine de Cêt, de la bouche duquel la violence du choc fit jaillir un flot de sang. C'était à Conall que plus tard devait être réservé l'honneur de venger la mort du grand héros Cûchulainn en ôtant la vie au meurtrier de ce guerrier légendaire irlandais¹⁴¹. Un mystère planait sur l'origine de Conall ; on disait que sa mère, d'abord stérile, était devenue grosse après avoir bu d'une

¹⁴¹ Whitley Stokes dans la *Revue celtique*, t. III, p. 135. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 353.

eau qu'un druide avait rendue prolifique par une incantation¹⁴². Sa naissance semblait donc aussi prodigieuse que celle de Cûchulainn.

Cêt se retira, et Conall commença à découper le cochon. Il prit pour lui la queue, il la mangea tout entière, puis il partagea presque toute la bête entre les guerriers d'Ulster. Les guerriers de Connaught n'eurent que les pieds de devant; indignés, ils prirent les armes. Un combat terrible s'ensuivit. Les guerriers d'Ulster l'emportèrent.

Le chien Ailbe, lâché par son maître, prit parti pour eux contre les guerriers de Connaught, qui s'enfuirent, leur roi et leur reine avec eux. Cet animal courut après le char royal, et finit par saisir l'essieu dans sa gueule. Mais alors Ferloga, cocher du roi de Connaught, trancha la tête du chien. Ce fut la première revanche d'Ailill.

Il en eut une seconde due au même cocher. Ferloga descendit du char de son maître et alla se cacher dans la bruyère, là où devait passer Conchobar, roi d'Ulster, retournant dans sa capitale d'Emain Macha. Sans être vu, Ferloga monta par derrière dans le char de Conchobar et, saisissant entre ses mains la tête de ce roi, il fit de lui un instant son prisonnier.

— « Je t'accorde grâce de la vie, » dit-il à Conchobar, « mais tu me donneras ce que je vais te demander. »

— « Parle, » dit le roi.

— « Eh bien ! » répondit Ferloga, « tu vas m'emmener avec toi dans ta capitale d'Emain Macha. J'y resterai un an et, pendant ce temps, tous les soirs, les femmes et les filles d'Ulster viendront se ranger autour de moi et chanteront en chœur : Ferloga, mon bien-aimé ! »

Ainsi fut fait, et au bout d'un an Conchobar renvoya Ferloga en Connaught avec deux chevaux à bride d'or.

Ce que l'épopée irlandaise nous raconte de l'influence qu'auraient exercée sur leurs maris les femmes d'Ailill et de Mac Dâthô¹⁴³ s'accorde avec ce que nous dit Plutarque au chapitre VI de son traité *De mulierum virtutibus*. Suivant l'auteur grec, les Celtes, au moment de passer les Alpes pour venir s'établir dans l'Italie du Nord, qu'ensuite, à cause d'eux, on appela Gaule Cisalpine, eurent entre eux une guerre civile. Mais les femmes s'interposèrent entre les deux armées et se firent accepter comme juges de la contestation que leur arbitrage termina¹⁴⁴. Ce

¹⁴² Sur Conall, voyez le *Cóir anman*, § 251, 252, publié par M. Whitley Stokes, *Irische Texte*, 3^e série, 2^e livraison, p. 393, 394; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 11. Alfred Nutt, *The voyage of Bran*, t. II, p. 74, 75.

¹⁴³ Voyez ci-dessus, p. 41 et p. 52.

¹⁴⁴ Plutarque, *Moralia*, éd. Didot, t. I, p. 304; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 314,

récit est légendaire, puisque les événements dont il s'agit auraient eu lieu environ quatre cent ans avant notre ère, à une date où l'histoire celtique est aussi pauvre qu'il soit possible en textes vraiment authentiques. Il fait partie de l'épopée du grand roi gaulois Ambicatus, qui a évidemment une base historique, bien qu'on n'en puisse considérer comme certains tous les détails¹⁴⁵.

Ce qui serait plus sérieux, bien que fort extraordinaire, serait une clause du traité conclu entre les Celtes d'Espagne et Annibal immédiatement avant la seconde guerre punique, c'est-à-dire vers l'année 219. Ce traité avait prévu le cas auquel postérieurement les Celtes auraient à se plaindre des Carthaginois ou ceux-ci des Celtes. Dans la première hypothèse, les gouverneurs et généraux carthaginois devaient être juges du différend. Dans la seconde, c'étaient les femmes des Celtes¹⁴⁶.

316.

¹⁴⁵ Tite-Live, l. V, c. 34; 5^e édit., Weissenborn, t. II, 2^e partie, p. 199, 200.

¹⁴⁶ Plutarque, *De mulierum virtutibus*, 6; *Moralia*, édit. Didot, p. 304; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 316. Cf. Polyen, l. VII, c. 50; édit. Woelfflin, p. 280.

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ CELTIQUE ET CELLE DE L'ÉPOPÉE HOMÉRIQUE

LES AÈDES GRECS, LES BARDES — LES UELETES, VATES OU DEVINS DES CELTES, LES
DEVINS DES GRECS HOMÉRIQUES — ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ GRECQUE ET DE LA
SOCIÉTÉ CELTIQUE, L'ARISTOCRATIE, LA BOURGEOISIE, LE MÉTIER DE SOLDAT — LA
LITTÉRATURE CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES CELTES

Entreprenant de rechercher ce qu'était la hiérarchie sociale chez les Celtes et dans la littérature homérique, nous commencerons par étudier le groupe d'hommes qu'on peut appeler gens de lettres, en se servant d'une expression trop moderne, puisqu'il s'agit de gens qui n'écrivaient point. Si je parle d'abord d'eux, ce n'est pas que je les considère comme tenant alors le premier rang dans la société. Mais sans eux, que saurions-nous de cette époque reculée ?

Pour se rendre compte de la manière dont ont pu se créer d'abord puis se transmettre de générations en générations des récits épiques tels que ceux dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont un arrangement dû à un ou plusieurs hommes de génie, et tels que ceux qui nous ont été conservés par les scribes beaucoup moins intelligents d'Irlande, il faut commencer par se représenter ce que peut être la littérature dans une population où le livre est inconnu.

Le héros irlandais sait écrire sur le bois, sur la pierre une inscription en ogam¹⁴⁷ ; le héros grec au temps d'Homère est peut-être en état de graver son nom sur une planchette¹⁴⁸, ou même, dans un cas exceptionnellement important, d'écrire une lettre d'affaires¹⁴⁹ ; mais ni l'un ni l'autre n'a de livre. La littérature est exclusivement orale.

Un de ses principaux sujets était la guerre. Quand dans l'*Iliade*, au chant IX,

¹⁴⁷ *Lebor na hUidre*, p. 58, col. 1, l. 39. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 445.

¹⁴⁸ *Iliade*, VII, 175, 189.

¹⁴⁹ *Iliade*, VI, 168, 169 : suivant la glose, dans ce texte et dans celui auquel renvoie la note précédente, il ne s'agit pas d'écriture alphabétique, γραμματα. G. Dindorf, *Scholia graeca in Homeri Iliadem*, Oxford, 1885, t. I, p. 235, 259 ; cf. Ebeling, *Lexicon homericum*, t. I, p. 263 ; t. II, p. 274, au mot γραφο et au mot σημο. W. Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch* d'Iwan Müller, t. VII, p. 41, 42. Étude de M. G. Heinrich sur l'ancienneté de l'épigraphie grecque dans le même recueil, t. I, p. 375-389. Ameis, *Anhang*, 2^e livraison, p. 149-151.

les ambassadeurs envoyés par Agamemnon vont supplier Achille de donner aux Grecs, vaincus par les Troyens, le concours de sa victorieuse vaillance, ils le trouvent dans sa tente, en compagnie du seul Patrocle. En ce moment Achille, pour dissiper l'ennui de sa longue oisiveté, chante, en s'accompagnant de la lyre, les exploits des héros¹⁵⁰.

Mais ce genre d'occupation chez un homme de guerre est un fait exceptionnel. Déjà dans l'*Iliade*, le métier de chanteur apparaît comme une profession distincte du métier des armes. On considère, il est vrai, comme interpolé le vers 731 du livre XIII où, après avoir dit que Dieu a donné à l'un les vertus guerrières et, avant d'ajouter qu'il a donné à l'autre la prudence, le poète intercale ces mots: «À l'un la danse, à l'autre la lyre et le chant.» Mais il est question d'aèdes dans plusieurs passages de l'*Iliade*. L'un même est nommé: c'est Thamuris le Thrace¹⁵¹. D'autres sont mentionnés sans indication de nom; mais on ne voit pas qu'ils aient chanté des faits de guerre. Un jeune homme joue de la lyre et chante, un groupe joyeux chante avec lui tout en dansant. Un aède chante en s'accompagnant de la lyre, pendant que deux autres hommes dansent¹⁵². Aux funérailles d'Hector, des aèdes exécutent des chants funèbres dont le poète nous fait connaître le sujet¹⁵³. Voilà ce que nous voyons dans l'*Iliade*.

C'est dans l'*Odyssée* que nous assistons aux premiers débuts de l'aède professionnel chantant des poèmes épiques. Deux aèdes de ce genre y apparaissent: Phémios à Ithaque, Démodocos chez les Phéaciens.

Le premier est chargé de la partie poétique et musicale dans les festins des hardis prétendants qui se disputent la main de Pénélope. Quand la faim et la soif sont satisfaites, un héraut lui met une lyre entre les mains¹⁵⁴; alors il chante le funeste retour des Grecs après le siège de Troie. Pénélope, du haut de l'étage supérieur, distingue les paroles de l'aède, et la pensée d'Ulysse absent lui fait venir les larmes aux yeux. Elle descend et vient prier Phémios de changer de sujet. Mais Télémaque lui répond qu'elle se mêle de ce qui ne la regarde pas¹⁵⁵. Lors du massacre général par lequel Ulysse, de retour, ensanglanta la salle du festin, Phémios obtint grâce de la vie¹⁵⁶.

¹⁵⁰ «Ἄειδε δ' ἄρα κλεῖα ἀνδρῶν,» *Iliade*, IX, 189. À comparer Lucain, *Pharsale*, I, 447-449.

¹⁵¹ *Iliade*, II, 595.

¹⁵² *Iliade*, XVIII, 569, 570; 604-605.

¹⁵³ *Iliade*, XXIV, 720-722.

¹⁵⁴ *Odyssée*, I, 153-155.

¹⁵⁵ *Odyssée*, I, 325-364.

¹⁵⁶ *Odyssée*, XXII, 330-380.

Chez les Phéaciens, Démodocos chante deux morceaux épiques relatifs à la guerre de Troie, comme celui qu'avait chanté Phémios. L'un est le récit d'une querelle entre Achille et Ulysse, au milieu du festin qui suivait un sacrifice. Agamemnon assistait à cette dispute avec une joie malicieuse. Cette querelle avait été prédite par un oracle. Au moment où elle eut lieu, la guerre commençait entre les Grecs et les Troyens¹⁵⁷.

Dans le second morceau; Démodocos raconte comment cette guerre finit, comment, après le départ simulé des Grecs, leurs principaux héros, enfermés dans un cheval de bois, sont transportés par les Troyens eux-mêmes dans l'enceinte de leur ville, et comment, sortant de leur cachette, les guerriers grecs massacrent leurs imprévoyants ennemis¹⁵⁸.

C'était de la poésie sérieuse et grave; comme récréation à la fin d'un repas elle pouvait parfois manquer de gaieté. C'est pour cela que Démodocos, entre ces deux morceaux, en intercale un autre, d'un genre tout différent, sur les amours d'Arès et d'Aphrodite, épouse d'Héphaïstos, auquel le Soleil, témoin de cet adultère, le dénonça. On sait comment un piège, préparé par le mari malheureux, forgeron de son état, retint au lit les deux amants, trompés par un voyage simulé d'Héphaïstos. Démodocos raconta comment Héphaïstos, dans son infortune conjugale, ne négligea pas la question financière. Il savait compter. Après avoir fait constater par témoins l'adultère, il réclama à la fois la restitution du prix qu'en se mariant il avait dû payer à Zeus, père de sa femme, et les dommages-intérêts que lui devait le séducteur Arès. Comme Arès n'avait pas d'argent sur lui, il fallut que Poséidon se portât caution. Cela n'empêcha pas Hermès de dire tout haut qu'il aurait bien voulu être à la place d'Arès. D'où rire général parmi les immortels témoins de l'aventure. Il n'y avait pas de déesses dans l'assemblée; le respect des convenances les avait retenues chez elles¹⁵⁹.

Un morceau du même genre se reconnaît parmi les interpolations qui ont développé graduellement le texte primitif de l'*Iliade*: c'est la Διοϋ ἀπατη, qui nous montre le dieu suprême Zeus joué par sa malicieuse épouse Héra. Héra protège les Grecs, Zeus en ce moment soutient contre eux la cause des Troyens; Héra veut l'empêcher pendant quelques heures d'agir en faveur du parti qu'elle hait. Elle s'adresse à Aphrodite, sa belle et sottie ennemie. Elle veut aller, dit-elle, au bout du monde faire visite aux vieilles divinités, qui jadis ont pris soin de son enfance, l'Océan et Téthys sa femme, qui aujourd'hui accablées par le poids des

¹⁵⁷ *Odyssée*, VIII, 43-45; 62-82.

¹⁵⁸ *Odyssée*, VIII, 499-520.

¹⁵⁹ *Odyssée*, VIII, 261-366.

années, ont cessé de partager le même lit : elle les réconciliera. À cet effet, elle prit Aphrodite de lui prêter sa séduisante ceinture. La nigaude Aphrodite prend au sérieux cette fable et donne sa ceinture qui fera le malheur des Troyens ses protégés. Ornée de cette merveilleuse parure, Héra va trouver Zeus, ce divin mais volage mari, qui, séduit par les charmes nouveaux de son épouse, s'endort dans ses bras, oubliant les Grecs et les Troyens¹⁶⁰, et, pendant son sommeil, les Grecs, soutenus par Poséidon, infligent aux Troyens une sanglante défaite¹⁶¹. Zeus, à son réveil, s'emporta violemment contre Héra¹⁶², mais sa colère ne rendit pas la vie aux Troyens que les Grecs avaient tués.

Ces deux morceaux, les amours d'Arès et d'Aphrodite, et Zeus vaincu par la ruse de sa femme, pourraient être comparés à la littérature des cafés-concerts, mais il fallait bien que les aèdes trouvassent moyen de retenir l'attention. On se fatigue de tout, dit l'*Iliade* : on se fatigue du sommeil, de l'amour, du chant et de la danse¹⁶³. Le rôle des aèdes était de faire en sorte de ne pas lasser par leurs chants les auditeurs qu'ils devaient occuper agréablement à la fin des repas.

La légèreté nécessaire de quelques-unes des pièces chantées par les aèdes n'empêchait pas que certains d'entre eux obtinssent de grandes marques d'estime et de confiance. Agamemnon partant pour la guerre de Troie confia la garde de sa femme Clytemnestre à l'un d'eux, et quand Egisthe voulut la séduire, il commença par emmener ce fidèle gardien dans une île déserte, où il le laissa mourir de faim. Pendant que l'immonde Egisthe profanait la couche du roi grec, le cadavre de l'honnête aède était dévoré par les oiseaux de proie¹⁶⁴.

Les aèdes avaient des collègues dans un monde supérieur aux hommes. L'*Iliade* nous montre au festin des dieux, sur l'Olympe, Apollon jouant de la lyre pour accompagner les Muses qui chantent¹⁶⁵. Il tenait aussi la lyre aux noces de la déesse Thétis avec Pélée, simple mortel, ce mariage d'où naquit Achille¹⁶⁶, comme chez les Celtes, de l'union momentanée du dieu Lug et de la mortelle Dechtere devait naître le grand héros Cûchulainn.

Les Celtes avaient aussi des aèdes. Leur nom, tout différent de celui des chanteurs grecs, était *bardos*, en breton *bars*. Le plus ancien auteur chez qui l'on trouve ce nom est Posidonios ; qui, au commencement du premier siècle avant

¹⁶⁰ *Iliade*, XIV, 153-351.

¹⁶¹ *Iliade*, XIV, 352-522.

¹⁶² *Iliade*, XV, 1-33.

¹⁶³ *Iliade*, XIV, 636-637.

¹⁶⁴ *Odyssée*, III, 265-273.

¹⁶⁵ *Iliade*, I, 603-604.

¹⁶⁶ *Iliade*, XXIV, 63.

J.-C., nous montre ces poètes chantant comme les aèdes grecs avec accompagnement d'une certaine espèce de lyre. Le sujet de leurs chants aurait été, d'après lui, l'éloge des grands personnages vivants qui les nourrissaient et les payaient¹⁶⁷. Timagène, qui écrivait dans le même siècle, mais plus tard que Posidonios, dit que les bardes chantaient en vers, avec accompagnement de la lyre, les exploits des hommes illustres : il ne dit pas si ces hommes illustres sont les protecteurs vivants du barde ou de grands hommes morts dont la mémoire du peuple a conservé le souvenir¹⁶⁸. Les seuls poèmes bardiques dont parle Lucain ont pour sujet la louange des héros défunts. Lucain dépeint dans ses vers la tranquillité de la Gaule quand la guerre civile entre César et Pompée oblige le futur maître de Rome à conduire de Gaule en Italie ses légions victorieuses. Quel bonheur pour les Gaulois ! « Alors, » dit-il, « vous, poètes, qui par vos louanges conservez pendant de longs siècles la mémoire des braves morts dans les combats, vous avez, ô bardes, chanté en pleine sécurité de nombreux poèmes¹⁶⁹. »

Les bardes paraissent avoir été une institution générale chez les Celtes, tant en Grande-Bretagne que sur le continent. Deux inscriptions du temps de l'empire romain nous font connaître une localité de l'Italie septentrionale qui s'appelait « Champ du barde, » *Bardomagus* ; elle était située près de Milan¹⁷⁰. Le nom de l'Helvétie Bardus, dont le fils Cattaus obtint de l'empereur Néron droit de cité romaine en l'an 64 de notre ère¹⁷¹, paraît avoir une origine professionnelle. Les bardes de Gaule portaient le vêtement dit *cucullus*, mot masculin dont la forme féminine *cuculla* désigna plus tard un costume monastique, la « coule. » De là, chez Martial, au premier siècle de notre ère, le vers qu'on peut traduire :

¹⁶⁷ Athénée, I. VI, c. 49, édition Meineke, t. I, p. 436. Cf. I. IV, c. 37, *ibid.*, p. 273, et Diodore de Sicile, I. V, c. 31, § 2, édit. Didot, t. I, p. 272. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 318, 324, 390. *Fragmenta historicorum graecorum* de Didot, t. III, p. 259, fr. 23 ; p. 261, fr. 25. Suivant Diodore, les bardes chantent l'éloge des uns et le blâme des autres, οὐς μὲν ὑμνοῦσιν, οὐς δὲ βλασφημοῦσι.

¹⁶⁸ « Et bardi quidem fortia virorum illustrium facta heroïcis composita versibus cum dulcibus lyrae modulis cantarunt. » Ammien Marcellin, I. XV, c. 9, § 8, édition de Gardthausen, t. I, p. 69 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 328 ; C. Müller, *Fragmenta historicorum*, t. III, p. 323.

¹⁶⁹ Vos quoque, qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum *vates* dimittitis aevum,
Plurima securi fudisti carmina, bardi.
(*Pharsale*, I, 447-449.)

On trouvera ces textes et d'autres encore réunis chez Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 347, 348.

¹⁷⁰ *C.I.L.*, t. V, n° 5872, 5878.

¹⁷¹ *C.I.L.*, t. III, p. 846.

« La Gaule te revêt du *cucullus* bardique de Saintes¹⁷². » Parmi les vêtements de l'empereur Commode vendus aux enchères après sa mort, en 192, se trouvaient plusieurs *cucullus* de bardes, *cuculli bardaïci*¹⁷³. Gallien, empereur de 253 à 268 donne, dans une lettre conservée jusqu'à nous, une liste de cadeaux qu'il fait à Claude, son successeur futur mais alors imprévu : dans cette liste apparaît un *cucullus* bardique, *bardo-cucullus*¹⁷⁴. Barde, en gallois *bardd*, est un mot qui, en Grande-Bretagne, a subsisté jusqu'à nos jours avec le sens de poète.

En Irlande, ce mot ne désigne de très bonne heure qu'une catégorie infime de gens de lettres¹⁷⁵. Le barde irlandais fut en général supplanté par le « voyant » **ueles*, au génitif **ueletos*, en vieil irlandais *fili*, génitif *filed*.

Les **ueletes* ou « voyants » gaulois sont appelés devins, *μῶνταις*, par Diodore de Sicile¹⁷⁶, *σοῦταις* par Strabon¹⁷⁷, qui s'est borné, semble-t-il, à noter en caractères grecs l'équivalent latin *vâtes* de *μῶνταις* ; ce nom latin paraît avoir été aussi celtique sous la forme **uâtis*¹⁷⁸. Mais les devins gaulois semblent avoir eu de plus un autre nom, celui-ci étranger à la langue latine. Ce nom, bien connu en irlandais, où il s'écrit *fili*, *file*, génitif *filed*, n'a été conservé par aucun texte qui, au temps de l'empire romain ou antérieurement, le donne comme gaulois ; il en subsiste un dérivé, employé comme nom abstrait, le breton *gwelet*, « voir, » en gallois *gweled*, qui a aussi la valeur d'infinitif, ou qui, employé substantivement, veut dire « vision. » Mais l'existence du substantif masculin **ueles*, génitif **ueletos*, est attestée au premier siècle de notre ère par le féminin germanique *ueleda*. *Ueleda* est un nom emprunté par les Germains aux Gaulois, comme le germanique *barditus*.

Barditus, « chant du barde, » est, dit Tacite à la fin du premier siècle de notre ère, le nom du genre de chant par lequel les Germains enflamment les âmes des guerriers avant de commencer les batailles¹⁷⁹ ; c'est une imitation du chant des bardes gaulois, c'est ce chant des aèdes grecs qui vantait les glorieux exploits des

¹⁷² « Gallia Santonico vestit te bardo-cucullo. » — Martial, XIV, 128 ; édit. Schneidewin, p. 335.

¹⁷³ Jules Capitolin, *Pertinax*, c. 8, § 3. H. Peter, *Historiae augustae scriptores*, t. I, p. 110.

¹⁷⁴ Trebellius Pollion, *Claudius*, c. 17, § 6. H. Peter, *Historiae augustae scriptores*, t. II, p. 136. On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici d'un vêtement gaulois, ce qui a été contesté quant au texte de Capitolin cité plus haut.

¹⁷⁵ *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 48.

¹⁷⁶ Diodore de Sicile, l. V, c. 31, § 3 ; édit. Didot, t. I, p. 272, l. 45 et suiv. ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390.

¹⁷⁷ Strabon, l. IV, c. 4, § 4 ; édition Didot, p. 164, l. 21, 22 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 138.

¹⁷⁸ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschalz*, p. 261.

¹⁷⁹ Tacite, *Germania*, c. 3 ; édition de Tacite donnée par Halm, t. II, p. 221.

ancêtres défunts, mais restés immortels par le souvenir. Le mot *barditus* a été emprunté par les Germains à la langue des Gaulois, leurs anciens maîtres.

Le nom de la prophétesse, *fatidica*, bructère Ueleda¹⁸⁰, qui joua un grand rôle en Germanie contre Rome l'an 70 de notre ère, une sorte de Jeanne d'Arc germanique, vaincue comme celle de France, comme elle grandie par la défaite, n'est pas autre chose que la forme féminine germanisée du nom national des *μαντεις* gaulois de Diodore, des *ονατεις* gaulois de Strabon : **ueles*, au génitif **ueletos*, au féminin *ueleta*, « celle qui voit¹⁸¹. » L'orthographe par double *l*, *Velleda*, adoptée par Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. II, p. 17, et par Duruy, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 46, 607, 611, 657, 703, ne repose sur aucune autorité : il faut écrire, avec Stace, *Veleda*, ou, mieux, *Ueleda*, prononciation germanique du gaulois **Ueleta*. Stace était contemporain de cette femme héroïque, que Tacite, un autre contemporain, dit avoir vue¹⁸².

Comme dans le monde celtique, les devins et les prophètes constituent dans la littérature homérique un groupe distinct de celui des prêtres. *L'Iliade* et *l'Odyssée* nous montrent des devins chez les Grecs et chez leurs ennemis.

Dans *l'Iliade*, le principal devin grec est Calchas. Quand les Grecs se rassemblèrent à Aulis pour de là gagner les rivages de Troie, ils offrirent un sacrifice aux dieux près d'une source sur laquelle un grand platane avait poussé. Tout d'un coup, on vit un dragon sortir de dessous l'autel, s'élancer sur le platane et dévorer d'abord huit petits oiseaux dans leur nid sur cet arbre ; la mère fut la neuvième victime ; puis, par un prodige inattendu, Zeus changea le dragon en pierre. Calchas interpréta ces merveilleux événements. La mort des neuf petits oiseaux signifie, dit-il, que le siège de Troie durera neuf ans, et que nous prendrons cette ville la dixième année¹⁸³.

Neuf ans plus tard, quand pour venger le prêtre d'Apollon, Chrysès, qui avait en vain supplié Agamemnon de lui rendre sa fille, Apollon envoya aux Grecs une

¹⁸⁰ Tacite, *Historiae*, IV, 61, 65 : V, 22, 24 ; *Germania*, S. Stace, *Silvae*, I, 4, 90, donne la quantité : *Captivaeque preces Velledae*. Il n'y a donc pas à tenir compte de la notation *Velaeda* des éditions de Tacite, par exemple édition Halm, t. II, p. 186, 189, 215, 216, ni du Βεληδα pour Ουεληδα de Dion Cassius, LXVII, 5, édit. Sturz, t. IV, p. 262 ; cf. édit. Imm. Bekker, t. II, p. 298.

¹⁸¹ M. Windisch, chez Curtius, *Grundriss der griechischen Etymologie*, 5^e édit., p. 347, donne cette étymologie avec un point d'interrogation que je crois pouvoir effacer. Sur *Veleda*, voir E. Mock chez Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, t. I, p. 1133 ; cf. Pauly, *Real-encyclopaedie*, t. VI, p. 2428 ; Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 276-277.

¹⁸² « Vidimus sub divo Vespasiano Velaedam diu apud plerosque numinis loco habitam. » Tacite, *Germania*, 8. *Valaedam* doit être corrigé en *Veledam*.

¹⁸³ *Iliade*, II, 303-329.

épidémie mortelle, ce fut Calchas qui expliqua la cause de cette épidémie ; ce fut lui qui, grâce à l'appui d'Achille, bravant la colère d'Agamemnon, indiqua aux Grecs le moyen de calmer la colère du dieu, et son autorité fut assez grande pour contraindre le grand roi à restituer à Chrysès, la captive dont il voulait faire sa concubine ; et qu'il prétendait égale en beauté et en talent à sa femme Clytemnestre¹⁸⁴.

Quand les Troyens, vainqueurs, ont pénétré dans le camp des Grecs et s'approchent des vaisseaux dont ils veulent s'emparer, Poséidon veut rendre le courage aux vaincus. C'est la figure de Calchas qu'il emprunte pour ranimer par ses exhortations l'ardeur guerrière des deux Ajax¹⁸⁵.

Calchas n'est pas le seul devin grec. À Corinthe, un certain Polyidos, père d'Euchénor, avait prédit à son fils une destinée fatale : ou mourir d'une maladie cruelle dans sa maison, ou périr près des vaisseaux grecs sous les coups des Troyens. Une flèche lancée par l'arc de Pâris atteignit Euchénor sous la mâchoire et l'oreille, et lui ôta la vie¹⁸⁶.

Nous ne comptons point parmi les devins professionnels grecs le héros Achille, qui a toutes les supériorités, qui, sans être aède, chante, en s'accompagnant de la lyre, les hauts faits des guerriers¹⁸⁷. Il sait par sa mère Thétis qu'il a le choix entre deux destinées : ou la mort sous les murs de Troie, et après cette mort une gloire impérissable, ou dans sa patrie une vie longue, et après elle l'oubli¹⁸⁸. Il a choisi la première alternative¹⁸⁹.

Son cheval Xanthos sait lui-même qu'une mort cruelle et prochaine attend l'illustre héros et, par un prodige inattendu, il prend la parole pour le lui rappeler¹⁹⁰. Mais les chevaux d'Achille sont immortels¹⁹¹ ; ils sont nés de l'union du Zéphyre avec la harpie Podarga¹⁹². Non seulement ils avaient la parole, comme les hommes, mais, comme aux hommes également, la douleur leur faisait verser des larmes ; à la mort de Patrocle, ils en répandirent d'abondantes¹⁹³.

Un des chevaux de Cûchulainn, le Gris de Macha, n'a pas le don de la parole, comme Xanthos, le cheval d'Achille, mais il sait comme lui l'avenir ; comme lui

¹⁸⁴ *Iliade*, I, 111-115.

¹⁸⁵ *Iliade*, XIII, 39-80.

¹⁸⁶ *Iliade*, XIII, 660-672.

¹⁸⁷ *Iliade*, IX, 189.

¹⁸⁸ *Iliade*, IX, 410-416.

¹⁸⁹ *Iliade*, XXI, 276-278.

¹⁹⁰ *Iliade*, XIX, 404-423.

¹⁹¹ *Iliade*, XVI, 154 ; XVII, 444.

¹⁹² *Iliade*, XVI, 145-151.

¹⁹³ *Iliade*, XVII, 426-442.

le chagrin le fait pleurer. Quand le héros irlandais va partir pour la bataille où il doit perdre la vie, et qu'il ordonne à son cocher de préparer le char qui doit le conduire à l'ennemi, un des chevaux, le Gris de Macha, qui prévoit l'issue fatale du combat, refuse d'abord de se laisser atteler; puis, quand sur un ordre impérieux du maître, il cesse de résister, il laisse tomber de ses yeux deux grosses larmes de sang¹⁹⁴.

Les Troyens et leurs alliés, dans l'*Iliade*, ont des devins comme les Grecs. Ainsi Mérops de Percôta en Thrace, père de deux fils, leur avait annoncé qu'ils mourraient en combattant les Grecs, et cette prophétie se réalisa¹⁹⁵. Parmi les guerriers tués par Diomède, se trouvèrent les deux fils d'Eurydamas, vieillard qui interprétait les songes; ce père, homme négligent, n'avait pas prévenu ses fils du danger auquel ils s'exposaient¹⁹⁶. Hélénos, fils de Priam, devinait aussi l'avenir, mais c'était par l'observation des oiseaux, comme Calchas¹⁹⁷. Le Troyen Polydamas procédait de la même façon; il interpréta dans un sens sinistre l'apparition d'un aigle volant à gauche de l'armée et tenant en ses griffes un serpent ensanglanté qu'ensuite il laissa tomber¹⁹⁸. La même méthode de divination était suivie par le Mysien Ennomos, qui fut tué par Achille¹⁹⁹.

Dans l'*Odyssée*, nous voyons d'abord apparaître, chez les Grecs, Halithersès, fils de Mastor. C'est à Ithaque; les prétendants, profitant de l'absence d'Ulysse, mangent son bien en festins et en faisant à sa femme une cour inutile. On aperçoit deux aigles qui, venant de la montagne, arrivent au milieu de l'assemblée, se battent à coups d'ongles, puis s'envolent à droite. Halithersès déclare que c'est l'annonce du prochain retour d'Ulysse qui tuera les prétendants²⁰⁰.

Un autre devin est le Thébain Tirésias. Il est mort, mais il a conservé aux enfers la vision de l'avenir. Ulysse va le consulter à l'entrée du séjour ténébreux des défunts. Il apprend de Tirésias qu'il doit un jour, lui Ulysse, revenir à Ithaque massacrer les prétendants, et qu'après un nouveau voyage maritime et un sacrifice à Poséidon, il jouira d'une heureuse vieillesse²⁰¹.

Théocluménos, fils du devin Polyphidès, est devin lui-même; ayant commis un meurtre dans Argos, sa patrie, il est obligé de fuir pour échapper à la mort.

¹⁹⁴ Whitley Stokes, dans la *Revue celtique*, t. III, p. 175-176. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 333. *Livre de Leinster*, p. 119, col. 1, 2.

¹⁹⁵ *Iliade*, II, 828-834; XI, 329-332.

¹⁹⁶ *Iliade*, V, 148-151.

¹⁹⁷ *Iliade*, VI, 76.

¹⁹⁸ *Iliade*, XII, 200-229.

¹⁹⁹ *Iliade*, III, 858-861; XVII, 218.

²⁰⁰ *Odyssée*, II, 146-193.

²⁰¹ *Odyssée*, X, 488-495; XI, 90-151.

Télémaque, partant pour Ithaque, l'accueille sur son navire²⁰² et l'emmène avec lui dans son île. Peu après le débarquement, Théocluménos voit s'envoler à droite un faucon tenant entre ses serres une colombe qu'il déchire, et il prédit à son protecteur que la race d'Ulysse régnera toujours à Ithaque²⁰³. « Cela veut dire, » affirme-t-il en parlant à Pénélope, « cela veut dire qu'Ulysse est déjà de retour et que les prétendants lui devront leur perte²⁰⁴. » Enfin Théocluménos, dans la salle du festin, annonce aux prétendants leur mort prochaine²⁰⁵. Un de ces prétendants croyait prévoir l'avenir : c'était Leïodès, fils d'Oïnops²⁰⁶.

Dans l'*Odyssée*, la divination n'est pas plus que dans l'*Iliade* le monopole des Grecs. Chez les Cyclopes, Télémos a prédit à Polyphème qu'Ulysse lui crèverait son œil unique²⁰⁷.

De ces nombreux devins il en est un qui exerce une énorme influence en expliquant, par l'insulte qu'Agamemnon a infligée au prêtre Chrysès, l'épidémie qui désole le camp des Grecs. Calchas contraint Agamemnon, le roi suprême, à restituer Chryséis ; de là entre Achille et Agamemnon une querelle qui est le sujet de l'*Iliade*. Devant Calchas s'est inclinée la plus haute puissance qui existât chez les Grecs. On peut comparer ce que Diodore nous rapporte des devins gaulois : « Tout le peuple, » dit-il, « leur obéit²⁰⁸. »

C'est par l'observation du vol des oiseaux que Calchas, Théocluménos, Halithersès chez les Grecs, Polydamas, Ennomos et Hélénos chez leurs ennemis, découvrent les secrets de l'avenir. De là les épithètes spéciales que l'*Iliade* joint aux noms de trois d'entre eux : οἰωνιοτης²⁰⁹, et οἰωνοπολος²¹⁰. Suivant Diodore de Sicile, le vâtes celtique fait usage du même procédé de divination, οἰωνοσχοπια²¹¹.

Un autre moyen de divination chez les Grecs était l'observation de la victime, θυος, dans les sacrifices. Θυος paraît être, à proprement parler, la partie de la victime qui était brûlée et qui ne servait pas au festin par lequel le sacrifice se

²⁰² *Odyssée*, XV, 223-286. Sur Polyphidès, voyez vers 252-255.

²⁰³ *Odyssée*, XV, 525-531.

²⁰⁴ *Odyssée*, XVII, 152-161.

²⁰⁵ *Odyssée*, XX, 350-357.

²⁰⁶ *Odyssée*, XXI, 144, 145 ; XXII, 318, 321.

²⁰⁷ *Odyssée*, IX, 507-516.

²⁰⁸ « Πᾶν το πλῆθος εχουσιν υπηκοον, » Diodore, l. V, c. 31, § 3 ; éd. Didot, t. I, p. 272, l. 48 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390. Comparez ce que Tacite dit de Velede : « late imperitabat, » *Historiae*, I. IV, c. 61.

²⁰⁹ *Iliade*, II, 858 ; XIII, 70 ; XVII, 218.

²¹⁰ *Iliade*, I, 69 ; VI, 76.

²¹¹ Diodore de Sicile, l. V, c. 31, § 3, édit. Didot, t. I, p. 272, l. 46-47. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390.

terminait. Mais dans le composé *θυοσχοος* « devin » le premier terme semble désigner la victime entière : *θυοσχοος* est celui qui regarde la victime, et de son examen conclut l'avenir²¹². Un *θυοσχοος* est mentionné dans l'*Odyssée* ; il était d'Ithaque et prenait part au festin des prétendants ; Ulysse le tua²¹³ ; mais l'*Odyssée* ne nous dit pas quelles prédictions il aurait faites. On sait que ce procédé de divination était employé par les *vates* gaulois dans les sacrifices humains. Ils prétendaient donner pour base à des prédictions les mouvements convulsifs de la victime frappée d'un coup d'épée mortel, et la façon dont le sang s'écoulait de la blessure²¹⁴.

Un troisième procédé de divination chez les Grecs homériques est l'interprétation des songes. L'interprète des songes s'appelle *ονειροπολος*. Quand, au début de l'*Iliade*, l'épidémie envoyée par Apollon répand la mort parmi les Grecs, Achille demande que l'on consulte ou un devin, *μαντιν*, ou un prêtre, *ιερα*, ou un interprète des songes, *ονειροπολος*, car, dit-il, le songe vient de Zeus²¹⁵. Nous avons parlé d'Eurydamas, qui avait prévu la mort de ses fils, tués par Diomède ; il était interprète des songes, *ονειροπολον*.

Suivant l'*Iliade*, il faut se défier des songes : ils sont quelquefois un moyen employé par Zeus pour tromper les mortels. Au début du second chant de ce poème un fantôme envoyé par Zeus conseille à Agamemnon endormi de faire prendre les armes aux Grecs le matin suivant et lui annonce la prise de Troie pour le jour même. Agamemnon crut véridique ce message mensonger, mais la volonté de Zeus devait se réaliser et le siège de Troie ne se terminer qu'après bien des jours encore et bien des combats, et après avoir coûté la vie à une foule de guerriers grecs²¹⁶. Agamemnon, homme peu délicat, ne méritait que médiocrement la sympathie des dieux.

Au contraire, la femme qui apparaît en songe à Pénélope au quatrième chant de l'*Odyssée*, et qui lui annonce le retour prochain de Télémaque, lui dit la vérité²¹⁷. Est également véridique, le songe qui au dix-neuvième chant de l'*Odyssée*,

²¹² Le mot *θυος* se trouve deux fois dans l'*Iliade*, VI, 270 ; IX, 499, et une fois dans l'*Odyssée*, XV, 261. L'expression *θυοσχοος* apparaît une fois dans l'*Iliade*, XXIV, 221, et trois fois dans l'*Odyssée*, XXI, 145 ; XXII, 318, 321.

²¹³ *Odyssée*, XXI, 144-166 ; XXII, 310-329.

²¹⁴ Diodore de Sicile, I, V, c. 31, § 3 ; édit. Didot, p. 272-273. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390, 392.

²¹⁵ *Iliade*, I, 62-63.

²¹⁶ *Iliade*, II, 1-75.

²¹⁷ *Odyssée*, IV, 787-841.

annonce à Pénélope le retour d'Ulysse et le massacre des prétendants²¹⁸. Pénélope, le modèle des épouses, est digne de la faveur divine.

Quoi qu'il en soit, il y a, comme dit Pénélope elle-même, deux portes par où arrivent les songes : l'une est de corne, l'autre d'ivoire ; les songes qui, viennent par la porte d'ivoire trompent les hommes ; ceux qui passent par la porte de corne apportent la vérité²¹⁹. Ni l'*Iliade* ni l'*Odyssée* ne nous indiquent le moyen de distinguer le songe véridique du songe mensonger. Les Celtes ont trouvé ce moyen, et les plus vieux monuments de la littérature irlandaise nous apprennent en quoi il consiste.

Il faut être devin, file, puis sacrifier aux dieux soit un cochon rouge, soit un chat, soit un chien ; le *file* sacrificateur mange un morceau de la chair de l'animal sacrifié et offre aux dieux le reste, après avoir prononcé dessus une incantation. Ensuite il dit une seconde incantation sur ses deux mains, se couche et s'endort, la tête entre les deux mains. Le songe qui lui vient alors est véridique²²⁰. Il est essentiel que le file, c'est-à-dire le devin, qui dort et qui a la vision tienne pendant cette vision une main sur chaque joue.

Le nom du phénomène qui se produit alors est, en vieil irlandais, *imbas forosnai* : *forosnai* veut dire « grande illumination²²¹ » et suppose un primitif **uer-ôd-sunna*, composé : 1° de deux préfixes, signifiant l'un « sur, » l'autre « hors de ; » 2° d'un substantif dérivé de la racine qui a donné au vieil allemand le mot *sunna*, « soleil, » aujourd'hui *sonne*²²² ; et *imbas* signifie « entre les deux mains. » Ainsi, le sens d'*imbas forosnai* est « grande illumination, — sorte de lumière solaire, — entre les deux mains. »

L'accomplissement du rite pouvait quelquefois produire la vision chez les gens éveillés ; ainsi lorsque, comme nous le verrons plus loin, la *file* Fedelm, du haut de son char, prédit à Medb, reine de Connaught, les exploits désastreux de Cûchulainn, c'est à l'aide de l'*imbas forosnai*²²³. Aux deux incantations prononcées par le *file*, l'une sur la chair de l'animal sacrifié, l'autre sur ses deux mains à lui,

²¹⁸ *Odyssée*, XIX, 535-568.

²¹⁹ *Odyssée*, XIX, 562-567.

²²⁰ *Glossaire de Cormac*, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 25 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 616 ; Whitley Stokes, traduction du *Glossaire de Cormac*, p. 94, 95.

²²¹ *Glossaire d'O'Davoren*, chez Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 91. *Glossaire d'O'Clery* dans la *Revue celtique*, t. IV, p. 423.

²²² Whitley Stokes, *Urheltischer Sprachschatz*, p. 306, au mot *Sunno-*.

²²³ *Lebor na hUidre*, p. 55, col. 2, l. 13. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 443, 542, 545.

on pouvait substituer une incantation unique prononcée par quatre druides sur un dormeur quelconque²²⁴.

Les Grecs, les Romains et certains peuples orientaux faisaient usage d'une recette moins compliquée. Elle consistait à dormir dans le temple ou dans le bois sacré du dieu dont on comptait obtenir un songe véridique. C'était ce qu'on appelait en grec *εγχομησις*, en latin *incubatio*. Dans le bois consacré à Faunus, en Italie, comme chez les Celtes d'Irlande, le sommeil prophétique devait être précédé d'un sacrifice. Celui qui voulait dormir se couchait sur les peaux des victimes immolées. Ce rite est décrit par Virgile au livre VII de l'*Enéide*, vers 81 à 103. Suivant ce texte, le personnage qui dort voit voler autour de lui des images merveilleuses et entend la parole divine. D'après Tertullien, la règle, dans certains temples, était de jeûner avant de s'endormir²²⁵, au lieu de manger, comme en Irlande, avant le sommeil qui produisait l'*imbas forosnai*. Mais ces procédés sont étrangers à la littérature homérique.

Outre l'*imbas forosnai*, « illumination entre les deux mains, » dont nous venons de parler, on connaissait en Irlande, l'enthousiasme prophétique qui s'exprimait en vers, « ardeur ou feu du poème, » *teinm lôida*; c'est un phénomène identique à la chresmologie post-homérique, *χρησμολογία* des Grecs, dont le principal théâtre était le temple d'Apollon à Delphes, et où les oracles étaient rédigés en vers. En Irlande, le *teinm lôida*, comme l'*imbas forosnai*, devait être précédé d'un sacrifice aux « faux » dieux. C'est pour cela que, dit-on, saint Patrice les prohiba tous les deux comme inconciliables avec le christianisme.

Un autre mode irlandais de divination, l'« incantation du bout des os, » *dichetal do chennaib cnâime*, pouvait être employé sans faire appel aux dieux des païens; il resta toléré. Nous ne connaissons rien d'analogue au *dichetal do chennaib cnâime* en Grèce ni à Rome²²⁶. Ce procédé n'avait pu donc être condamné par l'Église.

Ce qu'il y a de plus curieux peut-être à étudier pour nous, c'est l'intervention des femmes dans la divination. Dans l'*Odyssée*, Hélène, sans avoir fait de la divination une profession spéciale, agit en devin: *μαντευσομαι*, dit-elle. Elle prédit le retour d'Ulysse dans sa patrie, et comment le prévoit-elle? C'est parce qu'on vient de voir voler à droite un aigle tenant entre ses serres une grande oie

²²⁴ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 213, l. 3, 4. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 188; Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 597; E. O'Curry dans l'*Atlantis*, t. I, p. 384, 385.

²²⁵ Tertullien, *De anima*, cap. 48. Migne, *Patrologia latina*, t. II, col. 732 c.

²²⁶ Sur ces divers procédés de divination, voyez *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 247-257. À comparer l'article de M. Bouché-Leclercq sur la divination, dans le *Dictionnaire des Antiquités* de MM. Daremberg et Saglio, t. II, p. 292-319.

blanche prise dans la basse-cour de Ménélas²²⁷. Ce fut plus tard une femme qui rendit des oracles à Delphes.

Dans l'« Enlèvement des vaches de Cooley, » nous trouvons la femme celtique devineresse de son état : Fedelm, la blonde **ueles* féminine de Connaught, *ban-fhili do Chonnachtaib*²²⁸, que le même texte appelle aussi « *vates* féminine, » *banfhàith*. Elle est *fàith*, c'est-à-dire *vates*, pour nous servir de l'expression adoptée par Diodore de Sicile ; elle est **ueles* comme la *Veleda* germanique, qui a emprunté son nom aux Celtes. Avec l'*imbas forosnai*, ce procédé magique de divination, elle vient de Grande-Bretagne, où elle a été apprendre le métier de devin²²⁹, et avant le départ de l'armée qui, sous le commandement d'Ailill et de Medb, va envahir l'Ulster, elle voit du haut de son char, attelé de deux chevaux noirs, cette armée toute rouge de sang : ce sang coulera des blessures que recevront les guerriers rassemblés par la reine de Connaught. Elle voit arriver le terrible héros Cûchulainn, elle entend les gémissements des femmes qui vont pleurer les morts, et ces morts sont les soldats qu'Ailill et Medb conduisent au combat²³⁰. Fedelm, sait l'avenir comme *Veleda*, la prêtresse bructère au nom gaulois, premier siècle de notre ère.

Les femmes gauloises qui auraient prédit l'avenir au troisième siècle de notre ère, et qu'au commencement du siècle suivant les historiens Aelius Lampridius et Flavius Vopiscus appellent *dryades*, sont, suivant toute ressemblance, non des druidesses, mais des *vâtes*, **veletas* féminines, comme Fedelm. *Dryades* est un mot grec qui désigne une certaine catégorie de nymphes. Le gaulois que nous prononçons druide est **druis*, au génitif **druidos*, à l'accusatif pluriel **druidâs*, d'où le nominatif singulier latin *druida*²³¹. L'emploi du mot grec *dryas*, *dryades*, atteste l'influence littéraire de la culture grecque sur les écrivains latins, mais la traduction « druidesse » n'est pas justifiée.

Suivant Lampride, une *dryas* gauloise prédit la mort d'Alexandre Sévère, 235²³². Vopiscus, dans sa biographie de l'empereur Aurélien, 270-275, raconte

²²⁷ *Odyssée*, XV, 160-178.

²²⁸ *Lebor na hUidre*, p. 55, col. 2, l. 11.

²²⁹ « À hAlbain iar foglaim filidechta. » *Lebor na hUidre*, p. 55, col. 2, l. 12-13.

²³⁰ *Lebor na hUidre*, p. 55, col. 2 ; p. 56, col. 1 ; Livre de Leinster, p. 56, col. 1. Cf. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 443.

²³¹ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 157 ; cf. Macbain, *Etymological Dictionary of the gaelic language*, p. 127. On a voulu expliquer ce mot par le grec ou par le germanique. Le plus rationnel serait, ce me semble, de l'expliquer par le celtique **druis* = **dru-uid-s*, de *dru* « fort, ferme, » conservé par l'irlandais *dron*, « ferme » = **dra-no-s*, et de **uid-s*, « voyant ; » comparez l'irlandais *fis* « vision, » = **uid-ti-s*. Cette étymologie a été proposée par M. R. Thurneysen.

²³² Lampridius, *Sévère*, c. 60, § 6. *Scriptores historiae augustae*, édit. Peter, t. I, p. 271.

qu'Aurélien aurait demandé aux Dryades gauloises si ses descendants régneraient après lui, et qu'elles lui annoncèrent la gloire future des *Claudii*, c'est-à-dire de Constantin le Grand, sous lequel Vopiscus écrivait, et de la dynastie de ce célèbre empereur²³³. D'après le même auteur, une *dryas* gauloise aurait prédit à Dioclétien qu'il deviendrait empereur, ce qui se réalisa en 284²³⁴. Mais il n'était plus question de druidisme en Gaule autrement qu'au passé depuis la fin du premier siècle de notre ère, et à l'époque où le druidisme était vivant, aucun texte ne nous parle de druidesses. Ces Gauloises, désignées par le terme mythologique grec de *dryades*, étaient des devineresses, *vates* **veletas*, comme la germanique *Veleda*, comme l'Irlandaise *Fedelm*, qualifiée de *ban-fhili* et de *ban-fhâith*, dans l'« Enlèvement des vaches de Cooley²³⁵. »

En Irlande, le devin celtique cumule cette fonction avec celle d'aède, réduisant les bardes à un rôle infime²³⁶. Ce qu'il y a de curieux, c'est que César, *De bello gallico*, dans le tableau un peu bref qu'il nous fait de la Gaule, ne parle pas plus des devins que des bardes. Il les relègue évidemment avec les bardes dans la plèbe, qui est réduite, dit-il, à une condition presque analogue à celle des esclaves romains: *paene servorum habetur loco*²³⁷, par opposition aux druides et aux chevaliers, *equites*, qui tiennent la plèbe dans leur dépendance.

Il y a un passage de Posidonios qui justifie pleinement cette appréciation de César en ce qui concerne les bardes: c'est celui qui nous représente un poète, c'est-à-dire un barde gaulois, arrivé trop tard à un festin donné par le roi Lovernios. Lovernios régnait sur les Arvernes vers le milieu du II^e siècle avant J.-C. Le festin était fini. Le roi, monté sur son char, partait; il n'attendit pas le barde. Celui-ci se mit à courir derrière le char royal en chantant la grandeur de Lovernios et sa détresse à lui. Le roi eut pitié de ce pauvre homme et lui jeta de l'or dans une bourse que le barde ramassa en chantant alors des remerciements²³⁸.

Plus tard, en 122 av. J.-C., le fils de Lovernios, Bituitos, roi des Allobroges et des Arvernes, envoya une ambassade aux Salluvi. Dans le cortège qui accompagnait l'ambassadeur se trouvait un poète, c'est-à-dire un barde, qui chantait les louanges de Bituitos, des Allobroges et de l'ambassadeur dont il vantait la noble

²³³ Vopiscus, *Aurélien*, c. 44, § 4. *Scriptores historiae augustae*, édit. Peter, t. II, p. 167.

²³⁴ Vopiscus, *Numérien*, c. 14, 15. *Scriptores historiae augustae*, édit. Peter, t. II, p. 223, 224.

²³⁵ Voyez ci-dessus, p. 75.

²³⁶ *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 48.

²³⁷ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 1.

²³⁸ Athénée, l. IV, c. 37; édit. Meineke, t. I, p. 273-274 — *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 260, fr. 25; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 324.

naissance, la bravoure et la richesse²³⁹. Les bardes sont, suivant Posidonios les compagnons de table et les parasites des rois²⁴⁰; il le dit en termes formels. Il est donc tout naturel qu'un grand seigneur comme César les ait relégués dans la plèbe et n'ait pas daigné parler d'eux.

Il n'a rien dit non plus des devins, au sujet desquels nous sommes réduits aux renseignements que nous donnent les auteurs grecs, c'est-à-dire Diodore de Sicile, Timagène et Strabon. Suivant Diodore, tout le peuple leur obéit²⁴¹. On verra plus bas pourquoi cependant César les passe sous silence et comment la suprématie des druides les avait presque annulés en Gaule à l'époque de la conquête.

Strabon dit formellement qu'il y a chez les Celtes trois catégories d'hommes qui obtiennent des honneurs exceptionnels : les bardes, les *vates* et les druides ; les bardes, qui chantent des hymnes et qui sont poètes ; les vates, qui font des sacrifices et interprètent la nature pour deviner l'avenir ; les druides, qui s'occupent de l'interprétation de la nature avec le même but et de philosophie morale²⁴². De cette philosophie morale nous ne savons pas grand'chose. Cependant Diogène Laërce a conservé un des apophtegmes druidiques : « honorer les dieux, ne point faire de mal, agir en brave²⁴³. » Les druides, grâce à la haute opinion qu'on avait de leur justice, étaient arrivés à inspirer une telle confiance que le jugement des procès publics et privés, surtout des procès pour meurtre, était *souvent* remis à leur arbitrage²⁴⁴.

Si nous acceptons à la lettre le témoignage de César²⁴⁵, les druides auraient jugé *tous* les procès. Mais il y a là une évidente exagération. Il suffit de lire les *Commentaires* de César pour le voir clairement. Aucune des contestations entre

²³⁹ Appien, *De rebus gallicis*, XII, édit. Didot, p. 28. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 26-27.

²⁴⁰ Athénée, l. VI, c. 49, édit. Meineke, t. I, p. 436 — *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 259, fr. 23 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 318.

²⁴¹ « Παν το πληθος εχουσιν υπηκοον. » Diodore, l. V, c. 31, §. 3, édit. Didot, p. 272, l. 48. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390.

²⁴² « Τρια φυλα των τιμωμενων διαφεροντως εστι · βαρδοι τε και ουαταις και ορυιδαι. Βαρδοι μεν υμνηται και ποιηται, ουαταις ιεροποιοι και φυσιολογοι, δρυιδαι δε προς τη φυσιολογια και την ηθικην φιλοσοφιαν ασκουσι » Strabon, l. IV, c. 5, § 4, édit. Didot, p. 164, l. 19-23 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 138. Cet auteur, traduisant φυλα par « casto, » p. 139, fait un contresens.

²⁴³ *Vies des philosophes*, préambule, c. 5, § 6 ; édit. Didot, t. I, p. 2, l. 22-23. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. V, p. 84. C'est M. Salomon Reinach qui a le premier attiré mon attention sur ce texte si curieux.

²⁴⁴ Strabon, même livre, chapitre et paragraphe que plus haut. Le mot *souvent* est une addition au texte de Strabon.

²⁴⁵ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 10.

Gaulois qui sont mentionnées dans le *De bello gallico* n'est jugée par les druides. La vérité là-dessus se trouve chez Diodore de Sicile, quand il nous montre deux armées en présence et prêtes à en venir aux mains. Les épées sont tirées, les lances abaissées. Les druides se précipitent entre les deux troupes et parviennent à concilier ces hommes qui allaient s'entretuer. Voilà ce qui se passe, nous dit Diodore, non pas toujours, mais souvent, *πολλακις*²⁴⁶.

Les druides avaient donc en Gaule une grande influence politique, sans être hommes de guerre comme les chevaliers. Telle est la cause principale pour laquelle César, dans sa description des mœurs des Gaulois, au livre VI, du *De bello gallico*, insiste sur leur haute position sans faire ni aux bardes, ni même aux *vates* l'honneur de parler d'eux. Il connaissait si bien l'influence des druides qu'il a cherché à l'exploiter à son profit. Il est parvenu à faire du druide éduen Dêviciacos (nom autrefois écrit *Divitiacus* sous l'influence du latin *dives*, *divitis*), un partisan de la cause romaine, et il témoigne sa reconnaissance de ce concours dans une circonstance solennelle : en l'année 52 avant notre ère, deux candidats se disputaient chez les *Aedui* la suprême magistrature ; l'un d'eux avait été élu *per sacerdotes*, c'est-à-dire avec l'intervention des druides ; César, accepté pour arbitre, rendit sa sentence en faveur de celui-ci²⁴⁷. L'influence politique acquise par les druides les mettait donc hors pair. D'un autre côté, leur fonction sacerdotale dans les sacrifices, — sujet dont nous parlerons plus bas, — permettait de les assimiler aux pontifes, ces fonctionnaires si importants de l'État romain. Ainsi on comprend pourquoi ils ont d'une façon spéciale attiré l'attention de César.

Nous devons distinguer les druides des *vates* ou **veletes*. Les druides et les *vates* étaient deux classes d'hommes distinctes, bien que leurs fonctions eussent une grande analogie.

Les druides étaient devins comme les *vates*. Il y a là-dessus un texte formel de Cicéron, dans son traité *De divinatione*. Dans cet ouvrage, écrit l'an 44 avant Jésus-Christ, l'année même de la mort de César, Cicéron, s'adressant à son frère Quintus, lui dit : « L'art de la divination n'a pas été négligé par les nations barbares. Il y a en Gaule des druides, et j'en ai connu un, Diviciacus, Eduen, ton hôte et ton admirateur. Il disait savoir ces lois de la nature que les Grecs appel-

²⁴⁶ Diodore de Sicile, l. V, c. 31, § 5, édit. Didot, t. I, p. 273, l. 9-12. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 392. Cf. Strabon, l. IV, c. 4, § 4, édit. Didot, p. 164, l. 19-27. Cougny, t. I, p. 138. Cougny, dans sa traduction de Diodore, t. II, p. 393, commet un contresens quand il attribue aux bardes l'intervention entre les deux armées. Il aurait dû écrire *Druides*. Le texte de Strabon est formel.

²⁴⁷ *De bello gallico*, l. VII, c. 33, § 3, 4.

lent “ physiologie, ” et tant par l’observation des oiseaux que par conjecture, il prévoyait l’avenir²⁴⁸. »

Dans ce texte de Cicéron, le mot grec « physiologie » est rendu en latin par *naturae ratio*, donnée comme base à la divination. Physiologie est aussi l’expression dont se sert Strabon dans le passage cité plus haut, quand il veut désigner la science principale dont s’occupent les druides, et qui consiste à interpréter la nature, afin d’en tirer la connaissance de l’avenir²⁴⁹.

Il y avait en Gaule une règle qui doit avoir contribué beaucoup à donner aux druides la puissante influence dont ils jouissaient au grand détriment des *vates* ou **ueletes*. On avait admis le principe qu’il était impossible de faire un sacrifice sans l’intervention des druides²⁵⁰. C’était, paraît-il, une loi absolue, bien que César nous parle seulement de la part que prenaient les druides aux sacrifices humains²⁵¹. La conséquence de cette loi était l’impossibilité pour les *vates* de procéder à la divination par le sacrifice sans le concours des druides, et elle mettait par conséquent les *vates* dans la dépendance des druides lorsqu’on recourait au mode de divination qui semble avoir été le plus important en Gaule, la divination par le sacrifice humain. Voilà pourquoi César a considéré les devins gaulois comme une quantité négligeable et les a passés sous silence.

La nécessité de l’intervention des druides pour la validité des sacrifices, paraît indiquer que les druides étaient avant tout des prêtres. C’est un groupe de prêtres, mais on aurait grand tort de considérer le druide comme identique au *ιερευς* homérique. Le *ιερευς* homérique devine l’avenir comme le *μαντις*²⁵². À ce point de vue, il ressemble au druide, qui devine l’avenir comme le **ueles*. Mais le *ιερευς* n’est pas associé en corporation avec ses confrères comme l’étaient les druides. Il est attaché à un temple. Ce temple est consacré à une divinité spéciale, et le *ιερευς* a pour seule fonction le soin de ce temple et le culte qu’y reçoit ce dieu. Tel est, au premier chant de l’*Iliade*, ce prêtre d’Apollon, Chrysès, dont Agamemnon a pris la fille, et qui se la fait rendre, grâce à la protection du dieu dont il est le serviteur. Au cinquième chant du même poème apparaît Darès,

²⁴⁸ Cicéron, *De divinatione*, l. I, c. 41, § 90.

²⁴⁹ Strabon, l. IV, c. 4, § 4; édit. Didot, p. 164, l. 22, 23; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 138.

²⁵⁰ « Εθρον δε ουκ ανευ δρυιδων. » Strabon, l. IV, c. 4, § 5, édit. Didot, p. 164, l. 52. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 140. « Εθος δ’ αυτοις εστι μηδενα θυσιαν ποιειν ανευ φιλοσοφου. » Diodore, l. V, c. 31, § 4, édit. Didot, t. I, p. 273, l. 2, 3. Cougny, t. II, p. 392.

²⁵¹ « Aut pro victimis homines immolant, aut se immolatuos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur. » *De bello gallico*, l. VI, c. 16, § 2.

²⁵² *Iliade*, I, 62; XXIV, 221.

prêtre d'Héphaïstos ; il a deux fils : l'un est tué par le héros grec Diomède, l'autre s'enfuit et évite ainsi, grâce à la protection d'Héphaïstos la mort que Diomède allait lui donner ; Héphaïstos voulait épargner au vieux père l'affreux chagrin que lui eût causé la perte deux fils²⁵³.

Voilà deux exemples de reconnaissance des dieux envers leurs prêtres. Mais dans d'autres circonstances, les dieux abandonnent les prêtres à leur malheureuse destinée. Zeus ne détourna pas la lance du grec Mérion ; elle frappa mortellement à la tête Laogonos, fils d'Onétor ; et cependant Onétor était prêtre de Zeus ; c'était même sur le mont Ida, séjour préféré de Zeus, qu'il exerçait son ministère ; le peuple honorait Onétor à l'égal d'un dieu. Malgré cela, une mort cruelle lui enleva son fils²⁵⁴.

Les prêtres prudents ne se contentaient pas de la protection de leur dieu. Tel fut Maron, prêtre d'Apollon. Il habitait en Thrace un bois consacré à ce dieu ; il acheta par des dons la protection d'Ulysse, auquel il donna sept talents d'or, un cratère d'argent et douze amphores de bon vin ; grâce à ces présents, il conserva sa femme et ses enfants qu'autrement les Grecs auraient emmenés prisonniers²⁵⁵. Ce fut avec le vin de Maron qu'Ulysse enivra le cyclope Polyphème et l'endormit ; on sait comment, pendant son sommeil, le monstre eut l'œil crevé par Ulysse²⁵⁶, et comment ensuite, devenu aveugle, il laissa échapper le rusé roi d'Ithaque.

Maron était donc riche ; dans la civilisation que nous dépeint la littérature homérique, il semble que le métier de prêtre était lucratif. Cependant le prêtre, ἱερεὺς, n'a pas dans cette civilisation la situation importante des druides en Gaule. Son intervention n'est pas nécessaire à la régularité des sacrifices. Aucun prêtre n'intervient dans les sacrifices célébrés par les Grecs. L'armée grecque n'a pas d'aumôniers. C'est le roi suprême Agamemnon qui, avant la première bataille, offre en sacrifice un bœuf gras de cinq ans au tout-puissant fils de Cronos ; c'est lui qui, entouré de sept autres rois, adresse au nom de l'armée la prière solennelle au grand dieu Zeus ; pendant ce temps, chaque guerrier, en son particulier, faisait, dans son intérêt personnel, un sacrifice au dieu pour lequel il avait une dévotion spéciale²⁵⁷. Quand il fut fait entre les Troyens et les Grecs un traité qui remettait à un combat singulier entre Pâris et Ménélas la solution du différend

²⁵³ *Iliade*, V, 9-24.

²⁵⁴ *Iliade*, XVI, 603-605.

²⁵⁵ *Odyssée*, IX, 193-205.

²⁵⁶ *Odyssée*, IX, 346-394.

²⁵⁷ *Iliade*, II, 398-418.

entre les deux nations, ce fut encore Agamemnon qui, entouré des autres rois, invoqua Zeus et coupa la gorge aux agneaux immolés²⁵⁸.

De même à Rome, sous la royauté, le roi était le premier ministre de la religion, en même temps que le premier magistrat de l'État; il fallut même après la chute de la royauté conserver, par respect pour le rituel primitif, un *rex sacrorum* ou *sacrificiorum*²⁵⁹.

Chez les Celtes, au contraire, l'autorité politique et militaire est complètement distincte de l'autorité religieuse. Il n'y a pas de sacrifice valable si le druide n'intervient, et à la guerre le druide n'est pas un combattant²⁶⁰. Le clergé moderne, qui a le monopole des fonctions sacrées et l'exemption du service militaire, pourrait sembler d'origine celtique si l'on oubliait que l'esprit humain a partout les mêmes lois.

On sait aussi que les druides, en Gaule, constituaient une corporation, avec un chef électif et des réunions périodiques, — un pape et des conciles ou des synodes, si l'on peut employer ces expressions; — César est l'autorité qui nous l'apprend²⁶¹. On a récemment fort exagéré le caractère social de cette corporation; on a prétendu trouver chez les druides les ancêtres des moines irlandais qui, au septième siècle, venant comme missionnaires sur le continent, y fondèrent des abbayes célèbres.

On a cité, comme preuve, un passage d'Ammien Marcellin, qui, traduisant au quatrième siècle de notre ère un passage perdu de Timagène, auteur grec de la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, a dit que les druides de Gaule étaient *sodaliciis adstricti consortiis*²⁶², ce qui signifie, suivant M. Cougny, « unis... par les liens étroits d'une vie en commun²⁶³. » On en a conclu que la Gaule, au premier siècle avant Jésus-Christ, avait des communautés monastiques analogues aux lamaseries thibétaines de nos jours, dont les habitants, comme les moines chrétiens, sont tous célibataires, et que les abbayes d'Irlande du sixième siècle et des siècles suivants étaient de vieilles communautés druidiques qui n'avaient changé que de religion²⁶⁴.

²⁵⁸ *Iliade*, III, 266-292.

²⁵⁹ Marquardt et Mommsen, *Handbuch der römischen Alterthümer*, 2^e édit., t. VI, p. 321-324; cf. t. II, p. 13-17. Traduction française de la librairie Fontemoing, *Le culte chez les Romains*, par M. Brissaud, t. I, p. 1-7. Cf. *Le droit public romain*, par Paul Girard, t. III, p. 15-16.

²⁶⁰ *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 1.

²⁶¹ *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 8-10.

²⁶² Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 8: édit. Gardthausen, t. I, p. 69, l. 16-17. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 323.

²⁶³ Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 331.

²⁶⁴ Telle est la doctrine de mon savant confrère M. Alexandre Bertrand dans l'ouvrage d'ailleurs

Dans le passage précité, Ammien Marcellin ne parle en réalité que des liens d'association corporative qui unissaient entre eux les druides.

Dans aucun texte, ni de l'antiquité gréco-romaine, ni du haut moyen âge irlandais, il n'est question de vie en commun pour les druides. Le druide irlandais demeure avec sa femme dans sa maison comme tout autre de ses compatriotes. Tel est, dans la pièce intitulée *Fotha catha Cnucha*, « Cause de la bataille de Cnucha, » le druide Nuadu, qui, avec Almu, sa femme, habite une sorte de forteresse ou de château, *dun*, bâti par lui sur un terrain donné par Cathair le Grand, roi suprême d'Irlande au deuxième siècle de notre ère. Tadg, son fils, fut druide comme lui, épousa Rairiu, et en eut une fille, Murni, mère du célèbre héros Find mac Cumail²⁶⁵.

Plus tard, dans la légende de sainte Brigitte, nous voyons le père de la sainte passer devant la maison d'un certain druide nommé Maithgen ; ce druide prédit l'avenir merveilleux de la sainte, qui n'est pas encore née. La maison de ce druide est une maison ordinaire, *tegduis*, et non un monastère ; de compagnons menant une vie commune avec lui, pas un mot²⁶⁶. La mère de Brigitte est une esclave ; son maître, en même temps père de l'enfant, la vend à un autre druide, qui la mène dans sa maison, *di-a-thig*, où il donne une fête au roi ; il n'est pas trace d'autres druides qui auraient habité avec lui²⁶⁷.

Chaque roi paraît avoir un druide près de lui. Tel est le roi épique d'Ulster Conchobar, dont le druide s'appelait *Cathbu*, au génitif *Cathbad*. Ce druide avait cent élèves, suivant une rédaction de l'« Enlèvement des vaches de Cooley, » huit seulement suivant une autre²⁶⁸ ; mais on ne voit nulle part que ces élèves eussent avec lui domicile commun, vie commune. Il était un singulier célibataire, car on lui connaît une femme, un fils et deux filles ; le roi Conchobar était son fils, Dechtere et Findchaem ses filles²⁶⁹, et personne ne jouissait d'une plus haute considération que le druide *Cathbu*²⁷⁰. C'était vers le commencement du premier siècle de notre ère.

si intéressant et si instructif qu'il a publié sous ce titre : *Nos origines, la religion des gaulois, les druides et le druidisme, leçons professées à l'école du Louvre en 1896*.

²⁶⁵ Hennesy, dans la *Revue celtique*, t. II, p. 86-93. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 121-123 ; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 379-384.

²⁶⁶ Whitley Stokes, *Lives of saints from the book of Lismore*, p. 35, l. 1162 ; *Three middle irish homilies*, p. 52, l. 29.

²⁶⁷ Whitley Stokes, *Lives of saints from the book of Lismore*, p. 36, l. 1191-1193 ; *Three middle irish homilies*, p. 54, l. 28.

²⁶⁸ *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 176.

²⁶⁹ *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 192.

²⁷⁰ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 5, 6, 11, 101.

Au siècle suivant vivaient *Nuadu* et *Tagd*, l'un le père, l'autre le fils, tous deux mariés, tous deux successivement druides du roi *Cathair*²⁷¹. Le druide de Conn, successeur de *Cathair*, s'appelait *Coran*²⁷² et avait probablement une femme comme *Nuadu* et *Tadg*²⁷³.

Il est tout à fait inadmissible que le monachisme chrétien en Irlande soit issu de communautés druidiques comme on l'a soutenu récemment.

L'histoire du monachisme chrétien en Irlande comme hors d'Irlande est tout ce qu'il y a de plus clair. Originnaire d'Égypte, il se répand peu à peu en Occident au quatrième siècle, Saint Ambroise, évêque de Milan, mort en 397, parle des monastères comme d'une institution commune de son temps en Italie.

Le premier monastère de Gaule est fondé près de Tours, par saint Martin, évêque de cette ville, mort aussi en 397. Cette fondation est racontée par Sulpice Sévère, contemporain de saint Martin, et mort peu après lui, en 425²⁷⁴. Vient ensuite, par ordre de date, l'abbaye de Lérins, fondée par saint Honorat, qui fut plus tard évêque d'Arles et mourut en 429. La fondation de ce monastère nous est connue par le panégyrique d'Honorat, qui a pour auteur Hilaire, successeur immédiat de cet évêque sur le siège d'Arles²⁷⁵.

C'est beaucoup plus tard, seulement au sixième siècle de notre ère que nous voyons apparaître les premiers monastères irlandais. Ils correspondent chronologiquement à ce qu'on a appelé en Irlande le deuxième ordre des saints, qui a existé de 543 à 599²⁷⁶. C'est à ce second ordre qu'appartiennent Finnian de Moville; Finnian, fondateur de l'abbaye de Clonard, en Irlande; Colomba, fondateur de celle d'Iova, dite abusivement Iona, en Écosse; Comgall, fondateur de l'abbaye irlandaise de Bangor. On a prétendu que le monastère d'Iova existait déjà en 520. Mais c'est seulement entre les années 555 et 563 que les Annales irlandaises

²⁷¹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 379-381.

²⁷² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 387, 388, 389.

²⁷³ Outre les textes qui établissent qu'en Irlande les druides étaient mariés, on peut citer, relativement à la Gaule, deux passages de la *Commemoratio professorum Burdigalensium*, d'Ausone, 1° V, 7: Tu Baiocassi stirpe druidarum satus;
2° XI, 27-28: Stirpe satus druidum
Gentis Aremoricae.

Monumenta Germaniae historica. Auctorum antiquissimorum tom. V pars posterior, p. 58, 64.

²⁷⁴ *Vita sancti Martini*, c. 10. C. Halm, *Sulpicii Severi opera*, p. 120.

²⁷⁵ *Hilarii episcopi Arelatensis sermo de vita s. Honorati*, c. III, § 17-c. IV, § 20; Migne, *Patrologia latina*, t. 50, col. 1258-1260.

²⁷⁶ *Catalogus sanctorum Hiberniae* chez Haddan and Stubbs. *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 292-293.

mettent l'arrivée de Columba dans l'île où il fonda ce monastère. Suivant Bède, la date exacte serait même postérieure, 565²⁷⁷.

Le premier ordre des saints irlandais, cinquième siècle et première moitié du sixième, consistait en prêtres séculiers, servis par des femmes, comme le curé français d'aujourd'hui²⁷⁸. Un d'eux, nommé Mugint, fonda en Écosse une école où l'on admettait indifféremment garçons et filles. Le roi picte Drust y envoya sa fille Drustice pour apprendre à lire: elle n'y tourna pas très bien²⁷⁹. Cet exemple conservé par l'histoire, qui a évidemment jeté un voile sur beaucoup d'autres faits analogues, explique pourquoi le second ordre des saints, 553-599, a séparé les sexes et créé des monastères d'hommes dont les femmes étaient exclues²⁸⁰.

«À y regarder de près,» a-t-on prétendu, «que sont les moines de Belfast, d'Iona, de Bangor et même de Landevenek, sinon des druides convertis?» «Les deux mille frères de Sletty, «dit Dom Pitra, «qui chantaient jour et nuit divisés en sept chœurs de trois cents voix, répondant aux fils de saint Martin, étaient d'après la légende les enfants du druide converti Fiek.» Mais Fiek, lisez Fiace, n'était pas un druide, c'était un *file*, un *fáith*, un membre du groupe appelé $\mu\alpha\nu\tau\epsilon\iota\varsigma$ par Diodore de Sicile, $\sigma\upsilon\alpha\tau\epsilon\iota\varsigma$ par Strabon. Le nom latin du *file* ou *fáith* en Irlande est *poeta*, celui du druide *magus*; or Fiace, dans la vie de saint Patrice par Muirchu Maccu Machtheni, est qualifié d'*adoliscens poeta*²⁸¹.

Une preuve, a-t-on dit, que les monastères irlandais sont d'origine druidique, c'est qu'on y sait le latin, le grec et la calligraphie. Or nous n'avons aucun monument de la calligraphie druidique. Mais César nous apprend²⁸² que les druides se servaient ordinairement de caractères grecs; et l'écriture irlandaise dérive de l'alphabet latin.

²⁷⁷ Annales de Tigernach, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 144. Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. III, c. 4; édit. de Henry Petrie, *Monumenta historica britannica*, p. 175 D; Migne, *Patrologia latina*, t. 95, col. 121.

²⁷⁸ «Mulierum administrationem et consortia non respuebant, quia, super petram Christi fundati, ventum tentationis non timebant.» Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 292.

²⁷⁹ Ce Drust serait le *Drust filius Gygurn*, ou le *Drust filius Hudrosig* de la Chronique des Pictes et des Scots (William F. Skene, *Chronicles of the Picts, Chronicles of the Scots*, 1867, p. 285), dont les noms sont écrits *Drest filius Gyrom* et *Drest filius Wdrost* dans la Chronique picte (*ibid.*, p. 7). Ils régnèrent de 523 à 528 (William F. Skene, *Celtic Scotland*, t. I, p. 136). Sur Mugint, voir Bernard et Atkinson, *The Irish Liber Hymnorum*, t. I, p. 22; t. II, p. 11, 112; Whitley Stokes, *Goidelica*, 2^e éd., p. 96.

²⁸⁰ «Abnegabant mulierum administrationem separantes eas a monasteriis.» Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents*, t. II, p. 292.

²⁸¹ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, p. 283. Fiace, dans un texte irlandais plus récent, est dit appartenir à la famille, *muinter*, de Dubthach, *file royal, rig-file* d'Irlande, *Ibid.*, p. 525.

²⁸² *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 2.

Enfin on ne voit nulle part ni que ces druides aient donné en grec ou en latin leur célèbre enseignement versifié ni qu'ils aient même enseigné à leurs élèves l'une ou l'autre de ces deux langues. Au contraire saint Irénée, archevêque de Lyon, mort au commencement du troisième siècle, écrivait en grec²⁸³; les vers d'Ausone, 310-390, sur les professeurs de Bordeaux attestent qu'on enseignait le grec en Gaule au quatrième siècle²⁸⁴. C'est de Gaule que cet enseignement émigra en Irlande après la conquête barbare du cinquième siècle; il y fut transporté avec le christianisme sans le secours des druides. L'analogie qui peut exister entre les monastères chrétiens et les lamaserias du Thibet atteste simplement que, les lois de l'esprit humain étant partout les mêmes, on voit se produire, à un degré de civilisation analogue, des phénomènes semblables.

Les druides ont été en Irlande les plus grands ennemis de l'enseignement chrétien.

Au cinquième siècle, dans les récits hagiographiques concernant saint Patrice, dont les plus anciens sont de deux siècles postérieurs, mais qui représentent la tradition irlandaise, les druides, en latin *magi*, apparaissent souvent. Ils sont les adversaires du saint évêque. À un moment, dix se réunissent contre l'apôtre du christianisme: ils sont vêtus de blanc, *induti vestibus albis*, comme le druide, *sacerdos candida veste*, qui en Gaule, suivant Pline le naturaliste, au premier siècle de notre ère, coupe avec une faux d'or le gui sur le chêne²⁸⁵. Leur chef est Recrad, qui veut tuer Patrice; celui-ci lève sa main gauche et maudit Recrad, qui tombe mort. Voilà ce que racontait en Irlande un texte écrit au milieu du septième siècle de notre ère²⁸⁶. On n'y voit pas que ces dix druides vécussent ensemble et constituassent une communauté.

Le roi suprême d'Irlande, à cette date, est Loigaire; il a deux filles, Ethne la blanche, Fedelm la rousse, dont il a confié l'éducation à deux frères, deux druides, *Mael*, en latin *calvus*, et *Caplait*, en latin *Capitolavium*. Patrice convertit les deux filles, qui meurent après leur baptême, d'où fureur des druides, qui,

²⁸³ W. Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch* d'Iwan Müller, t. VII, p. 642.

²⁸⁴ *Commemoratio professorum Burdigalensium*. L'enseignement du grec est constaté aux paragraphes suivants: 9, consacré *Grammaticis graecis Burdigalensibus* (imprimé dans *Monumenta germaniae historica, auctorum antiquissimorum*, t. V, dernière partie, *D. Magni Ausonii Opuscula*, par Charles Schenkel, p. 62); 14, *Citatio Siculo Syracusano, grammatico Burdigalensi graeco* (*ibid.*, p. 65); 22, dédié à *Crispus et Urbicus grammatici latini et Graeci* (*Ibid.*, p. 68, 69).

²⁸⁵ Whitely Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 325-326; Hogan, *Vita sancti Patricii*, p. 83; *Analecra Bollandiana*, t. II, p. 61. Cf. Pline, l. XVI, § 251; éd. Ian, t. III, p. 45.

²⁸⁶ Hogan, *Vita sancti Patricii*, p. 14, 15, extrait des *Analecra Bollandiana*, t. I, p. 542, 543. Whitely Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 325-326.

bientôt calmés, sont convertis à leur tour; mais il n'est pas dit qu'ils aient fondé un monastère²⁸⁷.

Deux autres druides du roi sont *Lucet-Mael* et *Lochru*; ils ont prédit la venue de Patrice²⁸⁸, mais ils sont ses adversaires, le saint fait périr le second par une chute, le premier par le feu²⁸⁹. La lutte entre Patrice et les druides est un des caractères de la mission du pieux apôtre en Irlande. On a conservé la prière où il demande à Dieu de le préserver des incantations des druides²⁹⁰; et le poème de Ninine, un des plus courts et des plus anciens morceaux composés en l'honneur de Patrice, consacre un vers sur dix aux combats de ce saint contre « les druides au cœur dur²⁹¹. »

Durant le siècle suivant, Columba, le célèbre fondateur du monastère d'Iova, voulant convertir les habitants du nord de la Grande-Bretagne, trouve encore des druides, *magi*, qui forment, par leur résistance, le principal obstacle au succès de sa mission²⁹². On connaît le nom d'un de ces druides, qui s'appelait Broichan, et qui faisait partie de la maison de Brudeus, roi des Pictes; Columba lui sauva, dit-on, miraculeusement la vie, et n'éprouva en retour que de l'ingratitude²⁹³. La fondation d'Iova fut le résultat de la victoire remportée sur les druides de la Bretagne septentrionale par l'illustre Irlandais Columba, un des plus célèbres continuateurs de l'apostolat de saint Patrice.

Le monachisme irlandais n'est donc pas issu du druidisme.

D'autre part les druides, membres de l'aristocratie celtique, ne doivent pas être confondus avec les devins: les devins sont compris dans les ouvriers de métier, classe moyenne, très supérieure au simple manoeuvre et à la plupart des ouvriers agricoles, et cependant peu considérée à Rome, mais qui, dans le monde celtique comme dans le monde homérique, paraît avoir été l'objet d'une haute estime. Les ouvriers de métiers, *aes dána*, littéralement « les gens de talent » en Irlande, ont pour patron dans cette île et probablement aussi en Gaule, le dieu

²⁸⁷ Hogan, *Vita sancti Patricii*, p. 70-73; *Analecia Bollandiana*, t. II, p. 48-51; Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 312, 314-317.

²⁸⁸ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 273-274; Hogan, *Vita sancti Patricii*, p. 27-28; *Analecia Bollandiana*, t. I, p. 555, 556.

²⁸⁹ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 280-285; Hogan, *Vita sancti Patricii*, p. 34-39; *Analecia Bollandiana*, t. I, p. 562, 567.

²⁹⁰ Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. I, p. 50.

²⁹¹ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 23; Bernard et Atkinson, *The irish liber hymnorum*, t. I, p. 105; t. II, p. 36.

²⁹² Adamnan, *Vita sancti Columbae*, l. I, c. 1, 37; l. II, c. 11; édition Todd, p. 36, 73, 119; Metcalfe, *Pinkerton's Lives of scottish Saints*, t. I, p. 112, 137.

²⁹³ Adamnan, *Vita sancti Columbae*, l. II, c. 33, 34; édition Todd, p. 146-148; Metcalfe, *Pinkerton's Lives of scottish Saints*, t. I, p. 154-157.

Lug, qui est regardé comme capable d'exercer également tous les métiers; il est *sam-il-dánach*, dit-on en irlandais; ce dieu de la classe moyenne, de la bourgeoisie celtique, est à la fois charpentier, forgeron, soldat, harpiste, poète, historien, médecin, échanson, bronzier²⁹⁴.

Entre cette nomenclature celtique et celle des *δημιουργοι* homériques²⁹⁵, la principale différence consiste dans la présence ici du soldat de profession, qui paraît n'avoir pas existé en Grèce à l'époque reculée à laquelle remonte la littérature homérique.

Quand le sentiment national est peu développé, le soldat de profession devient facilement soldat mercenaire combattant pour la défense, non de la patrie, mais de l'étranger, quelquefois même de l'ennemi.

Au quatrième siècle avant notre ère, le Celte est déjà soldat mercenaire au service de l'étranger. Dès l'an 369 avant J.-C., vingt et un ans après la défaite des Romains à la bataille d'Allia, on voit paraître en Grèce une troupe de deux mille fantassins celtes et ibères envoyés par Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, qui leur avait payé d'avance cinq mois de solde²⁹⁶. Cette petite armée venait au secours des Spartiates en lutte avec les Thébains, qui, sous le commandement d'Épaminondas, leur disputaient, les armes à la main, la suprématie au milieu des petits états grecs. C'était deux ans après la victoire des Thébains à Leuctres, 371. Les Spartiates durent aux mercenaires celtes, en 368, la victoire de Midée sur les Arcadiens²⁹⁷.

Dans le siècle suivant, nous voyons des Gaulois mercenaires servir indifféremment dans les armées étrangères en Europe, en Asie, en Afrique.

Parlons d'abord de l'Europe.

Quand, en 274, Pyrrhus, roi d'Épire, entreprit de détrôner Antigone Gona-

²⁹⁴ Bataille de Moytura, publiée par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XII, p. 76-79. Cela n'empêche pas certains métiers d'avoir parmi les dieux un représentant spécial: *Ogma* = *Ogmios* pour les soldats, *Goibniu* = **Gobanniu* pour les forgerons, **gobannes*, thème *gobann*, dont est dérivé *Gobannitio*, nom d'un oncle paternel de Vercingétorix, *De bello gallico*, l. VII, c. 4, § 2. *Gobannitio* peut être comparé au nom d'homme français Lefèvre et à ses variantes méridionales Fabre, Favre. En Bretagne, on dit Le Gof; *gof* est la forme bretonne de *goba*, nominatif singulier irlandais du thème *gobann*, au nominatif pluriel **gobannes*.

²⁹⁵ Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 1^{re} partie, p. 4, 27-60. La nomenclature homérique de la bourgeoisie, *δημιουργοι*, comprend le devin qui, en Irlande, se confond avec le poète.

²⁹⁶ Xénophon, *Hellenica*, l. VII, c. 1, § 20; édit. Didot, p. 467; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 520. — Diodore de Sicile, *Bibliotheca*, l. XV, c. 70, § 1; édit. Didot, t. II, p. 47; Cougny, p. 426.

²⁹⁷ Xénophon, *Hellenica*, l. VII, c. 1, § 31; édit. Didot, p. 469. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 522. Suivant Diodore, l. XV, c. 70, § 1; édit. Didot, t. II, p. 47, 609, cette bataille aurait été livrée en 369.

tas, roi de Macédoine, des Gaulois combattaient dans les deux armées opposées ; les uns pour le roi d'Épire, les autres pour le roi de Macédoine qui fut vaincu²⁹⁸. Pendant la première guerre punique, 264-241, et pendant la seconde, 219-202, des mercenaires gaulois constituèrent en face des légions romaines une des principales forces des armées carthaginoises. On les y voit paraître à partir de l'année 262²⁹⁹. Inutile d'entrer ici dans des détails bien connus.

Les Gaulois en prenant les armes pour les Carthaginois contre les Romains, ont pu quelquefois croire qu'ils combattaient un ennemi national et héréditaire. Il n'en pouvait être de même quand ils se mêlaient aux querelles que les rois grecs, médiocres successeurs d'Alexandre, avaient soit entre eux, soit avec les républiques grecques. Nous venons d'en citer un exemple. On peut en ajouter d'autres. C'est ainsi qu'en 224 avant J.-C., on comptait mille Gaulois dans l'armée qu'Antigone, roi de Macédoine, conduisit en Laconie et qui, à la bataille de Sellasie, vainquit le roi de Sparte Cléomène³⁰⁰. En 218, des cavaliers gaulois font partie de l'armée de Philippe V, roi de Macédoine, allié des Achéens contre les Étoliens³⁰¹.

D'Europe passons en Asie.

On sait qu'en 278 les Gaulois furent attirés en Asie par Nicomède, roi de Bithynie³⁰², auquel ils servirent d'auxiliaires contre Zipoïtés, son frère, et contre Antiochos Ier Sôter, roi de Syrie. Ensuite, faisant la guerre pour leur propre compte, ils conquièrent une partie de l'Asie-Mineure. Mais ils n'abandonnèrent point pour cela leur métier de soldats mercenaires.

Nicomède, roi de Bithynie, étant mort en 251, ce fut en se faisant aider par des mercenaires gaulois de la tribu des Tolistobogii, que Zeïlas, fils aîné du monarque défunt, s'empara de la couronne saisie par son frère cadet Zipoïtes³⁰³. En 241, des mercenaires gaulois paraissent avoir formé la principale force de l'armée avec laquelle Antiochos Hiérax battit, à Ancyre, son frère le roi de Syrie Séleucos II Callinicos³⁰⁴. Vers l'année 220, Antiochos le Grand, roi de Syrie, fils

²⁹⁸ Plutarque, *Pyrrhus*, c. 26, *Vies*, édit. Didot, t. I, p. 477. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 128, 130, 132 — Pausanias, l. I, c. 13 ; édit. Didot, p. 17-18 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 142.

²⁹⁹ Polybe, l. I, c. 17, § 4 ; édit. Didot, t. I, p. 12 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 32.

³⁰⁰ Polybe, l. II, c. 65, § 2, édit. Didot, t. I, p. 113 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 114.

³⁰¹ Polybe, l. V, c. 3, § 2 ; c. 17, § 4 ; édit. Didot, t. I, p. 263, 273.

³⁰² Memnon, dans *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 535, 536 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 512, 514.

³⁰³ Memnon, dans *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 537 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 514.

³⁰⁴ Plutarque, *De fraterno amore*, c. 18 ; *De garrulitate*, c. 12 ; *Moralia*, édit. Didot, t. I, p. 592,

et successeur de Séleucos II, était en guerre avec Molon, satrape révolté de Médie; il y avait des mercenaires gaulois dans les deux armées; ceux d'Antiochos étaient Tectosages³⁰⁵: Antiochos fut vainqueur³⁰⁶. L'année suivante, l'armée réunie contre Antiochos par Ptolémée Philadelphie, roi d'Égypte, comprenait aussi des Gaulois mercenaires³⁰⁷. Nous nous bornons pour l'Asie à ces exemples, auxquels on pourrait en ajouter d'autres.

On trouve aussi des Gaulois, soldats mercenaires, en Afrique.

Le roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphie, 285-247, fit mourir de faim, ou suivant une autre version, noya dans une île déserte quatre mille Gaulois mercenaires qui s'étaient révoltés contre lui³⁰⁸. Quelques années après, en 238, également en Afrique, les Carthaginois exterminaient leurs mercenaires gaulois qui avaient de même pris les armes contre eux³⁰⁹.

Ainsi, un grand nombre de Gaulois ont fait le métier de soldats mercenaires au service de l'étranger pendant le quatrième et le troisième siècle avant J.-C. Soldat mercenaire est une sorte d'abus de la vie du soldat de profession. Nous trouvons le soldat de profession non seulement dans l'histoire des Gaulois, mais aussi dans l'épopée irlandaise et il fait défaut dans la civilisation que décrit la littérature homérique. Mais cette littérature est beaucoup antérieure chronologiquement aux faits d'histoire militaire dans lesquels nous constatons la présence des mercenaires gaulois. Notre plus ancien exemple gaulois remonte à l'année 369 avant J.-C. Or, dès le septième siècle avant J.-C., on commence à trouver des mercenaires grecs au service des rois d'Égypte³¹⁰. C'est de l'an 401, trente-deux ans avant l'année 369 que date la célèbre bataille de Cunaxa; on sait comment, dans cette bataille, les mercenaires grecs au service de Cyrus le jeune, prétendant au trône de Perse, furent vainqueurs, tandis que l'ambitieux qui les avait amenés au combat recevait un coup mortel; de là cette fameuse retraite des dix mille qui a fait la réputation militaire de Xénophon, et qui lui a fourni

615; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 345.

³⁰⁵ Polybe, l. V, c. 53, § 3, 8; édit. Didot, t. I, p. 297, 298; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 262.

³⁰⁶ Polybe, l. V, c. 54; édit. Didot, t. I, p. 298.

³⁰⁷ Polybe, l. V, c. 65, § 10; édit. Didot, t. I, p. 306; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 262.

³⁰⁸ Pausanias, l. I, c. 7; édit. Didot, p. 10; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 140 — Callimaque, *In Delum*, vers 184-188; édit. d'Otto Schneider, p. 41, cf. p. 203 où il faut lire la glose; Cougny, t. VI, p. 110, 112.

³⁰⁹ Polybe, l. I, c. 80-87; édit. Didot, t. I, p. 60-66; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 38-40, 42; cf. Appien, *De rebus punicis*, c. V; édit. Didot, p. 102; Cougny, t. IV, p. 52.

³¹⁰ Hérodote, l. II, c. 152, § 3, 4. Diodore de Sicile, l. I, c. 66, § 12; édit. Didot, t. I, p. 54.

la matière d'un livre célèbre, aujourd'hui un des principaux titres de gloire du soldat écrivain grec.

Quand un peu plus d'un demi-siècle plus tard, Alexandre le Grand fit la conquête de l'empire des Perses, il trouva en face de lui, dans l'armée du grand roi, des mercenaires grecs. La présence de ces soldats grecs parmi les troupes qui défendaient la cause de l'ennemi national peut sembler plus étrange que plus tard celle des Gaulois, vivant du métier des armes aux frais des petits rois qui se partagèrent l'empire disloqué d'Alexandre.

M. Mommsen, dans son *Histoire romaine*, dit que les Celtes ont été les vrais *lansquenets* de l'antiquité³¹¹. Ils ne le sont pas plus que les Grecs. Si de l'antiquité nous descendons aux temps modernes, nous trouvons le même métier chez d'autres peuples; et le mot allemand, dont M. Mommsen s'est servi pour désigner les soldats mercenaires Gaulois, reste dans notre langue un souvenir de faits militaires chronologiquement et géographiquement très rapprochés de nous et où les Gaulois n'ont joué aucun rôle.

Mais, sur ce point, la doctrine de M. Mommsen n'est pas nouvelle: l'idée que les Gaulois étaient souvent soldats mercenaires se trouve déjà au II^e siècle avant notre ère dans les *Histoires* de Polybe et fait donner par cet auteur une étymologie aussi curieuse que fautive d'un mot gaulois bien connu. Parlant des Galates ou Celtes qui, venant des régions situées au nord des Alpes, apportèrent en l'année 232 leur concours aux Insubres et aux *Boii* contre les Romains, il dit que ces auxiliaires s'appelaient *γαισατοι*, *gaesati*, parce qu'ils étaient mercenaires. C'est, affirme-t-il, le sens principal du mot³¹². Voilà ce que le célèbre historien écrivait à une date de peu de chose antérieure à l'année 150 avant J.-C.

Le texte le plus ancien où il soit question des *gaesati* est un fragment du Πολυχαρης d'Euphorion de Chalcis, poète élégiaque, qui fut bibliothécaire d'Antiochos III dit le grand, roi de Syrie (222-187). Suivant cet auteur, leur nom doit s'écrire *γαιζηται*, et ils portent de l'or autour du cou³¹³. C'est une allusion au *torque*, et elle est inspirée par la concordance du son des deux premières syllabes de *γαιζηται* avec le mot grec d'origine perse *γαζα*, «trésor.» C'est aussi cette concordance qui a fait imaginer l'explication proposée par Polybe, c'est-à-dire

³¹¹ «Es sind die rechten Lanzknechte des Alterthums.» *Römische Geschichte*, t. I, 6^e édition, p. 325.

³¹² «Προσαγορευομενους δε δια το μισθου στρατευειν Γαισατους. Ἡ γαρ λεξις αυτη τουτο σημαινει κυριως.» Polybe, I. II, c. 22, § 2; édit. Didot, t. I, p. 83; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 74.

³¹³ «Περι δειρεα χρυσοφορουντες» *Thesaurus linguae graecae*, édit. Didot, t. II, col. 480.

le rapport du mot *gaesati* avec l'or que le soldat recevait comme salaire. Mais les deux doctrines ne valent pas mieux l'une que l'autre.

Γαιζηται, chez Euphorion, est une orthographe corrompue pour γαισαται (ou γαισατοι). Ce nom, au nominatif singulier γαισατης, veut dire « porteur de l'arme appelée γαισον, » qui est une sorte de javelot. L'équivalent grec de γαισατης n'est pas μισθωτος, « mercenaire, » c'est δορυφορος, « guerrier armé de lance. »

Quoi qu'il en soit, si nous admettons l'exactitude du récit de Polybe, les γαισαται venus des régions situées au nord des Alpes et descendus en Italie en 232 étaient mercenaires de fait, bien qu'ils ne le fussent pas de nom. Ils étaient attirés en Italie par les salaires élevés que les Insubres et les *Boii* leur avaient promis; l'appât du butin à faire sur les Romains n'avait pas suffi pour les décider à traverser les Alpes.

Ainsi, le soldat de profession est une des catégories dont se compose ce que nous pouvons appeler la bourgeoisie celtique. Il prend place à côté du devin, **ueles* ou file, uâtis ou *fáith*, qui est le μαντις grec; à côté du charpentier, du forgeron, du bronzier, trois professions qui dans la littérature homérique sont réunies sous une seule dénomination, τεχτονες; à côté du médecin; à côté du harpiste, du poète, de l'historien, trois professions cumulées par l'aède, αοιδος, homérique, et qui, chez les Celtes, après avoir été confiées au barde, lui furent enlevées en Irlande par le *file* ou devin; enfin, à côté de l'échanson qui remplace en Irlande le héraut, χηρυξ de la littérature grecque³¹⁴.

Tel était le groupe dont le protecteur divin, le chef mythique était *Lugu-s*, en irlandais *Lug*. Le nom de ce dieu apparaît dans deux inscriptions romaines: l'une d'Espagne, à Osma, ville Celtibère; l'autre de Gaule, à Avenche, en Suisse, dans chacune desquelles il est employé au pluriel, *Lugovibus*, *Lugoves*³¹⁵, comme dans d'autres inscriptions celui de Junon³¹⁶. De lui dérivent les noms d'homme *Luguadicus*, en Espagne chez les Celtibères à Ségovie³¹⁷, *Lugaid* en Irlande.

Il était bien connu en Gaule; dans ce pays, suivant la doctrine de M. Holder, quatorze localités différentes s'appelaient forteresse de *Lugu-s*: *Lugu-dunum*, nous citerons: Laon (Aisne); Leyde (Pays-Bas); Loudon, commune de Périgné-l'Evê-

³¹⁴ Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 1^{re} partie, p. 4.

³¹⁵ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 2818; Mommsen, *Inscriptiones confoederationis helveticae*, n° 161.

³¹⁶ Sur les *Junones*, voyez Ihm chez Roscher, *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, t. II, col. 615-618; et dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthums-freunden im Rheinlande*, Heft LXXXIII, 1887, p. 186.

³¹⁷ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 2732.

que (Sarthe)³¹⁸; Lyon (Rhône); Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne); et enfin deux *Mons Lugdunus*, l'un aujourd'hui Mont-Lahuc, commune de Bellegarde, canton de la Motte-Chalençon, arrondissement de Die (Drôme)³¹⁹, l'autre situé commune de Geysans, arrondissement de Valence, canton de Romans, même département³²⁰, etc.³²¹.

On remarquera que dans la liste irlandaise des *δημοεργοι*, comme dans la liste homérique, dans ces deux nomenclatures de la bourgeoisie celto-hellénique, le marchand fait défaut. Dans la Grèce homérique, comme dans le monde celtique, le marchand est peu considéré.

Quand chez les Phéaciens Euryale émet l'hypothèse qu'Ulysse pourrait bien être le patron d'un vaisseau marchand, qu'il serait un de ces hommes dont le rôle est de se rappeler en quoi consiste leur cargaison, d'en surveiller l'entrée et la sortie, de s'enrichir par un gain souvent peu légitime, le héros grec se met en colère³²². Mais alors demander à un étranger arrivé par mer et inconnu: êtes-vous marchand ou pirate? est une question polie; le pirate, qui s'expose à la mort quand on lui résiste, exerce une profession noble: «Voyagez-vous pour le commerce?» demande Nestor à Télémaque, «ou êtes-vous de ces brigands, *ληιστηρες*, qui parcourent la mer en risquant leur vie pour le malheur des autres³²³?» Le cyclope Polyphème pose à Ulysse la même question³²⁴. C'était une façon aimable de s'exprimer.

Thucydide, en son premier livre, constate que dans la période la plus ancienne de l'histoire grecque la piraterie, *λησταια*, était d'une pratique générale; elle enrichissait les chefs; elle donnait aux pauvres de quoi manger, dit-il³²⁵; il ajoute qu'elle était considérée comme glorieuse³²⁶.

Le conte à l'aide duquel Ulysse, de retour dans son palais d'Ithaque, dissimule son identité, peut être cité comme exemple. L'hypothèse qu'il serait marchand lui a semblé une insulte. Or, publiquement, dans la salle du festin, il raconte

³¹⁸ Caulin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p.377-378.

³¹⁹ Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, p.231.

³²⁰ Ulysse Chevalier, *Cartulaire de Saint-Barnard de Romans*, p. 100. Giraud, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, première partie, Preuves, p. 37.

³²¹ *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. II, col. 341-344. M. Holder n'a pas connu la dernière de ces localités.

³²² *Odyssée*, VIII, 98-166.

³²³ *Odyssée*, III, 71-74.

³²⁴ *Odyssée*, IX, 251-255.

³²⁵ Thucydide, I. I, c. 5, § 1.

³²⁶ «Φερωντος δε τι και δοξης μαλλον» Thucydide, I. I, c. 5, § 1. Voir la scolie dans l'édition Didot, 2^e partie, p. 14, et les notes de l'édition Croiset, p. 150.

qu'il a fait partie d'une bande de brigands, ληιστηρες, qui est allée en Égypte et qui s'est mise à ravager la campagne, tuant les hommes, enlevant les femmes et les enfants, mais qui a fini par être vaincue. Les Égyptiens ont tué une partie des brigands et ont réduit les autres en esclavage; il a été, lui, du nombre de ces derniers, puis il est parvenu à s'échapper³²⁷. Il avait fait déjà en particulier un récit semblable au pâtre Eumée³²⁸.

Le père d'Antinoos, de son interlocuteur, était entré lui-même dans une bande de brigands, ληιστηρες, qui, partie de Taphos, île de la mer Ionienne, avait été ravager sur la côte orientale de cette mer le pays des Thesprotes. Ceux-ci voulaient le tuer; la protection d'Ulysse lui avait sauvé la vie. Or Antinoos, grâce à cette origine glorieuse, est un des grands personnages d'Ithaque, un de ceux qui prétendent à la main de la reine Pénélope³²⁹. Il tient même le premier rang parmi eux; il compte régner sur Ithaque³³⁰; c'est par lui qu'Ulysse commence le massacre³³¹; à cet honneur suprême Antinoos avait plusieurs titres dont la gloire du brigandage paternel n'était pas le moindre.

Les Grecs ayant, à l'époque homérique, autant d'estime pour la piraterie que de mépris pour le commerce, c'étaient les Phéniciens qui avaient alors chez les Grecs le monopole du commerce et les bénéfices qu'il produit. Le même préjugé chez les Celtes produisit un résultat analogue. D'abord les Grecs, à l'époque historique, devenus commerçants, en profitèrent dans la Celtique méridionale, comme les Sigynnes dans la Celtique orientale³³²; de là résultat, du sixième au deuxième siècle avant Jésus-Christ, la prospérité de Marseille. Plus tard, la même cause amena la conquête commerciale de la Gaule par les Romains.

Dès l'année 69 avant Jésus-Christ, Cicéron constate que «la Gaule est pleine de marchands romains. Personne en Gaule,» dit-il, «ne fait une affaire commerciale sans l'intervention d'un citoyen romain; aucune pièce de monnaie ne circule sans passer par les comptoirs des banquiers romains³³³.» Dans ce texte de onze ans antérieur à la première campagne de Jules César en Gaule, il s'agit de la portion de la Gaule transalpine conquise par les Romains au deuxième siècle avant Jésus-Christ, Dix-sept ans plus tard, quand les légions de Jules César ont commencé par les armes la conquête de la partie de la Gaule restée indépendante,

³²⁷ *Odyssée*, XVII, 424-444.

³²⁸ *Odyssée*, XIV, 243-320.

³²⁹ *Odyssée*, XVI, 424-431.

³³⁰ *Odyssée*, XXII, 52.

³³¹ *Odyssée*, XXII, 8-21.

³³² Hérodote, V, 9.

³³³ *Pro Fonteio*, § 11.

des marchands romains sont arrivés pour la conquérir par le négoce et l'argent ; c'est contre eux d'abord que sévit la révolte du sentiment national : à *Cenabum*, aujourd'hui Orléans, les citoyens romains, venus pour faire le commerce, sont massacrés par les Gaulois soulevés³³⁴, comme le seront au moyen âge les Juifs, ces autres commerçants au milieu d'une population qui a conservé les préjugés antiques. C'est ainsi que commence la grande insurrection gauloise de l'année 52 avant notre ère, où brille avec tant d'éclat le nom de Vercingétorix.

Les textes irlandais du moyen âge attestent le même état d'esprit qu'en Gaule à l'époque de la conquête romaine et que chez le Grec homérique. La pratique et l'estime de la piraterie sont un des caractères de la civilisation celtique en Irlande.

Des actes de piraterie sont le sujet de l'*Orgain bruidne Dá Derga*, « Massacre du château de Dâ Derga », une des plus anciennes épopées irlandaises, qui dispute le premier rang au *Táin* ou « Enlèvement des vaches de Cooley. » Conaire, le roi suprême d'Irlande, a fait grâce de la vie aux fils de Dond Dêsa, mais les a condamnés à l'exil. Les fils de Dond Dêsa iront, pour vivre, pratiquer le métier de pirates sur les côtes de la Grande-Bretagne. Ils font alliance avec Ingcel, le fils d'un roi de cette île, et entreprennent avec lui en Grande-Bretagne une expédition où ils tuent le père, la mère et les six frères de leur allié. Celui-ci exige en compensation une opération du même genre en Irlande. De là le siège du château de Dâ Derga qui est incendié ; le grand roi Conaire y périt, et voilà comment les fils de Dond Dêsa, qui lui doivent la vie, lui expriment leur reconnaissance.³³⁵

Au commencement du cinquième siècle de notre ère, saint Patrice, Breton d'origine, est fait prisonnier par des pirates irlandais qui le vendent comme esclave, et jusqu'à ce qu'il s'évade, il est réduit à garder en Irlande les cochons d'un maître. C'est ainsi que, suivant l'*Odyssée*, la fille d'Arubas, riche Sidonien, fut enlevée par des brigands venus de Taphos, île grecque de la mer Ionienne ; ceux-ci la vendirent comme esclave au roi Ctésios d'Ortugie³³⁶. Le mot que je traduis par « brigands » est ici *ληιοτορες*, variante de *ληιοηρες*, deux mots qui, dans la Grèce homérique, se prenaient en bonne part, tandis que le commerçant dédaigné ne comptait pas dans ce que nous appellerons la bourgeoisie.

Il y avait donc, dans le monde homérique et dans le monde celtique, une sorte de bourgeoisie, une catégorie d'hommes qui tenaient une place intermédiaire entre les riches propriétaires, — en Gaule les chevaliers, *equites*, — et les

³³⁴ *De bello gallico*, l. VII, c. 3, §. 1.

³³⁵ Une analyse de ce morceau a été publiée par M. H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 556-563.

³³⁶ *Odyssée*, XV, 417-429.

prolétaires, simples manœuvres. Cette bourgeoisie comprenait les devins, *μαντεις*, *vates*, **veletes*, les aèdes ou bardes, les médecins, les ouvriers dont le métier exigeait un apprentissage, tels que les charpentiers, les forgerons, les émailleurs dont M. Bulliot a découvert les ateliers à Bibracte, aujourd'hui le mont Beuvray (Saône-et-Loire), et les prédécesseurs gaulois des ouvriers de métiers gallo-romains dont on trouve les tombes réunies sous forme de moulages au musée de Saint-Germain. En Irlande et en Gaule, on compte dans cette bourgeoisie le soldat de profession, qui est inconnu d'Homère; mais le commerçant ne faisait partie de cette bourgeoisie ni en Gaule à l'époque de l'indépendance, ni dans l'Irlande épique, ni chez les Grecs de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*. Le druide, venu de Bretagne en Gaule à une date récente, n'avait pas pris place dans cette bourgeoisie; il s'était élevé au-dessus d'elle et, suivant César, atteignait presque le même niveau que les chevaliers. La doctrine de César est d'accord avec la littérature épique de l'Irlande³³⁷.

Les druides sont une classe d'hommes de rang très supérieur à celui des prêtres, *ιερηες*, de l'*Iliade*. Ceux-ci constituent une sorte de groupe à part, étranger à la fois à la bourgeoisie et à l'aristocratie, mais sans grande influence³³⁸; on trouve l'équivalent dans la Gaule cisalpine en 216; ce sont les *templi antistites* qui chez les *Boii* buvaient dans le crâne du consul romain L. Postumius³³⁹; ils sont simplement les ministres d'un temple comme le *ιερευς* homérique (ci-dessus, p. 81).

Au-dessous des druides, les *vates* et les bardes ont en Gaule une position analogue à celle des devins, *μαντεις* et des aèdes dans la littérature homérique. Dans cette littérature, la situation des *μαντεις* et des aèdes est intermédiaire entre celle de l'aristocratie et celle de la plèbe, c'est-à-dire entre les *αριστοι* et les hommes du peuple, *δημος*. Ils constituent chez Homère deux classes du groupe important des ouvriers qui ont un métier, pour lesquels un long apprentissage est nécessaire et qui, étant sans fortune, vivent de ce métier en travaillant pour le public, *δημοεργοι*. Ces ouvriers, chez Homère, se distinguent en cinq classes: 1° les devins; 2° les hommes qui travaillent le bois, les métaux, la pierre, *τεχτονες*; 3° les médecins; 4° les aèdes³⁴⁰; 5° les hérauts. César a rangé dans la plèbe gauloise tout ce groupe d'hommes; il ne pouvait le faire entrer dans les deux

³³⁷ *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 192.

³³⁸ Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 1^{re} partie, p. 4.

³³⁹ Tite-Live, l. XXIII, c. 24, § 12.

³⁴⁰ ... οι δημοεργοι εασιν,
μαντιν, η ιητηρα κακων, η τεχτονα δουρων,
η και θεσπιν αιιδον. (*Odyssee*, XVII, 383-385.)

classes supérieures, 1° chevaliers, *equites*, 2° prêtres ou druides qui, après la période romaine, reparaissent toutes deux chez nous au moyen âge ; il ne concevait pas de catégorie intermédiaire entre la plèbe et cette aristocratie moitié militaire et moitié religieuse. Membre de l'aristocratie romaine et pontife, il comprenait la dignité du chevalier et du druide gaulois ; pour la bourgeoisie gauloise, il n'avait que du mépris.

On remarquera que le nom grec des devins, *μάντις*, ne se retrouve ni en celtique, ni en latin ; qu'un des deux noms celtiques du devin, *fáith* en irlandais, est identique au nom latin *vâtes* ; que l'autre, **veles*, **veletos*, a été emprunté par les Germains, comme nous l'avons dit déjà en citant la prophétesse bructère Velleda. Ces faits sont une partie des nombreux témoignages qui attestent l'intime parenté de la civilisation celtique avec celle de Rome et de la Germanie. Nous pouvons citer aussi comme exemple de la parenté des Celtes et des Latins le verbe *canere*, « chanter », et ses dérivés ou ses composés qui se retrouvent dans les langues celtiques pour désigner le chant, l'enseignement, la parole magique, et qui n'apparaît pas avec cette valeur en grec ; en latin on dit *canere*, *cantus*, *cantare*, *incantare* ; en irlandais *canim*, « je chante, » *for-cetal*, « enseignement », *di-chetal*, « incantation », etc. ; en gallois *gor-chan*, « incantation³⁴¹. »

La littérature épique de l'Irlande a pour auteurs les devins qui, dans cette île, ont supplanté les bardes, c'est-à-dire les confrères celtiques des aèdes homériques. Le **veles* ou *file* Forgoll devait chaque soir, du premier novembre au premier mai, raconter une histoire au roi d'Ulster Mongân³⁴², mort en 624³⁴³ ou en 625³⁴⁴. Cela faisait environ cent quatre-vingt histoires. Les *file* des quatre premiers degrés, 1° *ollam*, 2° *anrath*, 3° *cli*, 4° *cano*, devaient savoir chacun trois cent cinquante histoires, dont deux cent cinquante de premier ordre, *prim-scéla*, cent de second ordre, *fó-scéka*, pour les réciter aux rois et aux grands seigneurs³⁴⁵.

Le rôle du *file* irlandais le soir, en hiver, dans la grande salle des rois, devant les vassaux assemblés, est identique à celui des aèdes grecs, de Phémios chantant à Ithaque, chez Ulysse, le funeste retour des Grecs après le siège de Troie, de Démodocos chantant chez les Phéaciens, dans le palais du roi Alcinoos, une querelle entre Achille et Ulysse, la prise de Troie, les amours d'Arès et d'Aphrodite. Les bardes gaulois chantaient de même le soir devant le chef, après le repas, dans

³⁴¹ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 69.

³⁴² *The voyage of Bran son of Febal*, edited by Kuno Meyer, p. 46, 49.

³⁴³ Annales d'Ulster, édit. Mac Carthy, t. I, p. 94.

³⁴⁴ *Chronicon Scotorum*, édit. Hennessy, p. 78 ; cf. Annales de Tigernach, édit. Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 178.

³⁴⁵ Livre de Leinster, p. 189, col. 2, l. 43-51.

la salle des festins. Le café-concert et le théâtre les remplacent dans la société moderne.

Les compositions du *file* irlandais ne sont pas, comme celles de l'aède grec, exclusivement en vers et chantées. La plus grande partie est un récit en prose, les parties saillantes seules sont en vers et seules étaient chantées; ce chant, comme en Grèce, était exécuté avec accompagnement de harpe. Le procédé celtique mettait dans le monologue plus de variété que le procédé grec. Le chant d'un seul homme pendant une heure devait souvent fatiguer. Telle est la cause qui a mis les Grecs dans la nécessité de recourir au dialogue pour maintenir l'attention, et qui les a forcés d'inventer la pièce de théâtre et de multiplier les personnages: les solitaires émules de Phémios et de Démodocos devenaient fastidieux.

Les tragédies d'Eschyle ont toutes plus de mille vers. Ce nombre dépasse de beaucoup la moyenne du nombre des vers contenus dans chacun des chants de l'*Iliade*, dont un seul a plus de neuf cents vers. Ces tragédies devaient intéresser l'auditeur beaucoup plus que ne pouvaient le faire les chants de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*; ceux-ci, même dans leur forme actuelle, sont composés pour être lus et non pour être entendus; ils sont destinés à la lecture solitaire que fait le lettré, en hiver dans son cabinet au coin du feu, en été dans son jardin à l'ombre d'un arbre: on ne trouverait nulle part aujourd'hui un auditoire assez complaisant pour venir entendre un seul exécutant chanter avec accompagnement de piano un long morceau tel que la *Henriade*; et les quatre mille vers de la chanson de Roland ont dû plus d'une fois fatiguer la patience de ceux qui, au lieu de les lire comme nous, les entendaient chanter.

Quand un orateur a parlé environ une heure, l'auditoire en a assez; cinq ou six cents vers bien chantés, le soir, après dîner, devaient disposer au sommeil une forte partie des invités; et quelque grand que fût le talent de l'aède, s'il avait prolongé beaucoup son exercice, sa voix aurait été couverte par les ronflements, non plus de l'auditoire, mais de l'assistance.

Dans ces conditions, une longue composition comme l'*Iliade*, qui contient plus de quinze mille vers, qui a près de quatre fois la longueur de la chanson de Roland, était contraire à la nature. Au lieu d'une *Iliade*, il a existé à l'origine un certain nombre de morceaux indépendants qui, une fois les repas du soir finis, étaient chantés par les aèdes avec accompagnement de lyre; quand les Grecs ont commencé à avoir des livres, on a imaginé de combiner plus ou moins habilement ces morceaux, de manière à créer un ouvrage suivi destiné à être lu dans un livre et non chanté; alors, en général, on ne chanta plus en public que les pièces de théâtre ou de courts morceaux lyriques. J'ai peine à croire que les poèmes ho-

mériques, chantés par les rhapsodes à Athènes tous les cinq ans aux *Panathénaïa*, eussent grand succès³⁴⁶.

Comme exemple de morceaux épiques, partie prose, partie vers, débités et chantés en Irlande, nous pouvons citer l'histoire irlandaise du cochon de Mac-Dâthô analysée plus haut; cette pièce tient en deux cent quatre-vingt-deux lignes dans le manuscrit original³⁴⁷. Une autre composition épique fort célèbre, l'« Exil des fils d'Usnech, » en a deux cent vingt³⁴⁸.

Une épopée telle que le *Tâin* ou « Enlèvement des vaches de Cooley, » qui a environ cinq mille lignes³⁴⁹, ne peut être que le résultat factice d'une opération littéraire comme celle qui nous a donné l'*Iliade*. C'est le produit d'un accord maladroitement établi entre des morceaux séparés; cette espèce de concordance fut en Irlande l'œuvre d'un homme de lettres dont le talent était plus que médiocre, tandis que l'arrangeur, ou plutôt les arrangeurs grecs auxquels on doit l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont fait preuve d'éminentes facultés littéraires³⁵⁰.

L'histoire du travail irlandais de compilation dont il s'agit a été l'origine d'un récit épique qui a revêtu successivement différentes formes, l'une païenne et les autres chrétiennes. La plus ancienne, celle qui est païenne, paraît remonter au septième siècle de notre ère.

Alors régnait le roi suprême Diarmait, fils d'Aed Slane³⁵¹, celui-ci fils de Diarmait, fils lui-même de Fergus³⁵² Cerrbél³⁵³. Il exerça la royauté suprême conjointement avec son frère Blathmac de 657 à 665, mais son rôle dans la question qui nous occupe fut nul, tandis qu'elle est inséparable du nom de Guaire Aidne, roi de Connaught, mort en 662. Nous sommes donc ici placés chronologiquement entre les deux dates de 657 et 662.

Ce fut sous le règne de ces deux personnages que s'accomplit ce qu'on appelle en Irlande « le voyage circulaire de la lourde compagnie, » *Imtheacht na*

³⁴⁶ Lyeurgue, *Contra Leocratem*, § 102, *Oratores attici*, édit. Didot, t. II, p. 19; Platon, *Hipparque*, édit. Didot, t. I, p. 558, l. 20-23; cf. Stengel dans le *Handbuch* d'Iwan Müller, t. V, 3^e partie, p. 153.

³⁴⁷ Livre de Leinster, p. 111 b-114 a; 275 lignes chez Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 96-109.

³⁴⁸ Livre de Leinster, p. 259 b-261 a; 239 lignes chez Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 67-82.

³⁴⁹ Livre de Leinster, p. 53-104.

³⁵⁰ Sur l'*Iliade* et l'*Odyssée*, voir l'étude de MM. Maurice Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. I, p. 100-391, et Wilhelm Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, p. 20-53, dans le *Handbuch* d'Iwan Müller, t. VII.

³⁵¹ *Annales des Quatre Maîtres*, édit. d'O'Donovan, 1851, t. I, p. 656-657. Aed Slane régna de 595 à 600. *Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 220-227.

³⁵² Fergus Cerrbél aurait pris part à une bataille en 478. *Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 150-151.

³⁵³ *Tempus dano Diarmato mic Cerruail*, dans le *Reimfeas lána bó Cúalngi*, extrait publié par H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 431. Ce Diarmait serait mort vers 558.

tromdháimhe. Ce récit, dont le principal héros est Senchân Torpeist, chef des *file* d'Irlande, commence par nous parler du prédécesseur de ce personnage: c'était Eochaid Dallân Forgaill, un aveugle comme Thamuris dans l'*Iliade*³⁵⁴, et comme Démodocos dans l'*Odyssée*³⁵⁵.

Eochaid se trouvait un jour chez Aed Find, roi de Brefney, *Brefne*. Le Brefney comprenait la partie sud-ouest de l'Ulster, une portion du Munster et du Connaught. Au nord-est de ce royaume était situé celui d'Oriel, *Airgiall*, comprenant la partie sud-est de l'Ulster, et qui entamait légèrement le nord-est du Leinster. Là régnait un autre Aed, fils de Duach Dub. Le roi d'Oriel avait un bouclier merveilleux, surnommé le « valet noir. » Sa vue ne pétrifiait pas l'adversaire comme celle de la tête de Méduse en Grèce, mais elle suffisait pour mettre en fuite toute une armée. Le roi de Brefney persuada à Eochaid Dallân d'aller trouver Aed, roi d'Oriel, pour lui demander ce bouclier.

Eochaid Dallân alla chanter à ce prince des poèmes élogieux. On se rappelle les poèmes de ce genre chantés huit siècles plus tôt en Gaule par le barde qui suivait le char du roi Arverne Lovernios; en récompense, ce barde reçut du roi Gaulois une bourse d'or. Aed voulut donner à Eochaid Dallân de l'argent, de l'or et des bestiaux; Eochaid prétendit obtenir le bouclier merveilleux, et sur le refus du prince, il prononça contre lui une incantation injurieuse qui devait faire tomber sur Aed toutes sortes de fléaux.

Ce genre d'incantation était connu des Romains au cinquième siècle avant notre ère, comme on le voit par la loi des Douze tables, qui en prohibe l'emploi sous peine de mort³⁵⁶. Eochaid Dallân fut puni de même, par la colère de Dieu. Après avoir, pendant trois jours, recouvré la vue, il perdit soudainement la vie, comme le lui avait prophétisé saint Columba, mort en 598. La prophétie remontait donc à soixante ans environ: ainsi Eochaid devait être âgé d'au moins quatre-vingt ans. À notre époque sceptique, quelques personnes penseront peut-être que sa mort subite pouvait s'expliquer sans prodige.

Après le décès d'Eochaid Dallân Forgaill, une assemblée des principaux *file* d'Irlande élut pour chef Senchân Torpeist. Celui-ci, voulant profiter de la générosité alors célèbre de Guaire Aidne, roi de Connaught, alla lui demander l'hospitalité avec trois fois cinquante *file*, autant d'élèves, autant de chiens, autant de valets, autant de femmes et trois fois neuf ouvriers de chaque métier. Guaire, prévenu, avait fait construire un bâtiment exprès pour recevoir Senchân et ses

³⁵⁴ *Iliade*, II, 599.

³⁵⁵ *Odyssée*, VIII, 64.

³⁵⁶ « Qui malum carmen incantassit. » Pline, *Histoire naturelle*, I. XXVIII, § 17. Cf. Moritz Voigt, *Die XII Tafeln*, t. II, p. 800-805; t. I, p. 726.

compagnons, mais il ne s'attendait pas à voir arriver tant de monde, et il fut bientôt fatigué de leurs exigences. Les femmes surtout ne savaient que demander, d'abord la veuve et la fille d'Eochaid Dallân, ensuite la femme de Senchân; enfin Senchân dépassa la mesure.

La première prétendit qu'elle allait mourir si elle n'obtenait un bol de bière faite avec du lait. Il fallait lui servir, outre ce bol, la moelle de la cheville du pied d'un sanglier. Elle voulait avoir à côté d'elle sur un if, entre Noël et l'Épiphanie, un petit coucou nouvellement né. Il lui fallait pour ceinture une bande de lard prise sur un cochon tout blanc. Elle voulait monter sur un cheval à la crinière pourpre et aux jambes entièrement blanches; elle prétendait porter une robe en toile d'araignée de plusieurs couleurs. Marbân, frère et porcher de Guaire, put lui procurer tout ce qu'elle demandait et satisfaire les prétentions aussi bizarres des deux autres dames. Mais Senchân fut un hôte beaucoup plus gênant qu'elles.

Senchân déclara qu'il mourrait si Guaire ne pouvait pas lui donner à lui, à toute la compagnie qu'il avait amenée et à la noblesse de Connaught un repas suffisant dont le menu aurait consisté en lard de cochons qui n'auraient pas été mis bas par des truies, et en bière produite par un seul grain d'orge. C'était encore plus difficile à trouver que ce que demandait la veuve d'Eochaid. Guaire était menacé d'une incantation en cas de refus.

Il fut tiré d'embarras par son frère Marbân. Celui-ci avait neuf cochons provenant d'une truie qui, étant pleine, avait été tuée par un loup, et onze ans auparavant il avait semé un grain d'orge qui lui avait donné un épi l'année suivante; les grains de cet épi avaient produit dix-sept épis la seconde année; les grains de ces épis avaient été employés comme semence, et la récolte augmentant d'année en année, Marbân, la onzième année, avait sept gros tas d'orge provenant du grain unique semé onze ans plus tôt. On put donc donner ce que demandait Senchân.

Mais celui-ci, qui ne s'attendait pas à ce résultat, fut très mécontent et refusa de manger. Guaire, fort contrarié, envoya à Senchân un domestique lui porter une oie préparée exprès pour lui. Senchân refusa d'accepter. « J'ai connu votre grand-père, » dit-il au domestique. « Il avait les ongles ronds et malpropres; par conséquent je ne veux rien recevoir de vos mains. »

Guaire envoya une jeune fille préparer en présence de Senchân et pour lui un mélange de farine et d'œufs de saumon. « Il n'y a personne ici dont la vue me soit aussi désagréable que la vôtre, » dit Senchân à la jeune fille. « J'ai connu votre grand-mère. Un jour, du haut d'un rocher, elle montra d'un geste de sa main le

chemin à des lépreux qui passaient. Par conséquent, je ne puis rien recevoir de vos mains³⁵⁷. »

Guairé logea et nourrit ces hôtes incommodes pendant un an, une saison et un mois. Il finit par perdre patience.

Marbân, son frère, trouva moyen de le tirer d'affaire. Senchân et ses compagnons avaient le droit d'être logés et nourris; mais en revanche ils devaient faire de la musique et raconter des histoires: en fait d'histoires, Marbân, au nom de Guairé, les somma de réciter le *Tâin* ou *Enlèvement des vaches de Cooley*, du commencement à la fin. Senchân, incapable de le faire, demanda aide à ses collègues, les autres file. Or, de cette vaste composition épique, aucun ne savait que des morceaux, *bloga*, comme on dit en irlandais³⁵⁸. Marbân, par une incantation, leur interdit de passer deux nuits de suite dans la même maison tant qu'ils n'auraient pas trouvé le texte complet de ce fameux récit. Ils furent donc contraints de se mettre en route³⁵⁹.

Senchân, laissant à la charge de Guairé les femmes, les enfants, les domestiques, partit, disent les uns, pour la Grande-Bretagne, d'autres disent pour l'île de Man. La fatalité le contraignit, — lui qui aimait tant la propreté, — à prendre avec lui sur son navire un lépreux dont la figure et le corps tout entier n'étaient qu'une plaie; mais au retour, quand on aborda en Irlande, ce malade apparut tout transformé. C'était un jeune guerrier aux cheveux couleur d'or, plus beau et mieux vêtu que tous les hommes du monde entier. Il fit un tour à droite et disparut: c'était le génie de la poésie³⁶⁰.

Mais Senchân n'avait sur la route trouvé personne qui sût de l'*Enlèvement des vaches de Cooley* autre chose que des morceaux. Il ne lui restait plus qu'une ressource. On savait où était le tombeau de Fergus mac Roig, un des principaux héros de la célèbre composition épique. Senchân y envoya son fils Murgén et un autre file.

Murgén s'assit près du tombeau pendant que son compagnon et les gens de la suite allaient s'enquérir d'un logement. Il chanta une incantation en vers. Aussitôt s'éleva un brouillard épais qui l'enveloppa et le rendit invisible pendant trois jours et trois nuits; en sorte que, pendant ce temps, on le chercha inutilement. Il vit apparaître Fergus: les cheveux du héros épique étaient noirs, son manteau

³⁵⁷ *Transactions of the Ossianic Society*, t. V, p. 40-73.

³⁵⁸ Livre de Leinster, p. 245, l. 5.

³⁵⁹ *Transactions of the Ossianic Society*, t. V, p. 102-105. À comparer H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 433.

³⁶⁰ Glossaire de Cormac, au mot *Prúll*. Whitley Stokes, *Three Irish Glossaries*, p. 36; traduction de Cormac, p. 135-137.

vert, sur une tunique rouge munie d'un capuchon ; son épée avait une poignée d'or et ses jambes étaient protégées par des jambières de bronze.

Fergus récita à Murgén l'*Enlèvement des vaches de Cooley*, le Tâin, du commencement à la fin, et c'est en suite de cela que fut mise par écrit cette longue épopée si célèbre en Irlande³⁶¹.

Il est curieux de voir ici la répétition d'un des épisodes les plus connus de l'*Odyssée*³⁶². Ulysse évoque le défunt devin Tirésias, comme Murgén le fait pour Fergus, mort aussi ; mais le procédé est différent ; le résultat est aussi fort dissemblable. C'est au moyen d'un sacrifice et non d'un chant magique qu'Ulysse rend momentanément la vie et la parole au devin défunt, et Ulysse apprend de lui l'avenir, tandis que Fergus raconte à Murgén les événements passés.

La légende de Murgén, bien que se rapportant à la seconde moitié du septième siècle, plus de deux siècles après la mission de saint Patrice, est encore païenne. Cette puissance qu'ont les *file* d'évoquer par un chant les morts n'est en aucune façon conciliable avec l'enseignement chrétien. Il vint un moment où les esprits timorés effacèrent dans ce récit ce qui blessait la conscience chrétienne. On supprima l'incantation prononcée par Murgén ; on la remplaça par un jeûne observé par des saints et qui aurait eu la même puissance : Fergus leur apparut, leur récita l'*Enlèvement des vaches de Cooley* ; eux vinrent le répéter à Senchân³⁶³.

Suivant une des formes qu'a prise la rédaction chrétienne de cette légende, ce serait Cîarân, abbé de Clonmacnoise, qui aurait le premier écrit l'« *Enlèvement des vaches de Cooley*. » Il aurait été du nombre des saints qui auraient obtenu par leur jeûne l'apparition de Fergus, et il aurait écrit sous la dictée de Fergus³⁶⁴. Mais il y a là une impossibilité chronologique. Cîarân, abbé de Clonmacnoise, paraît être mort en 548³⁶⁵, la sixième année du règne de Diarmait, fils de Fergus Cerrbél, grand-père de ce Diarmait, roi suprême, qui fut contemporain de Senchân et de Guaire Aidne. D'autre part, l'« *Enlèvement des vaches de Cooley* » est une œuvre tout entière païenne. Il est impossible d'en attribuer la composition à une plume chrétienne.

Nous devons donc nous en tenir au texte païen. Murgén, fils de Senchân, est le premier qui, en Irlande, ait eu l'idée de réunir en un seul récit les morceaux dont se composait le cycle célèbre de l'« *Enlèvement des vaches de Cooley*. » C'est

³⁶¹ Livre de Leinster, p. 245. Comparer l'autre morceau cité par M. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 431-432.

³⁶² *Odyssée*, XI, 20-50 ; 90-149.

³⁶³ Livre de Leinster, p. 245, l. 25-29. *Transactions of the Ossianic Society*, t. V, p. 124-127.

³⁶⁴ *Transactions of the Ossianic Society*, t. V, p. 124.

³⁶⁵ *Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 184.

lui qui de ces morceaux, jusque-là séparés et conservés oralement, a fait un livre écrit; et, pour expliquer la provenance de ce livre, au lieu d'invoquer la Muse, comme l'auteur de l'*Odyssee*, la Déesse, comme l'auteur de l'*Iliade*, il a attribué son inspiration à un mort illustre, le héros Fergus mac Roïg, rappelé momentanément à la vie par une incantation.

CHAPITRE III

LA RELIGION DES CELTES ET CELLE D'HOMÈRE

LAMAGIE—L'ENSEIGNEMENTDES DRUIDES—LEDIEUSUPRÊME,L'ANTHROPOMORPHISME,
LA TAILLE DES DIEUX, ILS SONT VISIBLES OU INVISIBLES À VOLONTÉ — LES HÉROS
VAINQUEURS DES DIEUX — LES DIEUX SOUS FORMES D'OISEAUX — L'IMMORTALITÉ
DES DIEUX, LEURS VOYAGES, OÙ HABITENT-ILS ? — LES SID, L'ÉLYSÉE CELTIQUE, LES
MORTS DANS L'AUTRE MONDE. LES MODES DE SÉPULTURE — LES SACRIFICES HUMAINS
— LA DROITE, LA GAUCHE. — LES BONS NOMBRES ET LES MAUVAIS NOMBRES

Le caractère le plus saillant peut-être de la religion des Celtes, celui qui la distingue le plus de la religion homérique, c'est la foi à la toute-puissance du magicien. De magie, il n'est pas question dans l'*Iliade*. Dans l'*Iliade*, le Grec homérique ne connaît qu'une seule puissance surnaturelle : c'est celle des dieux dont on obtient le concours par le sacrifice et la prière. La magie apparaît pour la première fois dans l'*Odyssée*, et n'y a qu'un représentant, c'est Circé.

Circé chante³⁶⁶, mais nous ne voyons pas que ses chants aient une action quelconque. C'est au moyen de drogues magiques mêlées à des aliments sains, fromage, farine, miel, vin, et additionnées d'un coup de baguette qu'elle change en cochons les compagnons d'Ulysse³⁶⁷. C'est à l'aide d'autres drogues que Circé, la baguette à la main, rend à ces malheureux cochons leur forme humaine primitive³⁶⁸.

Chez Homère, ni homme ni femme n'a ce pouvoir. Circé est une déesse, le soleil est son père, et par sa mère Persa, elle est petite-fille de l'Océan³⁶⁹, tandis que Murgén, au contraire, est un homme dont la filiation n'a rien de mystérieux, nous savons qu'il est le fils du *file* Senchân Torpeist. Une incantation, c'est-à-dire le chant d'une formule magique, suffit à Murgén pour faire sortir un mort du tombeau ; la parole n'a cette puissance ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée*.

Quand Ulysse, au livre XI de l'*Odyssée*, veut faire apparaître Tirésias et d'autres morts, il ne se contente pas d'adresser à leurs âmes un appel en forme de prière : il creuse une fosse et y fait trois libations, une d'hydromel, une de vin, une d'eau ;

³⁶⁶ *Odyssée*, X, 221-227.

³⁶⁷ *Odyssée*, X, 234-240.

³⁶⁸ *Odyssée*, X, 388-396.

³⁶⁹ *Odyssée*, X, 136-139.

il y répand de la farine; il fait vœu de sacrifier une vache et un bélier quand il sera de retour à Ithaque, et immédiatement il réalise un premier sacrifice en immolant un bélier et une brebis, tous deux noirs. C'est seulement après ces cérémonies compliquées qu'il voit apparaître les morts, tandis que seule la parole chantée de Murgan suffit pour évoquer Fergus.

Ulysse, il est vrai, n'était pas un magicien de profession comme l'étaient en Irlande et en Gaule les *file* et les druides.

Les druides surtout ont attiré l'attention des anciens. C'est une institution qui n'a pas de similaire dans l'antiquité. Les druides, en effet, sont à la fois un clergé et un corps enseignant. Il n'y a pas de corps enseignant dans la littérature homérique, et dans l'antiquité classique le clergé n'est pas un corps enseignant.

Les druides se recrutent par l'enseignement comme les clergés modernes, et non par l'hérédité comme le clergé juïaïque. La durée de cet enseignement peut atteindre vingt ans³⁷⁰, ce qui est approximativement la règle moderne. Il est curieux de constater que les druides ont devancé de plusieurs siècles le système actuellement suivi pour le recrutement du clergé chrétien.

Ce système dans le monde chrétien est contraire à la pratique originale, comme le prouve le mot employé dans la primitive Église chrétienne pour désigner les membres du clergé, *πρεσβυτερος*. On a choisi, au début, les plus âgés, les prenant par conséquent à un moment de la vie où l'intelligence humaine n'est plus apte à recevoir l'enseignement. Puis, par la force des choses, le système druidique s'est introduit, et on a vu paraître le *πρεσβυτερος* de vingt-cinq ans.

Qu'enseignaient les druides pendant la période de vingt années que duraient chez eux les études? Nous savons par César qu'ils faisaient apprendre par cœur à leurs élèves des manuels en vers³⁷¹. Mais de quoi ces manuels traitaient-ils? Il y était question de sujets très variés. Dans quel ordre, nous n'en savons rien. Nous sommes réduits à en ranger les matières au hasard:

1° *Histoire*. Ils enseignaient qu'une partie des populations de la Gaule était indigène, c'est-à-dire, selon nous, descendait des races qui avaient habité la Gaule avant l'invasion des Belges, des Allobroges, des *Volcae*, des Helvètes; que l'autre partie des populations de la Gaule venait des îles les plus éloignées et de la rive droite du Rhin, d'où elle avait été chassée par les guerres et les inondations³⁷².

³⁷⁰ *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 3. Méla, l. III, c. 2, § 19.

³⁷¹ *De bello gallico*, l. 6, c. 14, § 3.

³⁷² «Drasidae memorant revera fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque ab insulis extimis confluisse et tractibus transrhenanis crebitate bellorum et adluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.» Timagène, chez Ammien Marcellin, l. XV, c. 9. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 326, 328. *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 323. Cf. K. Müllenhoff,

Cette autre partie, ce sont les Belges, les Allobroges, les *Volcae*, les Helvètes et d'autres peuples moins importants arrivés avec eux dans la région située à l'ouest du Rhin. De ces nouveaux venus, les uns avaient été expulsés de leur pays d'origine, à l'est du Rhin moyen, par les Germains, d'abord leurs sujets, puis, révoltés et victorieux; les autres avaient fui aussi, mais non devant une armée: ils avaient été contraints d'abandonner leur patrie, les Pays-Bas modernes, envahis par la mer comme elle le fut derechef au moyen âge.

2° *Géographie et cosmographie*. Étendue et forme des terres et du monde³⁷³.

3° *Astronomie*. Des astres et de leurs mouvements³⁷⁴. Cette étude avait son utilité pratique, qui était la fixation du calendrier. Les mois et les années commençaient le sixième jour de la lune; les années étaient par conséquent lunaires, et le cycle au moyen duquel s'établissait l'accord entre ces années lunaires et le mouvement apparent du soleil durait trente ans³⁷⁵.

4° *Philosophie*. Les druides s'occupaient de philosophie morale³⁷⁶, des questions qui concernent les choses occultes et hautes³⁷⁷, de la nature des choses³⁷⁸, c'est-à-dire, en employant un mot grec, de physiologie³⁷⁹; c'était, avons-nous vu, par la physiologie qu'ils prétendaient deviner l'avenir. L'immortalité de l'âme était une de leurs doctrines. Ils croyaient à un autre monde où l'âme du mort

Deutsche Altertumskunde, t. I, p. 231-233.

³⁷³ «De mundi ac terrarum magnitudine.» *De bello gallico*, l. XVI, c. 14, § 6. «Terrae mundique magnitudinem et formam.» Méla, l. III, c. 2, § 19.

³⁷⁴ «De sideribus ac eorum motu.» *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 6. «Motus coeli ac siderum.» Méla, l. III, c. 2, § 19.

³⁷⁵ «Sexta luna quae principia mensium annorumque his facit et saeculi post tricesimum annum, quia jam virium abunde habeat, nec sit sui dimidia.» Plin, l. XVI, § 250.

³⁷⁶ «Τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν ασκουσι» Strabon, l. IV, c. 4, § 4; édit. Didot, p. 164, l. 23; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 138. Cf. ci-dessus, p. 78.

³⁷⁷ «Quaestionibus occultarum rerum altarumque.» Timagène, cité par Ammien Marcellin, l. XV, c. 9. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 330; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 323.

³⁷⁸ «De rerum natura.» *De bello gallico*, l. VI, c. 14. L'expression correspondante chez Cicéron, *De divinatione*, c. XLI, § 90, en parlant du druide Deviciacus est: «Naturae rationem quam physiologiam Graeci appellant.» Cf. ci-dessus, p. 80.

³⁷⁹ «Πρὸς τὴ φυσιολογίᾳ» Strabon, l. IV, c. 4, § 4; édit. Didot, p. 164, l. 22, 23; Cougny, *Extraits des auteurs grecs* t. I, p. 138.

trouvait un corps nouveau³⁸⁰. Mais, disaient-ils, un jour le monde périra par le feu et l'eau³⁸¹.

5° *Théologie*. La puissance des dieux³⁸² était un sujet traité dans les vers qu'ils faisaient apprendre à leurs élèves. Voilà ce que nous dit César, sans nous expliquer en quoi consistait la doctrine druidique sur la théodicée, sauf deux points : 1° lorsque la volonté divine exigeait une mort d'homme, on pouvait la calmer par un sacrifice humain³⁸³ ; 2° les Gaulois avaient tous pour premier ancêtre le dieu des morts, *Dis pater*³⁸⁴. Diodore de Sicile, qui donne aux druides la double qualité de philosophes et de théologiens³⁸⁵, est beaucoup moins explicite que César quand il ajoute que les druides passaient pour connaître la nature divine, et en quelque sorte pour savoir parler la langue des dieux³⁸⁶.

Ce sont là des renseignements fort peu complets sur la théodicée ou, si l'on veut, sur la théologie celtique. Il y a cependant moyen d'acquérir une notion plus nette des doctrines qui constituaient les principes fondamentaux de cette théologie ou mythologie. Un des principaux points de départ peut être la comparaison entre la formule du serment irlandais et celle du serment homérique. J'ai déjà fait cette étude ailleurs, et voici ma conclusion : l'anthropomorphisme, chez Homère et chez les Celtes, appartient à un étage relativement récent de la civilisation et a été précédé par une période où l'homme adorait la nature, c'est-à-dire principalement le ciel, la terre et l'eau, sans se figurer sous des formes hu-

³⁸⁰ « Imprimis hoc volunt persuadere, non interire animas. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5 — « Αφθαρτους δε λεγουσι... τας ψυχας » Strabon, l. IV, c. 4, § 4 ; édit. Didot, p. 164, l. 29, 30 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 140 — « Aeternas esse animas vitamque alteram ad Manes. » Mela, l. III, c. 18.

... Vobis auctoribus umbrae
Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longae, canitis si cognita, vitae
Mors media est. (*Lucain*, l. I, vers 455-458.)

³⁸¹ « Ἐπικρατησειν δε ποτε και πυρ και υδωρ » Strabon, l. IV, c. 4, § 4 ; édit. Didot, p. 164, l. 30, 31 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs* t. I, p. 140.

³⁸² « De deorum immortalium vi ac potestate. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 6.

³⁸³ « Pro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse deorum immortalium numen placari. » *De bello gallico*, l. VI, c. 15, § 3.

³⁸⁴ « Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant, indque a druidibus proditum dicunt. » *De bello gallico*, l. VI, c. 15, § 3.

³⁸⁵ « Φιλοσοφοι τε τινες εισι και θεολογοι περιττως τιμωμενοι ους δρουιδα ονομαζουσι » Diodore, l. V, c. 31, § 2 ; édit. Didot, t. I, p. 272, l. 38-40 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390.

³⁸⁶ « Των εμπειρων της θειας φυσεως ωσπερει τινων ομοφωνων » Diodore, l. V, c. 31, § 4 ; édit. Didot, t. I, p. 273, l. 3, 4 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 392.

maines les forces secrètes qu'il supposait exister en chacune de ces subdivisions du monde matériel ou dans chacune de leurs parties, telles que le soleil, la lune, les fleuves, les montagnes, les arbres.

Le plus ancien de tous les serments est celui qui se prêtait par le ciel, la terre et l'eau. Le roi Conchobar prête ce serment dans l'« *Enlèvement des vaches de Cooley*³⁸⁷. » C'est le serment que prête Héra au chant XV de l'*Iliade*, vers 36-38 ; elle jure par la terre, le ciel large qui la domine ; seulement, au lieu de parler ensuite de l'eau en général, elle se borne à l'eau du Styx. C'est aussi dans l'*Odyssée* le serment de Calypso³⁸⁸.

On retrouve les éléments de ce serment primitif dans celui que prête Agamemnon, *Iliade*, l. III, vers 276-280. Il commence par le nom de Zeus, personnification anthropomorphique du ciel, puis il nomme le soleil, les fleuves, la terre, et il ne place qu'à la fin une addition relativement récente à la formule primitive : les deux divinités qui, sous terre, punissent la violation du serment. Il s'agit là : 1° d'Hadès et de Perséphone, créations de la mythologie anthropomorphique ; 2° d'une idée de justice finale qui est étrangère aux conceptions les plus anciennes du paganisme et des Juifs.

Parmi les divinités grecques, il y en a une dont l'étude est surtout curieuse, parce que dans l'épopée homérique elle n'a pas revêtu le caractère anthropomorphique. C'est Hestia, « le foyer. » La personnalité d'Hestia n'apparaît encore ni dans l'*Iliade* ni dans l'*Odyssée*. L'étranger qui veut jouir des avantages de l'hospitalité invoque d'abord Zeus, ensuite la table hospitalière et le foyer du maître de la maison³⁸⁹.

Mais dans la *Théogonie* d'Hésiode, Hestia est l'aînée des enfants auxquels Rhéa donne le jour. On sait que Cronos avale successivement tous ses enfants, sauf le dernier, Zeus. Zeus seul échappe au destin fatal de ses frères et de ses sœurs, et quand finalement, Cronos, par des vomissements successifs, donne à ses enfants une seconde naissance, cette naissance se produit dans l'ordre inverse du premier : d'abord apparaît Ennosigaios, autrement dit Poséidon, ensuite Hadès, Héra, Déméter, Hestia, qui devient ainsi la dernière après avoir été l'aînée, tandis que Zeus, le plus jeune, par une chance heureuse, avait pris la place d'Hestia et

³⁸⁷ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 23.

³⁸⁸ *Odyssée*, V, 184-186.

³⁸⁹ « Ἰστώ νυν Ζεὺς πρῶτα θεῶν, ξενίη τε τραπέζα
ἰστίη τ' Ὀδυσσοῦ. (*Odyssée*, XIV, 158-159 ; XVII, 155-156 ; XX, 230-231.)

On trouve la même formule au chant XIX, vers 303-304, à cette différence près que la table, *τραπέζα*, est supprimée.

était devenu l'aîné³⁹⁰. Telle est du moins la doctrine d'Hésiode, car, suivant l'*Iliade*, Zeus est né le premier³⁹¹, c'est la thèse primitive.

Dans la portion de la littérature homérique qui est postérieure à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, je veux dire dans les hymnes, Hestia devient une déesse que Poséidon et Apollon veulent épouser, mais qui repousse leurs avances. Elle veut rester vierge, elle a juré qu'elle le sera toujours. C'est le plus ancien, ou du moins un des plus anciens vœux de chasteté perpétuelle que l'histoire mentionne. Hestia habite au milieu de la maison; là, dans ce domaine intime, elle tient le premier rang parmi les dieux³⁹². Mais dans l'épopée homérique elle n'a pas encore atteint cette haute dignité: l'unique dieu qui dans le palais d'Ulysse, à Ithaque, ait un autel et soit l'objet d'un culte est Zeus, protecteur des clôtures, *ερκειος*³⁹³.

À Rome, le culte national le plus ancien est celui des quatre grands dieux: Janus, Jupiter, Mars et Quirinus; le culte de Vesta est relativement récent, il vient des Grecs occidentaux; il est par conséquent d'origine étrangère: Vesta est la prononciation latine du grec *Ἑστια*; l'étiquette romaine place cette déesse nouvelle la cinquième après les quatre dieux primitifs³⁹⁴. Vesta n'est donc pas la plus ancienne de toutes les divinités, comme l'a prétendu récemment un éminent historien français.

C'est Zeus qui, chez Homère, est le dieu suprême. Les Grecs, divisés politiquement en un grand nombre de petits états, conçoivent cependant l'idée de la nation grecque; ils ont une expression pour la désigner, *παναχαιοι*, mot qui se trouve huit fois dans l'*Iliade*³⁹⁵, trois fois dans l'*Odyssée*³⁹⁶. Chaque petit état a son dieu propre, comme il a son roi, mais il y a pour la nation grecque un dieu supérieur qui domine tous les autres dieux, comme Agamemnon, roi de Mycènes, domine les autres rois.

Quand, au second chant de l'*Iliade*, les Grecs se préparent à une bataille qu'ils croient devoir être décisive, chacun en particulier se met à célébrer des sacrifices, l'un à un dieu, l'autre à un autre, espérant par là échapper à la mort et aux fu-

³⁹⁰ Hésiode, *Théogonie*, vers 453-500.

³⁹¹ *Iliade*, l. XIII, vers 355.

³⁹² *Hymne à Aphrodite*, vers 21-32.

³⁹³ *Odyssée*, XXII, 334-335.

³⁹⁴ «Nam Vestae nomen est a Graeci: ea est enim quae ab illis *Ἑστια* dicitur.» Cicéron, *De natura deorum*, l. II, c. 27, § 68. Cf. Paul Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, p. 162, 163. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VI, 2^e édition, p. 25; *Manuel des antiquités romaines*, t. XII: *Le culte chez les Romains*, traduction de M. Brisaud, t. I^{er}, p. 31 et suiv. Cf. Preller, *Römische Mythologie*, 1^{re} édition, p. 57, 58.

³⁹⁵ *Iliade*, II, 404; VII, 73, 159, 327; IX, 301; X, 1; XIX, 193; XXIII, 236.

³⁹⁶ *Odyssée*, I, 239; XIV, 369; XXIV, 32.

nestes hasards de la guerre³⁹⁷. Mais à côté de ces sacrifices privés il y a un sacrifice solennel et public célébré pour la nation entière. Agamemnon, grand-prêtre, puisqu'il est grand-roi, officie en personne, entouré des sept principaux chefs de la nation grecque : Nestor, roi de Pylos, Idoménée, roi de Crète, Ajax, roi de Salamine, Ajax, roi des Locriens, Diomède, roi d'Argos, Ulysse, roi d'Ithaque, Ménélas, roi de Sparte. À quel dieu ce sacrifice est-il offert ? À Zeus, dieu suprême³⁹⁸. Agamemnon immole un bœuf à ce dieu tout-puissant ; les sept rois se rangent autour de la victime, puis, parlant au nom de la nation grecque, il adresse une prière à Zeus pour lui demander la victoire³⁹⁹.

En effet, le résultat de la guerre dépend de la volonté de Zeus⁴⁰⁰. C'est à lui que Ménélas, au moment de se battre en duel avec Pâris, demande la victoire : « Zeus, ô toi qui es roi, donne-moi de me venger de celui qui le premier a si mal agi envers moi⁴⁰¹. » Zeus, qui par la foudre abat les chênes en les arrachant⁴⁰², met les guerriers en fuite par l'irrésistible peur qu'il leur inspire⁴⁰³. Ajax, au milieu d'une bataille, était l'effroi des Troyens ; Zeus lui envoie une terreur subite⁴⁰⁴ ; Ajax recule, il fuit ; il ressemble à un lion qui a voulu en vain pénétrer dans une étable à bœufs ; les pâtres, portant des torches enflammées, lançant des javelots et accompagnés de chiens, sortent de l'étable : le lion recule effrayé, la tristesse dans le cœur ; tel est Ajax quand Zeus a mis la peur dans l'âme de ce valeureux guerrier. Zeus peut être appelé *deus exercituum*, comme Jéhovah, ou plus exactement Iahvéh, dans les livres des rois et dans ceux des prophètes d'Israël.

En parlant du Dieu des chrétiens, on a dit que toute puissance vient de lui : *omnis potestas a Deo*. De Zeus on croit autant : c'est de lui qu'Agamemnon tient la royauté suprême. Diomède, lui adressant la parole, s'exprime ainsi : « Zeus t'a donné l'honneur du sceptre, qui t'élève au-dessus de tous⁴⁰⁵. » Nestor répète : « Zeus t'a mis le sceptre en main⁴⁰⁶. » Dans l'*Odyssée*, Antinoos et Télémaque

³⁹⁷ “Αλλος δ' αλλω ερεζε θεων αιγενηταων
ευχομενος θανατον τε φυγειν και μωλον “Αρηος. (*Iliade*, II, 400-401.)

³⁹⁸ *Iliade*, II, 402-409.

³⁹⁹ *Iliade*, II, 410-418.

⁴⁰⁰ Ζευς ος τ' ανθρωπων ταμιης πολεμοιο τετυκται. (*Iliade*, IV, 84 ; cf. XI, 318-319, 753 ; XII, 162-174.)

⁴⁰¹ Ζευς ανα, δος τισασθαι, ο με προτερος κα κ' εοργεν. *Iliade*, III, 351.)

⁴⁰² *Iliade*, XIV, 414-417.

⁴⁰³ Ου γαρ οι τις ομοιος επισπεσθαι ποσιν ηεν
ανδρων τρεσσαντων, οτε τε Ζευς εν φοβον οροη. (*Iliade*, XIV, 521-522.)

⁴⁰⁴ Ζευς δε πατηρ Αιανθ' υψιζυγος εν φοβον ωρσεν. (*Iliade*, XI, 544.)

⁴⁰⁵ Σκηπτρω μεν τοι δωκε τετιμησθαι περι παντων. (*Iliade*, IX, 38.)

⁴⁰⁶ Και τοι Ζευς εγγυαλιξεν
σκηπτρον. (*Iliade*, IX, 98-99.)

discutent la question de savoir à qui d'entre eux Zeus donnera la royauté laissée vacante par l'absence d'Ulysse⁴⁰⁷. C'est la doctrine biblique : « Par moi les rois règnent, et les législateurs prescrivent ce qui est juste : » *Per me reges regnant et legum conditores justa discernunt*. « Par moi les princes commandent et les puissants imposent la justice : » *Per me principes imperant et potentes discernunt justitiam*⁴⁰⁸.

En Israël, la conception de l'unité politique a une base philosophique qu'aucun peuple dans l'antiquité n'a possédée à un degré aussi puissant. En Grèce, l'idée du dieu suprême a un double fondement : en premier lieu, la conception politique de l'unité nationale ; en second lieu, une doctrine philosophique analogue à la théorie judaïque, celle de l'unité du monde ; Zeus est le dieu des Troyens comme des Grecs.

Ce double fondement paraît manquer chez les Celtes. En Irlande, à l'époque où les hommes n'ont point encore paru, les *Túatha Dé Danann*, c'est-à-dire les dieux, ont un roi qui est *Núada Argatlám*, le *Nódens* ou *Nódons* des Celtes de Grande-Bretagne à l'époque romaine⁴⁰⁹, le *Ludd Law-ereint* de l'épopée galloise⁴¹⁰ ; *Argat-lám* en irlandais et *Llaw-ereint* dans l'épopée galloise signifient « à la main d'argent. » Détrôné dans la littérature irlandaise, emprisonné dans la littérature galloise, il remonte sur le trône au bout de sept ans en Irlande, où il est remplacé plus tard par le dieu Dagda⁴¹¹.

Sur le continent, *Nodens* ou *Nodons* et Dagda, successivement dieux suprêmes en Irlande, paraissent avoir été l'un et l'autre inconnus. Nous ignorons si les Gaulois païens ont jamais adoré comme les Grecs un roi des dieux.

On a prétendu que les Bretons croyaient à l'unité de Dieu avant l'introduction du christianisme⁴¹² ; c'est une conclusion tirée d'un texte qui veut dire absolument le contraire. Il s'agit d'un passage de la quatrième homélie d'Origène sur Ezéchiel. Cette homélie ne nous est connue que par une traduction de saint Jérôme. Origène, écrivant dans la première moitié du troisième siècle de notre ère, croit que partout dans le monde il y a des chrétiens qui adorent le même Dieu unique ; leurs joyeuses salutations adressées à ce seul Dieu, au Christ dont ils chantent l'avènement, sont, suivant lui, la réalisation des paroles prophéti-

⁴⁰⁷ *Odyssée*, I, 386-390.

⁴⁰⁸ *Proverbes*, VIII, 15-16.

⁴⁰⁹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n^{os} 137, 140.

⁴¹⁰ *Cours de littérature celtique*, t. III, p. 224, 265, 269, 270 ; cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 125-130, 561.

⁴¹¹ *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 284. Cf. *Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 22.

⁴¹² Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 59. M. Alexandre Bertrand m'a obligamment signalé cette assertion qui m'avait échappé.

ques d’Ezéchiel : « Toute la terre pousse des cris de joie, » *omnis terra clamat cum laetitia*. « Quand donc, » ajoute-t-il, « la terre de Bretagne, avant l’avènement du Christ, a-t-elle adopté la religion d’un seul Dieu ? Quand le même fait s’est-il produit dans le pays des Maures et en même temps dans le monde entier ? Maintenant, à cause des églises qui s’étendent jusqu’aux extrémités du monde, la terre entière adresse des cris de joie au dieu d’Israël⁴¹³. » La conclusion à tirer de ce texte est qu’avant l’introduction du christianisme la croyance à l’unité de Dieu n’existait pas en Grande-Bretagne, suivant Origène.

On ne peut non plus attribuer aux Gaulois la doctrine judaïque, chrétienne et musulmane de l’unité divine ; tous les monuments écrits et figurés de la religion des Gaulois protestent contre cette hypothèse. Il est inadmissible que les druides aient enseigné aux polythéistes gaulois l’existence d’un dieu unique ; dans ce cas, César n’aurait pas écrit : « Ils discutent sur la question de savoir quelle est la force et la puissance des dieux immortels⁴¹⁴, » en mettant au pluriel le substantif latin *deus*, « dieu, » et son épithète « immortel, » *immortalis*. La comparaison établie par Celse entre la religion des druides et celle des juifs est trop vague pour qu’on en puisse rien conclure à l’encontre du texte formel de César. On sait que Celse écrivait dans la seconde moitié du deuxième siècle après Jésus-Christ. Il avait composé contre le christianisme un traité intitulé « Parole de vérité, » Ἀληθῆς λογος. Le but de cet ouvrage était d’attaquer le christianisme. Le texte original ne nous a pas été conservé. Nous ne le connaissons que par une réplique d’Origène, en huit livres, qui occupent 485 colonnes in-folio dans l’édition donnée en 1733 par le bénédictin Charles Delarue. Voici ce que dit Origène : « Je suis étonné de ce que Celse a placé les Odryses, les Samothraces, les Eleusiniens, les Hyperboréens parmi les nations les plus anciennes et les plus sages, employant ainsi pour eux le superlatif, tandis qu’il n’a pas mis les Juifs parmi les nations même simplement anciennes et sages. Il y a cependant beaucoup d’écrivains égyptiens, phéniciens et grecs qui attestent l’antiquité des Juifs. Je considère comme inutile de citer ces écrivains. Tout le monde peut lire ce qu’en a dit Josèphe dans ses deux livres de l’antiquité judaïque ; ce qu’il en rapporte est suffisant. On peut encore consulter le livre de Tatien le Jeune, intitulé Ἑλληνας λογος, où il est

⁴¹³ « Quando enim terra Britanniae ante adventum Christi unius Dei consensus religionem ? Quando terra Maurorum, quando totus semel orbis ? Nunc vero propter ecclesias, quae mundi limites tenent, universa terra clamat ad Dominum Israel. » Migne, *Patrologia latina*, t. XXV, col. 523. Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. I, p. 3. C’est M. Alexandre Bertrand qui m’a signalé ce texte ainsi que le passage d’Origène contre Celse dont il va être question.

⁴¹⁴ « De deorum immortalium vi ac potestate disputant. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, 6.

savamment traité des historiens qui attestent l'ancienneté des Juifs et de Moïse. Il est certain que si Celse a été si dur pour les Juifs, ce n'est point par amour de la vérité, mais par haine. Son but, en abaissant les Juifs, était d'attaquer les origines mêmes du christianisme. Il qualifie de peuples très sages et de peuples anciens les Galactophages d'Homère, les druides des Gaulois et les Gètes qui, sur les questions analogues, donnent les mêmes solutions que les Juifs, bien que je ne sache pas s'il y a de ces peuples aucun écrit. Aux Hébreux seuls il enlève autant qu'il peut l'ancienneté et la science⁴¹⁵. » Les expressions dont se sert Origène sont trop vagues pour qu'on puisse en conclure que, suivant lui, les druides croyaient à l'unité de Dieu. Ces questions analogues, sur lesquelles les Galactophages, les druides et les Gètes donnent les mêmes solutions que les Juifs, sont probablement des questions de morale. Rien ne prouve que dans ce passage il s'agisse de théodicée et que les druides aient, comme l'Ancien Testament, enseigné l'unité de Dieu; ils enseignaient ce polythéisme qui est le fondement de la théologie homérique et que nous retrouvons dans tous les documents où l'on peut étudier la religion des Celtes.

Un caractère commun aux dieux homériques et aux dieux celtiques c'est l'anthropomorphisme: ils ont forme humaine; ils ont femmes et enfants; ils peuvent avoir et ils ont des rapports sexuels avec les simples mortels; un homme peut être fils d'un dieu et d'une femme, d'une déesse et d'un homme. Encore au commencement du cinquième siècle, saint Augustin, *De civitate Dei*, XV, 23, parle de démons appelés *dusii* par les Gaulois et qui rendent grosses les femmes; il faudrait, dit-il, être impudent pour nier l'existence des *dusii*. Cette croyance est aussi mentionnée au septième siècle chez Isidore de Séville, *Origines*, I, VIII, c. II, § 103. Les *dusii*, réduits à l'état de démons chez les Gaulois chrétiens, étaient des dieux sous l'empire du paganisme⁴¹⁶.

Être fils d'un dieu était chose honorable aux temps héroïques. Dans la littérature homérique, appeler quelqu'un fils du ciel ou de Zeus, *διογενής* au nominatif, *διογενες* au vocatif⁴¹⁷, — malgré le reproche de bâtardise que cette formule implique, — est dans l'usage une politesse. Ainsi Nestor, s'adressant au roi su-

⁴¹⁵ Τους μεν Ομηρου Γαλακτοφαγου; και τους Γαλατων δρυιδας και τους Γετας σοφωτατα λεγει εθνη ειναι και αρχαια, περι των συγγενων τοις 'Ιουδαικοις λογοις διαλαμβαντας, ων ουχ οίδα ει φερεται συγγραμματα · 'Εβραιους δε μονον, το οσον εφ' εαυτω, εχβαλλει και της αρχαιοτητος και της σοφιας, Edition Delarue, t. I, p. 335, a, c.

⁴¹⁶ *Dusius* peut dériver de *duis* = **dusi-s*, glosé par *uasal* « noble » dans le glossaire d'O'Davoren. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 76; cf. Windisch, *Irische Texte*, I, 506.

⁴¹⁷ L*i* de la première syllabe de ce mot est long, ce qui suppose un primitif *Diuiο-genes*, Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édit., p. 272; le premier terme est identique à l'adjectif *διος*.

prême Agamemnon, et cherchant à lui persuader d'adresser des excuses à Achille auquel il a pris Briséis, l'appelle fils de Zeus, *διογενες*⁴¹⁸, dans un discours au début duquel il s'est servi d'une expression contradictoire: «Très auguste fils d'Atrée», *Ἀτρείδη κυδιοτε*⁴¹⁹. Plus bas, le frère d'Agamemnon, Ménélas, au moment où il va disputer le prix de la course de chars aux funérailles de Patrocle, est qualifié de fils d'Atrée dans un vers, de fils de Zeus, *διογενης*, dans le vers qui suit immédiatement⁴²⁰.

Achille est à la fois fils de Pélée et fils de Zeus: *διογενης Πηλεος υιος*⁴²¹.

Patrocle est fils de Ménoïtios; Achille le sait bien, il l'appelle *Μενοιτιαδοη* par exemple au livre XI, vers 608, quand il l'envoie chercher près de Nestor des nouvelles de la guerre; mais il le traite de fils de Zeus, *διογενες*, quand, au livre Ier, il le charge de livrer Briséis aux envoyés d'Agamemnon⁴²²; quand, au livre XVI, il lui donne ses armes pour aller combattre les Troyens⁴²³. C'est aussi l'expression dont se sert, en s'adressant à Patrocle, Apollon lorsqu'il le repousse des murs de Troie sur lesquels ce guerrier grec avait mis le pied⁴²⁴. Eurypylos blessé, qui demande à Patrocle de soigner sa plaie, le traite aussi de fils de Zeus⁴²⁵.

Est aussi fils de Zeus, Ajax, fils de Télamon⁴²⁶. En lui adressant la parole, Hector et Ménélas l'appellent dans le même vers fils de Zeus et fils de Télamon:

*Αϊαν διογενες, Τελαμωνιε, κοιρανε λαων*⁴²⁷

Eurypylos, fils d'Euaimon, est également qualifié de fils de Zeus quand, blessé, il va solliciter les soins de Patrocle⁴²⁸.

De tous les personnages homériques, celui qui apparaît le plus souvent avec l'épithète de *διογενης*, «fils de Zeus», est le fils de Laerte, Ulysse. Cette épithète est jointe à son nom sept fois dans l'*Iliade*⁴²⁹, vingt-deux fois dans l'*Odyssée*⁴³⁰. Il y a même un vers qui est une sorte de formule consacrée lorsqu'il s'agit de ce

⁴¹⁸ *Iliade*, IX, 106.

⁴¹⁹ *Iliade*, IX, 96.

⁴²⁰ *Iliade*, XXIII, 203, 204.

⁴²¹ *Iliade*, I, 489; cf. XXI, 17.

⁴²² *Iliade*, I, 337.

⁴²³ *Iliade*, XVI, 49, 126.

⁴²⁴ *Iliade*, XVI, 707.

⁴²⁵ *Iliade*, XI, 823.

⁴²⁶ *Iliade*, IV, 489; VII, 234, 249; IX, 644; XI, 465.

⁴²⁷ *Iliade*, VII, 234; XI, 465.

⁴²⁸ *Iliade*, XI, 810.

⁴²⁹ *Iliade*, II, 173; IV, 358; VIII, 93; IX, 303; X, 144, 340; XXIII, 723.

⁴³⁰ *Odyssée*, II, 352, 366; V, 203, 387; X, 401, 443, 488, 504; XI, 60, 92, 405, 473, 617; XIII, 375; XIV, 486; XV, 485; XVI, 167; XVIII, 312; XXII, 164; XXIII, 306; XXIV, 542.

héros, et où il est à la fois traité et de fils de Zeus et de fils de Laerte : on s'en sert en lui adressant la parole :

Διογενες Λαερτιαδη, πολυμηχαν 'Οδυσσευ.

Ce vers se trouve six fois dans l'*Iliade*⁴³¹, quatorze fois dans l'*Odyssée*⁴³².

Ce qui donne à l'épithète *διογενης*, fils de Zeus, une valeur caractéristique, c'est qu'il y a dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée* un certain nombre de personnages humains qui sont physiquement fils ou filles de divinités, parmi lesquelles Zeus tient le premier rang. Ainsi Hélène qui, femme de Ménélas, roi de Sparte et enlevée à ce mari par Pâris, fut cause de la guerre de Troie, et qui après la prise de Troie fut reconquise par son premier époux, est fille de Zeus⁴³³ et de Lédà⁴³⁴.

Sarpédon, roi de Lycie, qui combat dans les rangs de l'armée troyenne, est fils de Zeus et de Laodamie⁴³⁵. Il pénètre en vainqueur dans le camp des Grecs⁴³⁶, mais il ne pourra échapper à sa fatale destinée, et Zeus le prédit : « Patrocle tuera mon fils, le divin Sarpédon⁴³⁷. » Puis, quand arrive le moment redoutable, Zeus hésite : abandonnera-t-il son fils à ce malheureux sort, lui sauvera-t-il la vie ? Héra, l'ennemie des Troyens, s'empporte contre le roi des dieux : « Il y a, » dit-elle, « beaucoup d'autres fils des dieux dans les armées qui combattent autour de Troie ; si tu accordes un privilège à ton fils, les autres dieux s'irriteront de cette injustice. » Zeus cède, et Sarpédon, percé d'un coup de lance par Patrocle, tombe comme un chêne frappé de la hache du bûcheron au sommet d'une montagne, ou comme un taureau qu'un lion saisit entre ses terribles mâchoires au milieu d'un troupeau⁴³⁸.

D'autres héros ont une filiation divine moins élevée.

Achille est fils de Pélée et de la déesse Thétis, fille elle-même de l'Océan⁴³⁹ ; il a dans son armée deux fils de dieux. C'est d'abord son neveu Ménésthios, fils du fleuve divin Sperchios et de Polydora, fille de Pélée ; Polydora était femme de

⁴³¹ *Iliade*, II, 173 ; IV, 358 ; VIII, 93 ; IX, 308 ; X, 144 ; XXIII, 723.

⁴³² *Odyssée*, V, 203 ; X, 401, 488, 504 ; XI, 60, 92, 405, 473, 617 ; XIII, 375 ; XIV, 486 ; XVI, 167 ; XXII, 164 ; XXIV, 542.

⁴³³ « Διος θυγατηρ. » *Odyssée*, IV, 227 — « Διος εκγεγαγυια. » *Odyssée*, IV, 219 ; XXIII, 218.

⁴³⁴ Elle avait deux frères, Castor et Poludeukès, morts à Lacédémone avant la guerre de Troie, *Iliade*, III, 237-244 ; et la mère de ces deux personnages était Lédà, femme de Tundaréos, *Odyssée*, XI, 298-300.

⁴³⁵ *Iliade*, VI, 198-199.

⁴³⁶ *Iliade*, XII, 397 et suiv.

⁴³⁷ *Iliade*, XV, 67.

⁴³⁸ *Iliade*, XVI, 433-491.

⁴³⁹ *Iliade*, I, 352-426, 495-527 ; XXIV, 59-63.

Boros lorsque l'enfant fut conçu. Un autre compagnon d'Achille est Eudoros, dont la mère Polyméla, fille de Paulas, avait été rendue grosse par le meurtrier d'Argos, c'est-à-dire par le dieu Hermès, avant d'épouser Echélès. Echélès refusa de se charger de l'enfant et le laissa au père de Polyméla, tandis que Boros considérait Ménesthios comme son fils, malgré les droits paternels du fleuve divin Sperchios⁴⁴⁰.

Deux fils d'Arès, dieu de la guerre, conduisent dans l'armée grecque les habitants d'Orchomène. Ce sont Ascalaphos et Ialmenos, fils d'Astyoché, dont le père était Actor Azéïdas⁴⁴¹. Ascalaphos est tué d'un coup de lance par Déiphobe, fils de Priam; Arès, son père, retenu par Zeus dans l'Olympe, ne peut lui venir en aide⁴⁴². Enée, fils du mortel Anchise et de la déesse Aphrodite, fut plus heureux: grâce à la protection de sa mère, d'Apollon et de Poséïdon, il échappa au désastre de sa famille⁴⁴³. Memnon, qui tua devant Troie Antilochos, fils de Nestor, était fils de l'Aurore et de Tithônos, frère de Priam⁴⁴⁴.

D'autres filiations divines remontent à des générations qui, au temps de la guerre de Troie, ou ne sont plus représentées, ou ne figurent que par des descendants plus ou moins éloignés. Zeus eut de femmes mortelles plusieurs fils: de la femme d'Ixion Péritheos, de Danaé Persée, de Sémélé Dionysos, d'Alcmène Héraclès, d'Europe Minos et Rhadamanthe⁴⁴⁵. De Minos descend Idoménée, roi de Crète, présent à la guerre de Troie⁴⁴⁶. C'est Zeus qui est le premier ancêtre de la dynastie troyenne, dont Priam, Anchise et leurs enfants sont les représentants à l'époque de la guerre de Troie⁴⁴⁷. Aïacos, grand-père paternel d'Achille, était fils de Zeus⁴⁴⁸. Arété, épouse d'Alcinoos, roi des Phéaciens, qui donne l'hospitalité à Ulysse, descend de Poséïdon⁴⁴⁹. Le fleuve Alphée, qui arrose le Péloponnèse, est père d'Orsilochos, bisaïeul de deux guerriers grecs qui ont accompagné Agamemnon sous les murs de Troie et qui sont tués par Enée⁴⁵⁰. Le fleuve Axios qui coule en Macédoine est grand-père d'Astéropaeos, qui engage avec Achille

⁴⁴⁰ *Iliade*, XVI, 173-192.

⁴⁴¹ *Iliade*, II, 511-516; IX, 82.

⁴⁴² *Iliade*, XIII, 516-525.

⁴⁴³ *Iliade*, V, 305-318, 432-453; XX, 290-350.

⁴⁴⁴ *Odyssée*, IV, 187-188; cf. *Iliade*, XI, 1; XX, 237; *Odyssée*, V, 1; et *Hymne à Aphrodite*, 219-220.

⁴⁴⁵ *Iliade*, XIV, 317-325.

⁴⁴⁶ *Iliade*, XIII, 445-454.

⁴⁴⁷ *Iliade*, XX, 215-241.

⁴⁴⁸ *Iliade*, XXI, 184-189.

⁴⁴⁹ *Odyssée*, VII, 54-67.

⁴⁵⁰ *Iliade*, V, 541-553.

un combat singulier et qui y perd la vie⁴⁵¹. Du fleuve de Béotie Asopos est née Antiope qui, aimée de Zeus, a donné le jour à Zéthos et à Amphion fondateurs de la ville grecque de Thèbes aux sept portes⁴⁵².

Ainsi les *dusii*, ces démons qui chez les Gaulois chrétiens rendent grosses les femmes, ont eu des concurrents dans la mythologie homérique. Il y a des noms d'hommes celtiques dont le sens est analogue à celui de l'épithète homérique *διογενης*, « fils de Zeus », employée plus tard comme nom de personne, et à celui d'un certain nombre d'autres noms grecs de personnes conservés par des textes plus modernes : *Ἀπολλογενης*, « fils d'Apollon », *Ἑρμογενης*, « fils d'Hermès », *Κηφισογενης*, « fils du Céphise », rivière de Phocide, *Νειλογενης*, « fils du Nil⁴⁵³. »

À ces noms grecs d'hommes on peut comparer d'abord le nom de *Camulogenus*, « fils du dieu Camulos ; » ainsi s'appelait un Gaulois, aulerque de naissance, c'est-à-dire né dans le territoire où se trouvent Le Mans (Sarthe), Evreux (Eure), Jublains (Mayenne)⁴⁵⁴. En l'an 52 avant J.-C., il fut placé à la tête des contingents opposés à Labiénus, lieutenant de Jules César, aux environs de Paris ; il livra bataille, fut vaincu et périt dans la mêlée⁴⁵⁵. *Camulos* est le nom d'un dieu gaulois assimilé à Mars sous l'empire romain. Des inscriptions établissent l'existence de son culte : chez les *Remi*, les *Viromandui*, les *Menapii*, trois peuples belges ; en Celtique, chez les *Arverni* ; dans le nord de la Grande-Bretagne, près de Glasgow. Un Rème porta son culte à Rome, un autre Gaulois lui fit peut-être même une dédicace à Salone, aujourd'hui Spalato dans l'empire d'Autriche, en Dalmatie⁴⁵⁶.

Esu-genus, « fils du dieu Esus, » est un nom conservé par une inscription du Vieil-Evreux (Eure)⁴⁵⁷. Le dieu *Esus* est connu par l'inscription de Paris, où on le voit représenté abattant un arbre : c'est sans doute le bûcheron récemment observé sur un autel de Trêves⁴⁵⁸. Il y a donc trace du culte de ce dieu en Celtique chez les *Parisii*, en Belgique chez les *Treveri*. On peut ajouter que le nom propre d'homme *Esu-nertus*, « celui qui a la force d'Esus, » s'étant rencontré en

⁴⁵¹ *Iliade*, XXI, 139-201.

⁴⁵² *Odyssée*, XI, 260-265.

⁴⁵³ Fick, *Die griechischen Personennamen*, 1^{re} édition, p. 108 ; 2^e édition, p. 84, 85.

⁴⁵⁴ Pour plus amples détails, voyez Longnon, *Atlas historique*, p. 4.

⁴⁵⁵ *De bello gallico*, l. VII, c. 57-62.

⁴⁵⁶ Voir les renvois donnés par M. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 727, 728.

⁴⁵⁷ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1475.

⁴⁵⁸ Salomon Reinach, dans la *Revue celtique*, t. XVIII, p. 143.

Angleterre, à Londres et en Suisse, près de Genève⁴⁵⁹, paraît être une preuve de l'extension qu'avait prise le culte de ce dieu.

Totati-genus, fils du dieu *Totatis* ou *Toutatis*. Dans une liste des soldats composant les *cohortes vigiles* de Rome sous l'empire est inscrit un Gaulois appelé *Flavius Totati-genus*⁴⁶⁰. *Totatis* ou *Toutatis* est un dieu gaulois mentionné dans deux dédicaces : l'une a été trouvée en Grande-Bretagne, l'autre dans l'empire d'Autriche, en Styrie, à Sekkau⁴⁶¹, et Lucain atteste la notoriété en Gaule de ce dieu qu'il appelle *Teutates*⁴⁶².

Les Celtes, comme les Grecs, supposaient forme humaine aux forces naturelles, qu'ils divinisaient sans en changer le nom. La mer, personnage masculin, les fleuves, les arbres étaient dieux et pouvaient avoir des enfants.

De là le nom gallois de *Mor-gen*, *Mor-ieni* (= **Mori-genos*, « fils du dieu de la mer, ») employé pour traduire le nom grec de l'hérétique *Pelagius*⁴⁶³. Deux *Morgen* apparaissent dans le Cartulaire de Llandaf en Galles, l'un au temps de l'évêque Gracielis vers l'an 700⁴⁶⁴, l'autre dans un acte contemporain de l'évêque Joseph mort en 1046⁴⁶⁵. Un certain *Morgen munoc* est au neuvième siècle, dans la Bretagne continentale, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Redon⁴⁶⁶. Ce nom devient *Morgen Mynawc* au quatorzième siècle dans le Pays de Galles ; c'est le nom d'un des conseillers du roi légendaire Arthur⁴⁶⁷. Dans le plus ancien des manuscrits qui nous ont conservé la poésie lyrique galloise, c'est-à-dire dans le livre noir de Carmarthen, treizième siècle, *Morien* = **Morigenos* est un des guerriers dont la tombe est couverte de buissons⁴⁶⁸. *Moryen* est l'orthographe des principaux textes postérieurs, c'est-à-dire du livre d'Aneurin⁴⁶⁹ et du livre de

⁴⁵⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1478, 1479. *Esuvius*, *Esucius*, *Esuggius*, sont probablement des formes hypocoristiques d'*Esu-nerthus*, d'*Esu-genus*, ou d'autres composés dont le premier terme était le même.

⁴⁶⁰ *Cartulaire de Redon*, p. 96.

⁴⁶¹ *Ibid.*, VII, 84 ; III, 5320.

⁴⁶² *Pharsale*, I, 445.

⁴⁶³ Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 229. On a vu plus haut, p. 112, une variante irlandaise de ce nom, c'est *Murgen*.

⁴⁶⁴ Gwenogvryn Evans et John Rhys, *The text of the book of Llan-Dav*, p. 170 ; à comparer l'édition de Rees, p. 162, 626.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 225. À comparer l'édit. de Rees, p. 264, 628.

⁴⁶⁶ *Cartulaire de Redon*, p. 96.

⁴⁶⁷ Loth, *Cours de littérature celtique*, t. III, note 2 de la p. 321. Cf. p. 311 du texte.

⁴⁶⁸ Gwenogvryn Evans, *Fac simile of the Black-book of Carmarthen*, f° 32, l. 5 ; William F. Skene, *The four ancient Books of Wales*, t. I, p. 309.

⁴⁶⁹ *Moryen*, voyez William F. Skene, *The four ancient Books of Wales*, t. I, p. 387 ; t. II, p. 73, 78, 393.

Hergest⁴⁷⁰. Morgen, Morien, Moryen est en quelque sorte le frère consanguin du dieu irlandais Manannan mac Lir, « Manannan, fils de l'Océan. »

**Dubro-genos* paraît expliquer *Dobrogen*. Une *villa Dobrogen* figure deux fois au neuvième siècle dans les chartes de l'abbaye de Redon⁴⁷¹. **Dubrogenos* veut dire « fils de l'eau » et se justifie par le culte des cours d'eau, tels sont en Gaule la Seine, *dea Sequana*⁴⁷², l'Yonne, *Dea Icauna*⁴⁷³, etc. Ainsi l'*Iliade* nous donne le nom d'un prêtre du Scamandre, fleuve de Troade⁴⁷⁴. Virdomaros, le chef gaulois tué par le consul Marcus Claudius Marcellus en 222, prétendait compter le Rhin parmi ses ancêtres.

...genus hic Rheno jactabat ab ipso,

dit Properce⁴⁷⁵.

On a publié une inscription romaine trouvée dans la Prusse rhénane et qui est une dédicace au Rhin⁴⁷⁶. Le Rhin, au quatrième siècle, était encore le juge qui acquittait ou condamnait les femmes accusées d'adultère; nous le savons par l'empereur Julien⁴⁷⁷. Six siècles plus tôt le Rhin avait eu un fils né d'une femme mortelle; ce fils s'appelait sans doute **Reno-genos*⁴⁷⁸; *Reno-genos* était le père de

⁴⁷⁰ William F. Skene, *ibid.*, t. I, p. 232; t. I, p. 476.

⁴⁷¹ *Cartulaire de Redon*, p. 107, 108. On devrait avoir *Dobr-gen* au neuvième siècle. L'*o* final du premier terme aura été maintenu pour faciliter la prononciation; cf. l'*a* hystérogène de l'irlandais *dobar* = **dubron* « eau. »

⁴⁷² Nom masculin chez Strabon et Ptolémée, cf. De Wal, *Mythologiae septentrionalis monumenta epigraphica*, p. 249.

⁴⁷³ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 17.

⁴⁷⁴ *Iliade*, V, 77-78. Cf. Σχουμανδριος = 'Αστυνααξ, VI, 402-403.

⁴⁷⁵ Properce, l. V, élégie 10, vers 41. Les éditeurs les plus récents corrigent *Rheno* en *Brenno* et supposent que Silius Italicus a imité Properce quand il a écrit :

tumens atavis Brenni de stirpe ferebat

Cruxys. (*Punicorum* IV, 150, 151.)

Cette hypothèse repose sur une autre, c'est que Brennus, vainqueur des Romains sur les bords de l'Allia, puis vaincu par eux, personnage inconnu de Polybe et de Diodore de Sicile et qui apparaît pour la première fois chez Tite-Live, aurait déjà été populaire au temps où Properce écrivait l'élégie 10 de son livre V. C'est possible, mais des hypothèses les plus jolies ne peuvent prévaloir contre la leçon des mss.

⁴⁷⁶ Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, 647.

⁴⁷⁷ Lettre XVI au philosophe Maxime, édition donnée chez Teubner par F.-C. Hertlein, p. 495; cf. *Oratio*, II, *ibid.*, p. 104; *Anthologia graeca*, IX, 125, édit. Didot, t. II, p. 24, 25.

⁴⁷⁸ M. Otto Hirschfeld, dans une savante dissertation sur le nom des Germains chez Tacite et sur la date où ce nom est arrivé à Rome, conteste ma doctrine (*Kiepert-Festschrift*, p. 272); il constate cependant l'existence du nom d'homme gaulois *Renicos* (Mowat, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. II, p. 51, n° 38; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 3045), qui peut être la forme hypocoristique de *Renogenos*. Il me demande quelle aurait été la source de Properce quand ce poète aurait prétendu que Virdomaros se serait dit fils du Rhin. La réponse n'est pas difficile. Properce devait avoir sous les yeux les *Graecae historiae* de Fabius Pictor, contemporain

Virdomaros, qui devait être en conséquence surnommé **Renogeni-cnos*. Au composé *Reno-genos* on peut comparer les noms propres grecs Κηφισο-γενης, « fils du Céphise, » Νειλο-γενης, « fils du Nil. » Le culte des eaux explique ces noms d'hommes ainsi que les noms de rivière *Deva*, *Devana*, *Devona*, *Divona* « la divine, » *Isara* « la sainte » ou mieux « le saint⁴⁷⁹. »

Le culte des arbres a été aussi commun que celui des cours d'eau⁴⁸⁰. Il est plusieurs fois question dans l'*Iliade* d'un arbre, φηγος, probablement un chêne, consacré à Zeus et qui s'élevait dans la plaine, près de Troie⁴⁸¹. Un autre chêne, δρυς, consacré au même dieu se trouvait en Grèce à Dodone⁴⁸². Des bois sacrés étaient consacrés au culte d'Athéna⁴⁸³, d'Aphrodite⁴⁸⁴, d'Apollon⁴⁸⁵. En Gaule, la forêt d'Ardenne, *Arduinna*, avait été élevée au rang de divinité; deux inscriptions romaines nous ont conservé des dédicaces à cette déesse⁴⁸⁶. On a publié une dédicace aux six arbres, *sex arboribus*, qui est conservée au musée de Toulouse et qui provient du territoire de la *Civitas Convenarum*, Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne)⁴⁸⁷. De là, dans le Pays de Galles, les deux noms d'hommes *Guidgen* = **Vidu-genos*, « fils de l'arbre⁴⁸⁸, » et *Gwerngen* = **Verno-genos*, « fils de l'aulne⁴⁸⁹. »

L'idée de filiation divine est exprimée d'une façon plus générale par le nom de personne gaulois **Devo-genos*, **Devo-gena*, dont la forme latinisée *Divogenus*,

de *Virdomaros*.

⁴⁷⁹ Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, I, 1273-1276; II, 71-75. Ptolémée fait ce nom masculin : *Isaras*.

⁴⁸⁰ Carl Botticher, *Der baumcultus der Bellenen*, p. 495 et suiv.

⁴⁸¹ *Iliade*, V, 693; VI, 237; IX, 354; XI, 170.

⁴⁸² *Odyssée*, XIV, 327-328. Cf. Carl Botticher, *Der baumcultus der Hellenen*, p. 111-115. Le culte du chêne de Dodone s'est maintenu jusqu'au quatorzième siècle de notre ère. L'arbre, alors, n'était évidemment pas le même qu'à la date où ont été composés les poèmes homériques.

⁴⁸³ *Odyssée*, VI, 291, 321, 322.

⁴⁸⁴ *Odyssée*, VIII, 362, 363.

⁴⁸⁵ *Odyssée*, IX, 200, 201; XX, 278.

⁴⁸⁶ *Corpus inscriptionum latinarum*, VI, 46; *Corpus inscriptionum Rhenanarum*, 589.

⁴⁸⁷ Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, p. 40. Je ne cite pas ici le passage bien connu de Maxime de Tyr : « Κελτοι σεζουσι μεν Διο, αγαλμα δε Διος χελτιχον υψηλη δρυς, » *Dissertation*, VIII, § 8, édit. Didot, p. 30; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. VI, p. 58; Carl Botticher, *Der baumcultus des Hellenen*, p. 529, note 137. Ce texte paraît concerner les Germains. Dion Cassius appelle Κελτοι les Germains par opposition aux Gaulois, Γαλαται. Voyez par exemple Dion Cassius, l. XXXVIII, c. 34; et sur ce chapitre, la note de Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 241; enfin Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, p. 60 et suiv., 613 et suiv.

⁴⁸⁸ Gwenogvryn Evans et John Rhys, *The text of the book of Llandáv*, p. 131, 149, 151 (cf. édition Rees, p. 124, 141, 143).

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 212, 225.

Divogena nous est conservée par deux inscriptions de Bordeaux⁴⁹⁰. Ce nom veut dire « fils, fille de dieu. »

Les exemples de paternité et de maternité divine que nous donnent l'*Iliade* et l'*Odyssée* se rapportent tous à des faits qui déjà appartenaient à l'histoire dès l'époque dans laquelle la littérature homérique nous transporte. Ulysse est au présent l'amant de Calypso et de Circé, mais de ces liaisons passagères nous ne voyons pas qu'aucun enfant soit né. Zeus a autrefois été l'amant de certaines femmes mortelles. Assagi sans doute par l'âge, il est un époux fidèle. Aphrodite s'est laissée jadis séduire par les attraits du mortel Anchise⁴⁹¹ ; mais quand elle a une nouvelle aventure, c'est avec Arès, c'est-à-dire avec un dieu⁴⁹². Les amours des dieux avec les femmes, des déesses avec les hommes semblent dès lors donc appartenir beaucoup plus au domaine de la légende et de la poésie qu'à celui de la réalité actuelle. Ils ont existé dans le passé, tel que la tradition le raconte. On ne les croit plus possibles dans le présent.

Mais dans le monde celtique ces vieilles croyances ont conservé leur empire beaucoup plus longtemps que dans le monde grec. Nous avons cité un passage de la *Cité de Dieu* de saint Augustin qui l'atteste au cinquième siècle de notre ère⁴⁹³. La littérature irlandaise dans son cycle épique le plus ancien nous montre Detchtere, sœur du roi d'Ulster Conchobar, grosse des œuvres du dieu Lug et mettant au monde le grand héros Cûchulainn. Ce héros a deux pères, l'un légal, Sualtam, mari de Dechtere, — *pater is est quem nuptiae demonstrant*, — l'autre, son père effectif, qui est le dieu Lug = **Lugu-s*, et dans les terribles épreuves causées à Cûchulainn par l'Enlèvement des vaches de Cooley, cette double paternité lui procure une double protection⁴⁹⁴. En même temps, ses attraits physiques, comme ceux d'Anchise, charment les déesses. Il repousse les avances de la déesse de la guerre, *Bodb*, aussi appelée *Mórrigu*, moins chaste que sa rivale grecque Athéna ; il s'en fait une ennemie⁴⁹⁵ ; il se laisse séduire par une autre déesse, Fand, épouse délaissée du dieu marin Manannan mac Lir, puis, ému par la douleur de sa femme légitime, qu'il ne cesse pas d'aimer, il voit la jalousie lui enlever sa conquête divine, qui retourne à son premier époux, Manannan mac Lir⁴⁹⁶.

⁴⁹⁰ Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 27, 128.

⁴⁹¹ *Iliade*, XX, 208-209.

⁴⁹² *Odyssée*, VIII, 268-366.

⁴⁹³ Voyez plus haut, p. 127.

⁴⁹⁴ *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 300. H. Zimmer, *Zeitschrift de Kuhn*, t. XXVIII, p. 534.

⁴⁹⁵ H. Zimmer, *Zeitschrift, Revue de Kuhn*, t. XXVIII, p. 456, 458 ; cf. Windisch, *Irische Texte*, t. II, p. 239-256.

⁴⁹⁶ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 208-216 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 222-227.

À la fin du sixième siècle et au commencement du septième, ces croyances antiques étaient encore pleines de vie en Irlande. À une date qui se place entre 618 et 624, un Breton nommé Arthur, fils de Fiachna⁴⁹⁷. Mongân était roi d'Ulster; Fiachna, son prédécesseur, n'avait été que son père apparent; le père réel était Manannan mac Lir, le dieu marin, qui avait séduit Caintigern, femme de Fiachna, pendant une absence de ce dernier, alors en Ecosse pour y soutenir Aedân, son allié, roi des Irlandais de Grande-Bretagne (574-606), alors en guerre avec les Anglo-Saxons⁴⁹⁸. Nous sommes ici en présence de personnages historiques. Les guerres d'Aedân avec les Anglo-Saxons ont été mentionnées par Bède, suivant lequel Aedân aurait été battu, en 603, à Degsastan⁴⁹⁹, et par Adamnan, qui, dans sa vie de saint Columba, lui attribue au contraire une victoire⁵⁰⁰. Ainsi, vers la fin du sixième siècle et le commencement du septième, les Irlandais, la plupart chrétiens, croyaient encore que les dieux détrônés de leurs ancêtres païens avaient conservé le pouvoir de rendre grosses les femmes mariées dont les époux étaient absents. C'est encore au commencement du treizième siècle l'enseignement de l'Anglais Gervais de Tilbury, qui, dans ses *Otia Imperialia*, dédiés à l'empereur Othon IV, mort en 1218, parle de *dusii* des deux sexes⁵⁰¹. Et même si l'on admet la doctrine du vicomte Hersart de la Villemarqué, les filles bretonnes du dix-neuvième siècle ont gardé la foi aux *dusii*⁵⁰². Elles seraient, à ce point de vue, restées au niveau des gauloises du cinquième siècle, c'est-à-dire du temps où écrivait saint Augustin.

Les *dusii* gaulois sont probablement des cours d'eau divinisés dont le rôle comme amants des femmes mortelles dans la mythologie gauloise peut être com-

⁴⁹⁷ Whitley Stokes, *Annales de Tigernach (Revue celtique)*, t. XVII, p. 178).

⁴⁹⁸ Kuno Meyer chez Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. I, p. 42-45.

⁴⁹⁹ Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. I, c. 24.

⁵⁰⁰ *Vie de saint Columba*, l. I, c. 8, édit. Reeves, p. 34; Metcalfe, *Pinkerton's Lives of scottish Saints*, t. I, p. 90.

⁵⁰¹ « Multi experti sunt et ab expertis audierunt quibus certissime est fides adhibenda, se vidisse silvanos et Panes, quos incubos nominant, Galli vero Dusios dicunt Hoc equidem a viris omni exceptione majoribus quotidie scimus probatum, quod quosdam hujusmodi larvarum, quas fadas nominant, amatores audivimus, et cum ad aliarum feminarum matrimonia se transtulerunt, ante mortuos quam cum superinductis carnali se copula immiscuerint. » Tertia decisio, LXXXVIII, Des Gervasius von Tilbury *Otia imperialia* in einer Auswahl neu herausgegeben und mit Anmerkungen begleitet von Felix Liebrecht, p. 41. M. Salomon Reinach me signale le passage de Frédégaire, III, 9, éd. Krusch, p. 95, sur la naissance du roi franc Mérovée, qui aurait eu pour père un monstre marin.

⁵⁰² Ballade de Merlin, *Barzaz-Breiz*, édit. de 1867, p. 59, 60. Cf. préface du volume p. LV, et *Dictionnaire breton-français* de Le Gonidec, édit. La Villemarqué, 1850, p. 293, au mot *Duz*. Inutile de dire ce que nous pensons de la valeur scientifique qu'auraient la ballade et l'article du dictionnaire.

paré à celui que jouent dans la littérature homérique les cours d'eau mentionnés plus haut. Tout récemment, j'ai reçu de M. l'abbé Chevalier les feuilles jusqu'ici imprimées de son édition du cartulaire de Saint-Barnard de Romans (Drôme), 1896, incomplètement publié par Giraud, *Essai historique sur l'abbaye de saint Barnard et sur la ville de Romans*, première partie, preuves, Lyon, 1856, in-8°. Dans le livre de M. Chevalier, qui n'a encore ni préface, ni index, on peut lire, p. 73-74, le texte complet d'une charte analysée sommairement par Giraud, p. 203 : Un certain Isarnus cède à l'abbaye de Saint-Barnard une propriété, située *in pago Viennense*, et qu'il a acquise par échange en donnant en contre-échange un héritage : *in JONISSA VILLA, hoc est manus unus, quem Emo excolit in PAGO LUGDUNENSE; habet autem predictus mansus fines et terminationes, ab oriente terram Ademari, ab occidente terram arberti, a meridie rivulum currentem qui vocatur DUSIO*. Il y avait donc près de Lyon un cours d'eau appelé *Dusius*. Ce nom semble identique à celui de la Dhuis, rivière du département de l'Aisne, qui alimente d'eau une partie de la ville de Paris. Il y a une autre rivière du nom de Dhuis dans le département du Loiret ; on en compte deux dans celui de l'Aube. On en trouverait probablement d'autres ailleurs. M. L. Duvau m'apprend que dans le département du Loiret Dhuis est masculin. Les autres Dhuis dont nous venons de parler ont probablement changé de genre par l'influence des noms communs féminins français : « rivière », « fontaine », « source ».

Des Dhuis de France, on peut rapprocher Dusenbach, en Alsace. Dusenbach, au quatorzième siècle *Tusen-bach*, « ruisseau de Tusen », s'explique par la même racine que le bas allemand *dusel*, « étourdissement, vertige », que le haut allemand *thöricht*, « fou », plus anciennement *dusîg*, en anglo-saxon *dysig*, en anglais *dizzy*, mots dont le sens primitif doit être « celui qui a reçu la visite d'un *dusius* ou d'une *dusia* : comparez le grec $\nu\mu\phi\omicron\text{-}\lambda\eta\pi\tau\omicron\varsigma$, « fou », littéralement celui qu'une nymphe a quitté, $\nu\mu\phi\omicron\iota\omega$, « je suis furieux », littéralement, je fréquente une nymphe, d'où le latin *lymphatus*, *lymphaticus*, « frénétique », pour *nymphatus*, *nymphaticus*⁵⁰³.

Les dieux grecs chez Homère et les dieux des Celtes ont donc forme humaine. Il y a cependant entre les dieux et les hommes certaines différences.

Les dieux homériques ont sur les hommes une grande supériorité comme taille et comme force physique. Arès ayant insulté Athéna et voulu la frapper

⁵⁰³ Michel Bréal et Anatole Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*, p. 176, au mot *Lympha*, « source, » étymologiquement « nymphe; » cf. Preller, *Griechische Mythologie*, 1^{re} édition, t. I, p. 446. L'explication proposée ici est différente de celle que donne Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 5^e édition, p. 81, au mot *Dusel*, et p. 375-376, au mot *Thor*; cette explication consiste dans l'hypothèse d'une racine DHUS qui expliquerait peut-être le latin *furere* (?).

d'un coup de lance, elle riposte en lui jetant une pierre avec une telle force qu'elle le terrasse. Arès, tombé, couvre à terre une longueur de sept πεκετρα, environ deux cents mètres⁵⁰⁴; le πεκετρον est le sixième du stade, qui a 177 mètres 40 centimètres de long. Apollon, à la tête de l'armée troyenne, attaque le camp des Grecs; ce camp est défendu par une muraille dont la construction a coûté beaucoup de travail et de peine; le dieu la renverse aussi facilement qu'un enfant disperse en jouant sur les bords de la mer les tas de sable qu'il a d'abord amassés⁵⁰⁵.

Dans la mythologie irlandaise, pendant la seconde bataille de Moytura, un des dieux, celui qui s'appelle Dagda, a une cuiller assez grande pour qu'un homme et une femme y puissent coucher ensemble; une moitié de cochon y tenait facilement. Dagda mange à lui seul le contenu d'un chaudron dont la profondeur égale cinq poings d'homme, soit environ cinquante centimètres⁵⁰⁶.

Les dieux, en dépit de cette supériorité physique sur l'homme, peuvent être vaincus par certains héros.

Nous ne parlerons que brièvement ici de la guerre mythique soutenue par les dieux contre les géants, fils d'Iphimedia et du dieu des mers, Poséidon. Iphimedia était mortelle; son ombre fut une de celles qui apparurent à Ulysse lorsqu'il évoqua les morts au XI^e chant de l'*Odyssée*. Mais Otos et Ephialtès, les fils d'Iphimedia et de Poséidon, sont deux personnages exceptionnels: à l'âge de neuf ans, ils ont neuf coudées, c'est-à-dire environ quatre mètres de tour, et neuf brassées, c'est-à-dire environ seize mètres de haut. Ils entassent l'Ossa sur l'Olympe, le Pélion sur l'Ossa, et menacent le ciel; vainqueurs du dieu de la guerre, Arès, ils le tiennent prisonnier pendant treize mois, jusqu'à sa délivrance par Hermès. Enfin, ils sont tués par Apollon avant qu'au menton leur eût poussé la barbe⁵⁰⁷.

Cette guerre semble un doublet de celle des Titans⁵⁰⁸ contre les dieux⁵⁰⁹, quoique les Titans soient fils du Ciel⁵¹⁰ et non du dieu de la mer, comme Otos et Ephialtès; elle paraît être une forme de mythe qui a donné en Irlande la lutte

⁵⁰⁴ *Iliade*, XXI, 407.

⁵⁰⁵ *Iliade*, XV, 360-366.

⁵⁰⁶ *The second battle of Moytura*, publiée par Whitley Stokes, § 89, 90. *Revue celtique*, t. XII, p. 84-87.

⁵⁰⁷ *Odyssée*, XI. 305-320; cf. *Iliade*, V, 385-391; cf. *Hymne à Apollon*, vers 335, 336. À la captivité d'Arès, comparez celle de Lludd Law-ereint dans la littérature galloise. Quant à l'âge, comparez Cúchulainn, qui avait dix-sept ans et pas de barbe à la date du *Táin bó Cúailngi*.

⁵⁰⁸ *Iliade*, VIII, 479-481; XIV, 279.

⁵⁰⁹ Hésiode, *Théogonie*, vers 617-735. Dans cette guerre, un des auxiliaires de Zeus est Οβριαρρεως, qui paraît identique au Βριαρρεως protecteur de Zeus dans l'*Iliade*, I, 402-404.

⁵¹⁰ Hésiode, *Théogonie*, I, 207-208.

des *Fomore* contre les *Túatha dé Danann* et la seconde bataille de Moytura. C'est une guerre entre les dieux. Nous avons à parler des combats livrés entre les dieux et les hommes.

Les dieux y ont sur les hommes une grande supériorité. Une des causes de cette supériorité chez les Grecs, c'est que les dieux sont naturellement invisibles. Ainsi, personne n'a vu Apollon lancer aux Grecs les flèches qui les tuent au début de l'*Iliade*: il est arrivé semblable à la nuit⁵¹¹. Quand le même dieu vient sur le champ de bataille frapper et désarmer Patrocle pour le livrer sans défense à Hector, Patrocle ne le voit pas: Apollon est enveloppé d'une épaisse obscurité⁵¹².

Lorsque les dieux veulent être visibles, ils le deviennent, mais ils peuvent restreindre la faculté de les voir à une partie seulement des personnes présentes⁵¹³. Ulysse, en compagnie de Télémaque, son fils, est chez Eumée; Athéna lui apparaît; il la voit sous la forme d'une belle et grande femme, invisible pour Télémaque⁵¹⁴. Dans l'assemblée des Grecs, au moment où Achille en colère commence à tirer l'épée, Athéna, envoyée par Héra, descend du ciel; elle se tient derrière le héros et, pour appeler son attention, lui tire ses blonds cheveux; Achille se retourne et la regarde; dans l'assemblée, lui seul la voit:

Τῶν δ' ἄλλων οὐτις ὄρατο.

Elle lui conseille la patience; Achille se soumet⁵¹⁵.

L'épopée irlandaise nous rend témoins de phénomènes identiques. Quand le dieu Manannan mac Lir vient reprendre Fand, sa femme, qui, abandonnée par lui, a suivi Cûchulainn en Irlande, il y a près de Fand, outre Cûchulainn, Emer, femme légitime du héros, et cinquante suivantes d'Emer. Manannan est visible pour Fand seule; les autres ne le voient pas⁵¹⁶. Quand le dieu Lug vient au secours de son fils, le héros Cûchulainn, épuisé par les duels successifs qui arrêtent à l'entrée du royaume d'Ulster l'armée de la reine Medb et de ses alliées, Cûchulainn et Lôeg, son cocher, voient ce dieu bienveillant, mais il est invisible pour l'armée ennemie⁵¹⁷. Cûchulainn a un vêtement qui rend invisible quand on en

⁵¹¹ ηιε νυκτι εοικως. (*Iliade*, I, 47.)

⁵¹² ο μεν τον ιοντα κατα κλονον ουχ ενοησεν.

ηερι γαρ πολλη κεκαλυμμενος αντεβολησεν. (*Iliade*, XVI, 789, 790.)

⁵¹³ Ου γαρ πω παντεσσι θεοι φαινονται εναργεις. *Odyssée*, XVI, 161.)

⁵¹⁴ *Odyssée*, XVI, 157-160.

⁵¹⁵ *Iliade*, I, 194-221. Cf. Nägelsbach, *Homerische Theologie*, 4^e section, § 8; 2^e édition, p. 157-159.

⁵¹⁶ *Lebor na hUidre*, p. 49, col. 2, l. 44, 45. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 225, l. 4. *Cours de littérature celtique*, t. V. p. 212; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 598, 614.

⁵¹⁷ *Lebor na hUidre*, p. 77, col. 2, l. 40-p. 78, col. 1, l. 19. Livre de Leinster, p. 76, l. 18-35. Cf.

est couvert ; c'est un présent du dieu Lug, son père, ou de quelque autre dieu ; ce précieux objet vient du pays mystérieux qu'habitent les dieux et les morts⁵¹⁸. Par une incantation, le cocher Lôeg peut obtenir le même résultat et aussi se rendre invisible⁵¹⁹.

Dans les poèmes homériques, les héros n'ont pas à leur disposition ces moyens immédiats et magiques d'éviter les coups de l'ennemi. Pour les mettre à l'abri de ces coups, lorsque les armes défensives sont impuissantes, il faut l'intervention directe d'une divinité. Ainsi, au moment où Pâris, terrassé, va périr, frappé par Ménélas qui, l'ayant saisi par la crinière du casque, le traîne dans la poussière, Aphrodite arrive invisible, détache le casque et, enveloppant le vaincu dans un épais brouillard, l'enlève dans ses bras, le ramène à Troie ; pendant ce temps, Ménélas, aussi furieux qu'étonné, cherche en vain dans la foule l'ennemi dont la mort, semblait-il, allait enfin laver sa honte et le venger⁵²⁰.

Les dieux ne sont pas toujours invisibles ; quand ils se montrent, ils peuvent être blessés par les héros. Ainsi, Aphrodite, enlevant du champ de bataille Enée, son fils, blessé par Diomède, est elle-même atteinte par la lance du guerrier grec ; poussant un grand cri, elle laisse tomber Enée. Apollon, plus prudent que la déesse, enveloppe Enée d'un nuage qui le cache aussi lui-même aux regards des Grecs, et, le prenant dans ses bras, l'emporte sans danger hors du champ de bataille⁵²¹.

Suivant une autre version qui a pénétré dans l'*Iliade* comme la précédente, Apollon de son bouclier abrite Enée, terrassé, que Diomède à trois reprises veut en vain frapper de sa lance ; à la quatrième fois, les menaces du dieu arrêtent le héros grec⁵²² ; Apollon, en effet, par ses flèches, est maître de la vie des hommes. Arès, le dieu de la guerre, est moins redoutable : encouragé par Athéna qui, pour la circonstance, prend sur le char du héros grec la place du cocher Sthénélos, Diomède ose tenir tête au dieu des batailles Arès, et de sa lance lui fait une grave blessure⁵²³.

Athéna, déesse de la guerre, protectrice des Grecs en général et tout spécia-

H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 458, 533-534.

⁵¹⁸ Livre de Leinster, p. 77, col. 2, l. 19-22 ; cf. *Lebor na hUidre*, p. 79, col. 2, l. 20-22. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 459. Comparez l'«Αἰδοῦς κρυψη», « coiffure d'Hadès, » qui rend Athéna invisible, *Iliade*, V, 844, 845.

⁵¹⁹ *Lebor na hUidre*, p. 79, col. 1, l. 23-25 ; Livre de Leinster, p. 77, col. 1, l. 23-26. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 459.

⁵²⁰ *Iliade*, III, 369-382, 449-454.

⁵²¹ *Iliade*, V, 311-346.

⁵²² *Iliade*, V, 432-443.

⁵²³ *Iliade*, V, 793-859.

lement d'Ulysse, est d'abord avec Artémis le type hellénique de la vierge nubile mais à jamais insensible aux hommages masculins ; ce type est le produit de la monogamie et de la dignité de la femme qui dédaigne la prostituée ; il est inconnu dans le monde sémitique.

D'autre part, Athéna est guerrière ; elle joue triomphalement dans le monde des immortels le rôle qu'à l'époque héroïque les Amazones ont joué avec moins de succès dans le monde des hommes. Priam, le roi de Troie, a, raconte-t-il, combattu autrefois comme auxiliaire dans l'armée phrygienne qui a livré bataille aux Amazones sur les bords du Sangarios⁵²⁴. Un des exploits de Bellérophon a été de tuer des Amazones⁵²⁵.

Les Amazones, inconnues chez les Gaulois pendant leurs guerres avec les Romains et avec les Grecs, apparaissent dans l'épopée irlandaise. Cûchulainn et ses deux adversaires Ferbaeth et Ferdiad, qu'il tue en duel l'un après l'autre, sont des élèves de l'amazone britannique Scâthach⁵²⁶. Les Gaulois d'Italie avaient une déesse de la guerre, que Polybe désigne par le nom grec Athéna ; on lui avait consacré chez les Insubres, dont Milan était la capitale, un temple où lui étaient consacrées des enseignes d'or dites immobiles ; dans une guerre contre les Romains, en 223, les Insubres, se préparant à une grande bataille, tirèrent ces enseignes du temple⁵²⁷.

En Irlande, la déesse de la guerre s'appelle *Badb, Môrrigu* ou *Nemon*. Elle n'est pas chaste comme Athéna. Au moment où Cûchulainn seul avec son cocher tient tête à l'armée de Medb, reine de Connaught, qui envahit l'Ulster, *Môrrigu* vient trouver le héros et lui offre son amour que le héros repousse avec dédain. Elle lui annonce qu'elle se vengera ; sous forme d'anguille, elle se placera sous ses pieds pour le faire tomber, puis elle se changera en louve, en vache⁵²⁸. Quand le héros livre un combat singulier à Loch, fils de Mo Febis, envoyé par Medb, *Môrrigu* exécute ses menaces, mais en vain ; malgré elle, Cûchulainn est vainqueur ;

⁵²⁴ *Iliade*, III, 184-190.

⁵²⁵ *Iliade*, VI, 186.

⁵²⁶ *Lebor na hUidre*, p. 73, col. 2, l. 13. Livre de Leinster, p. 80, col. 1, l. 20-28. O'Curry, *Manners and Customs*, t. III, p. 414. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 455, 463. *Tochmarc Emire*, édité par Kuno Meyer, *Revue celtique*, t. XI, p. 446-453.

⁵²⁷ Polybe, l. II, c. 32, § 7, éd. Didot, t. I, p. 91 ; Cougny, II, 102.

⁵²⁸ *Lebor na hUidre*, p. 74, 31-45 ; cf. Windisch, *Irische Texte*, t. II, 2^e livraison, p. 246-247, 252-253 ; H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 456.

elle est blessée⁵²⁹ et réduite à demander pour sa guérison le secours du héros, qui lui inflige l'humiliation de la guérir⁵³⁰.

Le dieu Labraid, beau-frère de Fand, est en guerre avec d'autres dieux. Il fait offrir au héros Cûchulainn la main de Fand, à condition que le célèbre guerrier irlandais lui prêtera le concours de sa lance et de son épée. Cûchulainn accepte; Labraid lui doit la victoire⁵³¹.

Les hommes sont donc quelquefois plus puissants que les dieux. Ceux-ci ont pourtant à leur disposition bien des ressources qui manquent aux hommes. Ils peuvent, avons-nous vu, se rendre invisibles. Ils peuvent aussi se changer en oiseaux: on le voit dans l'épopée homérique et, au moins quinze siècles plus tard, dans la littérature irlandaise.

Athéna, pour conseiller et guider Télémaque, prend d'abord la figure de Mentes, roi de Taphos, île de la mer Ionienne, puis celle de Mentor, habitant d'Ithaque. Chaque fois, quand son rôle est terminé, elle disparaît en s'envolant sous forme d'oiseau, et c'est alors que le spectateur reconnaît la divinité⁵³². Pendant le massacre des prétendants, on voit la même déesse apparaître de nouveau sous la figure de Mentor aux côtés d'Ulysse, puis elle prend la forme d'hirondelle et, perchée sur une poutre, elle assiste en spectatrice à la résistance impuissante que les prétendants opposent à la valeur merveilleuse d'Ulysse, son protégé⁵³³.

En Irlande, quand le dieu Mider vient dans le palais du roi suprême Eochaid Airem, enlever la déesse Etain, d'abord sa femme, devenue ensuite par un prodige l'épouse du roi, il entre sous la forme d'un guerrier dans la grande salle du palais de Tara, où Eochaid et Etain sont entourés des principaux personnages d'Irlande; tenant ses armes sous le bras gauche, il saisit du bras droit la reine et lui donne un baiser, puis, aux yeux des spectateurs étonnés, tous deux disparaissent: on voit deux cygnes qui volent au-dessus du palais, se dirigeant vers le *sid* Arfemain, mystérieuse habitation du dieu Mider⁵³⁴. Quand Fand, épouse abandonnée du dieu Manannan mac Lir, vint, accompagnée de Liban, sa sœur, rechercher l'amour du héros Cûchulainn, ce fut sous forme d'oiseaux que les

⁵²⁹ *Lebor na hUidre*, p. 76, col. 2, l. 1-p. 77, col. 1, l. 26. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, p. 455-456, 528-529.

⁵³⁰ *Lebor na hUidre*, p. 77, col. 1, l. 36-col. 2, l. 6. Livre de Leinster, p. 75, col. 1, l. 19, 35. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 458.

⁵³¹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 180, 181, 196-204.

⁵³² *Odyssée*, I, 320-323; III, 371, 385.

⁵³³ *Odyssée*, XXII, 239 et suivants.

⁵³⁴ «Co n-accatar in-dá ela timchell na Temra. Is sed rogabsat do *sid* Arfemun.» *Lebor na hUidre*, p. 132, l. 40-42. Cf. *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 591; *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 321.

deux déesses firent leur première apparition⁵³⁵ ; c'étaient de jolis oiseaux unis entre eux par une chaîne d'or.

Tel n'était pas l'oiseau sous la forme duquel se montrait souvent la terrible déesse de la guerre *Môrrigu* ou *Nemon* ; l'oiseau de cette divinité redoutable était noir⁵³⁶. Un de ses noms est *Badb* ou *Bodb*, qui veut dire « corneille » ou « corbeau⁵³⁷ ». *Badb* ou *Bodb* est l'oiseau qui après la bataille ronge les cadavres des guerriers.

C'est un tableau terrible que celui du champ de bataille quand, le combat terminé, les cadavres des vaincus sont abandonnés sans sépulture ; il apparaît au début de l'*Iliade* : le poète, invoquant la Muse, la prie de chanter la colère d'Achille, cette colère funeste qui a fait descendre dans le domaine invisible d'Hadès les âmes de tant de héros et qui a livré leurs cadavres en pâture aux chiens et aux oiseaux⁵³⁸. Faire en sorte d'échapper à la mort dans les combats est une idée qui, dans un discours d'Agamemnon, est exprimée par cette lugubre image : fuir les chiens et les oiseaux⁵³⁹. Athéna pense avec plaisir aux nombreux Troyens dont la chair et la graisse près des navires grecs nourrira les chiens et les oiseaux⁵⁴⁰. Hector, s'adressant au héros grec Ajax, lui dit : « Les chiens et les oiseaux de Troie se rassasieront de ta chair et de ta graisse⁵⁴¹. » Ajax craint que le cadavre de Patrocle ne soit dévoré par les chiens et les oiseaux des Troyens⁵⁴². Achille, s'adressant à Hector mortellement blessé, et qui désire une sépulture honorable, la lui refuse : « Les chiens et les oiseaux, » lui dit-il, « te déchireront à ta honte ; » il le dit une première fois, puis, aux oreilles du mourant, il le répète sans pitié⁵⁴³. Si Egisthe, meurtrier d'Agamemnon, avait été traité comme il le méritait, on lui aurait refusé la sépulture, les chiens et les oiseaux auraient déchiré son cadavre⁵⁴⁴ ; mais Oreste, homme miséricordieux, après l'avoir tué, a célébré ses funérailles⁵⁴⁵. Eumée, le porcher d'Ulysse, croit son maître mort sans qu'on ait pu accomplir la

⁵³⁵ *Lebor na hUidre*, p. 43, col. 2, l. 33 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 207. *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 595. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 178.

⁵³⁶ *Irische Texte*, t. II, 2^e partie, p. 245, l. 46 ; p. 250.

⁵³⁷ *Irische Texte*, t. II, 2^e partie, p. 247, l. 80 ; p. 254 ; cf. *Revue celtique*, t. I, p. 32 et suiv.

⁵³⁸ *Iliade*, I, 3, 4.

⁵³⁹ *Iliade*, II, 393.

⁵⁴⁰ *Iliade*, VIII, 379-380.

⁵⁴¹ *Iliade*, XIII, 831, 832.

⁵⁴² *Iliade*, XVII, 240, 241.

⁵⁴³ *Iliade*, XXII, 335, 336, 354 ; cf. XXIV, 411.

⁵⁴⁴ *Odyssée*, III, 258-259.

⁵⁴⁵ *Odyssée*, III, 309, 310.

cérémonie des funérailles ; « les chiens et les oiseaux, » dit-il, « ont arraché la peau de dessus les os d'Ulysse⁵⁴⁶. »

Les chiens et les oiseaux sont donc, dans la littérature homérique, les ministres chargés par les dieux de terminer l'œuvre funèbre du guerrier vainqueur. Les funérailles dues à la pitié des familles semblent même une exception. C'est la pensée irlandaise, à cette différence près que dans les textes irlandais la corneille ou le corbeau, — car il faut ici laisser de côté la finesse des distinctions de l'histoire naturelle, — dévore seul les cadavres ; il ou elle n'a pas besoin de l'aide des chiens.

Badb, la divine corneille, est une déesse ; suivant un texte, elle est femme du dieu Tethra⁵⁴⁷, dont le nom est identique à celui d'une espèce de corbeau. Tethra est le roi des morts, dans ce pays merveilleux où les défunts trouvent, avec un corps nouveau, tous les attraits de la plus agréable des secondes vies⁵⁴⁸. Avant la seconde bataille de Moytura, où les *Fomore*, dieux méchants, furent vaincus par les *Túatha Dé Danann*, comme chez les Grecs Cronos par Zeus, Tethra régnait sur l'Irlande ; il fut un des trois rois des *Fomore* chassés d'Irlande par cette bataille⁵⁴⁹.

Ailleurs, *Badb* est synonyme de *Môrrigu* et de *Nemon*, noms des femmes de *Nêt*, dieu de la guerre, un *Fomore* : *Nêt*, au génitif *Nêit* = **Nanto-s*, génitif **Nanti* ; son nom apparaît au génitif dans plusieurs textes irlandais⁵⁵⁰, et par abus, ce génitif *Nêit* a été souvent employé au lieu du nominatif⁵⁵¹. Ce mot est le premier terme du nom de la déesse *Nanto-suelta*, connu par une dédicace découverte à Sarrebourg⁵⁵². Les femmes de *Nêt*, *Môrrigu*⁵⁵³, *Nemon*⁵⁵⁴ apparaissent souvent

⁵⁴⁶ *Odyssée*, XIV, 133, 134.

⁵⁴⁷ *Lebor na hUidre*, p. 50, les deux premières lignes.

⁵⁴⁸ *Echtra Condla Chaim*, § 4, chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 120, l. 3. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 388.

⁵⁴⁹ Whitley Stokes, *The second battle of Moytura*, § 25, 162, *Revue celtique*, t. XII, p. 62, 106. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 408, 444.

⁵⁵⁰ *Nêit*, O'Donovan, *The banquet of Dun na n-Gedh and the battle of Magh Rath*, p. 242, l. 1. Whitley Stokes, *The battle of Moytura*, § 8. *Revue celtique*, t. XII, p. 58 — *Neit*, *ibid*, § 33, p. 100. *Lebor Gabala*, dans le livre de Leinster, p. 9, col. 2, l. 3, 14 — *Neid*, *Glossaire de Cormac*, traduction, p. 26.

⁵⁵¹ Par exemple dans un poème de Fland Manistrech, Livre de Leinster, p. 11, col. 2, l. 18-19 ; *Revue celtique*, t. I, p. 35.

⁵⁵² Article de M. Salomon Reinach, *Revue celtique*, t. XVII, p. 46.

⁵⁵³ Fragment du *Tochmarc Emire*, cité par Hennessy, *Revue celtique*, t. I, p. 36.

⁵⁵⁴ *Glossaire de Cormac*, articles additionnels, publiés par Whitley Stokes, dans la traduction, p. 26, au mot *Be Néid. Dindsenchas*, 91, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 81.

sous le nom de *Badb* ou *Bodb* dans la littérature irlandaise, et semblent par conséquent se confondre avec la femme de Tethra, dieu des morts.

La forme du nom irlandais *Badb* ou *Bodb* paraît avoir été en gaulois *Bodua*. C'est le second terme du nom de la déesse *Athu-bodua*, à laquelle était dédiée une stèle découverte à Ley, commune de Mieussy, Haute-Savoie⁵⁵⁵; c'est le premier terme du nom d'homme *Boduo-genos*, latinisé en *Boduo-genus*, « fils de Bodua, » inscrit sur l'anse d'un vase de cuivre trouvé en Grande-Bretagne⁵⁵⁶; c'est le premier terme du nom du chef des Nerviens, *Boduo-gnatos*, qui commandait une partie de l'armée belge vaincue par J. César l'an 57 av. J.-C.⁵⁵⁷. *Boduo-gnatos* peut être comparé au nom propre grec Θεογνωτος⁵⁵⁸, « connu de Dieu, » et non à Διογνητος, « fils de Zeus. » L'irlandais *gnáth*, « connu, habitué à, » le gallois *gnawd*, « habitué, usuel, » sont le même mot que le grec γνωτος, et n'ont aucun rapport avec le grec γνητος. La forme hypocoristique de *Boduo-genos* et de *Boduo-gnatos* est *Boduacos*, nom d'homme connu par trois inscriptions, savoir: deux de Gaule Cisalpine, l'une à Vérone⁵⁵⁹, l'autre dans la province de Cuneo, à Bena⁵⁶⁰, et une dans la Gaule Transalpine, parmi les inscriptions gravées sur les boucliers gaulois du célèbre arc de triomphe d'Orange, Vaucluse⁵⁶¹. Dans une inscription chrétienne de la Grande-Bretagne, 500-700, le même nom est écrit au génitif *Boduoci*⁵⁶²; il devient en gallois, au dixième siècle, *Boduc*⁵⁶³. De l'hypocoristique *Boduacus* est venu le gentilice romain *Boduacius*, connu par deux inscriptions de Nîmes⁵⁶⁴. La déesse irlandaise *Badb* ou *Bodb*, « corneille », a donc été connue des Gaulois. La mythologie grecque associe l'aigle à Zeus, mais elle n'élève pas cet oiseau au rang de divinité.

Comme les dieux grecs, les dieux celtiques sont immortels. César le dit formellement: « Les druides discutent de nombreuses questions relatives à la force et à la puissance des dieux immortels⁵⁶⁵. » Quand, en Irlande, les savants chrétiens

⁵⁵⁵ *Revue archéologique*, t. XVIII (1868), p. 1. *Revue celtique*, t. I, p. 32. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 2571.

⁵⁵⁶ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1292. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 44.

⁵⁵⁷ *De bello gallico*, l. II, c. 23, § 4.

⁵⁵⁸ Fick, *Die Griechischen Personennamen*, 2^e édition, p. 87.

⁵⁵⁹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 3503.

⁵⁶⁰ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 7720.

⁵⁶¹ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 1231, 8 a.

⁵⁶² Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae*, n° 71; Rhys, *Lectures on welsh Philology*, 2^e édition, p. 386; cf. 209, 359.

⁵⁶³ Gwenogryrn Evans et J. Rhys, *The text of the book of Llan-Dav*, p. 240.

⁵⁶⁴ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n°s 3205, 3475.

⁵⁶⁵ « Multa de deorum immortalium vi ac potestate disputant. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 6. Cf. *Dis immortalibus*, c. 15, § 5.

imaginèrent de tirer de la mythologie celtique un soi-disant récit historique, ils transformèrent les dieux en hommes dont ils racontèrent la mort.

Nuadu à la main d'argent, *Argat-lám*, et *Ogma* auraient tous deux été tués à la bataille de Moytura⁵⁶⁶, qui, suivant les *Annales des Quatre Maîtres*, aurait eu lieu l'an 3330 du monde, 1864 ans av. J.-C. Cela n'empêche pas *Nuadu* et *Ogma* d'être identiques: l'un, *Nuadu*, au dieu *Nudens*, *Nodons* ou *Nodens*, qui avait un temple en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, environ deux mille ans plus tard⁵⁶⁷; l'autre *Ogma*, au dieu *Ogmios*, adoré par les Gaulois continentaux, à l'époque où les Bretons romanisés avaient un temple dédié à *Nodens*: Lucien nous l'apprend⁵⁶⁸. On les considérait donc *Nuadu* et *Ogma* comme vivant l'un et l'autre vingt siècles après leur mort prétendue.

Lug aurait succédé à *Nuadu* «à la main d'argent,» et serait mort après un règne de quarante ans⁵⁶⁹, par conséquent en l'année 1824 av. J.-C.⁵⁷⁰. Malgré cela, dix-huit siècles environ plus tard, il rendait grosse Dechtere, sœur du roi d'Ulster, Conchobar, et ainsi devenait père du fameux héros Cûchulainn⁵⁷¹, qui serait né sous le règne de l'empereur Auguste, vingt-quatre ans, ou, suivant un autre calcul, vingt-neuf ans avant l'ère chrétienne⁵⁷². Le même Lug aurait donné son aide au célèbre guerrier irlandais son fils pendant l'expédition entreprise par Medb pour s'emparer du taureau de Cooley, sept ans avant notre ère⁵⁷³. Au deuxième siècle de notre ère, il serait apparu à Conn, roi suprême d'Irlande, et lui aurait fait d'importantes prédictions⁵⁷⁴.

Cûchulainn serait mort au commencement de l'ère chrétienne, à l'âge de vingt-sept ans⁵⁷⁵, après avoir été pendant un mois mari de la déesse Fand, épouse divorcée du dieu Manannan, fils de l'Océan *mac Lir*, qui la lui avait reprise⁵⁷⁶. Or,

⁵⁶⁶ *The second battle of Moytura*, éditée par Whitley Stokes, § 133, 138, *Revue celtique*, t. XII, p. 100, 102. *Lebor Gabala* dans le Livre de Leinster, p. 9, col. 1, l. 51, col. 2, l. 2, 3; dans le Livre de Ballymote, p. 33, col. 1, l. 7-12. Poème de Fland Manistrech, Livre de Leinster, p. 11, col. 1, l. 31, 33; Livre de Ballymote, p. 35, col. 1, l. 49, 51.

⁵⁶⁷ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n^{os} 138, 139, 140.

⁵⁶⁸ Lucien, *Hercules*, édit. Didot, p. 598-600; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. VI, p. 76-81.

⁵⁶⁹ *Lebor Gabala* dans le Livre de Leinster, p. 9, col. 2, l. 5-7, 14-16; dans le Livre de Ballymote, p. 33, col. 1, l. 13-14, 22-23.

⁵⁷⁰ *Annales des Quatre Maîtres*, sous l'an du monde 3370.

⁵⁷¹ H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 534.

⁵⁷² *Annales de Tigernach*, édition Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVI, p. 404.

⁵⁷³ *Annales de Tigernach* dans la *Revue celtique*, t. XVI, p. 406.

⁵⁷⁴ O'Curry, *Lectures on the mss. Materials of ancient irish History*, p. 619-622.

⁵⁷⁵ *Annales de Tigernach*, *Revue celtique*, t. XVI, p. 407.

⁵⁷⁶ Windisch, *Irische Texte*, p. 222-227. *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 598. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 208-215.

environ six siècles après cela, Caintigern, femme de Fiachna, roi d'Ulster, devenait grosse des œuvres de Manannan⁵⁷⁷. Mongân, né de cette union passagère, mourut entre les années 624 et 627⁵⁷⁸.

Quand Manannan vint faire visite à Caintigern, en Ulster, il arrivait des régions mystérieuses situées à l'extrême Ouest, par delà l'Océan. Le lendemain il était en Grande-Bretagne.

Les grands dieux des Grecs n'ont généralement pas domicile fixe. Ils voyagent souvent. Zeus a son séjour habituel en Grèce, sur le mont Olympe, où est sa maison⁵⁷⁹, et d'où il fait retentir son tonnerre⁵⁸⁰. Mais au début de l'*Iliade* il est allé en villégiature avec les autres dieux passer douze jours chez les Éthiopiens sur le bord de l'Océan⁵⁸¹. Dans d'autres circonstances, il quitte l'Olympe pour séjourner quelque temps en Asie Mineure près de Troie sur l'Ida⁵⁸²; là se trouve le lit conjugal où l'artificieuse Héra le vint chercher et le trompa⁵⁸³.

À côté de la notion étroite de Zeus habitant le sommet de l'Olympe ou de l'Ida, et que l'on surnomme Ολυμπιος, Ἰδαίος, épithète dont la première est fréquente, il y a une conception plus large, Zeus habitant l'air, αἰθερι ναίων⁵⁸⁴. C'est l'épithète liturgique et par conséquent consacrée dont se sert Agamemnon dans sa prière à Zeus au moment solennel où, s'abusant et comptant sur une victoire, qui lui échappera, il va livrer bataille aux Troyens⁵⁸⁵. La même formule est placée une seconde fois dans la bouche d'Agamemnon quand, en violation du traité conclu entre les Troyens et les Grecs, une flèche troyenne a blessé Ménélas: Agamemnon, irrité, compte sur la justice de Zeus qui habite l'air, et qui a décidé la ruine de Troie⁵⁸⁶. Télémaque, ignorant encore si les audacieux projets des prétendants se réaliseront, dit que Zeus seul le sait, et associant deux idées contradictoires dans le même vers, il qualifie Zeus à la fois d'Olympien et d'habitant de l'air⁵⁸⁷.

Ces deux notions, dont l'une exclut l'autre, se rencontrent aussi dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* quand on y parle de l'ensemble des dieux qui se réunissent sous la

⁵⁷⁷ Voir plus haut, p. 138.

⁵⁷⁸ *Annales de Tigernach, Revue celtique*, t. XVII, p. 179.

⁵⁷⁹ *Iliade*, I, 494-533; cf. VIII, 375; XIV, 338; XV, 85.

⁵⁸⁰ *Odyssée*, XX, 103.

⁵⁸¹ *Iliade*, I, 423.

⁵⁸² *Iliade*, VIII, 47; XI, 183.

⁵⁸³ *Iliade*, XIV, 157, 162, 203, 332; XV, 5.

⁵⁸⁴ *Iliade*, II, 412.

⁵⁸⁵ *Iliade*, II, 412.

⁵⁸⁶ *Iliade*, VII, 163-168.

⁵⁸⁷ *Odyssée*, XV, 523.

présidence de Zeus ; on les trouve qualifiés d'habitants des maisons de l'Olympe, Ολυμπια δωματ' εχοντες⁵⁸⁸, et, suivant un système opposé, ils habitent le vaste ciel, ουρανον ευρυν εχουσι⁵⁸⁹.

Des deux mythologies, celle qui fait de Zeus et de ses compagnons ordinaires autant de dieux célestes est la plus ancienne, puisque le nom de Zeus, *Dyaus*, signifie « ciel » en sanscrit. Le terme général pour désigner les dieux, *dévo-s* en celtique, dérive de la même racine. C'est du ciel que viennent les principaux dieux irlandais, les *Túatha dé Danann*, mais ils ne l'habitent plus. Ils sont arrivés du ciel en Irlande à l'origine ; c'est ce qu'enseigne en Irlande Túan mac Cairill, successivement homme, cerf, sanglier, faucon, saumon, puis homme de nouveau et devenu chrétien par le baptême, quand, au sixième siècle de notre ère, il raconta, dit-on, à saint Finnen de Moville et aux moines du couvent de ce vénérable personnage l'histoire d'Irlande depuis les temps les plus reculés⁵⁹⁰. Les dieux, *Túatha dé Danann*, arrivèrent du ciel, *de nim*, dit-on en irlandais ; l'expression grecque est ουρανοθεν ; c'est du ciel, ουρανοθεν, que, dans l'*Iliade*, Zeus, armé de la foudre, descend sur l'Ida⁵⁹¹. De même aussi, dans l'*Iliade*, descendent du ciel Athéna⁵⁹² et un dieu anonyme⁵⁹³.

Ainsi, dans l'épopée grecque, Zeus et les dieux qui forment son cortège habitent encore et le ciel et la terre, deux doctrines entre lesquelles l'accord est difficile. Suivant la croyance irlandaise, ils ont très anciennement quitté le ciel pour venir habiter la terre d'Irlande où ils sont arrivés entourés de nuées sombres⁵⁹⁴. Ils ont été seuls maîtres de l'Irlande jusqu'à la conquête de cette île par les hommes. Vaincus, une partie d'entre eux n'a pas quitté l'Irlande après cette conquête ; leurs maisons y sont souterraines ; c'est ce qu'on appelle *sid*. Un de ces *sid* est célèbre dans l'histoire épique de l'Irlande, c'est celui de Bri Leith. Quand le roi suprême Eochaid Airem fut séparé de sa femme Etain, enlevée par le dieu Mider, il la fit chercher en vain par des envoyés ; il passa une année à leur faire parcourir inutilement toute l'Irlande. Enfin, son druide, par un procédé magique, découvrit qu'Etain était dans le *sid* de Bri Leith. Eochaid Airem fit le siège de ce *sid* pendant neuf ans et finit par le prendre ; alors, il rentra en possession d'Etain

⁵⁸⁸ *Iliade*, I, 18 ; II, 13-14, 30, 31, 67, 68.

⁵⁸⁹ *Iliade*, XX, 299 ; XXI, 267. *Odyssée*, I, 67 ; IV, 378, 479 ; V, 169 ; VI, 150, 243 ; VII, 109 ; XI, 133 ; XII, 344 ; XIII, 55.

⁵⁹⁰ *Scél Túain maic Cairill de Finnen Maige Bile*, publié par M. Kuno Meyer, Grimm Library, n° 6, *The voyage of Bran*, t. II, p. 285 et suiv., notamment § 12, p. 292, 300.

⁵⁹¹ *Iliade*, XI, 182-184 ; cf. XXI, 198, 199.

⁵⁹² *Iliade*, VIII, 357, 364, 365 ; XVII, 545 ; *Odyssée*, XX, 30, 31.

⁵⁹³ *Odyssée*, V, 280, 281.

⁵⁹⁴ « Tancatar in nélaib dorcaib. » *Lebor Gabala* dans le Livre de Leinster, p. 9, col. 1, l. 5.

et de la fille née de son mariage avec Etain⁵⁹⁵. Cette fille, appelée Etain comme sa mère et aussi Esa, fut grand'mère de Conaire, roi suprême d'Irlande, un peu avant le début de l'ère chrétienne. La mort de Conaire, qui périt à Bruden Dà Derga, massacré par des pirates, fut le résultat de la vengeance exercée par le dieu Mider sur la descendance d'Eochaid Airem, son vainqueur⁵⁹⁶.

Suivant la doctrine irlandaise, les dieux jadis maîtres de l'Irlande, mais vaincus par les hommes, sont divisés en deux groupes : les uns sont partis d'Irlande et sont allés demeurer dans des îles lointaines, au delà de l'Océan, à l'extrême couchant ; d'autres, restés en Irlande, sont réduits à se cacher dans ces cavernes qui tenaient lieu de maisons aux premières populations de l'Europe.

Une partie des dieux homériques habitent aussi des cavernes. Telle est Thétis, fille de l'Océan, mère d'Achille. Son palais est une caverne située au fond de la mer ; entourée des Néréides en grand nombre et dont trente-quatre sont nommées, elle pleure le malheur d'Achille qui vient de perdre son ami Patrocle ; puis, accompagnée de ces nymphes de la mer, elle sort de sa caverne et va consoler son fils⁵⁹⁷ ; Héphaïstos, fils de Zeus et de Héra, a eu pendant neuf ans pour asile cette caverne, autour de laquelle il entendait murmurer et voyait écumer l'Océan⁵⁹⁸ ; dans la même caverne, après la mort d'Hector, nous retrouvons Thétis en larmes : elle prévoit la fin prochaine d'Achille⁵⁹⁹. C'est dans une caverne que se repose le dieu marin Protée, entouré de phoques qui dorment avec lui⁶⁰⁰. Le cyclope Polyphème, fils du dieu Poséidon et de la nymphe Thoossa, a comme sa mère établi son domicile dans une caverne⁶⁰¹. La déesse Calypso tient pendant sept ans Ulysse captif dans son île, et c'est dans une caverne que les deux amants passent les nuits⁶⁰². Les chœurs des nymphes sont logés dans des cavernes⁶⁰³.

C'est l'habitude des hommes antérieurement à la conquête indo-européenne ; et, dans les classes inférieures des hommes, elle persiste au temps d'Homère. Eumée, pâtre d'Ulysse à Ithaque, est fils d'un roi qui régnait sur deux villes ;

⁵⁹⁵ Windisch, *Irische Texte*, I, 129-130. Cf. Ménélas et Hélène.

⁵⁹⁶ Windisch, *Irische Texte*, I, 130. *Dindsenchas*, 3, 65, publié par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XV, p. 290-291, 463-464 ; cf. Livre de Leinster, p. 163 a 26-b-22, 157 a 6-46 ; Livre de Ballymote, p. 353 a 25-b 48 ; p. 384 a 1-b 13.

⁵⁹⁷ *Iliade*, XVIII, 35-77.

⁵⁹⁸ *Iliade*, XVIII, 400-403.

⁵⁹⁹ *Iliade*, XXIV, 83-86.

⁶⁰⁰ *Odyssée*, IV, 385, 403-405 ; II, 19-20.

⁶⁰¹ *Odyssée*, I, 70-73 ; IX, 180 et suiv.

⁶⁰² *Odyssée*, I, 13-15 ; V, 154-155.

⁶⁰³ *Odyssée*, XII, 317-318.

mais, volé par une servante infidèle, il a été vendu comme esclave⁶⁰⁴ ; après avoir donné asile à Ulysse, son maître, il va coucher avec ses cochons sous une roche creuse abritée contre le vent du nord⁶⁰⁵.

Des dieux grecs habitent des régions souterraines plus vastes que les cavernes de Thétis, de Calypso, de Polyphème et des nymphes. Ces régions sont l'Hadès et le Tartare. L'Hadès est le domaine d'Hadès et de sa femme, qui punissent sous terre les parjures⁶⁰⁶, et dont le chien Cerbère, vaincu par Héraclès⁶⁰⁷, semble le prototype du chien du forgeron, ce chien que tua Cûchulainn⁶⁰⁸. Au-dessous est placé le Tartare, aussi éloigné de l'Hadès que l'Hadès de cette surface de la terre que le soleil éclaire⁶⁰⁹. Là habitent les dieux pères et vaincus, anciens maîtres du monde et aujourd'hui réduits à l'impuissance par la génération qui leur a succédé, ce sont Japet et Cronos⁶¹⁰, et avec eux le reste des dieux Titans⁶¹¹, supplantés par Zeus, Poséidon, Hadès, Héra, Arès, Athéna, Apollon et par les autres dieux des générations nouvelles et victorieuses. Ainsi, en Irlande, les dieux *Fomore* ont été vaincus et chassés par les *Túatha dé Danann*, dieux comme eux, mais plus jeunes.

Sur le domicile de Cronos et des dieux du même groupe primitif, il y a chez les Grecs deux doctrines contradictoires. Suivant l'une, que nous venons de citer, ce domicile est un lieu souterrain et ténébreux ; c'est une opinion qui apparaît très nettement chez Homère et dont on trouve l'écho chez Hésiode⁶¹². Mais il y a un système différent ; il met parmi les compagnons de Cronos les héros qui ont pris Thèbes et Troie, et il leur donne pour séjour mystérieux, loin des hommes, des îles situées près de l'Océan, et où chaque année les champs féconds produisent trois fois des fruits doux comme le miel⁶¹³. C'est la doctrine d'Hésiode ; elle a aussi pénétré, quoique moins clairement, dans la littérature homérique : le dieu marin Protée prédit à Ménélas comment ce roi de Lacédémone finira sa carrière accidentée ; les immortels le transporteront dans la plaine *Elysée*, au bout du monde, là où est le blond Rhadamanthe : dans ce pays lointain et merveilleux, la vie est très facile aux hommes : il n'y a pas de neige, l'hiver est court, il n'y a

⁶⁰⁴ *Odyssée*, XV, 403-483.

⁶⁰⁵ *Odyssée*, XIV, 532-533.

⁶⁰⁶ *Iliade*, III, 279-280.

⁶⁰⁷ *Iliade*, VIII, 368 ; *Odyssée*, XI, 623-625.

⁶⁰⁸ H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 447 ; J. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 447.

⁶⁰⁹ *Iliade*, VIII, 13-16.

⁶¹⁰ *Iliade*, VIII, 479-481.

⁶¹¹ *Iliade*, XIV, 278-279.

⁶¹² *Théogonie*, 851.

⁶¹³ *Opera et Dies*, 160-173.

jamais de pluie d'orage et l'Océan fait toujours souffler le doux vent zéphyr pour rafraîchir les hommes⁶¹⁴.

La plaine *Elysée*, où ira Ménélas suivant l'*Odyssée*, ce sont les îles lointaines où sont allés, si on en croit Hésiode, les héros qui ont pris Troie. C'est aussi la terre de lumière, *tír sorchá*, d'où fut rapporté au héros Cûchulainn le manteau merveilleux qui rendait invisible⁶¹⁵.

À cette expression païenne, les écrivains chrétiens irlandais juxtaposèrent et même souvent substituèrent la traduction du latin biblique terra repromissionis, expression qui, dans son sens propre, désigne la terre promise aux Juifs par Dieu et où ils furent conduits par Josué; elle s'appelle, en Irlandais, *tír tairnngeri*⁶¹⁶. D'autres fois, les Irlandais du moyen âge crurent qu'il s'agissait de l'Espagne⁶¹⁷; ainsi, c'est de l'Espagne que vint, dit-on, le doublet de Cerbère, le chien du forgeron Culann, ce chien tué par Cûchulainn, le héros doublet d'Héraclès⁶¹⁸; c'est d'Espagne qu'arrivèrent, a-t-on raconté, les fils de Mile, c'est-à-dire les Scots, les Irlandais, quand ils débarquèrent en Irlande pour conquérir cette île sur les dieux⁶¹⁹.

Or, d'où venaient-ils? du pays lumineux des morts, aussi le pays des dieux. Ils étaient, comme les Gaulois, descendants du dieu des morts que César appelle *Dispater*⁶²⁰. *Dispater* est le *Ίαπετος* homérique, le premier de ces Titans qui habitent le Tartare et dont Cronos est le second dans un passage de l'*Illiade*⁶²¹; et c'est d'eux que, suivant un hymne homérique, descendent les hommes et les dieux; Japet est l'ancêtre des hommes, Cronos l'ancêtre des dieux⁶²². Chez Homère, tous deux ont pour domicile le Tartare, région souterraine distincte de l'Hadès où habitent les morts.

⁶¹⁴ *Odyssée*, IV, 561-568.

⁶¹⁵ Livre de Leinster, p. 77, col. 2, l. 20-22. E. O'Curry, *On Manners and Customs*, t. II, p. 301, croit que c'est le Portugal.

⁶¹⁶ *Lebor na hUidre*, p. 79, col. 2, l. 21-22. *Irische Texte*, t. III, p. 197, 198, 202, 215, 216, 221. Cf. *Ad Hebraeos*, XI, 9; et Ms. de Würzburg, 33 b 6; édit. Whitley Stokes, p. 191; H. Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 194; glose sur *Ad Hebraeos*, IV, 2.

⁶¹⁷ J. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 90-91.

⁶¹⁸ *Lebor na hUidre*, p. 60, col. 2, l. 23-25. Héraclès ne tua pas Cerbère, mais il le tira de l'Erèbe, *Illiade*, VIII, 368.

⁶¹⁹ Livre de Leinster, p. 11, col. 2, l. 46-49.

⁶²⁰ « Galli se omnes ab Dite patre prognatos putant. » *De bello gallico*, l. VI, c. 18, § 1.

⁶²¹ *Ίαπετος τε Κρονος τε... βαθυς δε Ταρταρος αμφις.* (*Illiade*, VIII, 479, 481.)

⁶²² *Τιτηνες τε θεοι, τοι υπο χθονι νοιεταιοντες*

Ταρταρον αμφι μεγαν, των εξ ανδρες τε θεοι τε.

Hymne à Apollon, vers 335, 336. Cf. Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. II, col. 55-58, article de Weizsäcker.

Mais nous venons de voir chez Hésiode, et même un peu chez Homère, une autre doctrine qui met les morts, ou au moins certains morts, sur la terre, à l'extrême couchant, avec une partie des dieux. De même, ce n'est pas sous terre que, suivant la doctrine celtique, habitent les morts et leur roi, le *Dispateri* de César, le *Tethra* de la mythologie irlandaise. C'est dans les terres des vivants, *tíre beo*, où se font des festins sans fin⁶²³; ce sont cent cinquante îles deux ou trois fois aussi grandes chacune que l'Irlande⁶²⁴; là se trouve la terre des femmes, *tír nam-ban*⁶²⁵, où il n'y a que femmes et filles⁶²⁶; là est la plaine agréable, *Mag Meld*, aux fleurs abondantes⁶²⁷. On y parvient par une longue navigation à travers l'Océan.

Quelques héros ont pu, vivants, s'y rendre dans un vaisseau ou une barque. Parmi eux est Bran mac Febail. Sur la route il rencontra le dieu marin Manannan mac Lir; ce dieu voyageait sur un char qui, roulant sur l'eau, n'enfonçait pas⁶²⁸. Tel est le char sur lequel dans l'*Iliade* nous voyons Poséidon traverser la mer sans mouiller l'essieu de son char⁶²⁹. Manannan venait donc des pays lointains des morts et des dieux; il allait faire visite à Caintigern, femme du roi d'Ulster Fiachna; il devait bientôt la rendre mère de Mongân. Bran allait dans le sens opposé; quoique vivant, comme Héraclès, il faisait la route que suivent tous les morts dans la mythologie celtique, et qu'ont prise par exception dans la mythologie grecque quelques morts privilégiés. Ce n'est pas la route du ciel.

La notion des morts accueillis dans le ciel est étrangère à la mythologie celtique, et, chez Homère, trois mortels seuls ont pénétré dans le ciel: ce sont: Tithônos, frère du roi de Troie Priam, l'Argien Cleitos, et Héraclès, fils de Zeus et d'Alcmène.

Tithônos, aimé par l'Aurore, a été enlevé par elle et n'est pas mort; il est devenu l'immortel compagnon de lit de la déesse qui, tous les matins précédant le soleil, dissipe les ombres de la nuit⁶³⁰.

Cleitos, rival de Tithônos, a été transporté comme lui par l'Aurore dans la patrie des dieux⁶³¹.

Quant à Héraclès, quoique fils du Dieu suprême, il est mortel puisque sa mère

⁶²³ *Echtra Condla*, chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 119, l. 3-5.

⁶²⁴ *Imram Brain*, chez Kuno Meyer, *The voyage of Bran*, p. 12, couplet 25.

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 15, couplet 30.

⁶²⁶ *Echtra Condla*, chez Windsch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 120, l. 23.

⁶²⁷ *Imram Brain*, chez K. Meyer, *The voyage of Bran*, p. 20, couplet 39.

⁶²⁸ *Ibid.*, p. 26.

⁶²⁹ *Iliade*, XIII, 25-31.

⁶³⁰ *Hymne à Aphrodite*, vers 219 et suiv.; cf. *Iliade*, XX, 237; XI, 1; *Odyssée*, V, 1.

⁶³¹ *Odyssée*, XV, 250, 251.

est une femme⁶³². En conséquence, son image, εἰδωλον, est dans l'Hadès, où Ulysse la voit; mais lui, devenu l'époux d'Hébé, fille de Zeus et d'Héra, il vit au milieu des dieux, prenant part à leurs festins sur l'Olympe et au ciel⁶³³. Héraclès existe donc en deux exemplaires. Celui qui habite l'Hadès ressemble à la nuit; il tient un arc, sur la corde de l'arc une flèche prête à partir; son baudrier est orné d'or, on y voit représentés des sangliers, des ours, des lions, des batailles⁶³⁴. Un autre Héraclès vit en la compagnie des dieux célestes.

Le ciel, «là où est la lumière qui jamais ne s'éteint», est aussi le séjour des morts dans la plus ancienne littérature sanscrite⁶³⁵.

Les Celtes ne semblent pas avoir connu la conception des morts habitant le ciel avec les dieux; ils n'ont pas non plus l'idée de l'Hadès, souterrain et ténébreux séjour des morts. La croyance qui règne exclusivement chez eux est celle qui transporte les morts à l'extrémité du monde, dans le pays merveilleux qu'Homère appelle *Elysée*.

Quand un homme expire, la vie s'en va avec le dernier souffle. Ce dernier souffle, identique avec le principe vital, est ce que les Grecs appellent ψυχη, les Latins *anima*, au génitif *animae*, les Celtes **animu*, au génitif **animonos*. Ce souffle vivant trouve dans le monde des morts un second exemplaire de tout ce qui a été déposé dans la tombe ou brûlé sur le bûcher funèbre: corps, armes, vêtements, vases, char et chevaux de guerre, esclaves, bœufs, moutons, chiens, etc. Voilà pourquoi Achille, ayant pitié d'Eétion qu'il a tué, fait placer sur un bûcher le corps et les armes du défunt et y met le feu⁶³⁶, pourquoi Elpénor, compagnon d'Ulysse, étant mort, on fait brûler son corps avec ses armes⁶³⁷, pourquoi aux funérailles de Patrocle on immole sur son bûcher une quantité de moutons et de brebis, quatre chevaux, deux chiens, douze prisonniers Troyens⁶³⁸. Eétion, Elpénor et Patrocle retrouveront un nouvel exemplaire de tous ces objets⁶³⁹ dans la plaine *Elysée*. À quoi pourraient leur servir des armes, des chevaux, des chiens,

⁶³² *Odyssée*, XI, 266-268.

⁶³³ *Odyssée*, XI, 601-604.

⁶³⁴ *Odyssée*, XI, 601-612.

⁶³⁵ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 411.

⁶³⁶ *Iliade*, VI, 416-418.

⁶³⁷ *Odyssée*, XII, 13; cf. XI, 74.

⁶³⁸ *Iliade*, XXIII, 166-176.

⁶³⁹ L'expression technique pour les désigner est en grec χτερεα, nominatif accusatif pluriel de χτερας, « possession » (*Iliade*, XXIV, 38; *Odyssée*, I, 291; II, 222; V, 311). De là le verbe χτερειζειν, χτεριζειν, « rendre les honneurs funèbres, » littéralement « brûler en l'honneur du mort les objets à son usage. » L'*Iliade* et l'*Odyssée* offrent quatre exemples de la première forme, cinq de la seconde.

des esclaves dans l'Hadès, où cependant Homère montre Patrocle entré déjà, Elpénor sur le point d'entrer⁶⁴⁰.

La mythologie grecque est un assemblage de conceptions qui se contredisent. Les cérémonies des funérailles grecques supposent la croyance à la plaine *Elysée*, au *Mag meld*, ce pays des morts grecs et celtes, qui est situé à l'extrême couchant, et où les défunts trouvent, avec un corps nouveau, une vie nouvelle semblable à la nôtre.

Voilà pourquoi le guerrier celte est enterré avec ses armes, ses chevaux, son char, des esclaves, de simples clients⁶⁴¹, même des amis ou des parents, qui meurent dans l'espérance de revivre dans l'autre monde avec lui⁶⁴². Chez les Celtes il y avait des créances payables dans l'autre monde⁶⁴³. Pendant la cérémonie des funérailles, quelques personnes brûlaient sur la tombe des lettres adressées à leurs parents; de ces lettres, un double était croyait-on porté par le défunt dans l'autre monde au destinataire⁶⁴⁴.

Il y a dans toutes ces pratiques une logique absolue, qu'explique un enseignement dogmatique, tandis que chez Homère les contradictions se multiplient. Si Patrocle supplie Achille de lui célébrer des funérailles, c'est parce qu'avant l'accomplissement de cette cérémonie l'entrée de l'Hadès lui sera interdite⁶⁴⁵. Cependant, les âmes des prétendants sont entrées dans l'Hadès avant de recevoir la sépulture⁶⁴⁶.

Les critiques qui voient dans ce dernier passage une interpolation veulent faire de l'auteur de l'*Odyssée* un théologien logique, comme le prétendent être ceux d'aujourd'hui. La sépulture régulièrement accomplie doit, suivant les conceptions primitives, procurer au mort les objets dont il a besoin dans l'autre monde: il faut que ces objets soient enterrés ou brûlés avec lui, autrement il sera fort malheureux; il manquera de tout. C'est la perspective qu'Ulysse a devant les yeux au moment de son naufrage. S'il périt, il arrivera dans l'autre monde nu et

⁶⁴⁰ *Odyssée*, XI, 468; cf. 51-80.

⁶⁴¹ «Omniaque quae vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt, etiam animalia, ae paulo supra hanc memoriam, servi et clientes, quos ab his dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremantur.» *De bello gallico*, l. VI, c. 19, § 4.

⁶⁴² «Erantque qui se in rogos suorum, velut una victuri, libenter immitterent.» Méla, l. III, c. 2, § 19.

⁶⁴³ «Olim negotiorum ratio etiam et exactio crediti deferebatur ad inferos.» Méla, *ibid.*

⁶⁴⁴ «Κατα τας ταφας των τετελευτηχοτων ενιους επιστολας γεγραμμενας τοις οικειοις τετελευτηχοσιν εμβαλλειν εις την πυραν, ως των τετελευτηχοτων αναγνωσομενων ταυτας.» Diodore, l. V, c. 28, § 6, édit. Didot, t. I, p. 271, l. 18-21. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 384.

⁶⁴⁵ *Iliade*, XXIII, 71-76.

⁶⁴⁶ *Odyssée*, XXIV, 1-204. On a contesté sans raison l'authenticité de ces vers.

sans armes. Voilà pourquoi il regrette de n'être pas mort dans la bataille livrée sous les murs de Troie autour du cadavre d'Achille; il aurait alors été brûlé avec ses armes⁶⁴⁷ et serait entré avec elles dans l'autre monde, tandis qu'il court risque d'y arriver désarmé.

Au désespoir d'Ulysse comparons la tranquillité du Celte qui, vers l'an 300 avant Jésus-Christ, voit dans la région occupée aujourd'hui par le royaume des Pays-Bas monter les flots de la mer autour de sa cabane. Il prévoit que les eaux vont bientôt l'engloutir. Il saisit ses armes. Il attend d'un œil tranquille le moment fatal. Arrivant armé dans l'autre monde, il n'a rien à craindre dans la seconde vie qui va commencer pour lui⁶⁴⁸.

À quoi peuvent servir dans l'Hadès homérique les images d'armes que portent les défunts, par exemple Héraclès? La conception primitive de l'autre monde indo-européen a été conservée par les Celtes. En Grèce, le voisinage géographique de la doctrine sémitique qui met les morts chaldéens dans le ténébreux et souterrain Aralou⁶⁴⁹, les morts juifs dans le ténébreux et souterrain *scheol*⁶⁵⁰, a exercé une influence d'où vient la conception bizarre et hybride de l'Hadès homérique, ce triste et sombre pays, où les morts ne sont que des images ou des ombres.

Le corps nouveau que le Celte défunt trouve dans l'autre monde, nous le rencontrons aussi dans la littérature sanscrite⁶⁵¹. La mort, suivant le *Rigvéda*, délivre l'homme d'un corps défectueux, lui en donne un autre sans défaut, avec lequel il revivra heureux dans le ciel, y retrouvant le père, la mère, les fils qu'il a perdus⁶⁵². Sauf la notion du ciel, l'idée est la même que celle qu'on rencontre en Irlande dans les aventures de Condla, où la messagère de la mort, qui va enlever le fils du roi pour l'emmener dans le royaume de Téthra, le dieu des trépassés, dit au jeune homme: « On te verra tous les jours dans les assemblées de tes pères au milieu de ceux que tu connais et que tu aimes⁶⁵³. »

La littérature védique nous offre de la seconde vie des morts une peinture spéciale, qui semble faire consister l'agrément de cette existence nouvelle en une complète oisiveté. L'Inde a eu une conception différente. Le mort était porté au bûcher avec son arc; on lui ôtait cet arc avant de mettre le feu au bûcher⁶⁵⁴; l'en-

⁶⁴⁷ *Odyssée*, V, 311.

⁶⁴⁸ Nicolas de Damas, fragment 104. *Fragmenta historicorum Graecorum*, t. III, p. 457. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, II, 498. K. Müllenhof, *Deutsche Altertumskunde*, t. I, 2^e édit., p. 231.

⁶⁴⁹ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 690.

⁶⁵⁰ *Job*, X, 21, 22; XI, 8. *Nombres*, XVI, 30, 33.

⁶⁵¹ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 411.

⁶⁵² H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 410.

⁶⁵³ Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 210; cf. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 388.

⁶⁵⁴ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 406.

lèvement de cet arc était une économie inspirée par l'intérêt des héritiers et par la croyance nouvelle au bonheur sans nuage des morts accueillis par les dieux. Mais à l'origine on a dû, dans l'Inde, brûler ou enterrer le mort avec ses armes, comme on le faisait dans la Grèce et chez les Celtes. La conception indienne primitive a été celle d'un monde des morts analogue à celui où nous vivons, belliqueux comme lui, mais plus parfait, dans l'Inde comme chez les Celtes et comme dans un des deux systèmes reçus dans le monde hellénique.

Le *Rigvéda* nous montre Yama, dieu des morts, assis avec les dieux et les pères sous un bel arbre couvert de feuilles⁶⁵⁵. On trouve aussi un arbre dans le pays des morts tel que l'Irlande le conçoit. Manannan en apporta un jour une branche au roi Cormac. Une femme inconnue fit un cadeau semblable à Bran, fils de Fébal, puis disparut après avoir chanté les merveilles de cette contrée mystérieuse. Cet arbre vanté par les Irlandais était un magnifique pommier⁶⁵⁶. Condla, atteint de la maladie qui devait l'enlever à son père, reçut de la messagère de la mort une pomme de cet arbre, et cette pomme avait un goût délicieux⁶⁵⁷.

La littérature indienne met dans le pays des morts des ruisseaux où coule le miel⁶⁵⁸. L'Irlande nous montre des ruisseaux de miel dans les îles merveilleuses qu'habitent les morts et les dieux⁶⁵⁹. Si l'on en croit les poètes de l'Inde, un des plaisirs que se procurent dans l'autre monde les dieux et les pères est de boire ensemble⁶⁶⁰. Suivant les Irlandais, ils boivent de bon vin au son d'une musique délicieuse⁶⁶¹.

Un des agréments qu'éprouvent les morts dans leur nouvelle patrie est d'y trouver des femmes : « Tu es un héros, » dit un père indou à son fils mort, « va au plus vite au-devant des femmes qui t'appellent⁶⁶². » C'est une jeune et jolie femme qui vient en Irlande chercher Condla pour l'emmener dans le pays des

⁶⁵⁵ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 412.

⁶⁵⁶ *Echtra Cormaic i Tir tairngiri*, § 25, 53 ; texte publié par Whitley Stokes, *Irische Texte*, t. III, 1^{re} livraison, voyez p. 193, 198, 212, 216.

⁶⁵⁷ *Echtra Condla*, § 4 ; Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 119. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 387 ; cf. Kuno Meyer, *The voyage of Bran*, p. 4-5. Dans le voyage de Bran, p. 6-7, cet arbre est mentionné de nouveau, mais on ne parle que de ses fleurs, il n'est pas question de fruits ; cf. la note de M. Kuno Meyer, p. 37, et *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 199-200.

⁶⁵⁸ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 413.

⁶⁵⁹ *The Voyage of Bran*, p. 18-19, couplet 36, vers 3.

⁶⁶⁰ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 412.

⁶⁶¹ *The Voyage of Bran*, p. 8-9, couplet 13.

⁶⁶² H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 413.

morts ; elle lui parle des femmes et des filles qu'il y va rencontrer⁶⁶³ : en Irlande, « terre des femmes, » *tir na m-ban*, est un des noms du pays des morts⁶⁶⁴.

L'Égypte ancienne croit à un jugement des hommes après la mort, doctrine étrangère aux Indo-Européens primitifs, comme à ces Juifs de l'Ancien Testament⁶⁶⁵, qui n'ont pas l'idée de châtiments dans l'autre vie pour les hommes coupables de crimes envers d'autres hommes. Mais l'Égypte a, comme les Indo-Européens, la doctrine d'une seconde vie, où l'homme défunt reçoit un corps nouveau, double du corps primitif, et mène une vie semblable à celle-ci. Il reçoit du maître universel ce que les rois et les princes dans cette vie distribuent à leurs fidèles, vivres, maisons, jardins, champs, et il prend part aux guerres que ce maître est obligé de soutenir contre son ennemi⁶⁶⁶.

La croyance à cette espèce de résurrection des morts est donc générale dans l'antiquité. Elle n'est pas une invention des druides, comme on pourrait le conclure de ce que disent César, Méla et Lucain : « Les druides, » raconte César, « veulent surtout persuader que les âmes ne meurent point, mais que des uns elles passent à d'autres après la mort ; ils pensent que c'est par cette croyance que principalement on excite le courage en ôtant aux hommes la crainte de la mort⁶⁶⁷. » « Des doctrines enseignées par les druides à l'aristocratie, » écrit Méla, « une seule s'est répandue dans le peuple, elle a pour objet de rendre les Gaulois plus braves à la guerre ; cette doctrine est que les âmes sont éternelles et qu'il y a une seconde vie chez les morts⁶⁶⁸. » « Suivant vous, » dit Lucain s'adressant aux druides, « les ombres ne vont pas au séjour silencieux de l'Erèbe, ni dans les pâles royaumes du profond *Dispater* ; le même esprit gouverne des membres dans un autre monde ; si vous savez ce que vous enseignez par vos chants, la mort est le milieu d'une longue vie⁶⁶⁹. » Cette doctrine est une tradition qui remonte plus haut que le druidisme.

⁶⁶³ *Echtra Condla*, § 6. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 120. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 389.

⁶⁶⁴ *The Voyage of Bran*, p. 14-15, couplet 30, vers 4 ; p. 28-29, couplet 60, vers 2 ; p. 30-31, § 62 ; cf. p. 10-11, couplet 20 ; p. 20-21, couplet 41. *Immram Maele Duin*, c. 28, publié par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. X, p. 62-71 ; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 485-488.

⁶⁶⁵ *Genèse*, XXXVII, 35 ; *Job*, III, 13-17.

⁶⁶⁶ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 192.

⁶⁶⁷ « Imprimis hoc volunt persuadere non interire animas ; sed ab allis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5.

⁶⁶⁸ « Unum ex his quae praecipiant in vulgus effluxit ; videlicet ut forent ad bella meliores : aeternas esse animas, vitamque alteram ad manes. » Méla, l. III, § 19.

⁶⁶⁹ *Vobis auctoribus umbrae :*

Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi

Il y a aussi dans la littérature celtique un détail curieux qui est presque universel dans le monde antique, c'est la nécessité d'une barque pour arriver au séjour des morts. Cette barque est connue dans la littérature la plus ancienne de l'Inde. Le *Rigvéda* en parle⁶⁷⁰. On la trouve dans des textes scandinaves⁶⁷¹ et même en Égypte⁶⁷². Les îles lointaines où suivant Hésiode, habitent une fois morts les héros célèbres de la guerre de Thèbes et de la guerre de Troie, ces îles de l'extrême Occident où, suivant la littérature irlandaise, tous les morts revivent en compagnie des dieux, ont été connues des Égyptiens.

Montée dans sa barque, l'âme du mort « pénétrait mystérieusement par la *fente* dans la mer occidentale, inaccessible aux vivants, et attendait la venue quotidienne du soleil mourant... La barque de dieu... s'arrêtait un moment aux frontières du jour; les âmes instruites en profitaient pour se faire reconnaître et recevoir à bord. Une fois admises, elles prenaient part à la manœuvre et aux batailles contre les dieux ennemis; mais elles n'avaient pas toutes le courage ou l'équipement nécessaires pour résister aux périls et aux terreurs du voyage; beaucoup s'arrêtaient dans les régions qu'elles traversaient... les îles du bon Osiris, qui les accueillait⁶⁷³. »

La mythologie chaldéenne loge aussi les âmes des morts dans une région que l'eau sépare du domaine des vivants. C'est l'Aralou, lieu ténébreux situé sous terre, suivant une première doctrine; à l'est du monde, suivant une seconde; au nord, d'après une troisième, celle-ci d'accord avec Homère quand le poète grec met l'entrée de l'Hadès au pays des Cimmériens. L'eau dont il s'agit en Chaldée est un fleuve⁶⁷⁴ comme le Styx hellénique, comme était dans la plus ancienne conception grecque l'Océan, voisin de la plaine *Elysée* et des îles des bienheureux⁶⁷⁵.

Immoler des esclaves sur la tombe du maître n'est pas seulement une pratique celtique et homérique; on voit, en Égypte, « des esclaves ou des vassaux, » — les *servi et clientes* gaulois de César, — « qu'on égorgeait sur la tombe, qui partaient avec le double du maître pour le servir au delà comme ils avaient fait en deçà

Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longae, canitis si cognita, vitae
Mors media est. (Lucaïn, *Pharsale*, I, 454-458.)

⁶⁷⁰ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 409.

⁶⁷¹ Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édit., p. 790, 791.

⁶⁷² Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 197.

⁶⁷³ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 197-198; cf. Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, 5^e édition, p. 256, 259, 433.

⁶⁷⁴ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 690, 691.

⁶⁷⁵ *Odyssée*, IV, 563-568. Hésiode, *Opera et dies*, 171.

de la tombe⁶⁷⁶. » L'économie des survivants fit remplacer par de petites statues les esclaves immolés sur les tombes. L'effet dans l'autre monde était le même : « Tandis que les petits bonhommes de pierre et d'émail peinaient et semaient consciencieusement, leurs maîtres jouissaient en pleine paresse de toutes les félicités, pêchaient à la ligne au milieu des flots, montaient en barque et se faisaient tirer à la cordelle par leurs serviteurs, etc.⁶⁷⁷ »

Ce qui fait absolument défaut dans la conception primitive, c'est la notion de peines et de récompenses dans l'autre vie. Elle est restée étrangère à la mythologie celtique comme à celle des Juifs antérieurement aux Machabées⁶⁷⁸. On la voit poindre dans l'*Iliade*, où il est question des châtiments infligés en l'Hadès aux parjures⁶⁷⁹ ; mais si les parjures sont punis, c'est à cause de l'insulte qu'en violant leur serment ils ont adressée aux dieux invoqués en prononçant la formule sacramentelle. Dans l'*Odyssee*, c'est aussi pour crime envers les dieux que sont punis Tityos, Tantale et Sisyphe⁶⁸⁰. En tous ces cas il s'agit de vengeance et non de justice dans le sens moderne du mot. Minos, qui juge les morts, ne s'occupe pas de leur conduite avant leur décès ; il est l'arbitre des querelles qu'ont entre eux les morts depuis leur arrivée dans l'Hadès⁶⁸¹.

La conception de l'autre vie comme une sanction morale, comme une réparation des injustices de cette vie-ci, récompensant l'homme vertueux qui n'a pas réussi en ce monde, punissant le méchant qui a dû son succès au crime, c'est, dans le monde indo-européen primitif, une notion inconnue ; elle a eu son berceau dans l'Égypte et dans l'Inde ; elle fait défaut au mosaïsme lui-même. La doctrine primitive est que les méchants sont, quand il y a lieu, punis en ce monde même. La prise de Troie est le châtiment du double crime commis par l'enlèvement d'Hélène et par l'inexécution du traité suivant lequel, Pâris ayant été vaincu par Ménélas, Hélène devait être restituée au vainqueur. En Irlande, le roi Lôigaire, fils de Niall, avait juré de ne pas réclamer aux habitants de Leinster l'impôt exorbitant appelé *Bóroma* ; il avait pris à témoin la terre, le soleil et le

⁶⁷⁶ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 193 ; cf. *De bello gallico*, l. VI, c. 19, § 4.

⁶⁷⁷ Maspero, *ibid.*, t. I, p. 194, 195.

⁶⁷⁸ Elle a pénétré dans la théologie talmudique. F. Weber, *Jüdische Theologie auf Grund des Thalmud und verwandter Schriften*, p. 341, 544.

⁶⁷⁹ *Iliade*, III, 278.

⁶⁸⁰ *Odyssee*, XI, 576-600 ; cf. Preller, *Griechische Theologie*, 1^{re} édit., t. II, p. 52, 267, 268. Nägelsbach, *Homerische Theologie*, 2^e édit., p. 407, 411.

⁶⁸¹ *Odyssee*, XI, 568-571. Nägelsbach, *Homerische Theologie*, 2^e édit., p. 412.

vent ; il viola son serment ; la terre, le soleil et le vent réunis lui ôtèrent la vie⁶⁸² ; il subit donc sa peine en ce monde.

Des deux conceptions grecques de l'autre vie, celle qui domine dans la littérature homérique est celle qui place les morts dans l'Hadès souterrain et ténébreux et les réduit à l'état de simple image *ειδωλον*⁶⁸³ et de souffle, *ψυχη*⁶⁸⁴, ou d'ombre, *σχια*⁶⁸⁵, semblable aux personnages qu'en dormant on voit apparaître en songe et qui disparaissent au réveil : telle est la mère d'Ulysse, que trois fois en vain le héros voulut saisir entre ses bras⁶⁸⁶.

Cet avenir n'a rien de bien séduisant. C'est ce que dit Achille vivant, c'est ce qu'il répète mort. Vivant il reçoit l'ambassade qui, envoyée par Agamemnon, est venue le prier de reprendre les armes pour la défense des Grecs vaincus par les Troyens. Il rejette cette demande ; il veut partir et retourner près de son père qui le mariera et lui laissera avec la royauté une belle fortune. S'il reste à Troie, il y mourra glorieusement ; mais la vie est préférable même à toutes les richesses que Troie a possédées au temps de sa splendeur et à toutes celles que renferme le temple d'Apollon Pythien⁶⁸⁷. Cependant le désir de venger Patrocle le fait changer de résolution, le retient sous les murs de Troie ; il y perd la vie. Il descend dans l'Hadès, où il règne sur les âmes de ceux de ses soldats qu'il y a trouvés. « Tu ne regrettes pas d'être mort », lui dit Ulysse ; ce n'est pas l'avis d'Achille ; il aimerait mieux, répond-il, vivre simple manouvrier au service d'un pauvre cultivateur qui le nourrirait mal : ce serait plus agréable que de régner sur tous les morts⁶⁸⁸.

Ce qui paraît avoir surtout frappé les Grecs, c'est l'ennui d'habiter une région si mal éclairée que l'*Hadès* ; je dis « mal éclairée », il semble même qu'elle n'était pas éclairée du tout. Sur la terre, au contraire, le soleil est la joie des hommes⁶⁸⁹. Voir la lumière du soleil et vivre, c'est la même chose dans la langue du héros Diomède⁶⁹⁰ et de la déesse Thétis⁶⁹¹, parlant l'un de lui-même, l'autre de son fils Achille.

⁶⁸² *Bóroma*, édition Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XII, p. 52-53 ; édition Standish Hayes O'Grady, *Silva Gadelica*, texte, p. 369 ; traduction, p. 409.

⁶⁸³ *Iliade*, XXIII, 72, 104. *Odyssée*, X, 83, 203, 476, 602.

⁶⁸⁴ *Iliade*, XXIII, 72, 104. *Odyssée*, X, 492, 530, 565 ; XI, 37, 51, 84, 90, 150, 205, 222, 387, 467-471, 538, 541, 564.

⁶⁸⁵ *Odyssée*, X, 495 ; XI, 207.

⁶⁸⁶ *Odyssée*, XI, 204-222.

⁶⁸⁷ *Iliade*, IX, 398-429.

⁶⁸⁸ *Odyssée*, XI, 485-491.

⁶⁸⁹ *Odyssée*, XII, 274.

⁶⁹⁰ *Iliade*, V, 120.

⁶⁹¹ *Iliade*, XVIII, 61.

La conception romaine n'est pas différente. Le séjour des morts est à la fois souterrain⁶⁹² et ténébreux⁶⁹³. Virgile, ne sachant comment expliquer le voyage d'Enée dans le séjour infernal, imagine que son héros y trouve une clarté semblable à celle de la nuit dans une forêt quand la lune répand à travers les feuilles sa lumière douteuse qui ôte à tous les objets leur couleur.

Ibant obscuri sola sub nocte per umbram
Perque domos Ditis vacuas et inania regna;
Quale per incertam Lunam sub luce maligna
Est iter in silvis, ubi caelum condidit umbra
Jupiter et rebus nox abstulit atra colorem⁶⁹⁴.

Si Virgile eût adopté la doctrine reçue, son héros n'aurait rien vu du tout.

La plaine *Elysée* d'Homère, les îles des bienheureux chez Hésiode, la plaine agréable, *Mag meld*, les îles des morts et des dieux chez les Celtes sont éclairées par le soleil; c'est un autre monde beaucoup plus beau, beaucoup plus séduisant que celui-ci. Voilà pourquoi les Celtes, dit Lucain, étaient si braves: « Les guerriers, sans hésiter, se précipitaient sur le fer de l'ennemi; la pensée de la mort ne les effrayait pas. À leurs yeux, il fallait être bien lâche pour épargner une vie qui allait recommencer⁶⁹⁵. »

Mais dans cette vie nouvelle il fallait retrouver un corps, des armes et tous les objets mobiliers dont on avait l'usage habituel. De là, nécessité d'une sépulture régulière, d'un tombeau contenant les objets dont un autre exemplaire était nécessaire au mort dans l'autre vie. Donner cette sépulture est un devoir de piété et d'humanité qui s'impose aux parents et aux amis.

On a émis à ce sujet une théorie nouvelle. La crainte des revenants serait la cause des funérailles. Si cette doctrine était la vraie, Achille n'aurait pas eu la prétention de refuser à Hector les funérailles qu'il donne si solennellement à Patrocle. Les pierres entassées sur la tombe ont pour objet d'empêcher la violation des sépultures par les animaux et les hommes, leur but n'est pas de faire obstacle au retour du mort. Le mort que l'on devrait craindre est l'ennemi laissé sans sépulture et que dévorent les chiens et les oiseaux; ce n'est pas le père, le frère, le fils ou

⁶⁹² « Imus in viscera terrae et in sede manium opes quaerimus. » Pline le Naturaliste, l. XXXIII, § 2.

⁶⁹³ « Tenebris tenentur Ditis aeterna domo. » Epitaphe romaine, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, 1^{re} édit., p. 220, n° 1009.

⁶⁹⁴ *Enéide*, l. VI, v. 268-272.

⁶⁹⁵ Inde ruendi

In ferrum mens prona viris, animaeque capaces

Mortis, et ignavum rediturae parcere vitae. (Lucain, *Pharsale*, l. I, v. 460-462.)

l'ami qu'on aime tendrement et dont on est également aimé. L'affection qu'on a pour lui est la cause des soins qu'on donne à sa sépulture; si on ne les donne pas, on néglige d'accomplir un de ces pieux devoirs qu'imposent la parenté et l'amitié; les dieux pourront punir l'oubli de ce devoir⁶⁹⁶. Mais le mort aime trop le vivant pour songer à lui nuire. Quand Patrocle, encore sans sépulture, vient trouver Achille endormi, et le supplie de lui rendre au plus tôt les derniers honneurs, il ne le menace d'aucune vengeance, il se borne à une prière⁶⁹⁷.

Entre le mode de sépulture des Celtes et celui des guerriers homériques, il y a une grande différence: le Celte pratique la sépulture par inhumation, le guerrier homérique est incinéré. Quand nous parlons de la sépulture par inhumation chez les Celtes, il faut bien comprendre. On ne brûlait pas, on enterrait le chef défunt avec armes, bijoux, vêtements et autres objets sans vie: on brûlait sur la fosse les animaux, les esclaves vivants qu'on envoyait avec lui dans l'autre monde. C'est déjà le système pratiqué dans les sépultures Mycéniennes fouillées par Schliemann et qui appartiennent à une civilisation antérieure à celle d'Homère⁶⁹⁸. Cette civilisation est, neuf ou dix siècles plus tard, celle des Celtes au temps de César, plus récemment celle des Irlandais à l'époque où, chez eux, s'établit le christianisme; c'est celle des populations latines et ombriennes à l'époque la plus ancienne où l'histoire remonte.

Il y a d'autre part une époque préhistorique, où, tant en Italie qu'en Gaule, l'usage dominant a été celui de l'incinération; c'est la coutume néolithique. L'usage de l'inhumation lui succéda; il est caractéristique de la période mycénienne, il doit avoir été celui des premiers Romains, il est celui des Celtes en Gaule et dans les îles Britanniques. Puis l'incinération revient à la mode; c'est la pratique usitée dans la littérature homérique; elle devient dominante à Rome et dans tout l'empire romain jusqu'au christianisme, qui la fait disparaître⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ « Μη τοι τι θεων μηνιμα γενωμοι. » *Odyssée*, XI, 73. « De peur que l'oubli où tu m'auras laissé ne provoque contre toi la colère des dieux. »

⁶⁹⁷ *Iliade*, XXIII, 62-92.

⁶⁹⁸ W. Helbig, *L'épopée homérique expliquée par les monuments*, traduction française de M. Trawinski, p. 65 et suiv. Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. IV, 1^{re} partie, p. 461 c. Cf. Henry Schliemann, *Mycènes*, traduction française de J. Girardin, p. 234, 235, 242, 245, 294, 373, 376. À Mycènes, les corps n'avaient été aucunement incinérés, quoi qu'en dise ce zélé chercheur qu'était Schliemann.

⁶⁹⁹ *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VII, 1^{re} partie. *Das privat Leben der Roemer*, 1^{re} partie, 2^e édition, p. 374-377. *Manuel des antiquités romaines, La vie privée des Romains*, traduite par Victor Henry, t. I, p. 437 et suiv. Comparer le mémoire de J. Grimm: *Ueber das Verbrennen der Leichen*, qui date de 1849, dans les *Kleinere Schriften*, t. II, p. 211-313. Ce mémoire, aujourd'hui arriéré sur bien des points, conserve cependant une grande valeur. Le texte de César, l. VI, c. 19, § 4, « servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat una cremabantur, »

L'avantage de l'incinération était de rendre inutile la violation de la sépulture, d'empêcher que cette violation produisît aucun effet sur la situation théorique du mort dans l'autre vie. J. Grimm suppose que l'incinération a été inventée par des populations nomades⁷⁰⁰ : celles-ci sont hors d'état de prendre soin de sépultures faites par inhumation dans un pays où l'on ne séjourne pas et d'en empêcher la violation.

Chez les Germains, on brûlait les riches, on enterrait les pauvres⁷⁰¹. Les riches incinérés échappaient au danger d'être déterrés ; les pauvres trouvaient leur sécurité dans leur misère.

Les funérailles sont certainement un des actes religieux les plus importants que l'homme connaisse. Mais il y a un autre acte qui tient dans toutes les religions une place considérable : c'est le sacrifice ; et de tous les sacrifices, le plus efficace est, suivant la croyance générale, le sacrifice humain ; le christianisme seul conçoit quelque chose de plus grand : le sacrifice divin.

On peut distinguer en Gaule, d'après César, deux sortes de sacrifices humains : 1° ceux qui ont pour objet la guérison des maladies ; 2° ceux dont le but est d'écarter le danger de mort par l'effet d'accidents, tel celui qui menace les hommes engagés dans une guerre⁷⁰².

De l'idée qui a inspiré les sacrifices de la première catégorie, sacrifices pour cause de maladie, il faut rapprocher la doctrine celtique qu'exprime un passage bien connu de César : « Apollon éloigne les maladies, » *Apollinem morbos depellere*⁷⁰³. Au début de l'*Iliade*, Apollon, pour venger Chrysès, son prêtre, envoie une maladie épidémique aux Grecs. Quand ceux-ci veulent calmer la colère du dieu et mettre un terme au fléau qui décime l'armée, ils font des sacrifices, les uns privés, que chaque Grec célèbre en particulier⁷⁰⁴, un autre public et plus solennel qu'Ulysse, au nom de l'armée, va offrir au dieu dans son temple⁷⁰⁵.

On a dit que, contrairement à ce que nous apprend la littérature postérieure, il n'y a pas eu de victime humaine offerte à Apollon dans cette solennelle ex-

est accepté comme exact par M. Salomon Reinach, suivant lequel l'incinération avait pénétré en Gaule dès l'époque de César. L'opinion de J. Quicherat est que César, habitué aux funérailles romaines, et sachant qu'il y avait un bûcher aux funérailles des grands seigneurs gaulois, n'a pas compris la différence entre le système romain et le système celtique.

⁷⁰⁰ *Kleinere Schriften*, t. II, p. 218.

⁷⁰¹ Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, 5^e édition, p. 602.

⁷⁰² « Qui sunt affecti gravioribus morbis, quique in proeliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant, aut se immolatueros vovent. » *De bello gallico*, l. VI, c. XVI, § 2.

⁷⁰³ *De bello gallico*, l. VI, c. XVII, § 3.

⁷⁰⁴ *Iliade* I, 315-318.

⁷⁰⁵ *Iliade*, I, 430-474.

piation⁷⁰⁶. Mais la restitution de Chryséïs à son père, le prêtre d'Apollon, est l'exact équivalent du sacrifice humain : elle est faite sans rançon. Agamemnon avait refusé de rendre Chryséïs moyennant une rançon, c'est-à-dire en acceptant la valeur vénale de la jeune fille ; il la rend sans rien recevoir en échange, il subit exactement la perte que lui ferait subir l'immolation de Chryséïs.

La cruauté, odieuse à nos yeux, qui nous révolte dans le sacrifice humain, n'a rien de répugnant aux époques primitives où nous transportent l'*Iliade* et l'*Odyssée*, témoin l'immolation de douze jeunes Troyens sur le bûcher de Patrocle⁷⁰⁷ ; une question domine alors toutes les autres ; c'est ce que nous pouvons appeler en langage moderne la question d'argent : l'argent, *pecunia*, vaut tout, la vie et même l'honneur ; Héphaïstos, surprenant Aphrodite, sa femme, en flagrant délit d'adultère, ne pense qu'à une chose, c'est à l'argent que son infortune doit lui rapporter : restitution par son beau-père du prix d'achat de la femme infidèle, dommages-intérêts à payer par le complice⁷⁰⁸. L'immolation d'une femme ou d'un homme sacrifié aux dieux, c'est une dépense de tant ; l'affaire est bonne si le dieu reconnaissant montre un peu de largesse en retour. Dans l'*Iliade*, on donne la femme vivante, comme le dieu l'avait demandée par l'organe de son prêtre ; on sacrifie, en outre, des bœufs : l'épidémie cesse, elle ne tue plus personne ; l'opération a donc été lucrative.

L'immolation de la victime humaine est une façon de donner cette victime au dieu qu'on invoque ; dans le cas de Chryséïs, le don a dû se faire sans ôter la vie à Chryséïs. Il y avait d'autres circonstances où la mort paraissait nécessaire ; c'était le cas le plus fréquent, quoiqu'il ne se présente ni dans l'*Iliade*, ni dans l'*Odyssée*.

Dès le sixième siècle avant Jésus-Christ, c'était en Grèce une doctrine universellement reçue que les sacrifices humains étaient un moyen de mettre un terme aux épidémies. Vers l'année 620 avant notre ère, disent les uns, 612 suivant un autre calcul⁷⁰⁹, des partisans de Cylon, qui aspirait à la tyrannie, s'étant emparés de l'Acropole d'Athènes, avaient été massacrés dans le temple même d'Athéna, en violation du droit d'asile. Un jugement provoqué par Solon, alors déjà fort influent, avait condamné les meurtriers à l'exil ; mais dans la quarante-sixième olympiade, 596-593, une maladie épidémique, causée, dit-on, par la colère non encore apaisée de la déesse, sévissait dans Athènes ; on recourut aux conseils du

⁷⁰⁶ Voyez Stengel, chez Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. V, p. 88.

⁷⁰⁷ *Iliade*, XXIII, 175, 176.

⁷⁰⁸ *Odyssée*, VIII, 318-319, 344-358.

⁷⁰⁹ Pauly, *Real encyclopädie*, t. II, p. 818 ; t. III, p. 192 ; t. VI, p. 1280.

crétois Epiménide, qui fit sacrifier des brebis et deux jeunes gens dont Diogène Laerce nous a conservé les noms. Alors l'épidémie cessa. Nous connaissons par le même auteur la date du voyage d'Epiménide⁷¹⁰. Elle est confirmée par Plutarque dans sa *Vie de Solon* (640-559), où il parle des relations que Solon eut avec Epiménide pendant que ce dernier se trouvait à Athènes⁷¹¹. Il est difficile d'admettre que le voyage d'Epiménide à Athènes n'ait eu lieu que dix ans avant le commencement des guerres médiques, c'est-à-dire en 502, comme le prétend Platon⁷¹²; en 502 Solon était mort depuis cinquante-sept ans. C'est donc dans la première moitié du sixième siècle avant J.-C., et même probablement au commencement de ce siècle, qu'un double sacrifice humain fut solennellement célébré dans Athènes sur le conseil d'Epiménide: Solon en fut probablement témoin.

L'épidémie athénienne dont Epiménide avait obtenu la cessation était causée par la vengeance d'Athéna: le temple de cette déesse avait été souillé par le meurtre des partisans de Cylon. C'était une cause exceptionnelle de maladie contagieuse. Plus souvent à Athènes le nom divin que nous rencontrons associé au danger de la mort causée par une épidémie est, comme dans l'*Iliade*, celui d'Apollon.

Une vieille idée grecque est que la mort, quand elle semble produite par la maladie ou la vieillesse, est en réalité l'effet de flèches invisibles lancées aux hommes par le dieu du soleil Apollon, aux femmes par la déesse de la lune Artémis. C'est ainsi qu'au premier livre de l'*Iliade*, vers 43-64, on voit Apollon percer de ses flèches, pendant neuf jours, les Grecs dans leur camp pour venger l'injure faite à son prêtre par Agamemnon. De même pour venger une parole insultante dite par Niobée à l'adresse de Latone, leur mère, Apollon de ses flèches tue les six fils de Niobée; Artémis, de la même manière, ôte la vie aux six filles de cette malheureuse femme; c'est au vingt-quatrième chant de l'*Iliade*, vers 602-609. Dans l'*Odyssée*, les flèches mortelles d'Apollon percent les hommes, celles d'Artémis, atteignent les femmes, sans que ni le dieu ni la déesse ait aucune vengeance à exercer. Suria est une île fertile où abondent les troupeaux, le vin, le froment, où la famine et les maladies sont inconnues; mais quand les habitants vieillissent, Apollon et Artémis arrivent avec leurs arcs, et de leurs douces flèches leur ôtent la vie⁷¹³. Ulysse, ayant évoqué les morts, voit apparaître sa mère; il lui demande comment elle a quitté la vie, si c'est par l'effet d'une longue maladie ou si elle

⁷¹⁰ Diogène Laerce, l. I, c. X, § 109, édit. Didot, p. 28-29.

⁷¹¹ Plutarque, *Solon*, 12. *Vies*, édit. Didot, t. I, p. 100, 101. Cf. Hérodote, l. V, c. LXXI, édit. Didot, p. 250; Thucydide, l. I, c. CXXVI, édit. Didot, p. 47.

⁷¹² Platon, *De legibus*, l. I, édit. Didot, t. II, p. 276, l. 15-21.

⁷¹³ *Odyssée*, XV, 403-411.

a été frappée par les douces flèches d'Artémis : « Ni l'un ni l'autre », lui répond sa mère, « ce qui m'a fait mourir c'est le chagrin que m'a causé ton absence⁷¹⁴. » Pénélope, irritée contre Antinoos, un des prétendants, souhaite qu'Apollon le perce d'une de ses flèches⁷¹⁵. Mélanthios, esclave d'Ulysse, ayant pris parti pour les prétendants, émet le vœu que Télémaque périsse frappé par une des flèches d'Apollon⁷¹⁶. Pénélope, découragée, dit qu'elle désire recevoir d'Artémis une douce mort⁷¹⁷. Cette pensée lui vient une seconde fois : « Artémis » s'écrit-t-elle, « déesse vénérable, fille de Zeus, puisses-tu, me lançant une flèche dans la poitrine, m'ôter au plus tôt la vie⁷¹⁸? »

Apollon, envoyant aux hommes la mort et les maladies qui la causent, pouvait aussi leur faire grâce de la vie en chassant les maladies. Cette grâce, on la demandait par des sacrifices, or, de toutes les victimes qu'on peut immoler, la plus éminente est l'homme; c'est la doctrine de l'Inde, comme celle de la Grèce et de Rome. L'Inde place les victimes dans l'ordre suivant : 1° homme, 2° cheval, 3° bête à cornes, 4° mouton, 5° chèvre⁷¹⁹. Chez les Germains, comme chez les autres peuples indo-européens, les sacrifices humains passaient pour exercer une action plus puissante que ceux d'animaux⁷²⁰.

La langue grecque possède un mot pour désigner la victime humaine dont l'immolation doit assurer le salut du peuple. Ce mot est *φαρμαχος*, qu'on peut traduire ici par « médecine préventive ». Il fut une époque archaïque où, dans la ville d'Athènes, le six des Thargélies, correspondant à peu près au milieu du mois de mai, on célébrait une fête dans laquelle deux hommes étaient immolés à Apollon, l'un pour l'expiation des fautes des hommes d'Athènes, l'autre pour l'expiation de celles des femmes. Le but était d'éloigner les épidémies⁷²¹. Apollon

⁷¹⁴ *Odyssée*, XI, 170-173, 198-203.

⁷¹⁵ *Odyssée*, XVII, 494.

⁷¹⁶ *Odyssée*, XVII, 251.

⁷¹⁷ *Odyssée*, XVIII, 202.

⁷¹⁸ *Odyssée*, XX, 61-63.

⁷¹⁹ Leist, *Graeco-italische Rechtsgeschichte*, p. 258; *Altarisches Jus gentium*, p. 284, 293, 315.

⁷²⁰ Voir les textes réunis par Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édit., p. 38-40, 1200, 1201; cf. Mogk, chez Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, t. I, p. 1123; Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, 5^e édit., p. 508, 509.

⁷²¹ Voyez l'article *Apollon*, chez Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. I, p. 430. À comparer les textes réunis dans le *Thesaurus linguae graecae*, t. VIII, p. 654, et surtout le passage suivant d'Helladios : « Οτι εθος ην εν 'Αθηναις φαρμαχους αγειν δυο, τον μεν υπερ ανδρων, τον δε υπερ γυναικων προς τον καθαρμον αγομενους. Και ο μεν των ανδρων μελαινας ισχαδας περι τον τραχηλον ειχε, λευκας δ' ατερος. Συβακχοι δε φησιν ωνομαζοντο. Το δε καθαρσιον τουτο λοιμικων νοσων αποτροπιασμος ην, λαβον την αρχην απο 'Ανδρογεω του Κρητος, ου τεθνηκοτος εν ταις Αθηναις παρανομως την λοιμικην ενοσησαν οι Αθηναιοι

avait un doublet en Arcadie, c'était Zeus Λυχαιος, auquel on sacrifiait ostensiblement des victimes humaines au quatrième siècle avant notre ère, quand Platon écrivait sa Πολιτεια⁷²², et cette pratique paraît s'être continuée mystérieusement sous l'empire romain, au moins jusqu'au second siècle avant J.-C.⁷²³. Le plus intéressant pour nous c'est que les Athéniens, ce peuple si éminent par ses arts, sa littérature, sa philosophie, ont cru qu'en immolant chaque année deux hommes au dieu de la mort, Apollon, on pouvait conserver la vie à un grand nombre d'autres personnes.

C'est à peu près la doctrine gauloise telle qu'on la connaît par J. César. « Ceux, » dit-il, « qui sont atteints de maladies graves, ... ou immolent des victimes humaines, ou font vœu d'en immoler, et pour ces sacrifices ils se servent du ministère des druides ; ils croient que, si pour vie d'homme on ne donne pas vie d'homme, on ne peut calmer la colère des dieux immortels. Des sacrifices de ce genre sont chez eux une institution publique⁷²⁴. » Ce qui a surtout frappé l'imagination des modernes, c'est la phrase où César nous montre les Gaulois construisant d'immenses statues de bois et d'osier qu'ils remplissaient d'hommes vivants et qu'ils brûlaient en l'honneur de leurs dieux⁷²⁵. Strabon parle de ces funèbres mannequins et des hommes qu'on y entassait, mais il ne dit pas que ces hommes fussent brûlés vifs, et il ajoute qu'avec ces malheureux on y mettait des animaux de toute espèce⁷²⁶. César et Strabon nous donnent probablement chacun dans

νοσον, και εκρατει το εθος αι καθαιρειν την πολιν τοις φαρμακοις. » Photius, *Bibliotheca*, édit. Immanuel Bekker, p. 534 B.

⁷²² Platon, Πολιτεια, l. II ; édit. Didot, t. II, p. 158, l. 34-38.

⁷²³ Pausanias, l. VIII, c. XXXVIII, § 7, édit. Didot, p. 415, dit qu'il ne lui serait pas agréable d'exposer en détail comment se fait le sacrifice : « Qu'il soit, » dit-il, « ce qu'il est et ce qu'il a été dès le commencement. » Έχετω δε ως εχει και ως εσχεν εξ αρχης. Cf. Frazer, *Pausanias' Description of Greece*, vol. IV, p. 189. On peut en rapprocher le texte suivant : « Νυν ουκ εν 'Αρκαδια μονον τοις Λυχαιοις, ουδ' εν Καρχηδονι τω Κρονω ωοινη παντες ανθρωποθυτουσιν » (Porphyre, *De abstinentia*, II, 27, édition d'Utrecht, 1757, t. II, p. 150). Pausanias écrivait dans la seconde moitié du deuxième siècle. Porphyre a vécu plus tard, de 233 à 304 environ. L'autorité de Porphyre peut être considérée comme inférieure à celle de Pausanias. Porphyre répète peut-être sans vérification la doctrine d'un auteur plus ancien ; il est difficile d'admettre que des sacrifices humains se soient encore faits en Grèce vers la fin du troisième siècle de notre ère.

⁷²⁴ *De bello gallico*, l. VI, c. XVI, § 2-3.

⁷²⁵ « Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent ; quibus succensis, flamma exanimantur homines. » *De bello gallico*, l. VI, c. XVI, § 4.

⁷²⁶ « Και κατασκευασαντες κολοσσον χορτου και ξυλων, εμβalonτες εις τουτον βοσκηματα και θηρια παντοια και ανθρωπους, ωλοκαυτουσιν. » Strabon, l. IV, c. IV, § 5 ; édit. Didot, p. 164, 165 ; Cougny, t. I, p. 142.

ces deux passages un arrangement plus ou moins complet d'un texte aujourd'hui perdu de Posidonios⁷²⁷.

L'usage des feux de la Saint-Jean est une continuation de cette coutume celtique. Le feu de la Saint-Jean a été allumé tous les ans à Paris, place de Grève en face de l'Hôtel de Ville, le 23 juin, veille de la fête, cela non seulement au moyen âge, mais encore au dix-huitième siècle, or il n'est pas autre chose qu'une forme atténuée de ces antiques sacrifices humains : et nos feux d'artifice n'en sont que le perfectionnement.

Le feu de la Saint-Jean a été d'un usage général en Europe ; il est la continuation d'usages plus anciens, à cette différence près que la date du 23 juin semble appartenir au Christianisme ; la date primitive était un peu plus tôt : à Athènes, comme nous l'avons vu, vers le milieu de mai ; à Rome, le 21 avril, le jour de la fête des *Palilia* ou *Parilia*⁷²⁸. Un sacrifice était une des cérémonies de la fête romaine⁷²⁹, et ce que ce sacrifice avait de particulier, c'est que les hommes et les animaux sautaient sur le feu du bûcher. Ovide le raconte ; il ajoute qu'il a fait trois fois lui-même ce saut périlleux :

« Per flammas saluisse pecus, saluisse colonos⁷³⁰.
Certe ego transilui positas ter in ordine flammas⁷³¹... »

Chez les Celtes, dans le groupe gaélique, la date choisie était le 1^{er} mai, qu'on appelait non point *Palilia* ou *Parilia*, mais *Beltene*. Sous le mot *Bealtuin* le dictionnaire gaélique de la *Highland Society* d'Ecosse cite un extrait du compte rendu statistique de la paroisse de Callander, dans le comté de Perth ; on y voit que le 1^{er} mai une personne désignée par le sort devait trois fois sauter sur le feu qu'on allumait ; c'est l'usage romain. Mais faire sauter les personnes et les animaux sur le feu du 1^{er} mai était dangereux, bien qu'on ait vu en France, dans notre siècle, des enfants sauter sur le feu de la Saint-Jean. Le glossaire de Cormac, IX^e ou X^e siècle nous apprend que les druides d'Irlande avaient introduit un perfectionnement qui consistait à allumer deux feux au lieu d'un ; évitant de faire sauter les animaux sur un feu unique, on les faisait passer entre les deux feux, et on considérait ce procédé comme un sûr moyen d'éviter les épizooties⁷³².

⁷²⁷ Karl Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. II, p. 182.

⁷²⁸ Sur cette fête, voir les textes auxquels renvoie Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, 2^e édit., t. VI, *Sacralwesen*, p. 207-208 ; *Manuel des antiquités romaines*, traduction de M. Brissaud, *Le Culte chez les Romains*, t. II, p. 249 et suiv.

⁷²⁹ Denys d'Halicarnasse, l. I, c. LXXXVIII ; édit. Didot, p. 68, l. 21, 22.

⁷³⁰ Ovide, *Fastes*, IV, 805.

⁷³¹ Ovide, *Fastes*, IV, 727.

⁷³² Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 6, traduction, p. 19.

Les textes irlandais ne nous enseignent pas qu'au moyen âge on brûlât dans ces feux des victimes. À Paris, au seizième siècle, on en brûlait encore ; il semble même qu'on les brûlait vivantes, comme les hommes dont parle César. Nous l'apprenons par un compte des dépenses de la ville de Paris. Le texte qui nous intéresse a été publié par Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris*, inf°, t. III, p. 632⁷³³ : « À Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sols parisis, pour avoir fourni durant trois années finies à la Saint-Jean 1573 tous les chats qu'il fallait au dit feu, comme de coutume ; même pour avoir fourni il y a un an, où le roi y assista, un renard pour donner plaisir à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient les dits chats. »

J. Grimm, dans sa *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, p. 569 et suivantes, a donné une savante étude sur les feux périodiques qui, chez les différents peuples, ont été originellement allumés pour brûler des victimes, et qui sont plus tard devenus des feux de joie. On y remarque l'usage fréquent de placer parmi les matières combustibles une roue, symbole du soleil⁷³⁴. Ainsi « en Poitou, pour célébrer la Saint-Jean, on entoure d'un bourrelet de paille une roue de charrette ; on allume le bourrelet avec un cierge béni, puis l'on promène la roue enflammée à travers la campagne, qu'elle fertilise, si l'on en croit les gens du pays⁷³⁵. »

Nos feux d'artifice, continuation des feux de joie du moyen âge et des feux qui, plus anciennement, brûlaient périodiquement des victimes humaines, mettent souvent sous les yeux des spectateurs des pièces tournantes qu'on appelle soleils ; c'est une forme perfectionnée de la vieille tradition païenne, c'est-à-dire du culte d'Apollon, cette personnification du plus grand des astres. La confusion faite sous l'empire romain, entre le dieu romain Jupiter et le dieu ou les dieux gaulois du soleil⁷³⁶, est ici sans intérêt.

Outre les sacrifices qui avaient pour objet d'écarter les maladies épidémiques, on en célébrait d'autres pendant les guerres pour assurer la victoire et éviter la mort dans les batailles. Les Gaulois immolaient à cet effet des victimes humaines⁷³⁷. *L'Iliade* ne nous offre pas l'exemple de sacrifices de ce genre. Agamemnon, trompé par un songe où la victoire lui a été promise, se prépare à livrer une grande bataille aux Troyens ; chacun sacrifie à l'un des dieux immortels et lui demande

⁷³³ Cf. Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, seconde édition, t. IV, p. 465-468.

⁷³⁴ Cf. H. Gaidoz, *Études de mythologie gauloise. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue*, Paris, Leroux, 1886, extrait de la *Revue archéologique*, 1884, 1885.

⁷³⁵ *Magasin pittoresque*, 1834, p. 71-72.

⁷³⁶ Gaidoz, *Études de mythologie gauloise*, précitées, p. 4 et suiv.

⁷³⁷ « Quique in proeliis periculisque versantur aut pro victimis homines immolant, aut se immolatos vovent. » *De bello gallico*, l. VI, c. XVI, § 2.

d'échapper à la mort et à la cruelle violence du dieu de la guerre, Arès; suit un sacrifice solennel célébré au nom de toute l'armée par Agamemnon⁷³⁸. Il n'est pas ici question de victimes humaines. Mais l'*Iliade* n'est pas la première épopée qu'aient possédée les Grecs. Elle cite elle-même une épopée plus ancienne, celle des Sept contre Thèbes⁷³⁹. Le texte primitif en est perdu, mais a servi de base à des compositions tragiques à l'aide desquelles on peut la reconstituer.

En voici un fragment. Il y avait à Thèbes un devin, nommé Tirésias, qui plus tard, évoqué par Ulysse, sortit du lugubre séjour des morts pour prédire comment se termineraient les épreuves du roi d'Ithaque, victime de la haine de Poséidon⁷⁴⁰. Tirésias vivait encore quand les sept héros vinrent assiéger Thèbes. C'est lui qui indique à Créon, futur roi de Thèbes, comment il pourra sauver la ville, qui est sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi: Créon aura, s'il le veut, à sa disposition, un remède efficace, φαρμακῆς, suivant l'expression consacrée: qu'il sacrifie son fils Ménoécé; Ménoécé est le cousin-germain des deux frères Étéocle et Polynice, qui se disputent le trône; il doit mourir immolé au dieu de la guerre Arès, ou Thèbes périra. Ménoécé, résigné à son sort fatal, monte sur le haut d'une tour, et là s'enfonce lui-même une épée dans la gorge⁷⁴¹.

Ménoécé, quoique fils du futur roi de Thèbes, de Créon qui va monter sur le trône après la mort prochaine d'Étéocle et de Polynice, n'est pas encore l'homme qui tient le premier rang dans la cité. Mais une doctrine plus radicale exige le sacrifice de la vie du chef lui-même. La légende grecque met parmi les premiers rois d'Athènes Codros, qui aurait vécu au onzième siècle avant notre ère, et qui, en renonçant héroïquement à la vie, assura la victoire à son peuple. Le discours de Lycurgue contre Léocrate, quatrième siècle avant J.-C., nous raconte cette antique légende: des ennemis ont envahi le territoire d'Athènes; l'oracle de Delphes déclare que ces ennemis s'empareront d'Athènes s'ils ne tuent pas le roi Codros; Codros, vêtu comme un mendiant, et armé, non d'une lance ni d'une épée, mais simplement d'une faux, sort de la ville et s'avance vers le camp ennemi; deux hommes en sortent pour l'observer; de sa faux il en tue un; l'autre, tirant son épée, le frappe mortellement⁷⁴²: ce fut le salut d'Athènes.

⁷³⁸ *Iliade*, II, 400-419.

⁷³⁹ *Iliade*, IV, 378; V, 804; VI, 223; X, 286; XIV, 114.

⁷⁴⁰ *Odyssée*, X, 492; XI, 90-151.

⁷⁴¹ Euripide, *Phoenissae*, vers 980-1092. Cf. Apollodore, *Bibliothèque*, I, III, c. XVI, § 7, alinéa 8; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 160. « Ἀπεκτείνε δὲ ἐκουσίως αὐτὸν κατὰ τὸ μόντευμα τὸ ἐκ Δελφῶν, » Pausanias, IX, c. 25, § 1; édition Didot, p. 464.

⁷⁴² Lycurgue, *Contra Leocratem*, § 85-87. *Oratores attici*, édit. Didot, t. II, p. 15-16.

Agamemnon, malgré sa bravoure, *Iliade*, livre XI, est vaincu par les Troyens après le songe trompeur que Zeus lui a envoyé au II^e livre; c'est que, s'il risque sa vie quand il compte sur sa force physique et son adresse pour échapper aux dangers des combats, il n'a pas le froid courage qui va au-devant d'une mort certaine pour le salut de la patrie, ainsi que l'a fait Codros. Il est égoïste comme roi, ainsi qu'il l'a été comme mari quand il a comparé Chrysis, sa maîtresse, à Clytemnestre, sa femme légitime, en donnant la préférence à sa maîtresse⁷⁴³. Sa mort par la complicité d'un rival et d'une femme adultère⁷⁴⁴ est la conséquence naturelle de cette préférence; de même la défaite des Grecs par les Troyens est le résultat de la sage lâcheté qui fait le fond de son caractère politique. Il avait à Aulis, suivant la légende, sacrifié sa fille pour obtenir un vent favorable⁷⁴⁵; sa conduite alors avait été celle du juif Jephthé; Jephthé promit à Dieu, pour obtenir la victoire, la première victime qui se présenterait à lui: cette victime fut sa fille⁷⁴⁶. Quelle supériorité ont sur lui Codros à Athènes, les Déciius à Rome! Les Déciius, au quatrième siècle avant notre ère et au commencement du troisième, vont désarmés à la mort pour assurer la victoire à leurs soldats; c'est leur vie à eux-mêmes qu'ils sacrifient pour le salut de la patrie⁷⁴⁷.

La Judée, au temps les plus héroïques, n'a jamais eu de Déciius, pas plus que de Régulus ou de Lucrèce. Agamemnon et Jephthé donnent la vie de leurs enfants, c'est le système carthaginois, c'est celui des peuples qui seront vaincus; la victoire finale des Grecs à Troie n'est en rien l'œuvre d'Agamemnon, qui n'a su que retarder ce résultat définitif préparé par l'héroïsme de ses subordonnés, dont Achille est le plus éminent. Au moment de livrer aux Troyens une bataille qu'il espère décisive, Agamemnon immole un bœuf et adresse à Zeus une prière: «Puissé-je,» dit-il, «avant le soir voir la maison de Priam s'écrouler dans les flammes, le fer pénétrer dans la poitrine d'Hector, et ses compagnons autour de lui étendus dans la poussière⁷⁴⁸!» Mais ce vœu ne fut pas exaucé. Et pourquoi? Si Agamemnon avait été un autre homme, il aurait consulté Calchas. Calchas lui aurait fait la même réponse que l'oracle de Delphes à Codros. Agamemnon aurait été, à l'imitation de Codros, et comme le firent plus tard les Déciius, cher-

⁷⁴³ *Iliade*, I, 113-115.

⁷⁴⁴ *Odyssée*, II, 265-304; XI, 409-411.

⁷⁴⁵ Eschyle, *Agamemnon*, vers 109-159, 184-249.

⁷⁴⁶ *Juges*, XI, 30, 31.

⁷⁴⁷ Tite-Live, VIII, 9, 10; X, 28, 29. M. Mommsen, *Römische Geschichte*, 6^e édit., t. I, p. 355 note, croit probablement avec raison que le récit relatif au premier Déciius est fabuleux.

⁷⁴⁸ *Iliade*, II, 412-418.

cher sans armes la mort donnée par la main de l'ennemi, mais alors il n'y avait plus d'*Iliade*.

L'héroïsme de Ménoécé à Thèbes, de Codros à Athènes, des deux Décus à Rome, appartient à un âge tout à fait primitif de la civilisation. Un temps vient où des actes semblables paraîtraient inspirés par la folie. Les progrès de la civilisation dans le monde antique abaissent les courages; pour obtenir d'avance la certitude de la victoire, il faut toujours des victimes, mais au lieu de se sacrifier soi-même on immole des prisonniers de guerre.

Voulant assurer le succès de la bataille de Salamine, l'Athénien Thémistocle, en exécution d'un oracle, fit immoler trois jeunes et beaux captifs perses; c'était en 479⁷⁴⁹, au siècle où, dans Athènes même, Phidias sculpta ses chefs-d'œuvres, où, dans la même ville, Eschyle, Sophocle et Euripide composèrent leurs immortelles tragédies, et Socrate enseigna. Plus de deux siècles après, en 216, un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque furent enterrés vivants à Rome; cet acte cruel devait garantir le triomphe des Romains⁷⁵⁰; le temps héroïque des Décus était passé. Quoi qu'il en soit, les sacrifices humains, faits ou promis chez les Gaulois, suivant César, *De bello gallico*, VI, 16, 2, par les guerriers qui sont exposés à périr dans les combats, sont le résultat d'une doctrine fataliste, universelle dans le monde antique: nécessité de morts avec possibilité d'échange.

Cette doctrine explique par exemple comment, au désespoir des pères, les prisonniers de guerre faits par les Gaulois ne pouvaient être rachetés et pourquoi ces malheureux étaient immolés aux dieux dans de sanglants sacrifices⁷⁵¹. On croyait que leur mort cruelle assurait à d'impitoyables vainqueurs la continuation de la vie. De là l'indignation oratoire de Cicéron quand, plaidant pour Fonteius, il prétend qu'on doit refuser toute valeur aux témoignages des Gaulois contre son client. Suivant lui, ce qui fait l'importance du témoignage, c'est son caractère religieux: or, dit-il, « que doit-on penser de la religion d'un peuple qui sous l'empire de la crainte, voulant apaiser la colère des dieux, souille par des sacrifices humains les autels et les temples? Ils ne croient pas pouvoir pratiquer la religion sans la violer par un crime. Qui l'ignore? Ils ont conservé jusqu'à ce jour la barbare coutume d'immoler des hommes. Quelle peut être la bonne foi des gens qui croient pouvoir par un crime et par le sang humain apaiser la colère divine. » À lire Cicéron, il semblerait que les Gaulois ont seuls dans l'antiquité pratiqué les sacrifices humains.

⁷⁴⁹ Tite-Live, I. XXII, c. LVII, § 6.

⁷⁵⁰ Plutarque, *Thémistocle*, c. XIII, § 2-5; *Vies*, édit. Didot, t. I, p. 142, 143.

⁷⁵¹ Tite-Live, I. XXXVIII, c. 47. Diodore de Sicile, I. XXXI, c. 13; édit. Didot, t. II, p. 499; Cougny, t. II, p. 448.

Les sacrifices aux dieux semblent un moyen d'exercer une action sur la marche future des événements; ils ne sont pas le seul. Il y a d'autres pratiques, qu'il est essentiel d'observer si l'on ne veut pas se préparer de grands désagréments pour l'avenir. Il faut éviter certains actes et certains nombres.

Ainsi on aurait fort à se repentir de l'imprudence que l'on commettrait si l'on négligeait de se laver les mains avant d'offrir aux dieux un sacrifice ou même une simple libation⁷⁵²; c'est une mesure de propreté respectueuse, elle ne suffirait pas quand on vient de tuer quelqu'un et qu'on est couvert de sang. Tel est le cas d'Hector, lorsque, après avoir frappé mortellement dans la mêlée plusieurs guerriers grecs, il rentre dans Troie pour prier sa femme et les vieillards de faire un sacrifice aux dieux; quant à lui, il s'abstient. « Avec mes mains impures, » dit-il, « je n'ose verser du vin noir en l'honneur de Zeus; il n'est pas permis d'adresser une prière au maître des nuées, au fils de Cronos, quand on est souillé de sang et de boue⁷⁵³. »

Ceci explique pourquoi en Gaule les druides au temps de César ne prennent point part à la guerre⁷⁵⁴. Leur rôle est d'apporter la paix. Quand deux armées sont en présence, que les épées sont tirées, les lances abaissées, on voit les druides et les bardes se précipiter entre les bataillons opposés et calmer la fureur des guerriers qui allaient s'entretuer⁷⁵⁵; après avoir ainsi sauvé les vies que la guerre allait trancher, ils immolent des victimes humaines qu'ils sacrifient aux dieux, mais en les brûlant, par conséquent sans verser de sang⁷⁵⁶. Il est évident que l'exemption du service militaire qu'ils avaient obtenue était présentée par eux non comme un privilège, mais comme le résultat d'une prohibition divine, ce qu'on appela plus tard en Irlande *geiss*. Les folkloristes, qui prennent leurs exemples chez les populations sauvages de l'époque moderne, ont mis à la mode le mot *tabou*. En droit canonique on dit *irrégularité*. Le prêtre chrétien qui a versé le sang humain devient irrégulier: dès lors les fonctions sacrées lui sont interdites, comme elles le sont par exemple au bigame.

Une autre règle, d'un caractère plus général, est de prendre la droite quand on est en route. Lors de la course de chevaux qui fut faite en l'honneur de Patrocle,

⁷⁵² *Iliade*, IX, 171-177; XXIII, 40-41; XXIV, 302-305; cf. I, 313-314. Cf. R. Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 89, 90, 91.

⁷⁵³ *Iliade*, VI, 263-268.

⁷⁵⁴ « Druides a bello abesse consueverunt. » *De bello gallico*, I, VI, c. 14, § 1.

⁷⁵⁵ Diodore de Sicile, I, V, c. 31, § 6; édit. Didot, t. I, p. 273, l. 9-13. Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 392.

⁷⁵⁶ « Pro victimis homines immolant aut se immolatuos vovent, administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur. » *De bello gallico*, I, VI, c. 16, § 2.

Nestor adressa à son fils Antilochos des conseils qui nous montrent en quoi devaient consister dans cette solennité hippique le rôle du cocher. L'extrémité du champ de courses était marquée par une borne autour de laquelle il fallait tourner pour revenir ensuite au point de départ⁷⁵⁷. C'était le cheval de gauche qui devait en ce moment être le plus près de la borne⁷⁵⁸, et la roue devrait approcher le plus possible de la borne⁷⁵⁹ sans se briser contre elle⁷⁶⁰. Le char devait donc arriver à droite de la borne et revenir par la gauche après avoir tourné autour.

Prendre la droite est encore l'usage général du cocher français, et il fut un temps où l'on attachait généralement à cette pratique une valeur superstitieuse. Quand la reine Medb, attristée par des pressentiments douloureux, se mit en route pour la grande expédition où elle devait s'emparer du taureau de Cooley, son cocher, pour repousser les mauvais présages, fit faire au char un tour à droite⁷⁶¹. Le principe général indo-européen est de considérer la droite comme de bon augure, et la gauche comme le côté mauvais.

Chez les Grecs, un coup de tonnerre à droite⁷⁶², un oiseau qui vole à droite, annoncent le bonheur⁷⁶³. Les mêmes signes à gauche sont de mauvais présages⁷⁶⁴. Hector, qui n'est pas grec, se moque de ce mode de divination⁷⁶⁵.

Les Étrusques, qui n'étaient pas indo-européens, mettaient à gauche les présages heureux, à droite les mauvais; cette mode fut introduite à Rome par les aruspices d'Etrurie: les *sinistrae aves*, le tonnerre à gauche, annonçaient le bonheur; les *dextrae aves*, le tonnerre à droite, le malheur⁷⁶⁶. C'est le contraire de l'usage grec et celtique; le mot «sinistre» en français a pris un sens conforme à l'usage celtique, que nos cochers suivent encore lorsque dans les rues de Paris ils prennent la droite: se détourner à gauche y est défendu; c'est, pour parler comme les Irlandais, une sorte de *geiss*, ou, comme disent les folkloristes, un *tabou*.

Dans le même ordre d'idées rentre le préjugé qui attache une idée favorable à certains nombres, à l'exclusion des autres. Les bons nombres sont: *trois* et son

⁷⁵⁷ *Iliade*, XXIII, 309, 462, 466.

⁷⁵⁸ *Iliade*, XXIII, 338.

⁷⁵⁹ *Iliade*, XXIII, 339, 340.

⁷⁶⁰ *Iliade*, XXIII, 341, 467.

⁷⁶¹ *Lebor na hUidre*, p. 55, col. 1, l. 35.

⁷⁶² *Iliade*, II, 253.

⁷⁶³ *Iliade*, X, 274, 275; XIII, 821; *Odyssée*, II, 146-154; XV, 160-178; 525-534; XVII, 150-160.

⁷⁶⁴ *Iliade*, XII, 201-229; *Odyssée*, XX, 242-246.

⁷⁶⁵ *Iliade*, XII, 239-240.

⁷⁶⁶ Mommsen et Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. VI, *Sacralwesen*, 2^e édition, p. 403, 404; traduction de M. Brissaud, *Le Culte chez les Romains*, t. II, p. 115.

carré qui est *neuf*, *sept* et son carré qui serait *quarante-neuf*, mais qui est devenu, en nombre rond, *cinquante*. Le nombre *douze* semble compris dans la série.

Trois est un nombre divin. C'est le nombre des degrés de parenté en ligne directe, père, grand-père, bisaïeul, qui sont la base de la famille indo-européenne⁷⁶⁷; c'est le nombre des générations au milieu desquelles Nestor a vécu⁷⁶⁸; c'est le nombre aussi des plus anciennes divinités : la terre, le ciel et l'eau, spécialement l'eau du Styx, ces trois dieux redoutables par qui jurent Héra⁷⁶⁹ et Calypso⁷⁷⁰; la terre, le ciel et la mer qu'Héphaïstos a représentés sur le bouclier d'Achille⁷⁷¹; c'est le nombre de ces fils de Cronos qui se partagent l'empire du monde : Zeus, qui a le ciel; Poséïdon, les mers; Hadès, le séjour souterrain des morts.

La triade est également connue des Irlandais : les *Túatha dé Danann*, population divine dont les historiens chrétiens ont fait une race humaine⁷⁷², ont à leur tête trois dieux, *tri déi*, sur les noms desquels les textes ne sont pas d'accord⁷⁷³. Le roi suprême légendaire d'Irlande, Lugaid, a trois pères qui sont trois frères, époux de leur soeur⁷⁷⁴.

De cette conception de la triade est issue l'idée bizarre de personnages ayant sur un seul corps trois têtes, comme le Géryon grec⁷⁷⁵ dans les monuments les plus anciens, et comme le chien infernal Cerbère à partir de Sophocle⁷⁷⁶. De là aussi les dieux à trois têtes⁷⁷⁷ ou à trois visages sur une seule tête⁷⁷⁸, sculptés par les artistes gallo-romains.

Là est sans doute l'origine de l'assollement triennal que la science moderne a tant de peine à combattre. De là l'usage celtique de disposer les axiomes sous la forme ternaire : « Honorer les dieux, ne rien faire de mal, agir en brave » est

⁷⁶⁷ Leist, *Graeco-italische Rechtsgeschichte*, p. 20, 21.

⁷⁶⁸ *Iliade*, I, 250, 251.

⁷⁶⁹ *Iliade*, XV, 36-38.

⁷⁷⁰ *Odyssée*, V, 184-186.

⁷⁷¹ *Iliade*, XVIII, 483.

⁷⁷² *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 57, 174, 222, 249, 260; t. II, p. 140-191, 226-336; t. V, p. 402-448.

⁷⁷³ *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 145, 372; t. V, p. 424, 532; cf. *ibid.*, p. 408.

⁷⁷⁴ *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 274, 275.

⁷⁷⁵ F.-A. Voigt, chez Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. I, col. 1630-1633.

⁷⁷⁶ Voir le même Lexique, t. II, col. 1126.

⁷⁷⁷ Autel de Beaune; Alexandre Bertrand, *Nos origines, la religion des Gaulois*, p. 317.

⁷⁷⁸ Autels de Reims, de Dennevy (Saône-et-Loire); tricéphale du cabinet Lucas à Reims, vases avec tricéphale du cabinet des médailles de Paris et du Musée de Mons (Belgique), *ibid.*, p. 316, 344, 370, 371.

une maxime druidique conservée par Diogène Laerce⁷⁷⁹. On peut comparer les triades galloises.

L'idée grecque est que le chiffre *trois* constitue quelque chose de complet ; toutefois, pour atteindre la perfection, quand il s'agit non pas de faits simultanés, mais de faits successifs, le nombre *trois* doit être dépassé ; il faut qu'il soit « franc, » comme on dit en droit français ; on ne doit compter ni le jour de départ, ni le jour d'arrivée. Ainsi que J. Grimm l'a fait observer, il est d'usage courant, en français, de dire « huit et quinze jours » pour « sept et quatorze⁷⁸⁰ ; » de même on ne compte *trois*, en Grèce, qu'une fois le nombre suivant entamé.

Trois fois Patrocle veut monter sur le mur de Troie, c'est à la quatrième qu'il est repoussé définitivement par Apollon⁷⁸¹. Trois fois il se précipite sur les Troyens ; à la quatrième, Apollon le désarme⁷⁸². Achille s'élance trois fois sur Hector qu'Apollon protège, à la quatrième fois, il reconnaît l'inutilité de ses efforts⁷⁸³. Diomède a déjà eu avec Enée semblable aventure ; après s'être trois fois élancé sur Enée, avoir été chaque fois repoussé par Apollon, il a été à la quatrième attaque contraint à la retraite par les menaces du dieu⁷⁸⁴. Télémaque essaye en vain trois fois de tendre l'arc d'Ulysse ; s'il eût voulu, à la quatrième tentative, il aurait réussi, mais il y renonce pour en laisser l'honneur à son père⁷⁸⁵.

À ces exemples d'insuccès, comparons les suivants : Poséidon, partant de Samothrace, se rend à Aigai ; il fait trois pas, au quatrième il est arrivé⁷⁸⁶. Pénélope se joue des prétendants pendant trois ans, sous prétexte d'une étoffe qu'elle a commencé de tisser, qu'elle veut achever et qui doit servir aux funérailles de Laerte, son beau-père ; la quatrième année est commencée : le triomphe de cette ruse est assuré par le retour d'Ulysse et par le massacre des audacieux qui prétendaient s'emparer de sa femme⁷⁸⁷. Achille, poursuivant Hector, lui fait faire trois fois le tour des remparts de Troie⁷⁸⁸ ; c'est à la quatrième fois, qu'Hector s'étant arrêté, le héros grec, vainqueur enfin d'une façon définitive, le tue⁷⁸⁹.

⁷⁷⁹ Diogène Laerce, *Proœmium*, 5 ; édit. Didot, p. 2, l. 22-23 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. V, p. 84. J'ai déjà dit que je dois à M. Salomon Reinach l'indication de ce passage.

⁷⁸⁰ *Deutsche rechtsalterthümer*, 2^e édit., p. 215. À comparer l'article 1033 du Code de procédure français.

⁷⁸¹ *Iliade*, XVI, 702-703.

⁷⁸² *Iliade*, XVI, 783-804.

⁷⁸³ *Iliade*, XX, 445-448.

⁷⁸⁴ *Iliade*, V, 436-443.

⁷⁸⁵ *Odyssée*, XXI, 125-129.

⁷⁸⁶ *Iliade*, XIII, 20, 21.

⁷⁸⁷ *Odyssée*, II, 89-106 ; XIII, 377 ; XIX, 141-152 ; XXIV, 141, 142.

⁷⁸⁸ *Iliade*, XXII, 165, 251.

⁷⁸⁹ *Iliade*, XXII, 208-213, 365-367.

On comprend pourquoi le duel d'Ajax et de Diomède, aux funérailles de Patrocle, est terminé, grâce à l'intervention des témoins, aussitôt après la troisième attaque⁷⁹⁰ ; ce duel était un jeu, et si la quatrième attaque avait eu lieu, un des deux combattants y aurait péri. L'armée grecque, raconte Andromaque, a trois fois tenté l'assaut de la ville de Troie, du côté le plus faible du rempart, mais elle n'a pas réussi⁷⁹¹ ; nous savons la cause de cet insuccès : la quatrième tentative n'a pas encore été faite ; voilà pourquoi le résultat de la guerre est encore incertain. Ulysse, à l'entrée des enfers, essaye trois fois d'embrasser l'ombre de sa mère, elle lui échappe aussitôt ; il n'a pu lui tendre une quatrième fois les bras : on ne réussit qu'à la quatrième fois.

C'est conforme à l'usage du cultivateur homérique comme du cultivateur français moderne : avant d'aller avec des chevaux ou des bœufs chercher la récolte d'un champ de blé, il faut aller avec eux le labourer trois fois⁷⁹².

Cette conception de la nécessité d'une quatrième tentative pour assurer le succès paraît avoir pénétré dans la littérature celtique. Les trois ouvriers divins qui, à la bataille de Moytura, réparent les armes des *Túatha dé Danann* font chacun leur travail en trois mouvements, mais il en faut un quatrième pour terminer l'ouvrage⁷⁹³. Dechtere, sœur du roi d'Ulster, et cinquante jeunes filles enlevées à la fois par le dieu Lug disparaissent pendant trois ans ; une fois ce délai écoulé, on les retrouve, mais c'est la quatrième année⁷⁹⁴.

Toutefois, ce développement du chiffre *trois* n'apparaît, en Irlande comme en Grèce, que lorsqu'il s'agit de faits successifs. Dans le principal cycle épique de l'Irlande, trois héros tiennent le premier rang parmi les guerriers. Ce sont : Lôggaire Bûadach, Conall Cernach, Cûchulainn. Les cheveux de Conall ont trois couleurs ; il y a trois couleurs sur les joues de Cûchulainn⁷⁹⁵. Les fils d'Usnech, dont l'un est le mari de la malheureuse Derdriu, sont trois. Trois est aussi le nombre des Horaces et des Curiaces, ces héros légendaires de l'histoire romaine.

Le carré de *trois* est *neuf*. De là les neuf muses grecques. Neuf hérauts contiennent la foule des Grecs rassemblés⁷⁹⁶. Quand Hector défie le plus brave des Grecs, neuf guerriers s'offrent pour le combattre⁷⁹⁷. Héphaïstos représente sur le bou-

⁷⁹⁰ *Iliade*, XXIII, 817-823.

⁷⁹¹ *Iliade*, VI, 435-438.

⁷⁹² *Iliade*, XVIII, 542.

⁷⁹³ *Bataille de Moytura*, publiée par Whitley Stokes, § 122 ; *Revue celtique*, t. XII, p. 92-95 ; *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 432.

⁷⁹⁴ *Conception de Cûchulainn*. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 26 et suiv.

⁷⁹⁵ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 111, 115.

⁷⁹⁶ *Iliade*, II, 96, 97.

⁷⁹⁷ *Iliade*, VII, 161.

clier qu'il fabrique pour Achille neuf chiens gardant un troupeau⁷⁹⁸. Patrocle a neuf chiens⁷⁹⁹. À Pylos, on célèbre un sacrifice devant le peuple assemblé; il y a neuf bancs; sur chaque banc, cinq cents hommes sont assis, et chacun de ces neuf groupes humains offre neufs bœufs au dieu Poséidon⁸⁰⁰. Ulysse, navigant avec une flotte de douze vaisseaux, aborde en une île où il prend un gibier abondant; il en fait le partage, il attribue neuf chèvres à l'équipage de chaque vaisseau⁸⁰¹. Chez les Phéaciens, les juges des jeux sont au nombre de neuf⁸⁰². Neuf est le nombre des degrés qui constituent la famille indo-européenne, trois en ligne directe ascendante, trois en ligne directe descendante, trois en ligne collatérale⁸⁰³.

Le caractère magique de ce nombre apparaît en Irlande. Dans la seconde moitié du septième siècle, une épidémie terrible enleva les deux tiers de la population; saint Colman se réfugia avec ses élèves dans une île séparée de la côte d'Irlande par une distance de neuf vagues; car, dit un auteur irlandais du moyen âge, les savants racontent que cet intervalle fait obstacle au passage de l'épidémie⁸⁰⁴. Lorsque les hommes, les fils de Mile, vinrent en Irlande pour faire la conquête de cette île sur les dieux, c'est-à-dire sur les *Túatha dé Danann*, ils durent, avant de débarquer, reculer en arrière à une distance de neuf vagues⁸⁰⁵, pour laisser honorablement à ceux qu'ils allaient vaincre le temps de faire leurs préparatifs de défense. Morann, fils du roi Cairpre Cenncaitt, était né difforme; on lui fit prendre un bain de mer, et quand la neuvième vague l'atteignit, il se trouva guéri⁸⁰⁶. L'apparition de jolies troupes d'oiseaux fut un des phénomènes qui annoncèrent la naissance du grand héros Cûchulainn; ces troupes étaient au nombre de neuf⁸⁰⁷.

Quand il s'agit d'événements successifs en Grèce, il faut que le nombre *neuf* soit franc, par conséquent dépassé. Pour le nombre *trois* nous avons vu la même règle. Le siège de Troie a duré neuf ans; Troie succombe dans le courant de la

⁷⁹⁸ *Iliade*, XVIII, 578.

⁷⁹⁹ *Iliade*, XXIII, 173.

⁸⁰⁰ *Odyssée*, III, 4-8.

⁸⁰¹ *Odyssée*, IX, 154-160.

⁸⁰² *Odyssée*, VIII, 258.

⁸⁰³ Leist, *Graeco-Italische Rechtsgeschichte*, p. 20, 21.

⁸⁰⁴ Préface à l'hymne de Colman. Whitley Stokes, *Góidélíca*, 2^e édit., p. 121; cf. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 838.

⁸⁰⁵ *Dar nóí tonna*. Livre de Leinster, p. 13, col. 1, l. 39; cf. *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 256.

⁸⁰⁶ *Echtra Cormaic*, chez Windisch et Whitley Stokes, *Irische Texte*, t. III, p. 189, 207.

⁸⁰⁷ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 136, l. 15; p. 137, l. 1, 2. Cf. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 34-35.

dixième année⁸⁰⁸. L'épidémie qui vient ravager le camp des Grecs au début de l'*Iliade* dure neuf jours et se termine le dixième⁸⁰⁹. Phoenix, retenu prisonnier par ses amis pendant neuf jours, s'enfuit la dixième nuit⁸¹⁰. Priam, ayant racheté le cadavre d'Hector, le pleure pendant neuf jours; c'est le dixième jour qu'on met le feu au bûcher⁸¹¹. Les enfants de Niobée sont restés neuf jours sans sépulture, et leurs funérailles ont été célébrées le dixième⁸¹². Quand les voyages d'Ulysse sur mer le conduisent vers un séjour agréable, ils durent neuf jours et se terminent le dixième; ce fut ainsi qu'il arriva dans l'île de Calypso⁸¹³, dans celle des Lotophages⁸¹⁴, dans celle des Thesprotes⁸¹⁵; sans la faute de ses compagnons, son retour à Ithaque n'aurait pas été autant retardé, et, parti de l'île d'Eole, il serait rentré dans sa patrie le dixième jour, après neuf jours de navigation⁸¹⁶.

Le chiffre *neuf* peut être doublé et même triplé. Il est doublé aux funérailles d'Achille; on ne met le feu au bûcher que le dix-huitième jour, et c'est le dix-neuvième qu'on recueille les os du défunt⁸¹⁷. Le voyage d'Ulysse pour aller d'Ogygie, île de Calypso, dans l'île des Phéaciens, dure le double des précédents voyages: dans ceux-là il arrivait le dixième jour; cette fois-ci c'est le vingtième⁸¹⁸. Le siège de Troie s'est terminé au bout de neuf ans, c'est-à-dire la dixième année: Ulysse rentre à Ithaque la vingtième année⁸¹⁹, c'est-à-dire après deux périodes de neuf années franches, formant un total de dix-neuf ans.

Dix-huit ans = 2 x 9 est en Irlande le nombre fatal fixé par le druide à Mael Duin. Mael Duin ne doit pas emmener, lui compris, plus de dix-huit hommes, c'est le nombre des compagnes qui les accueilleront dans l'île des femmes, et tant que ce nombre d'hommes est dépassé, Mael Duin ne rencontre que mésaventures⁸²⁰.

Le chiffre *neuf* est triplé dans les aventures de Bran, fils de Febal; le nombre des navigateurs et celui des femmes aimables qui reçoivent leur visite est élevé

⁸⁰⁸ *Iliade*, II, 134, 329; XII, 15. *Odyssée*, V, 107; XIV, 240, 241.

⁸⁰⁹ *Iliade*, I, 53-474.

⁸¹⁰ *Iliade*, IX, 470-476.

⁸¹¹ *Iliade*, XXIV, 664, 665, 784-787.

⁸¹² *Iliade*, XXIV, 610-612.

⁸¹³ *Odyssée*, VII, 253; XII, 447.

⁸¹⁴ *Odyssée*, IX, 82, 83.

⁸¹⁵ *Odyssée*, XIV, 314, 315.

⁸¹⁶ *Odyssée*, XIV, 314, 315.

⁸¹⁷ *Odyssée*, XXIV, 65.

⁸¹⁸ *Odyssée*, VI, 170.

⁸¹⁹ *Odyssée*, XIX, 484.

⁸²⁰ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 450, 451.

à vingt-sept⁸²¹. Ce chiffre de trois fois neuf, le cube de trois, apparaît dans l'*Iliade* en une circonstance typique : Patrocle tue trois fois neuf hommes en trois attaques, puis il périt à la quatrième⁸²². De même le héros irlandais Cûchulainn, lançant trois fois son javelot, tue chaque fois neuf hommes, puis il est blessé mortellement⁸²³.

Le nombre *sept* et son carré *quarante-neuf*, en chiffre rond cinquante, a aussi une valeur magique. *Sept* est le nombre de jours que dure à peu près un quartier de lune ; de là vient la semaine hébraïque, formule de la plus ancienne concordance établie entre le mouvement apparent du soleil et celui de la lune : elle a précédé le mois et l'année. Sept est aussi le nombre des planètes connues des Grecs⁸²⁴.

Quand Agamemnon, au nom de toute l'armée, offre un sacrifice à Zeus, le dieu suprême, et lui demande une victoire décisive sur les Troyens, les sept principaux chefs des Grecs sont rangés près de lui, autour du bœuf immolé⁸²⁵. Sont à comparer les sept chefs réunis contre Thèbes ; ils viennent d'immoler un taureau, ils ont recueilli le sang dans un bouclier ; dans ce sang, tous les sept ils plongent la main, et ils jurent de détruire la ville de Thèbes. La pièce d'Eschyle qui, dès l'an 476 avant notre ère, raconta comment ce serment fut prononcé, est la forme dramatique d'une épopée plus ancienne ; à Thèbes, dont le siège est le sujet de cette épopée, déjà connue d'Homère⁸²⁶, on entrait, suivant Homère, par sept portes⁸²⁷, nombre égal à celui des sept chefs assiégeants.

Le Soleil avait sept troupeaux de vaches et autant de troupeaux de brebis⁸²⁸. Quand le dieu Arès tombe, terrassé par Athéna, son vaste corps couvre à terre sept fois la longueur de la mesure appelée *πελεθρον* ; cela fait un peu plus de deux cents mètres⁸²⁹. Des sept peaux qui revêtent le bouclier d'Ajax, la septième arrête la lance d'Hector⁸³⁰. Agamemnon offre sept femmes à Achille⁸³¹.

Sept femmes, c'est en Irlande la valeur d'un homme. Les sept portes de Thè-

⁸²¹ Kuno Meyer, *The voyage of Bran*, t. I, p. 16, 17 ; 30, 31.

⁸²² *Iliade*, XVI, 784-787.

⁸²³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 339-345.

⁸²⁴ *Hymnes homériques*, VIII, 7.

⁸²⁵ *Iliade*, II, 405-408.

⁸²⁶ *Iliade*, IV, 376-398 ; V, 801-808 ; VI, 222-223 ; X, 285, 286 ; XIV, 114.

⁸²⁷ *Iliade*, IV, 406 ; *Odyssée*, XI, 263.

⁸²⁸ *Odyssée*, XII, 128, 129.

⁸²⁹ *Iliade*, XXI, 407.

⁸³⁰ *Iliade*, VII, 248 ; cf. 220, 221 ; XI, 545.

⁸³¹ *Iliade*, XI, 128, 270, 638 ; cf. XIX, 245, 246.

bes se retrouvent en Irlande au château de Mac Dâtho⁸³². Arès étendu par terre, couvrait la longueur de sept fois vingt-neuf mètres; le corps du géant irlandais Fergus a plus de sept fois, en toutes ses dimensions, la longueur du corps d'un homme ordinaire⁸³³. Sept est le nombre des exploits accomplis par Cûchulainn enfant⁸³⁴; d'autres disent trois exploits seulement; mais quand il exécuta le dernier, il avait sept ans⁸³⁵. Sept ans est l'âge où le fils qu'il avait eu d'Aiffé en Grande-Bretagne devait venir le trouver en Irlande⁸³⁶. Sept ans sont l'espace temps pendant lequel le dieu *Nuadu*, qui avait perdu la main à la première bataille de Moytura, resta dépouillé de la royauté⁸³⁷. Ce fut plus tard la durée de l'interrègne qui suivit la mort du roi suprême Conaire, jusqu'à l'avènement de Lugaid, élève du héros Cûchulainn⁸³⁸.

Quand il s'agit de phénomènes successifs, le nombre ordinal ογδοατος, ογδοατος, « huitième, » indique en Grèce que le nombre cardinal *sept* est complet ou franc comme on dit en droit français. Le traître Egisthe règne sept ans à Mycènes; c'est la huitième année qu'Oreste, fils d'Agamemnon, remplissant un devoir sacré, vient venger sur lui le meurtre de son père et faire triompher la justice violée par le succès de l'assassin⁸³⁹. Ulysse reste sept ans prisonnier chez la déesse Calypso; libre enfin, il part la huitième année⁸⁴⁰. Son séjour imaginaire en Égypte avait aussi duré sept ans, et Ulysse serait sorti d'Égypte la huitième année⁸⁴¹.

Sept, est donc, comme *neuf*, un nombre favorable.

Six, par opposition à *sept* et à *neuf*, est un mauvais nombre chez les Grecs. Ulysse, après avoir passé chez Calypso sept ans, arrive la huitième année chez les Phéaciens, par lesquels il est admirablement reçu; après neuf jours de navigation, échappant seul à la tempête où ont péri ses compagnons, il parvient dans l'île de la déesse Calypso, qui lui fait si excellent accueil; mais ce fut après six jours seulement qu'il aborda chez les Lestrygons anthropophages, qui dévo-

⁸³² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 71.

⁸³³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 8.

⁸³⁴ H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 446-449.

⁸³⁵ Livre de Leinster, p. 68, col. 1, l. 13-14; cf. H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 483.

⁸³⁶ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 47.

⁸³⁷ Whitley Stokes, *The second battle of Moytura*, § 40. *Revue celtique*, t. XII, p. 70, 71. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 399.

⁸³⁸ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 187.

⁸³⁹ *Odyssée*, II, 303-308.

⁸⁴⁰ *Odyssée*, VII, 259.

⁸⁴¹ *Odyssée*, XIV, 284.

rèrent une partie de ses compagnons⁸⁴². Les survivants mangèrent pendant six jours les génisses du Soleil, sans se préoccuper de la colère de cet astre divin ; le septième jour, c'est-à-dire quand le nombre six fut franc, ils s'embarquèrent et périrent dans une tempête⁸⁴³. La Phénicienne, qui avait enlevé Eumée, le futur pâtre d'Ulysse, mourut le septième jour de navigation : alors le nombre *six* était complet⁸⁴⁴.

Lorsqu'il ne s'agit pas de faits successifs, cette substitution du nom de nombre ordinal suivant au nom de nombre cardinal caractéristique n'a pas lieu. Le nombre des compagnons d'Ulysse tués par les Cicones est de *six* dans chaque navire⁸⁴⁵. Le monstre Scylla a six têtes, autant de gueules⁸⁴⁶, où sont engloutis six des compagnons d'Ulysse⁸⁴⁷. *Six* est aussi le nombre qu'en dévore le cyclope Polyphème⁸⁴⁸.

Du chiffre funeste *six* il n'est pas question dans le monde celtique.

Le carré de sept est quarante-neuf ; il est remplacé dans la pratique grecque et celtique par le nombre rond *cinquante*. Ce chiffre est souvent employé, d'abord quand il s'agit d'hommes.

Les sept navires de Philoctète sont chacun montés par cinquante rameurs⁸⁴⁹. Les cinquante navires d'Achille ont amené chacun cinquante guerriers⁸⁵⁰. Cinquante Thébains avaient été placés en embuscade sur la route où, devant Thèbes, devait passer Tydée, père de Diomède, et Tydée les avait tués tous⁸⁵¹. Priam avait cinquante fils, et pour eux, dans son palais, cinquante chambres⁸⁵². Les Troyens campent la nuit dans la plaine, ils allument des feux, ces feux sont au nombre de mille, autour de chaque feu cinquante hommes sont assis⁸⁵³. Le vieux Nestor, racontant ses exploits, du temps où il était jeune, prétend que dans une bataille il a pris cinquante chars ; ces chars portaient chacun un guerrier accompagné d'un cocher, sa lance tua ces deux fois cinquante hommes⁸⁵⁴. Cinquante est le nom-

⁸⁴² *Odyssée*, X, 80-132.

⁸⁴³ *Odyssée*, XII, 271-419.

⁸⁴⁴ *Odyssée*, XV, 477-478.

⁸⁴⁵ *Odyssée*, IX, 60.

⁸⁴⁶ *Odyssée*, XII, 90, 91.

⁸⁴⁷ *Odyssée*, XII, 110, 246.

⁸⁴⁸ *Odyssée*, IX, 288, 289 ; 311, 312 ; 344.

⁸⁴⁹ *Iliade*, II, 718, 719.

⁸⁵⁰ *Iliade*, XVI, 168-170 ; cf. II. 685.

⁸⁵¹ *Iliade*, IV, 378-398.

⁸⁵² *Iliade*, VI, 244-246 ; XXIV, 495.

⁸⁵³ *Iliade*, VIII, 561-563.

⁸⁵⁴ *Iliade*, XI, 748, 749.

bre des femmes esclaves chez Alcinoos, roi des Phéaciens⁸⁵⁵, et dans la maison d'Ulysse à Ithaque⁸⁵⁶.

Pélée, père d'Achille, avait fait vœu de sacrifier au fleuve Sperchios cinquante moutons, si son fils revenait de Troie vivant⁸⁵⁷. Les truies confiées à la garde d'Eumée, porcher d'Ulysse, sont au nombre de cinquante⁸⁵⁸. Les sept troupeaux de vaches et les sept troupeaux de brebis qui appartiennent au Soleil sont chacun de cinquante têtes⁸⁵⁹. Nestor raconte qu'autrefois, quand il était jeune, il a, dans une guerre, pris cinquante troupeaux de vaches, autant de troupeaux de brebis, autant de troupeaux de cochons, autant de troupeaux de chèvres⁸⁶⁰.

En regard des cinquante femmes esclaves d'Alcinoos et d'Ulysse, nous pouvons mettre en Irlande : les cinquante compagnes de Dechtere, sœur de Conchobar, roi d'Ulster⁸⁶¹ ; les cinquante femmes qui, dans le château de Bricriu, font cortège à chacune des trois prétendantes à la primauté⁸⁶² ; les cinquante femmes qui composent la suite d'Emer quand, armée d'un poignard, elle veut tuer la déesse Fand, sa rivale⁸⁶³. Fand, avant d'épouser le dieu Manannan, avait à son service cinquante femmes et autant d'hommes ; un nombre égal d'esclaves des deux sexes appartenait à Manannan⁸⁶⁴. Nestor, dans une bataille, s'était emparé de cinquante chars en tuant deux hommes sur chacun ; à la bataille de Gabra, Oisín tua deux fois cinquante guerriers⁸⁶⁵. En regard des troupeaux grecs de cinquante vaches, on peut mettre les cinquante vaches qui, en Irlande, d'après une recension, accompagnent le taureau de Cooley⁸⁶⁶.

En Irlande, un multiple de *cinquante* est très fréquent : c'est *trois fois cinquante* ou cent cinquante. Il est rare dans la littérature grecque. Nestor raconte qu'en son jeune âge, il a, dans une guerre heureuse, pris à l'ennemi cent cinquante

⁸⁵⁵ *Odyssée*, VII, 103.

⁸⁵⁶ *Odyssée*, XXII, 421, 422.

⁸⁵⁷ *Iliade*, XXIII, 144-149.

⁸⁵⁸ *Odyssée*, XIV, 15, 16.

⁸⁵⁹ *Odyssée*, XII, 129, 130. Ce seraient les jours et les nuits d'une année lunaire composée de cinquante semaines, c'est-à-dire de trois cent cinquante jours et de trois cent cinquante nuits, en ne comptant ni les taureaux ni les béliers : avec un mâle par troupeau, on aurait eu sept jours et sept nuits, ou une semaine de plus.

⁸⁶⁰ *Iliade*, XI, 678, 679.

⁸⁶¹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 25, 26, 28, 30.

⁸⁶² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 92-95.

⁸⁶³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 208, 212.

⁸⁶⁴ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 213.

⁸⁶⁵ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 392.

⁸⁶⁶ H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 450, 478, 508, 514.

juments au poil bai⁸⁶⁷ ; c'est chez Homère un exemple unique. Dans l'épopée irlandaise, le chiffre cinquante est souvent triplé. Les cinquante vaches, qu'une rédaction donne au taureau de Cooley, sont élevées à trois fois cinquante par une autre recension⁸⁶⁸. Le nombre des femmes qui aiment le héros Cúchulainn est fixé à cinquante à la fin du récit qui nous raconte comment ce héros est mort ; on l'a élevé au triple en remaniant le début de ce morceau⁸⁶⁹. Les jeunes irlandais réunis à la cour du roi d'Ulster, Conchobar, sont trois fois cinquante⁸⁷⁰. Il y a trois fois cinquante chambres dans le palais de ce roi⁸⁷¹ et dans celui du dieu Labraid⁸⁷². Chez Ailill et Medb, roi et reine de Connaught, on compte trois fois cinquante jeunes femmes⁸⁷³. La déesse Fand raconte qu'elle a aussi trois fois cinquante femmes⁸⁷⁴. Le chef des *file* d'Irlande arrive chez le roi Guaire Aidne avec trois fois cinquante poètes, autant d'élèves, de chiens, de domestiques et de femmes⁸⁷⁵.

Est-ce le hasard qui a produit le multiple de *cinquante* par *sept* ? Suivant Homère, avons-nous dit, le soleil a sept fois cinquante bêtes à cornes et autant de moutons⁸⁷⁶. On a rapproché, non sans raison, ce chiffre de celui des jours de l'année lunaire⁸⁷⁷ ; mais, cette année étant de 354 ou 355 jours⁸⁷⁸, le rapprochement ne peut avoir qu'une valeur approximative ; sept fois cinquante est avant tout l'association de deux nombres en quelque sorte sacrés. Sept fois cinquante est un chiffre qui se retrouve dans la littérature irlandaise : le *file* du premier degré devait savoir sept fois cinquante histoires⁸⁷⁹ ; cette science n'a aucun rapport avec la détermination du nombre de jours compris dans l'année lunaire.

Le nombre *douze* est aujourd'hui, chez nous, celui des articles de lingerie que les ménagères rangent dans leurs armoires. Il semble que tel était l'ordre observé

⁸⁶⁷ *Iliade*, XI, 680, 681.

⁸⁶⁸ H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 478, 479.

⁸⁶⁹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 334, 353 ; cf. *Revue celtique*, t. III, p. 176, 185 ; Livre de Leinster, p. 119, col. 2, l. 14 ; p. 122, col. 2, l. 32.

⁸⁷⁰ H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 446, 454, 459.

⁸⁷¹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 12.

⁸⁷² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 184.

⁸⁷³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 117, 125.

⁸⁷⁴ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 212.

⁸⁷⁵ H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 532.

⁸⁷⁶ *Odyssée*, XII, 129, 130.

⁸⁷⁷ Adalbert Kuhn dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, 1873, classe de philosophie et d'histoire, p. 139 ; cf. Aristote, édit. Didot, t. IV, p. 148, col. 1.

⁸⁷⁸ Unger chez Iwan Müller, *Handbuch des klassischen Altertumswissenschaft*, t. I, p. 567.

⁸⁷⁹ « Secht caecat la h-ollaman, » *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 44 ; cf. *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 322.

dans les bahuts de Priam. Au moment de partir pour le camp des Grecs, où il va racheter le cadavre de son fils, il tire de ses bahuts une partie des objets précieux qu'il compte offrir au terrible Achille : douze beaux manteaux de femmes, douze manteaux simples à l'usage des hommes, douze tapis, douze manteaux à l'usage des deux sexes, douze tuniques⁸⁸⁰.

Le rangement par *douzaines* paraît avoir été aussi observé chez les arsenaux. Douze haches étaient placées en ordre dans celui d'Ulysse⁸⁸¹. Grâce à cet ordre, le traître Mélanthios, allant au plus vite chercher dans l'arsenal d'Ulysse des armes pour les prétendants dont Ulysse a commencé le massacre, leur apporte douze boucliers, douze lances et douze casques⁸⁸².

Douze est un nombre commercial. Dans la rançon que le prêtre Maron a donnée à Ulysse sont comprises douze amphores de vin⁸⁸³. *Douze* chevaux sont au nombre des objets de prix qu'Agamemnon offre et fait accepter à Achille pour réparer l'insulte causée par l'enlèvement de Briséis⁸⁸⁴. *Douze* est un nombre qui apparaît dans les marchés qu'on fait avec les dieux : on immole aux dieux des victimes ; eux, en échange, accorderont, pense-t-on, le bienfait qu'on leur demande. Hélénos, fils de Priam, dit que les femmes troyennes doivent supplier Athéna d'avoir pitié de la ville de Troie et faire vœu de sacrifier à cette déesse douze génisses d'un an⁸⁸⁵ ; ce conseil, porté par Hector à Hécube, sa mère, est suivi ; le vœu inutile est solennellement formulé⁸⁸⁶. Les Phéaciens pour calmer la colère de Poséidon lui sacrifient douze taureaux⁸⁸⁷.

Douze est un nombre qu'emploient les éleveurs : Ulysse a sur le continent douze troupeaux de vaches, autant de moutons, autant de cochons, autant de chèvres⁸⁸⁸. Noémon, Iphitos ont chacun douze juments⁸⁸⁹. Agamemnon, avons-nous déjà dit, offre douze chevaux à Achille⁸⁹⁰.

Douze s'oppose quelquefois à cinquante et prend alors un sens péjoratif. Sur les cinquante femmes esclaves d'Ulysse, douze se sont laissé séduire par les pré-

⁸⁸⁰ *Iliade*, XXIV, 230-231.

⁸⁸¹ *Odyssée*, XIX, 570-576, 578 ; XXI, 76, 421, 422.

⁸⁸² *Odyssée*, XII, 144, 145.

⁸⁸³ *Odyssée*, IX, 204.

⁸⁸⁴ *Iliade*, IX, 123-127, 265-269 ; XIX, 244.

⁸⁸⁵ *Iliade*, VI, 75-101.

⁸⁸⁶ *Iliade*, VI, 237-311.

⁸⁸⁷ *Odyssée*, XIII, 181-187.

⁸⁸⁸ *Odyssée*, XIV, 100-102.

⁸⁸⁹ *Odyssée*, IV, 635, 636 ; XXI, 22-23.

⁸⁹⁰ *Iliade*, IX, 123-127, 265-269 ; XIX, 244.

tendants⁸⁹¹; elles sont punies de mort⁸⁹². Priam, qui a cinquante fils⁸⁹³, n'a que douze filles⁸⁹⁴.

Le nombre *douze* est employé, en Grèce, avec sens de durée; c'est le nombre de jours pendant lesquels Hector, tué par Achille, est resté sans sépulture dans le camp des Grecs; après la douzième aurore, Apollon prend la parole dans l'assemblée des dieux pour se plaindre de cette cruauté⁸⁹⁵, et, la nuit suivante, Priam emmène le cadavre de son fils⁸⁹⁶. Douze est le nombre de jours pendant lequel Zeus et les autres dieux sont en villégiature chez les Éthiopiens; ils sont partis la veille du jour où Thétis raconte leur départ à Achille⁸⁹⁷; douze aurores se succèdent et ils rentrent dans le palais de l'Olympe, après douze jours pleins, c'est-à-dire le douzième jour à dater de l'entretien que Thétis eut avec Achille le lendemain de leur départ⁸⁹⁸.

Le nombre douze doit, sans doute, sa popularité au nombre des mois qui composent l'année lunaire commune. Mais l'intercalation d'un treizième mois est souvent nécessaire pour rétablir la concordance de l'année lunaire avec l'année solaire. De là les treize mois pendant lesquels Arès fut captif⁸⁹⁹, les treize guerriers thraces tués par Diomède⁹⁰⁰ et les *treize* rois des Phéaciens⁹⁰¹.

En Irlande, le nombre douze est moins fréquent qu'il ne l'est en Grèce. Citons, cependant, les douze héros d'Ulster et leurs douze lits⁹⁰², les douze fenêtres de la maison de Mac Dâ Thô⁹⁰³.

Mais chez les Celtes, le nombre douze n'a une sérieuse importance que dans le système des mesures. Tandis que le pied grec se divise en seize doigts, le pied celtique se partage en douze pouces. Le pouce mesure s'appelle en irlandais *ordlach*, mot dérivé de *ordu*, nom du plus gros des doigts de la main⁹⁰⁴. Le nom gallois de

⁸⁹¹ *Odyssée*, XXII, 419-425.

⁸⁹² *Iliade*, VI, 462-473.

⁸⁹³ *Iliade*, VI, 243-246.

⁸⁹⁴ *Iliade*, VI, 247-250.

⁸⁹⁵ *Iliade*, XXIV, 31-32.

⁸⁹⁶ *Iliade*, XXIV, 676-691.

⁸⁹⁷ *Iliade*, I, 423-424.

⁸⁹⁸ *Iliade*, I, 493-495; cf. 425.

⁸⁹⁹ *Iliade*, V, 387.

⁹⁰⁰ *Iliade*, X, 487-496.

⁹⁰¹ *Odyssée*, VIII, 390-392.

⁹⁰² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 83, 151.

⁹⁰³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 118.

⁹⁰⁴ *Revue celtique*, t. XII, p. 161. Sur le suffixe *-lach*, voyez *Grammatica celtica*, 2^e édit., p. 855.

la même mesure est *modwed*, en breton *meudad*, dérivé du nom du même gros doigt, en gallois archaïque *maut*, aujourd'hui *bawd*, en breton *meud*⁹⁰⁵.

Ainsi l'usage de diviser le pied en douze pouces paraît d'origine celtique. À Rome, on partageait le pied en douze parties, mais le nom de chacune de ces parties, *uncia*, ne signifie pas « pouce ; » c'est proprement un poids, une division de la livre.

En Grèce, la division du pied en douze parties est inconnue. Ce qui est commun à la Grèce et aux Celtes, c'est le multiple du pied par cent : *πικεθον* chez Homère⁹⁰⁶, *candetum* chez les Gaulois, suivant Isidore de Séville ; la mesure grecque et la mesure celtique sont à la fois linéaires et de superficie⁹⁰⁷.

Pour le calcul des jours, il y a un autre usage grec qui paraît s'accorder avec l'usage celtique : c'est de commencer le jour non pas à minuit, comme faisaient les Romains, mais au coucher du soleil, en comptant la nuit entière avec le jour qui suit. C'est ainsi qu'Agamemnon, parlant d'une démarche faite par Ulysse l'avant-veille au soir, dit qu'elle a eu lieu « hier⁹⁰⁸. » Cette préséance de la nuit sur le jour était de règle en Gaule ; elle explique la coutume celtique de compter par nuits et non par jours, usage qui paraît avoir fort étonné César⁹⁰⁹, et qui était aussi germanique.

Les nombres qui précèdent apparaissent dans la loi Salique et en général dans les textes de droit germanique, sauf *cinquante*, et nous ignorons pourquoi cette exception⁹¹⁰.

C'est à propos du nombre *sept* que se produit la concordance la plus frappante. Sept chefs ont accompagné Agamemnon dans la cérémonie du sacrifice célébré en l'honneur de Zeus, pour demander à ce dieu la victoire ; sept rachimbourgs servent d'assesseurs au comte franc quand il remplit les fonctions de juge⁹¹¹. En regard du délai de sept ans dans la littérature grecque et dans la littérature irlandaise, on peut mettre le délai de sept nuits dans la procédure franque⁹¹².

⁹⁰⁵ Ernault, *Glossaire moyen-breton*, p. 413-414.

⁹⁰⁶ *Iliade*, XXI, 407.

⁹⁰⁷ Isidore, *Origines*, l. XV, c. 15, § 6. Cf. Unger chez Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. I, p. 666, 670.

⁹⁰⁸ *Iliade*, XIX, 140-141. Comparez IX, 262 et suiv. ; cf. Unger chez Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. I, p. 552-553.

⁹⁰⁹ « Spatia omnis temporis non numero dierum sed noctium finiunt ; dies natales et mentium et annorum initia observant, ut noctem dies subsequatur. » *De bello gallico*, l. VI, c. 18, § 2. Cf. *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 145-151.

⁹¹⁰ Jacob Grimm (*Deutsche Rechtsalterthümer*, 2^e édit., introduction, c. V ; *Zahlen*, p. 207 et suiv.) n'a pas recueilli d'exemple du chiffre *cinquante*.

⁹¹¹ *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. I, § 3 ; édit. Hessels, col. 316 ; c. LVII, § 1 ; col. 361.

⁹¹² *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XL, § 7, 8, 10 ; édit. Hessels, col. 235, 244 ; c. LII, col. 334.

Aux *trois* ans que dure le travail de Pénélope, l'absence de Dechtere et l'assolement traditionnel de nos champs, on peut comparer le délai de trois nuits avant l'expiration duquel, dans la procédure franque, le détenteur de l'objet volé peut être contraint de s'en dessaisir entre les mains d'un sequestre⁹¹³. Des groupes de trois personnes que nous offrent la littérature grecque et la littérature celtique, on peut rapprocher les trois *sacibarones* qui jugent à l'exclusion du comte franc⁹¹⁴ et les trois témoins exigés en divers cas par la même loi franque⁹¹⁵, quand la loi hébraïque se contente de deux⁹¹⁶. Comparons les trois petits-fils du dieu Tuisco, fils de la terre, légendaire et primitif ancêtre de la race germanique⁹¹⁷.

L'épidémie envoyée aux Grecs par Apollon pour venger son prêtre a duré *neuf* jours et s'est terminée le dixième; les voyages heureux d'Ulysse ont duré le même temps. Quand l'enfant d'un Franc salien a vécu plus de neuf nuits, sa valeur est sextuplée: elle passe de cent sous à six cents; telle est la somme que doit son meurtrier⁹¹⁸. Neuf hérauts font la police dans l'assemblée des Grecs; neuf témoins sont quelquefois exigés par la loi Salique⁹¹⁹.

Cette loi prévoit le vol d'un troupeau composé d'un étalon et de douze juments⁹²⁰. *L'Odyssée* raconte qu'Iphitos avait un troupeau de *douze* juments et qu'Héraclès tua Iphitos pour s'emparer de ce troupeau⁹²¹.

Nous avons trouvé dans les textes celtiques des multiples de *neuf*, deux fois neuf hommes, trois fois neuf hommes. La loi Salique les remplace par des multiples de *sept*: 1° deux fois sept nuits = 14; 2° trois fois sept nuits = 21; 3° six fois sept nuits = 42; 4° douze fois sept nuits = 84⁹²².

Mais sept fois sept nuits ou 49, et le nombre rond cinquante qui paraît en être la forme abrégée, sont absents de cette loi où apparaît le système décimal avec cinq délais: dix, vingt, trente, quarante et quatre-vingt nuits⁹²³. Quarante-neuf

⁹¹³ *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XXXVII, § 1, 2; édit. Hessels, col. 208. Pardessus, *Loi Salique*, p. 384 note, 425. Thonissen, *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la Loi Salique*, p. 348.

⁹¹⁴ *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. LIV, § 4; édit. Hessels, col. 343.

⁹¹⁵ *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XL, § 10; édit. Hessels, col. 244; — c. XLVI; § 4, 5; col. 298; — c. XLVII, § 2, 3; col. 298; — c. LVI, § 2, 3, 4, 5; col. 361.

⁹¹⁶ *Deutéronome*, XIX, 15.

⁹¹⁷ Tacite, *Germania*, 2.

⁹¹⁸ *Loi Salique*, 5^e et 6^e texte, et *Lex emendata*, édit. Hessels, col. 122, 125.

⁹¹⁹ *Loi Salique*, 2^e texte, c. XXXIX, § 3; édition Hessels, col. 227; — c. XLVI, § 6; col. 298.

⁹²⁰ *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XXXVIII, § 5; édition Hessels, col. 217.

⁹²¹ *Odyssée*, XXI, 22-30.

⁹²² 1° *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XL, § 9; édit. Hessels, col. 244; — c. LVI, § 4; col. 361; — 2° c. XL, § 10, col. 244 — 3° *Edictum Hilperici*, § 7; p. 409 — 4° *ibid.*, p. 410.

⁹²³ 1° *Loi Salique*, 1^{er} texte, c. XLV, § 2; édit. Hessels, col. 280; — 2° *Pactus legis salicae*, 1^{er}

et cinquante font également défaut dans la procédure irlandaise. En Irlande, nous trouvons les délais décimaux de cinq, dix, vingt et quarante nuits dans les textes de droit⁹²⁴, en face du chiffre cinquante dans la littérature de la même île et dans les textes homériques.

Quoi qu'il en soit de ces différences, les nombres trois, neuf, sept et douze, consacrés par la religion et par le droit, qui ne se distingue guère de la religion dans la doctrine primitive, paraissent avoir été jadis considérés comme investis par la nature d'une sorte de puissance mystérieuse. C'est la croyance à la fois des Grecs, des Celtes, des Germains : nous trouvons aussi cette croyance dans la littérature la plus ancienne de l'Inde⁹²⁵ ; elle semble indo-européenne.

texte, § 5, 12 ; p. 416, 417 ; — 3° *Loi Salique*, 6° texte, c. XXXV, § 4, col. 203 ; — 4° 1^{er} texte, c. XLVII, § 1, col. 298 ; — c. L, § 1, col. 316 ; c. LVI, § 3, col. 361 ; — 5° c. XLVII, § 5, col. 307 : 1° 10, 2° 20, 3° 30, 4° 40, 5° 80 nuits.

⁹²⁴ *Cours de littérature celtique*, t. VIII, p. 226, 229, 240, 244.

⁹²⁵ E. W. Hopkins, *The holy numbers of the Rigvéda*, dans *Oriental Studies, a selection of the papers read before the Oriental Club of Philadelphia*, 1888-1894. Ce mémoire, qui m'a été obligeamment signalé par M. Strachan, professeur à l'université de Manchester, traite : du nombre trois aux pages 141-144, 156-159 ; du nombre neuf aux pages 154-159 ; du nombre sept aux pages 144-147, 156-159. Pour le nombre douze, l'auteur renvoie à un autre mémoire publié par lui dans le *Journal of the American Oriental Society*.

CHAPITRE IV

LA FAMILLE HOMÉRIQUE ET LA FAMILLE CELTIQUE

LA MONOGAMIE, LES CONCUBINES, LES BÂTARDS, LA POLYANDRIE, L'INCESTE —
L'ACHAT DE LA FEMME VENDUE AU MARI PAR LE PÈRE, PAR LE FILS MAJEUR; ÂGE DE LA
MAJORITÉ DU FILS — CADEAUX DU FIANCÉ, DOUAIRE, DOT — PUISSANCE PATERNELLE,
MEURTRE DU PÈRE PAR LE FILS — PUDEUR DES FEMMES, LES BAINS, LE DROIT DU
SEIGNEUR, LA VIRGINITÉ, LES DÉESSES VIERGES, LES VIERGES DE SENA

La monogamie est la base de la famille hellénique comme de la famille romaine, comme de la famille celtique. Elle n'est pas un obstacle au concubinat, je dis le concubinat, dans le sens français du mot, et non dans le sens juridique romain⁹²⁶; j'appelle concubine la *παλλαχίς* des Grecs. Le mari peut avoir pour concubines ses femmes esclaves; mais la femme légitime est seule maîtresse de maison, l'esclave concubine reste esclave, et les enfants qu'elle a de son maître n'ont pas droit à la succession de celui-ci.

La littérature homérique ne nous donne qu'un exemple de polygamie simultanée⁹²⁷, et encore est-il plus apparent que réel. C'est dans l'*Iliade* qu'il apparaît: Priam, roi de Troie, a deux femmes légitimes: la première est Hécube qu'il a épousée d'abord et qui lui a donné dix-neuf fils; elle est encore vivante quand Priam se rend au camp des Grecs pour y racheter le cadavre d'Hector⁹²⁸; la seconde, plus jeune, est venue probablement remplacer Hécube trop vieille et devenue stérile: c'est Laothoé fille d'Altès, roi des Lélèges; elle a apporté une grosse

⁹²⁶ «Eo tempore quo quis uxorem habet, concubinam habere non potest.» Paul, *Sentences*, l. II, c. 20. Le jurisconsulte païen Paul fut membre du conseil impérial sous Septime Sévère, qui régna, comme on sait, de 193 à 211. Le principe énoncé dans le passage que nous venons de citer persista dans la législation des empereurs chrétiens. Une constitution de Constantin, de l'année 320, *Code de Justinien*, l. V, t. 26, déclare qu'on ne peut avoir à la fois une concubine et une femme légitime. Sur le concubinat dans le sens français du mot, voir Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 31, 155-161.

⁹²⁷ La polygamie simultanée, défendue à tout le monde par le droit canon, se distingue de la polygamie successive, permise aux laïques, mais interdite aux clercs qu'elle rend irréguliers et auxquels elle fait perdre tous les privilèges attachés à la cléricature. La polygamie successive, antérieure à l'ordination, rend l'ordination impossible sauf dispense.

⁹²⁸ *Iliade*, XXIV, 495-497.

dot⁹²⁹ ; elle a donné à Priam deux fils, Lycaon et Polydoros⁹³⁰. Polydoros est le plus jeune des fils de Priam, celui que le père aime le plus⁹³¹. Achille le perce de sa lance⁹³², puis il enfonce son épée dans la poitrine de Lycaon⁹³³. Nulle part ni Lycaon, ni Polydoros ne sont qualifiés de bâtards, et il est inadmissible que leur mère, fille d'un roi et bien dotée, ait été concubine ; elle a été la seconde femme légitime de Priam, après Hécube délaissée, mais non expulsée, et ses fils tenaient dans la maison de Priam un rang égal à celui des fils d'Hécube.

Telle n'était pas la situation des fils que Priam avait eu de ses esclaves et qui sont qualifiés chacun de bâtard, νοθος. Deux d'entre eux servent de cochers à leurs frères et par conséquent font ainsi fonction de domestique : θεροπων : Isos conduit les chevaux d'Antiphos⁹³⁴, Cébriion ceux d'Hector ; Antiphos et Hector sont tous deux fils légitimes⁹³⁵.

Le grec Teucros, fils bâtard de Télamon, a été élevé dans la maison paternelle⁹³⁶ ; il accompagne sous les murs de Troie son frère consanguin Ajax, un des principaux guerriers grecs ; mais il se sert à la guerre d'une arme d'ordre inférieur et peu appréciée chez les héros grecs de l'*Iliade* : abrité derrière le bouclier d'Ajax, il lance de son arc des flèches aux Troyens⁹³⁷. Ulysse, de retour à Ithaque, mais ne voulant pas encore se faire reconnaître par Eumée son pâtre, lui raconte qu'il est né en Crète d'un père riche et d'une concubine esclave ; que son père avait d'une femme légitime beaucoup de fils ; que ceux-ci, à la mort du père, se partagèrent la fortune en lui donnant à lui fort peu de chose⁹³⁸ : ils ne lui devaient rien.

Médon, fils bâtard d'Oilée, roi des Locriens, a une position élevée, mais ce n'est pas à sa filiation qu'il la doit : ayant commis un meurtre, il a dû s'exiler⁹³⁹ ; dans sa patrie nouvelle la tache de sa naissance ne l'a pas suivi. Il était bâtard dans son pays : sorti de son pays, il est hôte ; il est devenu un des deux lieutenants du roi thessalien Philoctète malade dont, avec un collègue, il commande les trou-

⁹²⁹ *Iliade*, XXII, 51.

⁹³⁰ *Iliade*, XXI, 84-89 ; XXII, 46-48.

⁹³¹ *Iliade*, XX, 409, 410.

⁹³² *Iliade*, XX, 413-418.

⁹³³ *Iliade*, XXI, 116-135.

⁹³⁴ *Iliade*, XI, 101-104.

⁹³⁵ *Iliade*, XVI, 737-739.

⁹³⁶ *Iliade*, VIII, 281-285.

⁹³⁷ *Iliade*, VIII, 266-279, 302, 312 ; XIII, 170 ; XIV, 515 ; XV, 455.

⁹³⁸ *Odyssée*, XIV, 199-209.

⁹³⁹ *Iliade*, XIII, 694, 695 ; XV, 332-334.

pes⁹⁴⁰. De ce qu'il a obtenu cette haute fonction hors de la ville où il est né, on ne peut conclure que dans cette ville il aurait atteint la même situation.

En voici la preuve. L'*Odyssée* nous montre dans le palais de Ménélas à Sparte, Mégapenthès, fils de ce roi et d'une esclave; Hélène n'a donné qu'une fille à Ménélas; depuis, cette belle femme n'a pas eu d'enfants⁹⁴¹. Du vivant de Ménélas, Mégapenthès semble traité en fils de roi. Mais ce n'est pas Mégapenthès qui, si nous admettons la véracité de la tradition grecque, hérite de Ménélas; Ménélas a pour successeur à Sparte, Oreste, son neveu et son gendre, le second mari de sa fille Hermione, le fils et le vengeur d'Agamemnon: les Lacédémoniens pensèrent que le fils d'une esclave n'était pas digne de régner sur eux⁹⁴².

Il y avait des femmes légitimes qui acceptaient sans jalousie la concurrence des femmes esclaves. Telle était Théano, femme du troyen Anténor: pour faire plaisir à son mari, elle avait élevé avec ses fils le fils bâtard d'Anténor, sans faire de différence entre ses enfants à elle et celui qui était né d'une autre.

Mais il se trouvait aussi des femmes légitimes qui étaient jalouses. Quelques-unes obtenaient de leur mari une complète fidélité. Telle paraît avoir été Anticlée, mère d'Ulysse. Laerte, son mari, avait acheté au prix énorme de vingt vaches, près de sept fois le prix ordinaire, Euryclée, jeune esclave fort distinguée, qui devint plus tard l'intendante de la maison d'Ulysse; par crainte de mécontenter sa femme, Laerte respecta toujours Euryclée qui, semble-t-il, venait déjà d'être mère quand elle entra dans la maison de Laerte, puisqu'elle devint nourrice d'Ulysse: Ulysse, de retour à Ithaque, lui rappelle le temps où, lui dit-il, « tu me nourrissais sur ta mamelle⁹⁴³. » De là le titre de « petite maman », *μαια*, que lui donne Ulysse⁹⁴⁴ et que lui conservent par imitation Pénélope⁹⁴⁵ et Télémaque⁹⁴⁶. Ce titre s'oppose à celui plus solennel de « mère, » *μητηρ*, réservé à Anticlée⁹⁴⁷ et à Pénélope⁹⁴⁸.

⁹⁴⁰ *Iliade*, II, 726-728.

⁹⁴¹ *Odyssée*, IV, 11-14; XV, 103, 122.

⁹⁴² Pausanias, I, II, c. 18, § 6; édit. Didot, p. 93. Cf. I, I, c. 33, § 8, p. 50. La loi athénienne excluait de la succession les enfants illégitimes; elle permettait seulement de leur faire un legs jusqu'à concurrence de mille drachmes. R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXVIII. Sur les enfants illégitimes dans le droit ossète, voyez Kovalevsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 201-203.

⁹⁴³ *Odyssée*, XIX, 482, 483.

⁹⁴⁴ *Odyssée*, XIX, 182, 500; XXIII, 171.

⁹⁴⁵ *Odyssée*, XXIII, 11, 35, 59, 81.

⁹⁴⁶ *Odyssée*, II, 349; XIX, 16; XX, 129.

⁹⁴⁷ *Odyssée*, XI, 164, 210.

⁹⁴⁸ *Odyssée*, I, 328. On remarquera qu'Euryclée n'est jamais appelée *τιθηνη* comme la nourrice d'Ashtanax, fils d'Hector (*Iliade*, VI, 389, 467; XXII, 505). Peut-être Euryclée a-t-elle été

Tous les maris n'étaient pas aussi vertueux que Laerte : on peut citer outre Priam, le grec Amyntor, père de Phoenix ; Amyntor, homme mûr, avait une esclave jeune et jolie qu'il préférait à sa femme déjà un peu fanée : celle-ci, pour se venger, obtint de son fils qu'il fit la cour à la jeune esclave et supplantât son père, l'infidèle mari ; ce ne fut pas difficile et brouilla le père avec le fils : celui-ci dut quitter pour toujours la maison paternelle⁹⁴⁹.

On sait quelle vengeance terrible Clytemnestre tira de l'insulte que lui fit Agamemnon en ramenant avec lui de Troie comme maîtresse en titre Cassandre, fille de Priam. Cassandre était fort belle ; dans l'espérance de l'épouser, Othryonée avait risqué sa vie qu'Idoménée lui avait ôtée⁹⁵⁰ : Clytemnestre jalouse tua Cassandre, et non contente, fit tuer Agamemnon par Egisthe⁹⁵¹.

Le régime du mariage celtique est la monogamie, mais souvent, comme en Grèce, elle est associée au concubinat. C'est le concubinat qui explique la pluralité des femmes en Gaule dans un passage du *De bello gallico*⁹⁵².

Ainsi le roi épique d'Ulster, Conchobar, a une femme légitime Mugain Aitencathrech, aussi appelée Ethne Aitencathrech, fille d'Eochaid Feidlech, roi suprême d'Irlande⁹⁵³ ; cela ne l'empêche pas d'entretenir dans son palais ostensiblement une concubine, présente pendant un an à toutes les fêtes qu'il donne, c'est la malheureuse Derdriu, sa prisonnière, dont il a fait tuer le mari⁹⁵⁴. On ne voit pas que la femme légitime ait élevé une plainte.

D'autres ont été moins tolérantes. Telle fut la femme d'un certain irlandais appelé Dubthach, qui, ayant acheté une femme esclave, la rendit grosse et devint ainsi père de sainte Brigitte : il avait une femme légitime ; celle-ci, jalouse, le menaça de divorce s'il ne revendait pas la femme esclave. Comme, en cas de divorce, le mari aurait été obligé de rendre la dot de sa femme, en y ajoutant le douaire constitué au moment du mariage, Dubthach, meilleur administrateur, ou si l'on veut plus intéressé, plus avare qu'amoureux, céda, et se sépara de sa concubine qu'il vendit à un druide⁹⁵⁵.

une simple bonne d'enfant tenant Ulysse sur son sein pour lui donner à boire du lait de vache, et restée vierge toute sa vie comme les déesses Athéna, Artémis, Hestia.

⁹⁴⁹ *Iliade*, IX, 447-480.

⁹⁵⁰ *Iliade*, XIII, 363-382.

⁹⁵¹ *Odyssée*, III, 303, 304 ; XI, 409-426.

⁹⁵² L. VI, c. 19, § 3 ; cf. *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 211.

⁹⁵³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 89, 101, 176. *Eithni Uathach*, dans le Livre de Leinster, p. 124, col. 2, l. 38, 40.

⁹⁵⁴ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 231-235.

⁹⁵⁵ *Vie de sainte Brigitte*, Whitley Stokes, *Three middle-irish Homilies*, p. 52-55 ; *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 35, 36, 183, 184.

Il y a un ménage royal irlandais qui ressemble fort à celui du roi troyen Priam entre ses deux femmes légitimes et ses concubines, à cette différence près que les enfants sont moins nombreux en Irlande qu'à Troie : c'est le ménage du roi suprême Diarmait, fils de Fergus Cerrbêol. Ce prince régnait au milieu du VI^e siècle de notre ère⁹⁵⁶. On lui connaît deux femmes légitimes simultanées, comme à Priam, et deux concubines, contemporaines des deux femmes ; des deux concubines, il eut des enfants qui restèrent toujours dans une situation inférieure. Quant aux femmes légitimes, il avait épousé la seconde parce que la première était stérile ; elle ne l'était pas devenue après avoir mis au monde, comme Hécube, dix-neufs enfants, elle l'était par suite de faiblesse constitutionnelle ; plus tard, bénie par un saint et mieux portante, elle eut un fils, Aed Slâne, qui partagea en Irlande avec le chef d'une autre famille, la royauté suprême⁹⁵⁷.

La pluralité des femmes ou polygamie simultanée, a pour pendant la pluralité simultanée des maris ou polyandrie.

Il n'est pas question de polyandrie chez Homère. Mais suivant Polybe, la polyandrie a existé à Lacédémone : dans cette ville, dit l'historien grec, trois ou quatre hommes, même davantage, surtout des frères, étaient les époux de la même femme, et les enfants nés de ce bizarre mariage leur appartenaient en commun⁹⁵⁸.

J. César attribue aussi la polyandrie aux Bretons : il dit que chez eux la même femme appartient souvent en commun à dix ou douze hommes, surtout à des frères, au père et à ses fils ; mais suivant lui, les enfants qui naissent de ces unions, au lieu d'être communs aux maris comme à Lacédémone, appartiennent à celui qui a le premier épousé la femme⁹⁵⁹. De ce genre de mariage, il ne paraît pas qu'il y ait eu trace en Gaule. Mais nous le trouvons dans la légende irlandaise suivant laquelle Lugaid, roi suprême d'Irlande dans l'épopée de Cùchulainn, était fils de Clothru, fille du roi suprême Eochaid Feidlech, et femme simultanément des trois fils du même Eochaid. Lugaid était considéré comme ayant trois pères⁹⁶⁰ ;

⁹⁵⁶ Annales de Tigernach, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 139, 146.

⁹⁵⁷ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 218. Aux textes cités, joindre la vie de saint Aidus, c. 18, chez De Smedt et De Backer, *Acta sanctorum Hiberniae*, p. 343-344 ; et Annales de Tigernach, éditées par Whitley Stokes dans la *Revue celtique*, t. XVII, p. 139, 142-144, 146, 163, 165.

⁹⁵⁸ Polybe, l. XII, c. 6, § 8 ; édit. Didot, p. 508 ; cf. Leist, *Graeco-italische Reichsgeschichte*, p. 78.

⁹⁵⁹ *De bello gallico*, l. V, c. 14, § 4, 5. Sur la polyandrie, voyez Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 31, 177, 178, 183. Cf. Smirnov, *Les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama*, traduction de Paul Boyer, p. 114-116, 118, 337.

⁹⁶⁰ *Aided Meidbe*, dans le Livre de Leinster, p. 124, col. 2, l. 49-53.

c'est conforme à l'usage de Lacédémone; ce n'est pas la coutume bretonne qui, suivant César attribuait la paternité au premier époux à l'exclusion des autres.

L'histoire de Clothru ne nous donne pas seulement l'exemple de la polyandrie, on y voit celui du mariage entre frère et sœur⁹⁶¹. Dans la littérature homérique, ce genre d'union est usité chez les dieux: Zeus, dieu suprême, est mari de sa sœur Héra⁹⁶²; les six fils d'Eole, dieu des vents, ont épousé chacun une de leurs six sœurs⁹⁶³. Mais les textes homériques ne nous offrent aucun exemple d'union semblable entre les mortels; seulement nous y voyons le grec Diomède et le troyen Iphidamas mariés chacun avec une sœur de leur mère; d'autre part, Alcinoos, roi des Phéaciens, a pris pour femme une fille de son frère⁹⁶⁴. Ce qui est interdit d'une façon absolue en Grèce, c'est le mariage entre le fils et la mère. Epicasta, ayant épousé son fils Œdipe, qu'elle ne reconnaissait pas alors, est saisie d'une telle honte, qu'elle se pend de désespoir quand elle s'aperçoit de ce crime involontaire⁹⁶⁵.

Mais l'épopée irlandaise, moins chaste, n'attribue pas une fierté pareille à Clothru qui devint la femme de son fils Lugaid, roi suprême d'Irlande, et eut de lui un fils, Crimthand Nia Nair, élevé plus tard à la même dignité que son père⁹⁶⁶. Suivant Strabon, qui avait sans doute entendu raconter la légende de Clothru, les Irlandais auraient eu la coutume d'épouser leurs mères et leurs sœurs⁹⁶⁷. Il n'est pas certain qu'on doive sur ce point prendre au sérieux au moins sur le premier point le géographe grec, et que le mariage entre fils et mère ait jamais été un usage irlandais.

⁹⁶¹ Sur le mariage entre frère et sœur chez les Finnois, voyez Smirnov, *Les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama*, traduction de Paul Boyer, p. 338, 339.

⁹⁶² *Iliade*, XVI, 432; XVIII, 356.

⁹⁶³ *Odyssée*, X, 5-7. On sait que la loi athénienne admettait le mariage du frère avec la sœur consanguine, mais non avec la sœur utérine. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXV. Ainsi, au point de vue des empêchements au mariage, la parenté utérine au deuxième degré comptait à l'exclusion de la parenté consanguine; de là vient qu'en grec les mots qui expriment littéralement la parenté utérine au deuxième degré, ἀδελφος, ἀδελφη, ont remplacé les deux mots indo-européens qui désignent le frère et la sœur; en grec, le premier a changé de sens, le second est inusité; tandis que le germanique, le celtique, le latin et à sa suite les langues romanes, le français par exemple, ont conservé la tradition: «frère» et «sœur» sont la forme française de mots indo-européens dont le premier ne signifie plus frère en grec, dont le second a disparu de cette langue.

⁹⁶⁴ Voy. les textes réunis par Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, p. 19.

⁹⁶⁵ *Odyssée*, XI, 271-280.

⁹⁶⁶ *Lebar Gabala*, dans le Livre de Leinster, p. 23, col. 1, l. 49-51; col. 2, l. 1-8. Sur Lugaid, voy. Annales de Tigernach, éditées par Whitley Stokes dans la *Revue celtique*, XVI, p. 405, 411, 414; sur Crimthand, *ibid.*, p. 414-416.

⁹⁶⁷ Strabon, l. IV, c. 5, § 4; édit. Didot, p. 167, l. 25-27.

La femme légitime doit, dans le monde arien, être libre et avoir une situation de fortune et de famille analogue à celle de son mari, c'est ce qui la distingue de la concubine. Quand Patrocle faisait espérer à une esclave, à Briséis, cette malheureuse captive, qu'elle pourrait en Grèce un jour épouser Achille⁹⁶⁸, il cherchait à lui être agréable, mais ne croyait pas un mot de ce qu'il lui disait. Si Achille était retourné en Grèce, son père se serait occupé de le marier, et le héros grec aurait en ce moment eu le choix parmi les filles des grands seigneurs du pays⁹⁶⁹. Quant à Briséis, Achille, si nous l'en croyons lui-même, regrette qu'elle n'ait pas perdu la vie le jour où il l'a faite prisonnière: une flèche lancée contre elle en ce moment par la déesse Artémis aurait, dit-il, rendu grand service aux Grecs⁹⁷⁰. Briséis était pour lui un instrument de plaisir, et il la méprisait.

Chez Homère, les femmes légitimes: 1° sont achetées à leur père par leur mari; 2° elles reçoivent de leur père une dot; 3° elles obtiennent de leur mari des présents qui peuvent quelquefois avoir assez d'importance pour constituer ce que l'on appellera plus tard un douaire en français.

Je dis d'abord que les femmes légitimes sont achetées du père. Ainsi Eumée raconte que Laerte et Anticlée, père et mère d'Ulysse, avaient une fille, qu'ils l'ont mariée, et qu'ils ont reçu un prix considérable⁹⁷¹. Le terme technique pour désigner ce prix d'achat est en grec $\epsilon\epsilon\delta\nu\nu\omicron\nu$ ou au pluriel $\epsilon\epsilon\delta\nu\nu\omicron\nu$ ou plus brièvement $\epsilon\delta\nu\nu\omicron$, $\epsilon\delta\nu\alpha$. Aphrodite ayant été infidèle à Héphaïstos, son mari, le père d'Aphrodite devra rendre au mari trompé les $\epsilon\epsilon\delta\nu\alpha$, qu'il a reçus de lui⁹⁷². Le prix d'achat de la femme se payait ordinairement en vaches, et il était d'autant plus élevé que la fiancée était plus belle. Un des sujets représentés par Héphaïstos sur le bouclier d'Achille est un groupe de jeunes garçons et de jeunes filles qui dansent: les jeunes filles sont belles, elles rapporteront à leurs parents beaucoup de vaches⁹⁷³.

Cependant le prix pouvait être autrement fixé. Ainsi Agamemnon, avouant qu'il avait eu des torts envers Achille, déclare qu'il lui doit une indemnité: il lui propose de lui donner en mariage une de ses trois filles, en le dispensant de payer à la façon ordinaire le prix d'achat régulièrement dû; ce prix se compensera avec

⁹⁶⁸ *Iliade*, XIX, 297-299.

⁹⁶⁹ *Iliade*, IX, 393-397.

⁹⁷⁰ *Iliade*, XIX, 59-61.

⁹⁷¹ *Odyssée*, XV, 367.

⁹⁷² *Odyssée*, VIII, 318, 319.

⁹⁷³ *Iliade*, XVIII, 593, 594.

une partie des dommages-intérêts dont Agamemnon se reconnaît débiteur envers Achille pour lui avoir fait l'injure de lui enlever Briséis⁹⁷⁴.

Othryonée, prétendant à la main de Cassandre, fille de Priam, est agréé : au lieu de fournir en bétail le prix d'achat de sa fiancée, *εεδνον*, il le payera en service militaire ; telle est la convention conclue entre lui et son futur beau-père : il vient en conséquence combattre les Grecs ; Idoménée le perce de sa lance et, s'emparant du cadavre, l'entraîne vers le camp grec pour le faire dévorer par les chiens : « Viens », dit-il, par une lugubre plaisanterie, « viens, nous allons parler mariage, nous savons pas mal faire payer le prix d'achat d'une femme, nous ne sommes pas de mauvais receveurs d'*εεδνον*, » en grec *εεδνωται*. Othryonée avait payé de sa vie une femme qui lui avait été promise, et qui ne put lui être donnée, puisqu'il mourut avant livraison⁹⁷⁵.

Qui vendait au fiancé sa femme ? Le père, quand elle se mariait pour la première fois. Sur ce point toutes les législations sont d'accord. Mais lorsqu'il s'agit d'une veuve qui se remarie, la question se pose de savoir si le prix de vente appartient à sa famille d'origine ou à celle de son mari défunt. Le droit grec est sur ce point différent du droit celtique. À Athènes, le fils majeur est le maître, *κυριος*, de sa mère veuve, la mère ne peut se remarier sans le consentement de son fils⁹⁷⁶. La règle est la même dans la loi burgonde ; on la trouve, plus anciennement aussi, dans le droit homérique au cas toutefois où la veuve est restée au domicile de son mari⁹⁷⁷. Dans le droit de l'Irlande, la mère veuve retombe toujours sous la puissance paternelle ; rentrée légalement dans sa famille, sortie, par conséquent, de celle de son mari, quand elle veut se remarier, elle n'a pas à consulter son fils. Dans le droit grec, pour que la femme veuve sorte légalement de la famille de son mari, il faut qu'elle abandonne la maison conjugale, et retourne habiter la

⁹⁷⁴ *Iliade*, IX, 146-288.

⁹⁷⁵ *Iliade*, XIII, 362-382. Il y a dans l'*Iliade* d'autres exemples d'achat de femmes par le fiancé ; c'est ainsi qu'Hector épouse Andromaque, X, 472 ; que Nèleus épouse Chloris, XI, 279-284 ; que Boros épouse Polydora, XVI, 178 ; qu'Echéclès épouse Pluméla, XVI, 190.

⁹⁷⁶ R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXV : *La science du droit en Grèce*, p. 63. Cf. R. Dareste, B. Haussoullier et Th. Reinach, *Les inscriptions juridiques grecques*, t. I, p. 55, 56.

⁹⁷⁷ Télémaque dit que lorsqu'il connaîtra d'une façon certaine la mort de son père, il célébrera les funérailles du défunt, puis il mariera Pénélope : « *ανερι μητερα δωσω* » (*Odyssee*, II, 220-223). L'obligation qu'il a de donner des repas aux prétendants est la conséquence de ce droit qu'il a de remarier sa mère. Si Pénélope retourne chez Icarios son père et rompt par là le lien qui l'attache à la famille de son mari, Télémaque sera déchargé de l'obligation de recevoir chez lui les candidats à la main de sa mère. Sur les repas qui précédaient le mariage et pouvaient ruiner une maison, voyez Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 165.

maison de son père; alors seulement le père reprend l'autorité que le mariage lui a fait perdre.

Pour avoir autorité sur sa mère restée dans la maison conjugale, le fils doit être majeur.

Télémaque est majeur à la date à laquelle l'*Odyssée* nous transporte. C'est la vingtième année après le départ d'Ulysse pour Troie⁹⁷⁸. Dix-neuf ans se sont écoulés depuis que l'absence d'Ulysse a commencé, or, la naissance de Télémaque est antérieure au début de cette absence, Télémaque était à la mamelle au moment où les guerriers grecs partirent pour venger Ménélas et entreprendre la guerre de Troie⁹⁷⁹. Par conséquent, au retour d'Ulysse, Télémaque doit avoir une vingtaine d'années. Nous savons qu'à Athènes, au IV^e siècle avant Jésus-Christ, l'âge de la majorité était dix-huit ans⁹⁸⁰. Aucun des textes homériques ne nous dit formellement quel était l'âge de la majorité dans le monde grec à l'époque où ces textes furent composés. Mais nous voyons Télémaque faire acte de fils majeur en plusieurs circonstances.

Deux surtout sont caractéristiques. Phémios, au rez-de-chaussée de la maison d'Ulysse, dans la salle où les hommes sont réunis, chante le retour des héros grecs qui ont pris Troie; Pénélope, au premier étage, entend et s'attriste, elle descend et prie Phémios de changer de sujet; Télémaque dit à sa mère de se mêler de ce qui la regarde et de laisser Phémios continuer: «C'est moi», dit-il, «qui suis le maître de la maison», et ses ordres sont exécutés⁹⁸¹.

Au moment où Ulysse, non encore reconnu, va tenter l'épreuve de l'arc qui se terminera par le massacre des prétendants, Télémaque fait de nouveau acte d'autorité: il invite sa mère à rentrer dans la chambre des femmes et ordonne à un esclave de mettre, malgré les prétendants, l'arc entre les mains d'Ulysse: «C'est moi», répète-t-il, «qui suis le maître de la maison:» sa mère et l'esclave obéissent⁹⁸². La formule dont Télémaque se sert pour exprimer son autorité dans la maison est celle qu'emploie Alcinoos, quand il parle de l'autorité qu'il exerce en qualité de roi sur le peuple des Phéaciens.

Alcinoos dit:

Του γὰρ κράτος ἐστ' ἐνὶ δήμῳ⁹⁸³

⁹⁷⁸ *Odyssée*, XVI, 206; XIX, 484; XXI, 208; XXIV, 322.

⁹⁷⁹ *Odyssée*, XI, 447-449.

⁹⁸⁰ R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXVI.

⁹⁸¹ *Odyssée*, I, 325-359.

⁹⁸² *Odyssée*, XXI, 344-379.

⁹⁸³ *Odyssée*, XI, 353. Glose: «ἐμοῦ οὐτινος ἰσχυρὸς ἐστὶν ἐν τῷ δήμῳ.» Dindorf, *Scholia graeca in Homeri Odyssaeam*, Oxford, 1855, t. II, p. 510.

Et Télémaque :

Του γὰρ κράτος ἐστ' ἐνὶ οἴκῳ⁹⁸⁴

C'est en conséquence de ce principe qu'il remariera sa mère, si celle-ci continue d'habiter la maison conjugale et ne retourne pas chez Icarios son père.

Ainsi Télémaque est maître de maison, quoiqu'il ait un grand-père paternel, Laerte, encore vivant ; la puissance paternelle de durée illimitée chez les Romains, chez les Gaulois et en Irlande⁹⁸⁵, ne s'étend pas sur les hommes majeurs, dans le droit grec, mais elle subsiste sur les femmes ; quand la veuve, sortie de la maison du mari, rentre dans sa famille, c'est à son père que doit être adressée la demande en mariage ; c'est à lui que le futur époux, une fois agréé, paye le prix d'achat de la fiancée. La règle pour ce cas est identique à celle du droit celtique, où même le droit du père sur sa fille passe aux frères quand le père est décédé⁹⁸⁶.

Mais revenons au droit homérique. Si, veuve et partie de la maison conjugale, Pénélope se remarie, ce sera avec Icarios, son père, que le prétendant agréé devra traiter du prix⁹⁸⁷ ; ce prix sera naturellement le plus haut possible : Pénélope, dit deux fois un des prétendants, appartiendra à celui de nous qui fera l'offre la plus élevée⁹⁸⁸. Ulysse dit de même à Nausicaa que son mari sera celui des candidats qui consentira à la payer le plus cher⁹⁸⁹.

L'usage d'acheter les femmes libres qu'on épouse a été général dans le monde indo-européen, il se trouve en Irlande. Il a existé évidemment en Gaule comme dans le monde homérique ; mais ce qui est remarquable, c'est la résiliation de la vente de la femme, réalisation qui, paraît-il, se produit de plein droit en Grèce, quand après le décès du mari, la veuve quitte le domicile conjugal ; c'est qu'alors le père, dans le droit homérique, reprend l'autorité sur sa fille, comme dans le droit irlandais, où la fille veuve ou divorcée qui se remarie est de nouveau vendue par son père ; seulement, en ce cas, en Irlande, le père ne touche qu'une partie du prix : le reste appartient à la fille⁹⁹⁰.

Outre le prix d'achat dû au père, le fiancé faisait des cadeaux, δωρα, à sa fiancée. Hélène, recevant à Sparte la visite du jeune Télémaque, lui fait présent d'un voile qu'au moment de son mariage il donnera à sa femme, et que jusqu'à

⁹⁸⁴ *Odyssée*, I, 359 ; XXI, 353.

⁹⁸⁵ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 344.

⁹⁸⁶ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 246, 247.

⁹⁸⁷ *Odyssée*, I, 274-278 ; II, 50-54, 104-196.

⁹⁸⁸ *Odyssée*, XVI, 390-391 ; XXI, 161, 162 ; cf. II, 113, 114.

⁹⁸⁹ *Odyssée*, VI, 159.

⁹⁹⁰ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 230 ; t. VIII, p. 121 ; cf. Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 161-163, 165-167.

ce jour sa mère lui gardera⁹⁹¹. Iphidamos, épousant Théano, sa tante, lui donne d'abord cent vaches, puis ajoute mille chèvres et moutons⁹⁹²; c'est un douaire. Beaucoup moins généreux, le roi suprême d'Irlande, Eochaid Airem, ne donna à sa femme Etain, que sept femmes esclaves, l'équivalent de trente-cinq bêtes à cornes. Pénélope, qui après vingt ans de mariage doit être un peu défraîchie, est traitée encore moins libéralement; outre le prix d'achat dû à son père, si elle abandonne la maison conjugale, à son fils dans le cas contraire, les prétendants offrent à Pénélope elle-même des cadeaux, δωρα; Eurymaque est celui qui fait les choses le plus largement et sur le chapitre des cadeaux, δωρα; et sur celui du prix d'achat, εεδνα; comme εεδνα, nous ignorons ce qu'il propose; mais quant aux cadeaux, il n'est pas très généreux, il se borne à offrir un beau collier⁹⁹³.

Dans quelques-uns des passages de l'*Odyssée* où il s'agit des conditions auxquelles Pénélope pourrait se remarier, son père et son fils sont passés sous silence, et il semble que Pénélope toucherait les εεδνα, ce qui aurait été irrégulier⁹⁹⁴: εεδνα est alors employé abusivement pour désigner à la fois le prix d'achat dû au père ou au fils et les cadeaux destinés à Pénélope qui est considérée comme ayant mandat du père ou du fils pour fixer le montant du prix d'achat⁹⁹⁵.

Outre les cadeaux donnés par le fiancé, la fille qui se remariait recevait de son père une dot. La dot qu'Agamemnon offre de donner avec une de ses filles, si Achille l'accepte, consistera dans la souveraineté de sept villes⁹⁹⁶.

On a vu plus haut que Priam, épousant en seconde nocces Laothoé, fille d'Al-tès, roi des Lélèges, reçut de son beau-père une grosse dot. Cette dot serait suffisante pour la rançon des deux fils que Priam a eus de Laothoé, si ces deux fils sont prisonniers; déjà une fois, pour racheter un d'eux, Priam a donné cent vaches; c'est donc à deux cents vaches au moins que la dot se monte⁹⁹⁷, deux cents vaches pourraient aujourd'hui valoir 60 000 francs environ.

Il ne paraît pas que Pénélope ait été traitée fort généreusement par son père Icaros, quand elle épousa Ulysse, ni qu'Ulysse lui ait alors donné des objets de grande valeur. Quand, au nom des prétendants, Antinoos notifie à Télémaque d'avoir à renvoyer de sa maison sa mère, et à la mettre en demeure de se remarier

⁹⁹¹ *Odyssée*, X, 125-128.

⁹⁹² *Iliade*, XI, 243-244; cf. 221-227.

⁹⁹³ *Odyssée*, XVIII, 17, 18, 279, 290-303, et *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 232.

⁹⁹⁴ *Odyssée*, XI, 117; XVI, 390, 391; XXI, 161, 162; XIX, 529.

⁹⁹⁵ Probablement il s'agit ici du cas où Pénélope, restant dans la maison conjugale, le prix d'achat appartiendrait à Télémaque. Le mandat du fils à sa mère semblerait tout naturel.

⁹⁹⁶ *Iliade*, IX, 147-157; 290-298.

⁹⁹⁷ *Iliade*, XXII, 46-51; cf. XXI, 81-90.

en prenant l'époux que son père et elle choisiront, Télémaque refuse, et donne diverses raisons de sentiment, plus une raison d'intérêt, la voici : renvoyer sa mère est une insulte pour laquelle il peut être contraint à payer des dommages-intérêts au père de sa mère Icarios. De l'ennui que lui causerait l'obligation de restituer la dot et le douaire de sa mère, il ne dit mot⁹⁹⁸. En Gaule, au temps de César, le douaire était égal à la dot, et appartenait, comme la dot, au survivant des deux époux⁹⁹⁹.

La langue homérique ne nous offre pas d'expression technique pour désigner la dot ni le douaire. Le mot grec de la dot, *φερνή*, apparaît au cinquième siècle avant notre ère, celui du douaire, *τα αντιφερνα*, littéralement « compensation de la dot, » expression grecque qui a pénétré dans le Code de Justinien¹⁰⁰⁰ au sixième siècle de notre ère, semble avoir existé au cinquième siècle avant Jésus-Christ. Hélène est arrivée à Troie en apportant comme dot les trésors, *κτυμματα*, enlevés par elle et par son ravisseur Paris à Ménélas, roi de Sparte, et auxquels les Grecs paraissent tenir au moins autant qu'à la femme¹⁰⁰¹; Eschyle, parlant d'elle, dit qu'« en compensation de cette dot, » *αντιφερνον*, elle a donné à Troie la ruine¹⁰⁰²; les dépouilles de Troie ramenées à Sparte par Ménélas sont le douaire qu'Hélène a en compensation de la dot volée à Ménélas. Des gens délicats ne comprennent pas que Ménélas ait pardonné à Hélène. Ils ne se reportent pas aux mœurs du temps. Les dépouilles de Troie avaient réparé tous les torts d'Hélène; c'était pour elle un douaire qui n'était pas sorti de la poche de Ménélas.

Chez Homère, la dot proposée par Agamemnon à Achille est appelée *μετ-λια*¹⁰⁰³, mot qui veut dire simplement « cadeaux, » et, pour désigner le douaire, Homère ne connaît pas davantage un terme technique. Des trois paiements qui sont la condition du mariage : 1° prix d'achat payé au père; 2° dot donnée par le père à la fille; 3° douaire donné par le mari à la femme, un seul dans la langue homérique est distingué par une expression technique, c'est le prix d'achat de la femme « *εδνον*; » l'expression correspondante en gallois est *gober, gobyr, amober, amobyr*¹⁰⁰⁴; chez les Lombards *mêta*; dans la loi Salique, quand il s'agit de

⁹⁹⁸ *Odyssée*, II, 111-114, 129-137. Sur la constitution de dot en Grèce, voir R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, t. I, p. 48-62, 366-369, 464, 465.

⁹⁹⁹ *De bello gallico*, I, VI, c. 19, §§ 1, 2. Cf. P. Collinet, dans la *Revue celtique*, t. XVII, p. 321 et suiv.

¹⁰⁰⁰ Code de Justinien, livre V, titre III, loi 20.

¹⁰⁰¹ *Iliade*, III, 70, 72, 91, 93, 255, 282, 285, 458; VII, 389, 390, 400-401; XIII, 626-627.

¹⁰⁰² Eschyle, *Agamemnon*, 406.

¹⁰⁰³ *Iliade*, IX, 147.

¹⁰⁰⁴ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 234.

second mariage, *reipus*; dans la loi des Burgundes au même cas, et déjà pour le premier mariage, *vitteimon*¹⁰⁰⁵. Chose singulière, le terme technique équivalent manque en Irlandais, comme en latin, mais les deux langues ont chacune un mot pour désigner le contrat par lequel le père vend sa fille au mari : *coemptio* à Rome, *coibche* en Irlande; et ces deux mots veulent dire « achat, marché¹⁰⁰⁶. »

La dot, *φερνη* en grec dès le cinquième siècle avant Jésus-Christ, en latin *dos*, c'est le *tinol* irlandais, l'*agweddy* gallois¹⁰⁰⁷.

Le douaire, appelé bien postérieurement à Homère *τα αντιφερνα* en Grèce, c'est le *tinnsra* irlandais¹⁰⁰⁸, l'*enepuert*, *enebarz* breton¹⁰⁰⁹, le *cowyll* gallois¹⁰¹⁰, le *morgengabe* germanique¹⁰¹¹; il était usité en Gaule, mais on ignore son nom gaulois¹⁰¹².

Des règles relatives au mariage revenons à la théorie de la puissance paternelle, dont nous n'avons encore traité que d'une manière incomplète.

Une chose singulière dans la famille d'Ulysse: Laerte a été, avant Ulysse, roi des Céphalléniens¹⁰¹³, auxquels appartiennent les îles d'Ithaque, de Hyacinthos, de Samos, etc., et une portion de la côte voisine¹⁰¹⁴; vieux et veuf il vit à Ithaque retiré des affaires, hors de la ville, dans une propriété rurale, qu'il cultive lui-même avec quelques esclaves mâles; ce n'est plus à lui, c'est à Ulysse qu'appartient la maison de ville, qu'appartiennent les esclaves Euryclée et Eumée, bien que Laerte les ait tous les deux achetés de ses deniers¹⁰¹⁵. Ulysse se considère bien comme propriétaire d'Euryclée puisqu'il la menace de la tuer si elle lui désobéit¹⁰¹⁶. Eumée est comme elle passé au service d'Ulysse qui lui promet une femme, une maison, des biens, une situation sociale approchant de la sienne, en un mot l'affranchissement¹⁰¹⁷.

¹⁰⁰⁵ Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 2e édit., p. 422-425. Edit de Rotharis, § 178; Carl Meyer, *Sprache und Sprachdenkmäler der Langobarden*, p. 26, 27. *Loi Salique*, édition Hessels, c. XLIV, col. 271 et suiv. Loi des Burgundes, c. 66, 69. Pardessus, *La loi Salique*, p. 686.

¹⁰⁰⁶ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 230. Cf. Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 71.

¹⁰⁰⁷ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 231, 234.

¹⁰⁰⁸ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 232.

¹⁰⁰⁹ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 233.

¹⁰¹⁰ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 234.

¹⁰¹¹ Pardessus, *Loi Salique*, p. 672.

¹⁰¹² *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 231-232. Sur le douaire en droit romain, *donatio ante nuptias*, puis *donatio propter nuptias*, voyez Paul-Frédéric Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, p. 941, 942.

¹⁰¹³ *Odyssée*, XXIV, 378.

¹⁰¹⁴ *Illiade*, II, 631-635.

¹⁰¹⁵ *Odyssée*, I, 430; XV, 483.

¹⁰¹⁶ *Odyssée*, XIX, 489, 490.

¹⁰¹⁷ *Odyssée*, XXI, 189, 216.

Laerte, roi détrôné, est la vertu même ; fidèle à sa femme quand elle vivait¹⁰¹⁸, il couche en hiver seul près du foyer, entouré de ses esclaves mâles, dans la poussière, vêtu d'habits misérables ; en été des feuilles lui servent de matelas¹⁰¹⁹. On prendrait ce vieillard pour un moine chrétien, si ce n'était la vieille esclave qui prenait soin de lui, préparait sa nourriture¹⁰²⁰, lui faisait prendre des bains, frottait d'huile ses membres fatigués¹⁰²¹. Il a depuis longtemps dépassé l'âge où les hommes accomplissent des exploits à la guerre, et cependant, grâce à la protection d'Athéna, il tue un homme dans la bataille livrée par Ulysse et Télémaque aux parents des prétendants qu'ils ont massacrés¹⁰²² ; il vaut donc physiquement quelque chose encore ; cependant à Ithaque où il a régné, dans son palais devenu le palais de son fils, il n'a plus aucune autorité.

Ce vieux mauvais sujet de Priam ne compte plus militairement ; son rôle comme guerrier ne consiste plus qu'à regarder en curieux du haut des murs de Troie les deux armées ennemies¹⁰²³, et cependant il règne encore ; quand on veut conclure un traité entre Grecs et Troyens, son intervention est nécessaire à la validité du contrat¹⁰²⁴. Ses cinquante fils, Hector même, qui à sa place commande l'armée troyenne¹⁰²⁵ et risque sa vie en livrant au nom de cette armée des combats singuliers¹⁰²⁶, n'ont pas, comme Ulysse à Ithaque, un domicile séparé du domicile paternel, ils habitent chacun une chambre à Troie dans la vaste maison où le vieux Priam est resté le maître¹⁰²⁷.

La littérature homérique nous offre donc deux manières d'entendre la puissance paternelle : l'une est conforme au droit romain et gaulois qui fait durer cette puissance autant que la vie du père¹⁰²⁸ ; la situation du vieux Priam, à l'égard de ses fils, est conforme à la règle romaine et gauloise qu'on trouve aussi en Irlande avec un léger correctif dont nous allons parler.

Dans un autre système, qui est bien différent, le fils, à sa majorité, devient indépendant de son père ; il est de plein droit émancipé ; c'est le système gallois¹⁰²⁹,

¹⁰¹⁸ *Odyssee*, I, 429-433.

¹⁰¹⁹ *Odyssee*, XI, 187-194.

¹⁰²⁰ *Odyssee*, I, 191 ; XXIV, 211-212.

¹⁰²¹ *Odyssee*, XXIV, 366.

¹⁰²² *Odyssee*, XXIV, 513-525.

¹⁰²³ *Iliade*, III, 11-244.

¹⁰²⁴ *Iliade*, III, 245-301.

¹⁰²⁵ *Iliade*, III, 76-78 ; VII, 55, 56.

¹⁰²⁶ *Iliade*, VII, 65-305 ; XVI, 726-867 ; XXII, 250-365.

¹⁰²⁷ *Iliade*, VI, 244-246.

¹⁰²⁸ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 244-249.

¹⁰²⁹ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 245.

germanique, athénien¹⁰³⁰, c'est le système suivi à Ithaque. Ulysse devenu majeur s'est marié, a reçu en avancement d'hoirie une part de la fortune paternelle. Plus jeune, plus apte à ces exploits sans lesquels, en Grèce alors, on ne conçoit pas un bon chef d'armée, il a remplacé son père Laerte dans le commandement des soldats levés pour la guerre de Troie et par conséquent dans la royauté qu'à Ithaque on considère comme inséparable des fonctions de général.

Maintenant en Europe on met partout, à un âge qui varie, les fonctionnaires à la retraite. En Irlande, la loi qui maintenait indéfiniment le fils sous l'autorité paternelle avait un correctif: lorsque le père, trop vieux pour subvenir par son travail à ses besoins, tombait à la charge de son fils, il passait dans sa dépendance juridique en une certaine mesure; alors, quand il faisait un contrat désavantageux, son fils pouvait faire annuler ce contrat¹⁰³¹. Le père était presque assimilé à un enfant.

À une époque primitive, le droit était bien plus dur pour lui: comme le père avait le droit de tuer son enfant, surtout l'enfant nouveau-né¹⁰³², le fils avait le droit et même chez certains peuples le devoir de tuer son vieux père¹⁰³³: conséquence impitoyable du principe éternel, quoique brutal, qui refuse à tout être inutile le droit à la vie. Il n'y avait pour le fils que deux châtiments à craindre: 1° la haine de son père qui, quoique défunt, avait conservé la seconde vie qu'ont tous les morts et qui pouvait, sous forme de revenant, troubler le sommeil du meurtrier; 2° l'exécration publique: — cela chez les peuples qui au lieu de considérer le meurtre du vieux père comme un acte religieux le regardaient comme impie; — mais, même chez ces peuples plus rapprochés de nos idées modernes, le meurtre du père échappait à la juridiction des tribunaux criminels, puisque ceux-ci n'avaient droit de connaître que des crimes contre la sûreté de l'État; en outre, il ne pouvait être châtié par la vengeance privée: si le meurtrier avait ôté la vie à un membre d'une autre famille, le plus proche parent du mort aurait eu le droit, même le devoir, d'exercer la vengeance en appliquant la loi du talion;

¹⁰³⁰ R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXV-XXVI.

¹⁰³¹ *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 248.

¹⁰³² *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 242, 243; cf. Leis, *Graeco-italische Rechtsgeschichte*, p. 60, 61; Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 189.

¹⁰³³ Schrader, *Sprachvergleichung und Urgeschichte*, 2^e édit., p. 548; cf. Leist, *Altarisches jus civile*, p. 184, note — M. Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 197, constate qu'en droit ossète le meurtre d'un père par son fils reste impuni, comme le meurtre d'un frère par son frère. Chez les Mordves, tribu finnoise du centre de la Russie d'Europe, l'usage a existé de tuer solennellement à coups de bâton le père trop vieux pour pouvoir subvenir par son travail à la dépense qu'exigeait la conservation de sa vie. Jean N. Smirnov, *Les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama*, traduction de Paul Boyer, p. 352.

mais le fils qui avait ôté la vie à son père était précisément la personne chargée de venger ce meurtre. Phoenix, brouillé avec son père, voulait d'abord le tuer; mais la crainte d'être appelé parricide, *πατροφονος*, et d'avoir par conséquent mauvaise réputation en Grèce, a retenu son bras¹⁰³⁴.

Le droit romain primitif peut être cité ici; il ne punissait pas le fils meurtrier de son père; quand le mot *paricidas* apparaît dans la législation romaine, il s'applique au cas du meurtre d'un citoyen quelconque¹⁰³⁵. Plutarque témoigne sa surprise de ce qu'à Rome, sous les rois, il n'ait été portée aucune loi contre le fils qui tue son père et qu'une loi royale ait appelé meurtre de père, *πατροκτονια*, tout meurtre d'un homme quelconque¹⁰³⁶. Mais cet écrivain commet une erreur d'étymologie courante de son temps et qui persiste du nôtre: *paricidas* ne veut pas dire «meurtrier de père.» Si une loi royale avait ordonné que tout meurtrier d'un citoyen quelconque serait traité comme s'il avait tué son père, cela aurait signifié qu'aucun meurtrier ne serait puni. Le sens du texte légal est l'opposé: *paricidas esto* veut dire «qu'il y ait meurtrier de pareil», c'est-à-dire que la loi du talion soit appliquée à la famille du meurtrier, *talio esto*¹⁰³⁷.

Il est donc vraisemblable qu'en Gaule au temps de la conquête romaine, comme en Grèce à l'époque homérique, comme à Rome sous les rois, le meurtre du père par le fils n'était puni que par le mépris public.

Il ne faut pas, sur ce point d'histoire, imiter Aristarque qui, au deuxième siècle

¹⁰³⁴ *Iliade*, IX, 459-461. Cf. Leist, *Altarisches jus civile*, p. 184, note. Un autre parent du père ne pouvait tuer le fils meurtrier; par là il aurait affaibli sa famille.

¹⁰³⁵ «Nam paricida non utique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcumque hominem. Id autem ita fuisse indicat lex Numae Pompili regis, his composita verbis: Si quis hominem liberum dolo sciens morti duit, paricidas esto.» Festus abrégé par Paul Diacre au mot *Parrici*. Cf. M. Voigt, *Die XII Tafeln*, t. II, p. 794, 795.

¹⁰³⁶ «Ἰδιον δε μηδεμιαν δικην παρα πατροκτωνων ορισαντα, πασαν ανδροφονιαν πατροκτονιαν προσειπειν.» Plutarque, *Romulus*, t. 22, § 6; édit. Didot, *Vitae*, t. I, p. 37.

¹⁰³⁷ «Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.» Festus. M. Voigt, *Die XII Tafeln*, t. I, p. 732; t. II, p. 534. *Patricidas* veut dire «meurtrier de pareil,» comme *agricola* «cultivateur de champ;» l'idée primitive que ce mot représente est ceci: la famille A vient de perdre par un meurtre un de ses membres valant tant, par exemple valant trois vaches; or le meurtrier appartient à la famille B. En conséquence, la famille A est en droit de tuer dans la famille B un homme de même valeur que le mort, c'est-à-dire un homme valant trois vaches. C'est une doctrine qui n'a aucun rapport avec nos croyances poétiques modernes sur la pénalité. Le droit que le vengeur du sang avait de tuer n'importe quel membre de la famille du meurtrier est constaté par M. Kovalewsky, *Coutume contemporaine et loi ancienne*, p. 247-250; aujourd'hui la théorie du crime n'a aucun rapport avec la doctrine primitive, *ibid.*, p. 286-288. *Paricidas* exprime à peu près la même règle de droit qu'un passage du Coran cité par M. Kovalewsky, *ibid.*, p. 261, note: «La peine du talion vous est prescrite pour le meurtre: un homme libre pour un homme libre, l'esclave pour l'esclave, et une femme pour une femme.»

avant J.-C., trouvant scandaleux les quatre vers homériques où Phoenix raconte qu'il eut la pensée de tuer son père, imagina de les retrancher¹⁰³⁸, exemple suivi encore tout récemment dans les traductions de MM. Giguet et Personneaux. En 458, Eschyle avait pu mettre sur la scène, dans *les Euménides*, l'acquittement solennel d'Oreste, meurtrier de sa mère, acquittement obtenu il est vrai à une seule voix de majorité. Environ un siècle plus tard, Platon, dans son traité des *Lois*, dit que celui qui tue son père ou sa mère mériterait, s'il était possible, de souffrir plusieurs fois la peine de mort¹⁰³⁹. Il se produit quelquefois en bien peu d'années de grands changements dans les mœurs.

En Grèce, ce changement était la conséquence lentement produite par l'institution de la juridiction criminelle qui remonte à Dracon, 621 avant J.-C.¹⁰⁴⁰, et qui fut perfectionnée par Solon au commencement du siècle suivant. Mais en Gaule il n'y avait pas, comme à Athènes, de juridiction criminelle pour le crime commis par un citoyen contre son concitoyen.

Une grande différence existe entre les Celtes et les Grecs à un autre point de vue. Les Grecs ont pour la femme un respect dont la littérature irlandaise n'offre pas trace.

Certains auteurs modernes ont paru trouver fort étranges les passages d'Homère où l'on voit des femmes donner leur aide aux hommes qui se baignent. Quand Télémaque a introduit dans le palais de son père Théoclymène, son hôte, tous deux se déshabillent, ils entrent chacun dans une baignoire, des servantes les lavent, les frottent d'huile et les rhabillent¹⁰⁴¹. D'autres servantes rendent le même service à Télémaque et à Pisistrate, son jeune compagnon, chez Ménélas à Sparte¹⁰⁴², à Ulysse chez Alcinoos¹⁰⁴³. Ce qui surtout choque nos idées modernes, c'est de voir la plus jeune fille de Nestor, roi de Pylos, laver Télémaque au bain, le frotter d'huile et le rhabiller¹⁰⁴⁴. Ulysse espion, déguisé en mendiant, se présente au palais de Priam, roi de cette ville; il est reconnu par Hélène, belle-fille de Priam; Hélène peut, sans provoquer l'indignation des Troyens, lui

¹⁰³⁸ Plutarque, *De audiendis poelis*, dans les *Scripta moralia*, édit. Didot, t. I, p. 32, p. 430, l. 47-50.

¹⁰³⁹ Platon, *Les lois*, édit. Didot, t. II, p. 430, l. 48-51.

¹⁰⁴⁰ Sur le fragment de la législation de Dracon qu'une inscription nous a conservé, voir R. Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. II, p. 56; R. Dareste, B. Haussoullier, Th. Reinach, *Les inscriptions juridiques grecques*, t. II, p. 1-24.

¹⁰⁴¹ *Odyssee*, XVIII, 85-90.

¹⁰⁴² *Odyssee*, III, 48, 49.

¹⁰⁴³ *Odyssee*, VIII, 454, 455.

¹⁰⁴⁴ *Odyssee*, III, 464-467.

donner les mêmes soins que la fille de Nestor à Télémaque¹⁰⁴⁵. Dans les *Anglais chez eux* de Francis Wey, il y a un chapitre intitulé « Diane au bain d'Actéon. » Cependant à Londres j'ai entendu beaucoup parler de dames qui voulaient vêtir d'une culotte une statue célèbre; les femmes grecques n'avaient pas les mêmes scrupules à l'époque homérique.

Leur manière d'agir semblait toute naturelle et parfaitement conciliable avec une bonne tenue de maison. Ulysse, chez les Phéaciens, dans le palais du roi Alcinoos, n'est pas reçu comme chez les déesses Calypso ou Circé. Il couche seul sous le portique¹⁰⁴⁶, au devant du palais, tandis que Nausicaa, fille du roi, passe la nuit à l'intérieur de l'édifice, dans sa chambre¹⁰⁴⁷, et ses servantes soit dans la salle des femmes, au rez-de-chaussée, soit au premier étage¹⁰⁴⁸; Alcinoos et la reine dans une autre pièce, au fond du palais¹⁰⁴⁹. La même règle est appliquée à Télémaque chez Nestor, roi de Pylos¹⁰⁵⁰; à Pisistrate, et à Télémaque chez Ménélas, roi de Sparte¹⁰⁵¹. Dans le palais d'Ulysse, à Ithaque, tandis que les servantes couchent dans la salle des femmes, au rez-de-chaussée¹⁰⁵², Pénélope au premier étage¹⁰⁵³, Télémaque est seul dans sa chambre, sur le devant du palais¹⁰⁵⁴. De même, Ulysse, de retour dans son palais, doit y coucher tout seul tant que sa femme ne l'a pas reconnu¹⁰⁵⁵.

Le monde des dieux semble avoir été de mœurs beaucoup moins sévères. Quand, précédemment, le même Ulysse était allé, au delà des mers, faire visite aux déesses Calypso et Circé, ces déesses sans mari, il est vrai, l'avaient immédiatement reçu dans leur lit, cela sans qu'aucun mariage eut été préalablement célébré. Les Irlandais Bran mac Febail, Mael Duin et leurs compagnons, dans leur voyage mystérieux au pays des dieux et des morts, trouvent de même des épouses qui semblent attendre leur arrivée et qui s'unissent à eux sans aucune formalité légale ou religieuse.

En Grèce, dans les maisons bien tenues, les choses se passent autrement; mais, dans la littérature irlandaise, les relations entre hommes et femmes sont

¹⁰⁴⁵ *Odyssée*, IV, 250-253.

¹⁰⁴⁶ *Odyssée*, VII, 335-345.

¹⁰⁴⁷ *Odyssée*, VII, 15; cf. Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 104, 105.

¹⁰⁴⁸ Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 105-119.

¹⁰⁴⁹ *Odyssée*, VII, 346, 347.

¹⁰⁵⁰ *Odyssée*, III, 397-401.

¹⁰⁵¹ *Odyssée*, IV, 296-305; XV, 4, 5.

¹⁰⁵² Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 117.

¹⁰⁵³ Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 119.

¹⁰⁵⁴ *Odyssée*, I, 335-427; cf. Buchholz, *Homerische Realien*, t. II, 2^e partie, p. 104.

¹⁰⁵⁵ *Odyssée*, XXIII, 171, 172, 177-180.

les mêmes que dans le monde des dieux. Je ne parle pas des femmes adultères ; de tout temps, il y en a eu : Medb, reine de Connaught, infidèle à son mari, se conduit avec Fergus, l'exilé d'Ulster, comme Arès avec Aphrodite¹⁰⁵⁶. Mais quand Medb et Ailill, son mari, reçoivent dans leur palais la visite des héros d'Ulster, tous hommes mariés, ils leur donnent à chacun, avec des lits, une compagne passagère, et celle de Cûchulainn est Findabair, la propre fille du roi et de la reine¹⁰⁵⁷. Dans la littérature épique de l'Irlande, le roi d'Ulster, Conchobar, a sur toutes les femmes de ses états un droit royal identique au soi-disant droit féodal, qu'on a appelé, en français, droit du seigneur¹⁰⁵⁸ ; il l'a d'abord au moment du mariage de chaque femme ; il le reprend toutes les fois que, dans un voyage, il reçoit l'hospitalité chez un de ses sujets¹⁰⁵⁹. Dans la seconde moitié du sixième siècle de notre ère, Cumascach, fils du roi suprême d'Irlande Ainmere, prétendit imiter le roi épique, mais les mœurs étaient changées ; il y perdit la vie après avoir inutilement prétendu s'emparer de la femme de Brandub, roi de Leinster¹⁰⁶⁰. À Rome, le viol de Lucrece par le fils d'un roi avait été le signal d'une révolution.

Le droit du seigneur appartient, dans l'usage antique, à tout vainqueur sur la femme libre, transformée en esclave par la défaite et la mort de son mari. Achille l'exerçait sur Briséis. Des femmes barbares ont préféré à cette honte le sacrifice de leur vie ; on le vit l'an 101 av. J.-C. à la bataille des *Campi Raudii*, quand l'armée des Cimbres germains, comprenant aussi des Gaulois dans ses rangs, fut battue par Marius. Mais d'autres craignaient plus de mourir ; de là ce tableau chez César, à l'assaut de Gergovie : les femmes se montrent, la poitrine nue, sur le haut des remparts ; elles demandent grâce de la vie, quelques-unes même descendent au pied du mur et se livrent aux soldats romains¹⁰⁶¹. Ce geste des femmes gauloises demandant grâce, *pectore nudo*, est aussi germanique ; mais chez Tacite, *Germania*, 8, ce n'est pas à l'ennemi que les femmes à la guerre montrent leurs seins, c'est à leurs compatriotes, en les suppliant de ne pas les laisser, par la défaite, tomber en servitude. L'usage pour les femmes de se découvrir la poitrine

¹⁰⁵⁶ *Lebor na hUidre*, p. 65, col. 2, l. 31-39 ; cf. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 450, 451, 479-480.

¹⁰⁵⁷ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 117, 124. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 626. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 281, l. 2 ; p. 283, l. 19 ; p. 286, l. 1.

¹⁰⁵⁸ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 7, 49, 127.

¹⁰⁵⁹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 8, 29. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVI-II, p. 462 ; cf. Windisch, *Irische Texte*, p. 145, l. 6-8.

¹⁰⁶⁰ *The Borama*, édition Whitley Stokes, dans la *Revue celtique*, t. VIII, p. 54-65 ; édit. H. O'Grady, *Silva Gadelica*, texte, p. 370-374 ; traduction, p. 408-411 ; cf. O'Curry, *Manners and Customs*, t. II, p. 336-340.

¹⁰⁶¹ *De bello gallico*, l. VI, c. 37, § 5.

quand elles demandent grâce se retrouve dans la littérature de l'Irlande avec le même caractère provoquant qu'au siège de Gergovie¹⁰⁶². De cet effet de la peur, il ne faut pas tirer des conséquences exagérées.

Une des conséquences de la monogamie et du mépris qu'inspire la prostituée, c'est la vieille fille, qui n'a d'autre avenir que de rester dans la famille, sœur et tante, et d'être, sauf exception, dans la société, un être inutile, à moins de prendre un rôle religieux. La littérature homérique la plus récente offre trois exemples de la vieille fille : Artémis, Athéna, Hestia, trois déesses, dont la dernière avait même déjà fait vœu de virginité perpétuelle¹⁰⁶³. La première est déjà qualifiée de vierge dans l'*Odyssée*¹⁰⁶⁴. Les deux autres reçoivent pour la première fois cette qualité en termes formels dans un hymne qui ne remonte pas au delà du septième siècle avant notre ère et qui peut être moins ancien. Mais les nombreux passages d'Homère où il est question d'Athéna s'accordent parfaitement avec la doctrine de l'hymne. Athéna offre le type de cette bienveillance féminine et chastement désintéressée pour laquelle le plaisir d'avoir rendu service est une rémunération suffisante et qui ne demande ni n'obtient rien de plus. Athéna est la protectrice de Tydée¹⁰⁶⁵, de Diomède¹⁰⁶⁶, de Ménélas¹⁰⁶⁷, d'Achille, d'Ulysse et de Télémaque : Tydée lui a dû ses succès dans la guerre des Sept contre Thèbes ; elle sert de cocher à Diomède¹⁰⁶⁸ ; elle éloigne d'Achille la lance jetée contre lui par Hector¹⁰⁶⁹ ; grâce à elle, la flèche lancée par le troyen Pandaros et qui devait tuer Ménélas est détournée du but et ne fait qu'une légère blessure au roi grec¹⁰⁷⁰ ; quand Ulysse se lève pour parler dans l'assemblée des Grecs, Athéna est près de lui, sous forme de héraut, et c'est elle qui impose silence à la multitude ; plus tard il lui doit le prix de la course¹⁰⁷¹.

Après le siège de Troie, elle a pendant plusieurs années abandonné Ulysse à la vengeance de Poséidon et à ses amours adultères avec Circé et Calypso. Elle recommence à s'occuper de lui quand arrive le terme de son séjour dans l'île de

¹⁰⁶² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 117. Windische, *Irische Texte*, t. I, p. 280, l. 11, 12. Il est traité de ce sujet à un point de vue différent dans un livre de M. J. Rhys, *The arthurian Legend*, p. 179-182.

¹⁰⁶³ Hymne III, in *Venerem*, vers 7-28.

¹⁰⁶⁴ *Odyssée*, VI, 109 : *παρθενος αδμης*, l'épithète de Nausicaa, VI, 228 ; cf. Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. I, col. 580.

¹⁰⁶⁵ *Iliade*, X, 285-290.

¹⁰⁶⁶ *Iliade*, V, 828.

¹⁰⁶⁷ *Iliade*, IV, 7-8.

¹⁰⁶⁸ *Iliade*, V, 835-841.

¹⁰⁶⁹ *Iliade*, XX, 438, 439.

¹⁰⁷⁰ *Iliade*, IV, 127-140.

¹⁰⁷¹ *Iliade*, II, 278-282 ; XXIII, 770-783.

Calypso; c'est grâce à la protection d'Athéna qu'Ulysse sort de cette île, où des chaînes immorales le tenaient captif, et parvient dans celle des Phéaciens; là, elle lui sert de guide jusqu'au palais du roi Alcinoos¹⁰⁷² où il est si bien accueilli. Quand, enfin, il est parvenu à Ithaque, elle est là pour le conseiller¹⁰⁷³; elle ôte le bon sens aux prétendants qui veulent lui enlever sa femme Pénélope¹⁰⁷⁴; pendant le combat contre eux, elle apparaît aux côtés d'Ulysse et de Télémaque sous la forme de Mentor¹⁰⁷⁵; enfin, c'est elle encore qui, empruntant la même forme, assure à Ulysse la victoire sur les parents des prétendants qu'il avait tués: elle conclut la paix entre Ulysse et les vengeurs de ces malheureux¹⁰⁷⁶. Sous les traits de Mentès, elle a donné à Télémaque le conseil d'aller chez Nestor et chez Ménélas chercher des nouvelles d'Ulysse¹⁰⁷⁷; prenant la figure de Mentor, elle lui a servi de guide dans ce dangereux voyage¹⁰⁷⁸.

Les Irlandais ont aussi une déesse de la guerre, Môrrigu; elle ressemble sur quelques points à la déesse grecque Athéna. Ainsi, on la voit apparaître sous forme d'oiseau quand elle vient annoncer au taureau de Cooley l'approche de l'armée ennemie¹⁰⁷⁹. De même Athéna, après avoir, sous la figure de Mentor, conduit Télémaque à Pylos, disparaît sous forme d'oiseau de proie¹⁰⁸⁰; c'est l'apparence d'une hirondelle qu'elle prend pendant le massacre des prétendants¹⁰⁸¹. Mais Môrrigu est une prostituée; on sait à quelle condition elle offre ses services au héros Cûchulainn. Athéna est le type de la vierge chaste, le type de vierge chrétienne, inconnu dans l'Ancien Testament; aussi est-ce elle qui, dans le *Télémaque* de Fénelon, sert de guide au jeune héros.

Si les Grecs ont inventé ce type divin, s'ils nous en ont donné, dans leur mythologie, trois exemples, Artémis, Athéna, Hestia, c'est qu'ils ont eu le modèle quelquefois sous les yeux et qu'il a provoqué leur admiration. Or, ce modèle est le produit de la monogamie; il est inconnu chez les polygames, et, quoique monogames, les Celtes d'Irlande ne lui ont pas donné place dans leur littérature

¹⁰⁷² *Odyssee*, I, 44-87; V, 5-20 et suiv.; VII, 14-77.

¹⁰⁷³ *Odyssee*, XIII, 221-439.

¹⁰⁷⁴ *Odyssee*, XX, 345, 346.

¹⁰⁷⁵ *Odyssee*, XXII, 205-238.

¹⁰⁷⁶ *Odyssee*, XXIV, 502-548.

¹⁰⁷⁷ *Odyssee*, I, 96-323.

¹⁰⁷⁸ *Odyssee*, II, 260 et suiv.

¹⁰⁷⁹ *In Môrrigan sòm in deilb éuin. Lebor na hUidre*, p. 64, col. 2, l. 30, 31. Cf. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 450.

¹⁰⁸⁰ *Odyssee*, III, 371, 372.

¹⁰⁸¹ *Odyssee*, XXII, 239, 240.

épiques. Mais, en Gaule, Méla mentionne les neuf prêtresses vierges de Sena¹⁰⁸² qui seraient le pendant des six Vestales romaines et de la vierge prophétesse des Germains, Veleda¹⁰⁸³, au nom celtique, comme on l'a établi¹⁰⁸⁴.

Quoi qu'il en soit, le degré de moralité attesté par les poèmes homériques paraît supérieur à celui que nous montre la littérature épique de l'Irlande et que nous pouvons supposer dans la Gaule indépendante.

¹⁰⁸² Méla, III, 48. M. Salomon Reinach a émis l'hypothèse que l'assertion de Méla n'a aucune valeur historique. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 1. Circé serait, suivant lui, le prototype des neuf vierges de Sena. Mais Circé n'est pas vierge et n'a pas huit compagnes.

¹⁰⁸³ « Munius Lupercus, legatus legionis, inter munera missus Velaedae. Ea virgo nationis Bructerae late imperitabat. » Tacite, *Histoires*, l. IV, c. 61.

¹⁰⁸⁴ Whitley Stokes et A. Bezzenger, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 277.

CHAPITRE V

LA GUERRE

LE CHAR — LES ARMES DÉFENSIVES : LE BOUCLIER, LE CASQUE, LA COTTE DE MAILLES
— LES ARMES OFFENSIVES : L'ARC ET LA FLÈCHE, LA PIERRE LANCÉE PAR LA MAIN
SEULE OU AVEC LA FRONDE ; LA LANCE, L'ÉPÉE, LA MASSUE — LA CHEVELURE, LA
BRACA, LA TUNIQUE, LE MANTEAU DU GUERRIER. — L'USAGE DE COUPER, D'EMPORTER
ET DE CONSERVER LES TÊTES DES ENNEMIS TUÉS — LE VOCABULAIRE MILITAIRE ET
L'ORIGINE DE L'ARMEMENT CELTIQUE

Ce qui paraît avoir le plus frappé les Romains à leurs premières rencontres avec les armées gauloises, c'est dans ces armées l'usage du char de guerre.

Le récit de la bataille de l'Allia, 18 juillet 390, est une œuvre de rhétorique chez Tite-Live, livre V, c. 38 ; et Plutarque, *Camille*, c. 18, n'a pas eu d'autre source. Il n'y a aucun renseignement historique à tirer de ces deux récits. Pour nous trouver en présence d'un texte historique, il faut laisser s'écouler près d'un siècle et arriver à la bataille de Sentinum, 295 : là le récit de Tite-Live nous montre en Italie une armée romaine mise en déroute par une charge des Gaulois debout sur leurs chars¹⁰⁸⁵, comme les guerriers homériques¹⁰⁸⁶. Le bruit inusité de ces chars effraye les chevaux de la cavalerie romaine qui se précipitent sur les légions et en écrasent les premiers rangs. Pour sauver l'armée romaine en lui rendant le courage, il fallut la *devotio* du consul Decius, qui alla sans armes chercher la mort dans les rangs des ennemis. Ce récit est sans doute emprunté à Fabius Pictor, qui, né l'an 254 ou à peu près avant Jésus-Christ¹⁰⁸⁷, soit environ quarante ans après la campagne des Romains contre les Gaulois en 295, était âgé d'une vingtaine d'années quand les derniers témoins de la bataille de Sentinum avaient environ quatre-vingts ans. Il a donc dû raconter des faits parfaitement connus à Rome au temps où il écrivait.

Suivant des auteurs que Tite-Live cite sans les nommer, le nombre des chars gaulois aurait été de mille dans cette bataille¹⁰⁸⁸. Un peu plus de soixante et dix

¹⁰⁸⁵ « Essedis carrisque superstans armatus hostis. » Tite-Live, l. X, c. 28, § 9 ; cf. ci-dessous, p. 244.

¹⁰⁸⁶ *Iliade*, IV, 366 ; XVI, 198 ; XXIV, 700, 701.

¹⁰⁸⁷ H. Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, p. LXXI.

¹⁰⁸⁸ « Qui in hostium exercitu mille carpentorum scripsere fuisse. » Tite-Live, l. X, c. 30, § 5 ; cf. Orose, l. III, c. 21, § 6 ; édition donnée par Charles Zangemeister pour l'Académie de Vienne, p. 186.

ans après, en 222, le roi gaulois Virdomaros, du haut de son char, lançait ses javelots, quand à Clastidium, dans la haute Italie, près du Pô, il fut tué par le consul Marcus Claudius Marcellus¹⁰⁸⁹. Encore un siècle s'écoule : c'est en char que combat en Gaule le roi des Arvernes Bituitos, lorsque, le 8 août 121, au confluent de l'Isère et du Rhône, est livrée la bataille où, par la victoire du consul Quintus Fabius Maximus, surnommé plus tard *Allobrogicus*, commence dans la Gaule transalpine la conquête préparée par les succès de Marcus Fulvius Flaccus en 125, de Gaius Sextius Calvinus en 124, et achevée par Jules César environ soixante-dix ans plus tard. Dans cette bataille, les éléphants des Romains produisirent sur l'armée gauloise le même effet qu'en Italie les chars gaulois sur la cavalerie romaine à la bataille de Sentinum en 295. Bituitos, fait prisonnier par trahison quelque temps après, figura dans la solennité du triomphe de son vainqueur ; son char d'argent, du haut duquel il avait combattu et dans lequel on l'avait fait remonter, fut, — avec ses armes et ses vêtements de couleurs variées et voyantes, — ce qui surtout attira les regards des spectateurs pendant cette cérémonie si gaie pour les Romains et si douloureuse pour lui¹⁰⁹⁰.

Plusieurs monnaies romaines représentent des chars celtiques. La plus intéressante est émanée du triumvir L. Hostilius Saserna et date de l'année 46 avant notre ère ; elle nous montre sur le char deux personnages qui fuient : le premier, le cocher, est assis tenant d'une main les rênes de ses deux chevaux, de l'autre main un fouet ; le second personnage, le guerrier, debout, armé du bouclier et du javelot, s'est tourné en arrière pour frapper ceux qui le poursuivent¹⁰⁹¹.

¹⁰⁸⁹ Claudius Eridanum traiecto arcuit hostes,
 Belgica cui vasti parma relata ducis
 Virdomari. Genus hic Rheno jactabat ab ipso
 Nobilis erectis fundere *gaesa* rotis.
 Illi virgatas maculanti sanguine *bracas*
 Torquis ab incisa decidit unca gula. (Propertius, l. V, élégie X, vers 39-43.)
 Variante au 1er vers : *e Rheno* au lieu d'*Eridanum* ; au 4^e, lisez *Mobilis e tectis*.

¹⁰⁹⁰ Nihil tam conspicuum in triumpho quam rex ipse Bituitus, discoloribus in armis argenteoque carpento, qualis ipse pugnauerat. » Florus, I, 37 (III, 2), § 5.

¹⁰⁹¹ Babelon, *Description historique et archéologique des monnaies de la république romaine*, t. I, p. 552. Le bouclier est représenté fort petit ; on dira peut-être que c'est le bouclier celtique du temps de Polybe, deuxième siècle (l. II, c. 30, § 3 ; édit. Didot, t. I, p. 89 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 98), et non celui dont parle Posidonios, premier siècle ; Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 2 ; édit. Didot, t. I, p. 272 ; Cougny, t. II, p. 98. La véritable explication est que, probablement, nous avons ici la fantaisie d'un graveur qui n'avait jamais vu de bouclier gaulois ni breton.



Ce guerrier est probablement breton. À cette époque les Gaulois ne combattaient plus en char. Les chars gaulois, dont on a découvert les débris dans le département de la Marne et dont on peut étudier les restes au musée de Saint-Germain, remontent à une date plus ancienne. Les Celtes de Gaule pratiquaient encore, il est vrai, l'usage du char de guerre au commencement du premier siècle avant notre ère. Posidonios, qui fit vers l'an 90 un voyage d'exploration dans la Gaule méridionale, constata que dans ce pays il y avait des chars de guerre montés chacun par deux hommes : un cocher et un guerrier ; du haut de leurs chars les guerriers lançaient des javelots ; puis, descendant de ces chars, ils mettaient l'épée à la main pour attaquer l'ennemi. Le récit de Posidonios nous a été conservé par Diodore de Sicile¹⁰⁹².

Mais quand, une trentaine d'années après Posidonios, César vint en Gaule, il ne remarqua aucun char de guerre dans les armées que la Gaule indépendante lui opposa de l'année 58 à l'année 50 ; il n'en rencontra qu'en Grande-Bretagne dans ses deux expéditions des années 55 et 54 avant Jésus-Christ¹⁰⁹³. En 54, le roi breton Cassivellaunos employa contre lui quatre mille *essedarii*¹⁰⁹⁴, c'est-à-dire, — à deux *essedarii*, autrement dit deux hommes par char, — deux mille chars de guerre, le double du nombre de ceux avec lesquels les Gaulois avaient chargé l'armée romaine à Sentinum en 295.

Nous retrouvons les chars de guerres dans la littérature épique de l'Irlande. C'est en char que combattent Cûchulainn et les héros contemporains.

L'équitation chez eux, comme dans la littérature homérique, est l'exception. Ainsi, quand Sualtam, légalement père de Cûchulainn, constate que son fils, épuisé par la fatigue et les blessures, ne peut plus tenir tête à l'ennemi, il monte sur un des deux chevaux du héros et va prévenir de cette terrible situation le roi

¹⁰⁹² Diodore de Sicile, l. V, c. 29, § 1 ; édit. Didot, t. I, p. 271, l. 22-26 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 384 ; cf. Strabon, l. IV, c. 5, § 2 ; édit. Didot, p. 166, l. 37, 38 ; Cougny, t. I, p. 148.

¹⁰⁹³ *De bello gallico*, l. IV, c. 24, § 2 ; c. 32, § 5 ; l. V, c. 9, § 3 ; c. 15, § 1 ; c. 16, § 2 ; c. 17, § 4.

¹⁰⁹⁴ *De bello gallico*, l. V, c. 19, § 1, 2.

Conchobar et ses guerriers¹⁰⁹⁵ ; c'est à cheval que Conall poursuit, atteint et tue le meurtrier de Cûchulainn¹⁰⁹⁶. De même, quand Diomède et Ulysse, après avoir sans bruit pénétré la nuit dans le campement de l'armée troyenne endormie, ont tué le roi thrace Rhésos et douze de ses guerriers, ils évitent prudemment de réveiller les autres dormeurs ; ils laissent en place le char du roi, ils se bornent à prendre chacun un cheval sur lequel ils montent pour regagner le camp des Grecs¹⁰⁹⁷.

Le combat à cheval, quand une circonstance spéciale ne le motive pas, est en Irlande un des caractères qui distinguent les compositions épiques postérieures aux plus anciens des morceaux dont se compose le cycle de Cûchulainn et de Conchobar. Le combat en char est remplacé par le combat à cheval dans le cycle de Find mac Cumail et d'Oisín, troisième siècle de notre ère¹⁰⁹⁸, et dans des morceaux ajoutés au cycle de Conchobar et de Cûchulainn à une date relativement récente : c'est ainsi que, dans l'« Exil des fils de Doel l'oublié, » Eocho Rond combat à cheval contre Cûchulainn¹⁰⁹⁹ ; de même, dans l'Enlèvement des vaches de Dartaid, » le roi et sa suite sont à cheval : le char de guerre des temps anciens paraît abandonné¹¹⁰⁰.

La même révolution stratégique s'est produite en Gaule avant l'arrivée de César. C'est à cheval, et non en char, que les *equites* gaulois attaquent les légions romaines. Bien antérieurement, quand en 279, les Gaulois des régions danubiennes envahirent la Grèce, ils avaient reconnu la supériorité de l'équitation sur le char de guerre. Suivant Jérôme de Cardie, auteur contemporain, dont le récit est reproduit par Pausanias quatre siècles et demi plus tard, l'armée gauloise, qui atteignit Delphes, se composait de cent cinquante-deux mille fantassins et de vingt mille quatre cents chevaliers tous à cheval, et chacun accompagné de deux écuyers à cheval comme lui, ce qui donnait un total de soixante et un mille deux cents cavaliers groupés trois par trois ; pour désigner cette organisation militaire, il y avait un mot gaulois : *tri-markisia*, dont le premier terme est le thème du nombre cardinal trois ; le second terme de ce mot dérive du celtique *marco-s*, « cheval, »

¹⁰⁹⁵ Tainic Sualtam reime for in Liath Macha d'óen eoch. Livre de Leinster, p. 93, col. 2, l. 10, 11 ; cf. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 470.

¹⁰⁹⁶ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 350-352. Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. III, p. 183, 184.

¹⁰⁹⁷ *Iliade*, X, 513, 529.

¹⁰⁹⁸ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 390, 391. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118-120.

¹⁰⁹⁹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 156. Windisch, *Irische Texte*, t. II, 1^{re} partie, 177, 192.

¹¹⁰⁰ Windisch, *Irische Texte*, t. II, 2^e partie, p. 186. *Graig aluind allmardo fout*, « beaux chevaux étrangers sous toi, » p. 190, col. 1, 2, l. 32, 33 ; cf. p. 198, l. dernière, p. 199, l. 1 et note 1.

que Pausanias écrit à l'accusatif singulier, μαρκων, supposant un nominatif *marca-s*¹¹⁰¹, variante de marco-s. Les Grecs pensaient que le système stratégique dont il s'agit ici était emprunté aux Perses¹¹⁰².

Ainsi dans l'expédition contre Delphes, les Gaulois des pays situés à l'est du Rhin ont renoncé au char de guerre; ils semblent alors n'avoir, en fait de véhicule, eu que des chariots, αμαξαι, au nombre de deux mille destinés au transport de bagages¹¹⁰³; ils se rendaient compte des inconvénients du char de guerre, dont le principal était de verser très facilement. Les Gaulois se défièrent aussi des chars de guerre en Italie à la bataille de Télamon en 225; ils placèrent ces chars, ουνωριδες, avec les chariots à bagages, αμαξαι, sur les ailes de l'armée, et se battirent les uns à cheval, les autres à pied¹¹⁰⁴: leur défaite de Sentinum en 295 leur avait servi de leçon. Cette leçon n'empêcha pas Virdomaros et Bituitos de combattre en char, l'un en Italie, dans la guerre de l'année 222, l'autre en Gaule, dans celle de l'année 121, comme nous l'avons vu plus haut; et tous deux furent vaincus, le premier même y perdit la vie.

Des monuments qui à Pergame, en Asie Mineure, rappellent la victoire d'Attale Ier, roi de Bithynie en 241 avant J.-C., il semble résulter qu'il y avait à cette date des chars de guerre dans les troupes gauloises d'Asie; or, elles furent battues en cette journée comme devaient l'être en d'autres régions Virdomaros et Bituitos¹¹⁰⁵.

Ces expériences multipliées firent abandonner complètement le char de guerre aux Gaulois dans leur lutte contre César, 58-50 avant J.-C. Le char de guerre conservé dans les îles Britanniques, en Grande-Bretagne, à l'époque où César y fit ses deux expéditions, 55, 54 avant J.-C., en Irlande vers le début de l'ère chrétienne, paraît avoir disparu même dans cette dernière île au troisième siècle de notre ère, date des héros Find et Oisín.

Une grande différence entre le char de guerre celtique et le char de guerre

¹¹⁰¹ Comparez les noms de rivière masculins en *as*, ο Γαρουννας? τον Γαρουνναν, Strabon, I. I, c. 1, § 14, édition Didot, p. 157, l. 17, 18; ο Σηκοαννας, Strabon, I. IV, c. 3, § 3; *ibid.*, p. 160, l. 37. Les Romains en ont fait des noms féminins, *Garumna*, *Sequana*, et ces noms sont restés féminins en français. César est probablement l'auteur de ce changement de genre contre lequel Ptolémée proteste avec Strabon.

¹¹⁰² Pausanias, I. X, c. 19, § 9-12; édition Didot, p. 516, 517; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 162, 164; cf. *Revue celtique*, t. IX, p. 390.

¹¹⁰³ Diodore de Sicile, I. XXII, c. 9; édition Didot, t. II, p. 437, 438; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 432.

¹¹⁰⁴ Polybe, I. II, c. 28, § 5, 9; édition Didot, t. I, p. 88; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 92.

¹¹⁰⁵ Théodore Reinach, dans la *Revue celtique*, t. X, p. 125, Salomon Reinach, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIII, 1889, p. 199, note 4.

grec, c'est que le char celtique est pourvu d'un banc à deux places : l'une pour le guerrier assis à gauche, l'autre pour le cocher qui se tenait à droite comme dans l'Inde ancienne¹¹⁰⁶ ; sur le char de guerre grec et sur ceux de toutes les nations orientales ariennes ou anariennes, on ne pouvait être que debout. Le vieil irlandais avait une expression pour désigner la place du cocher à droite, c'était *faitsi* ; tandis que dans la même langue, la place du guerrier à gauche s'appelait *fochla*¹¹⁰⁷. Un coussin couvrait le banc tout entier, et, pour le désigner, il y avait, paraît-il, en irlandais une troisième expression, *fortche*¹¹⁰⁸. La place du cocher était, disons-nous, à droite, usage conservé en France. Quand le guerrier voulait combattre, il se levait ; on le voit, p. 244, sur la monnaie d'Hostilius Saserna ; alors le mouvement de son bras droit n'était pas gêné par le voisinage du cocher qui restait assis. Le mot *essedum*, dont se servent César et Tite-Live pour désigner le char gaulois, est à proprement parler le nom du banc fixé sur le char. Ce mot veut dire « siège extérieur, siège hors de la maison¹¹⁰⁹, » *ex-sedon* ; c'est par une figure de mots fréquente, par une synecdoche, le nom de la partie employé pour signifier le tout.

Le char de guerre paraît être d'origine chaldéenne. On le trouve déjà chez les Chaldéens environ trois mille ans avant J.-C.¹¹¹⁰ : il a été exporté de la même région que les céréales¹¹¹¹ ; avec elles il est venu des bords de l'Euphrate sur les rives du Nil, bien antérieurement à l'époque où nous constatons sa présence chez les Grecs d'abord, puis successivement en Italie, en Gaule, en Grande-Bretagne et

¹¹⁰⁶ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 296.

¹¹⁰⁷ Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. XXXIX ; cf. traduction du Glossaire de Cormac, p. 80, et Glossaire d'O'Clery, *Revue celtique*, t. IV, p. 414, 420.

¹¹⁰⁸ *Aided Conchulainn*, dans la *Revue celtique*, t. III, p. 178. *Táin bó Cúailngi* dans le Livre de Leinster, p. 82, col. 2, l. 29 ; cf. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 572.

¹¹⁰⁹ **Sedon* est le mot gallois moderne *sedd*, « siège. »

¹¹¹⁰ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 606. Sarzec-Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, pl. III bis. Cf. ci-dessous, p. 263, n. 2 ; Maspero, t. II, p. 216 ; W. Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 160.

¹¹¹¹ « J'ai fait autrefois observer, dans mes *Recherches sur les origines de l'Égypte*, que la culture du blé ne pouvait être originaire de la vallée du Nil, les céréales n'existant pas à l'état indigène en Égypte. Je me suis même appuyé sur ce fait parmi d'autres pour essayer de prouver l'origine asiatique des premiers Égyptiens, ou tout au moins de leur civilisation. Cet argument eût été d'une valeur bien plus grande, si j'avais su, comme je l'ai constaté aujourd'hui, que le même instrument armé d'éclats de silex, servit en Mésopotamie, comme en Égypte, à la récolte des céréales, qui ici croissent naturellement dans tout le pays et jusque dans les *tells* de Suse. » J. Morgan, *Compte rendu sommaire des travaux archéologiques exécutés du 3 novembre 1897 au 1^{er} juin 1898*, p. 10. M. Morgan n'est pas le premier qui ait constaté qu'en Mésopotamie les céréales sont indigènes.

en Irlande. Adopté après les Chaldéens par les Hittites et les Assyriens¹¹¹², il est passé des Asiatiques aux Égyptiens vers le dix-septième siècle avant notre ère au plus tard.

Mais il n'a pas été utilisé de la même façon par tous les peuples. La plupart des Asiatiques montaient trois sur le même char, tandis que les Égyptiens comme les Grecs, les Indous et les Celtes, n'étaient jamais que deux, un guerrier et un cocher, sur chacun de leurs chars¹¹¹³. Un point sur lequel tous les usages s'accordent en Asie, en Égypte, en Grèce, en Gaule, en Irlande, c'est de donner au char de guerre deux roues et d'y atteler ordinairement deux chevaux; un cheval ou trois chevaux¹¹¹⁴ sont l'exception.

M. Théodore Reinach a publié dans la *Revue celtique*, t. X, p. 122-133, un savant mémoire où il discute l'autorité des textes de l'antiquité qui attribuent aux Celtes des chars armés de faux. Il conteste à ces documents toute valeur historique. Certainement aucun des textes antiques concernant la Gaule indépendante ne nous autorise à penser que ses habitants aient eu l'usage du char armé de faux.

Mais suivant Lucien, les Galates ou Gaulois d'Asie Mineure, dans une bataille livrée vers l'an 272 avant J.-C. au roi de Syrie Antiochos le Grand, auraient engagé quatre-vingts chars armés de faux¹¹¹⁵. Lucien, il est vrai, écrivait plus de quatre siècles après l'événement et paraît n'avoir eu d'autres sources qu'un poème épique composé par Simonide de Magnésie. On peut pour cette raison révoquer en doute le témoignage de Lucien; mais des chars de guerre armés de faux sont aussi attribués aux Bretons par Frontin¹¹¹⁶ et Méla¹¹¹⁷; or tous deux écrivaient au premier siècle après J.-C. et ils ont été contemporains de la conquête de la Grande-Bretagne par les Romains. Suivant Frontin, les Bretons auraient opposé à César des chars armés de faux; Méla donne l'usage de ces chars comme existant de son temps, c'est-à-dire un siècle après César. Toutefois ni César, ni Tacite n'en ont rien dit.

¹¹¹² Helbig, *L'épopée homérique*, p. 169-173; cf. ci-dessous, p. 263, n. 2. Le char de guerre a existé aussi chez les Étrusques, Helbig, *ibid.*, p. 184, 185.

¹¹¹³ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 216-218, 225. W. Helbig, *ibid.*, p. 160-161.

¹¹¹⁴ On peut citer comme exemple Pédasos, cheval de renfort attelé au char d'Achille quand Patrocle y monte. *Iliade*, XVI, 152-154, 467-471; cf. Buchholz, *Homerische Realien*, t. I, 2^e partie, p. 176-178.

¹¹¹⁵ Lucien, *Antiochus sive Zeuxis*, § 8, édition Didot, p. 247; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. VI, p. 68.

¹¹¹⁶ Frontin, *Stratagèmes*, l. II, c. 3, § 18.

¹¹¹⁷ Méla, l. III, c. 6.

Il y a une explication possible de ce silence : c'est que les chars armés de faux, pouvant faire autant de mal aux compagnons de guerre qu'aux ennemis, n'aient été qu'une exception et que, la plupart des chars de guerre étant dépourvus de cet appendice dangereux, César et Tacite aient considéré comme une quantité négligeable les quelques chars armés de faux qui ont été opposés aux Romains par les Celtes insulaires.

La littérature irlandaise connaît le char de guerre armé de faux, mais elle n'en mentionne qu'un : celui du grand héros Cûchulainn. Ce fameux personnage épique, ayant à combattre seul contre toute une armée, engagea la lutte avec un char de guerre armé de faux : *cath-charpat serda* suivant le *Táin bó Cúailngi*¹¹¹⁸ ; ce char était garni de pointes de fer¹¹¹⁹, de tranchants minces¹¹²⁰, de crocs¹¹²¹, avait des essieux munis de pointes¹¹²². Il est mentionné, hors du *Táin bó Cúailngi*, dans quelques textes irlandais, où il est appelé plus brièvement *carpat serda*¹¹²³. Cûchulainn avait fait son éducation militaire en Grande-Bretagne. Il n'y a pas de raison de refuser de croire que les Bretons, évitant d'armer de faux tous leurs chars, ce qui eût été dangereux pour les Bretons eux-mêmes, aient en quelques circonstances fait usage de ce procédé exceptionnel contre une armée ennemie, et il peut être bien hardi de refuser toute valeur historique à la légende suivant laquelle il semble que cette pratique ait été importée de Grande-Bretagne en Irlande par Cûchulainn.

Les armes du guerrier celte sont au nombre de cinq : une défensive, le bouclier ; quatre offensives, la pierre, la lance, l'épée, la massue.

Le bouclier est de même grandeur que le guerrier, comme Diodore de Sicile, copiant Posidonios, le constate ; il est par conséquent très lourd, semblable par son poids, au plus grand des boucliers grecs¹¹²⁴. Les autres armes défensives at-

¹¹¹⁸ *Lebor na hUidre*, p. 80, col. 1, l. 22. Livre de Leinster, p. 78, col. 1, l. 19. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 770. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 460. Cf. O'Sullivan, chez E. O'Curry, *Manners and Customs*, t. I, p. CCCCLXXXIII.

¹¹¹⁹ « co n-erraib iarnaidib, » Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 527, au mot *err* 1°.

¹¹²⁰ « co n- a faebraib tanaidib, » Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 770, au mot *serda*, col. 1 ; cf. p. 535, au mot *fáebur*.

¹¹²¹ « co n- a baccaib, » Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 770, col. 1.

¹¹²² « co n- a thairngib gáithe bitis o fertsib, » Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 770, col. 1, au mot *serda* ; cf. p. 803, col. 2, au mot *tairnge*.

¹¹²³ *Táin bó Cúailngi*, dans le *Lebor na hUidre*, p. 78, col. 2, l. 41 ; dans le Livre de Leinster, p. 76, col. 2, l. 45 ; cf. H. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 459, 535. **tochmarc Feirbe*, dans *Lebor na hUidre*, p. 125, col. 2, l. 5. *Amra Choluimb chille*, chez Whitley Stokes, *Góidélíca*, 2^e édition, p. 158, et dans *Lebor na hUidre*, p. 6, col. 2, l. 31, 32.

¹¹²⁴ Θυρεοις μεν ανδρομηκεσι. Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 2 ; éd. Didot, t. I, p. 272, l. 67 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 388. « Scutis protecti corpora longis, Virgile,

tribuées aux guerriers celtiques par divers textes, sont de date relativement peu ancienne.

Les casques d'airain que Diodore de Sicile nous montre sur la tête des guerriers gaulois, les cottes de mailles de fer dont il affuble quelques-uns d'entre eux¹¹²⁵ sont, au premier siècle de notre ère, une imitation récente de l'armement des Romains et des Grecs.

Ainsi, les cornes que Diodore nous montre sur les casques gaulois sont la reproduction métallique d'un modèle mentionné dans l'*Iliade*; quand Ulysse part pour son exploration nocturne, Mérion lui met sur la tête un casque de cuir orné de blanches défenses de sanglier¹¹²⁶. Les jolis casques pointus décrits par M. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2^e édition, pp. 355 et suivantes¹¹²⁷, sont des coiffures de parade et non de guerre. Le casque, *cath-barr*, manque dans les textes irlandais les plus anciens; il est, en Irlande, l'indice d'une composition relativement récente.

Quant aux cottes de mailles gauloises dont parle Diodore de Sicile, probablement d'après Posidonios, et que Posidonios avait vues en Gaule au commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, Polybe, au siècle précédent, nous en montre déjà dans l'armement du légionnaire romain¹¹²⁸. Rien ne prouve que les

Enéide, VIII, 662. Cf. W. Helbig, *L'épopée homérique*, trad. Trawinski, p. 419, pl. 151 — Polybe, l. II, c. 30, § 3 (éd. Didot, t. I, p. 89; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 98), racontant la bataille de Télamon, 225 avant J.-C., dit que le bouclier gaulois ne pouvait couvrir complètement l'homme: ου γαρ δυναμενου του γαλατικου θυρεου τον ανδρα περισκεπειν; quelque grand que fût le bouclier, le guerrier gaulois qui n'avait pas d'autre arme défensive, qui souvent même était nu, ne pouvait menacer l'ennemi de la lance ou de l'épée sans se découvrir et sans exposer aux traits de l'ennemi le côté droit de son corps que dans ce cas rien ne protégeait.

¹¹²⁵ Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 2, 3; édition Didot, t. I, p. 272; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 388; Cf. Varron, *De lingua latina*, l. V, § 116; édition Spengel, p. 48. Suivant Varron, la cote de mailles serait une invention gauloise; cf. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. V, 2^e édition, p. 337.

¹¹²⁶ αμφι δε οι κυνηην κεφαληφιν εθηκεν
ρινου ποιητην...

... εκτοσθε δε λευκοι οδοντες

αργιοδοντο υος θαμεες εχον ενθα και ενθα. (*Iliade*, X, 261-264.)

¹¹²⁷ Cf. Alexandre Bertrand et Salomon Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 101-103.

¹¹²⁸ «αλυσιδωτους περιτιθενται θωρακας» Polybe, l. VI, c. 23, § 15; édition Didot, t. I, p. 351. Diodore, en parlant des Gaulois se sert de la même expression: «Θωρακας δ'εχουσιν οι μεν σιδηρους αλυσιδωτους,» l. V, c. 30, § 3; éd. Didot, t. I, p. 272, l. 17, 18; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 388. Varron dit: «Ex anulis ferrea tunica.» Les cuirasses d'or attribuées aux Gaulois par Diodore (l. V, c. 27, § 3, édition Didot, t. I, p. 270, l. 30; Cougny, t. II, p. 380) sont la parure exceptionnelle de quelques chefs.

Romains les aient empruntées, comme on l'a supposé, aux Celtes qui se faisaient gloire de combattre nus¹¹²⁹.

Originellement donc le bouclier est la seule arme défensive usitée dans les armées celtiques. Pas plus que le légionnaire romain, le guerrier celte ne se sert de l'arc dont le maniement est inconciliable avec l'emploi du bouclier, derrière lequel il s'abrite. Pour tirer de l'arc, il faut tenir l'arc de la main gauche, la flèche de la droite; il est impossible de porter avec la même main l'arc et le bouclier¹¹³⁰; au contraire, le bouclier, soutenu de la main gauche, ne gêne pas le guerrier qui, de la main droite, lance le javalot, puis frappe avec l'épée.

La flèche semble avoir été la plus ancienne arme de jet de l'homme. Elle est restée l'arme principale dans l'Inde¹¹³¹, l'Assyrie, l'Égypte¹¹³², la Perse¹¹³³. Chez les Grecs homériques, elle est encore l'arme divine que décochent Apollon¹¹³⁴, Artémis¹¹³⁵, Héraclès¹¹³⁶; les dieux, gens arriérés, conservent un vieil usage; mais, chez les hommes, la flèche est une arme d'ordre inférieur dont ne se servent ordinairement que les soldats de condition infime, comme le bâtard Teucros¹¹³⁷, ou les traîtres et les lâches, comme Pandaros et Pâris. C'est d'une flèche, lancée en violation d'un traité solennel, que Pandaros blesse Ménélas, roi de Sparte¹¹³⁸; d'une autre flèche, il blesse Diomède¹¹³⁹ qui lui lance un javalot et le tue¹¹⁴⁰. Comme lui est archer, Pâris qui, après avoir enlevé Hélène à Ménélas au mépris

¹¹²⁹ Polybe, I, II, c. 28, § 8; édition Didot, t. I, p. 88; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 92, 94. Diodore de Sicile, I, V, c. 29, § 2; édition Didot, t. I, p. 271, l. 27, 28; Cougny, t. II, p. 384. Sur les guerriers gaulois nus dans les monuments de l'art antique, voir Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, p. 141; t. II, p. 199. Au t. I, p. 53, un Gaulois est vêtu seulement de la *braca*.

¹¹³⁰ *Iliade*, XIII, 715, 716; cf. VIII, 266, 267.

¹¹³¹ H. Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 298-300. Schrader, *Sprachvergleichung und Urgeschichte*, 2^e édition, p. 322, 323.

¹¹³² Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 225, 621, 623, 625, 632, 636. Chez Place, *Ninive et l'Assyrie*, pl. 50, on voit le roi armé de l'arc, et deux de ses servants portent chacun une lance.

¹¹³³ Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. V, 790, 791, et pl. XII.

¹¹³⁴ *Iliade*, I, 37, 45-52, etc.

¹¹³⁵ *Iliade*, V, 53, 447; VI, 428; XX, 39, 71; XXIV, 605-606.

¹¹³⁶ *Odyssée*, XI, 607.

¹¹³⁷ *Iliade*, VIII, 266-334; XII, 350; XIII, 313-314; XV, 436-493.

¹¹³⁸ *Iliade*, IV, 88-147.

¹¹³⁹ *Iliade*, V, 95-132.

¹¹⁴⁰ *Iliade*, V, 286-296.

des lois de l'hospitalité, fuit devant ce mari trompé¹¹⁴¹. Il paraît que c'est d'une flèche que ce poltron a tué le grand héros Achille¹¹⁴².

Cependant, le brave guerrier crétois Mériion combat alternativement avec la lance que son bras projette¹¹⁴³ et avec les flèches que de son arc il décoche¹¹⁴⁴. La lance est l'arme des guerriers qui combattent en char; l'arc et la flèche sont l'arme des fantassins. C'est ainsi qu'on voit l'archer Mériion arriver à pied sur le champ de bataille où plus tard son cocher lui amène son char¹¹⁴⁵; et ensuite dans les jeux célébrés aux funérailles de Patrocle, il prétend successivement au prix de la course en char¹¹⁴⁶ et à celui du tir de l'arc¹¹⁴⁷; classé quatrième au premier concours¹¹⁴⁸, il est premier au second¹¹⁴⁹. Mériion est un personnage de basse naissance; grâce à son mérite, il sert de lieutenant à Idoménée, roi de Crète, qui lui donne le commandement de son arrière-garde¹¹⁵⁰. Cela ne l'empêche pas d'être un simple écuyer, *οπαων*¹¹⁵¹, une sorte de domestique, *θεραπων*¹¹⁵²; mais cet écuyer, ce domestique, a lui-même un écuyer, *οπαων*, qui lui sert de cocher et qui conduit son char¹¹⁵³; voilà comment il est alternativement un illustre guerrier combattant en char ou à pied — avec la lance — et un misérable fantassin tirant de l'arc.

Dans l'*Iliade*, aucun des grands personnages de l'armée grecque ne se sert de l'arc. Comme le guerrier Hittite¹¹⁵⁴, c'est de la lance que combat Ajax, fils d'Oïlée¹¹⁵⁵, pendant que ses sujets, les Locriens, forment le seul corps d'archers

¹¹⁴¹ *Iliade*, XI, 369-400, 505-508, 581.

¹¹⁴² *Iliade*, XXII, 359-360.

¹¹⁴³ *Iliade*, XIII, 159, 247, 256, 260, 296, 528, 529, 567, 574.

¹¹⁴⁴ *Iliade*, XIII, 650-652.

¹¹⁴⁵ *Iliade*, XVII, 610-613; cf. X, 260.

¹¹⁴⁶ *Iliade*, XXIII, 351, 528, 529.

¹¹⁴⁷ *Iliade*, XXIII, 860.

¹¹⁴⁸ *Iliade*, XXIII, 614, 615.

¹¹⁴⁹ *Iliade*, XXIII, 870-883.

¹¹⁵⁰ *Iliade*, IV, 253, 254; cf. II, 650, 651.

¹¹⁵¹ *Iliade*, VII, 165; VIII, 263; X, 58; XVII, 258.

¹¹⁵² *Iliade*, XXIII, 528, 860.

¹¹⁵³ *Iliade*, XVII, 610, 611.

¹¹⁵⁴ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 225. Helbig, *L'Épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 169, 171. Grâce à l'obligeance de M. Maspero et de la maison Hachette, nous donnons p. 285, une planche extraite de l'ouvrage de M. Maspero: en regard des Égyptiens armés d'arcs et vainqueurs, elle représente les Hittites armés de javelots et vaincus. Naturellement, c'est un artiste égyptien qui est l'auteur du monument reproduit par cette planche. Dans un monument d'origine hittite, les rôles seraient renversés: les Égyptiens battus, et les Hittites triomphants.

¹¹⁵⁵ *Iliade*, II, 527-530.

qu'on trouve dans l'armée grecque¹¹⁵⁶. Quand, une nuit, Ulysse et Diomède partent tous deux en éclaireurs, à pied, sans chars, sans écuyers ni cochers, pour voir ce que devenait l'armée troyenne, Mérion croit bien faire en donnant son arc et son carquois au premier des deux héros¹¹⁵⁷. Mais Ulysse, comme Diomède, pour tuer Dolon, le roi thrace Rhésos et douze de ses soldats, ne fit usage d'autre arme que de son épée¹¹⁵⁸; l'arc de Mérion lui servit seulement de cravache pour accélérer l'allure des chevaux de Rhésos dont les deux guerriers s'emparèrent¹¹⁵⁹. C'est à la fin de l'*Odysée* que se découvre le talent d'Ulysse à manier l'arc et les flèches avec lesquels il tue les prétendants; cet arc et ces flèches étaient depuis vingt ans déposés à Ithaque dans la chambre servant de trésor, quand Pénélope eut l'idée de les en tirer¹¹⁶⁰. Cet exploit d'Ulysse ne peut être primitif.

L'arc et la flèche sont inusités chez les Irlandais et chez les Celtes de Grande-Bretagne, comme chez le légionnaire romain. Le nom de la flèche, en irlandais *saighed*, en gallois *saeth*, en breton *saez*, est emprunté au latin *sagitta*. Celui de l'arc, *bogha* en irlandais, *bwa* en gallois, est d'origine germanique¹¹⁶¹. Les Irlandais de la plus vieille littérature épique ne se servent pas de l'arc, même à la chasse. Au début d'un des plus anciens morceaux de cette littérature, Cûchulainn veut prendre des oiseaux; il frappe de son épée ceux qui sont près de lui; à ceux qui sont plus éloignés, il jette une pierre avec sa fronde, il lance un javelot¹¹⁶². Les fils d'Usnech sont si bons coureurs qu'ils prennent le gibier à la course¹¹⁶³.

Cependant, en Gaule, à l'époque de la conquête romaine, il y avait des archers; dans le grand effort que fit en l'année 52 avant notre ère Vercingétorix pour soulever la Gaule contre les Romains, il réunit un certain nombre d'archers dont le concours fut impuissant¹¹⁶⁴. Ces archers devaient appartenir à la partie la plus infime de la population, probablement aux descendants des habitants primitifs, que les Gaulois, venant des contrées situées à l'est du Rhin, avaient, par la conquête, soumis à leur domination.

Lorsque les boucliers étaient, comme ceux des Gaulois, assez grands pour protéger tout le corps du guerrier et que le guerrier ne se découvrait pas, les flè-

¹¹⁵⁶ *Iliade*, III, 715, 716.

¹¹⁵⁷ *Iliade*, X, 260.

¹¹⁵⁸ *Iliade*, X, 456, 484.

¹¹⁵⁹ *Iliade*, X, 513-514.

¹¹⁶⁰ *Odysée*, XXI, 1-41.

¹¹⁶¹ Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 5^e édit., p. 48, au mot *Bogen*.

¹¹⁶² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 177-178. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 207.

¹¹⁶³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 226. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 72, l. 11.

¹¹⁶⁴ *De bello gallico*, l. VII, c. 31, § 4; c. 36, § 4; c. 41, § 3; c. 80, § 3, 7; c. 81, § 2; cf. Strabon, l. IV, c 4, § 3; édit. Didot, p. 163, l. 45; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 136.

ches de l'armée ennemie ne pouvaient l'atteindre. L'archer, n'ayant pas de bouclier, n'avait aucun moyen d'éviter le javelot lancé par son adversaire. Quant à la fatigue qu'aurait causé à celui-ci la charge du bouclier, elle était supprimée par l'emploi du char ; le guerrier n'en descendait qu'au moment d'aborder l'ennemi qui, s'il était archer, dépourvu de bouclier, n'avait plus possibilité de se défendre. L'emploi du bouclier et du char de guerre a donné en Europe aux Indo-Européens, élèves des Hittites, à une époque préhistorique, il y a environ quatre mille ans, une supériorité analogue à celle que les Espagnols arrivant en Amérique ont due aux armes à feu lors des grandes conquêtes faites par eux au seizième siècle de notre ère, trois mille cinq cents ans environ plus tard¹¹⁶⁵.

Les Indo-Européens, à l'époque reculée dont il s'agit, se servaient probablement déjà d'armes métalliques, cuivre ou même bronze.

La pierre a été la matière des armes offensives les plus anciennes. À l'époque homérique, l'usage de la pierre taillée, qui fournissait les haches et les poignards, paraît abandonné. La pierre n'est plus employée que brute et comme projectile. Il y a deux manières de la lancer : une primitive, avec la main ; une perfectionnée, avec la fronde. Le nom grec de la fronde, σφενδονη, apparaît une fois dans l'*Iliade* : Ménélas ayant été blessé, sa plaie fut pansée en employant comme bandage une fronde en cordes de laines habilement tournées ; c'était un domestique, θερραπων, un écuyer si l'on veut, qui portait cette fronde, σφενδονη¹¹⁶⁶.

Les Locriens, qui étaient armés d'arcs, comme on l'a vu plus haut, se servaient aussi de frondes ; mais, dans le passage de l'*Iliade* où ce fait est mentionné, cet instrument est désigné par une périphrase : le terme technique y fait défaut¹¹⁶⁷.

Chez les Grecs homériques, l'homme distingué méprisait la fronde, qui était considérée comme une arme de laquais : il lançait la pierre avec la main. C'est ainsi qu'on procédait dans le monde des dieux. Athéna, la déesse vierge de la guerre, en lutte avec le dieu libertin de la guerre Arès, prend dans sa main robuste une pierre noire, raboteuse et grosse que les hommes d'autrefois avaient plantée en terre pour servir de borne à un champ ; elle la lui jette, l'atteint à la

¹¹⁶⁵ Le danger de la flèche pour le légionnaire romain provenait de ce que, simple fantassin, il avait forcément un bouclier léger. Ce bouclier, long de quatre pieds seulement, n'abritait qu'une partie du corps (Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. V, 2^e édition, p. 326, note 6 ; traduction Brissaud, *L'organisation militaire chez les Romains*, p. 11, note 7). Le guerrier grec ou celte qui combattait en char pouvait avoir un bouclier plus lourd et par lequel il était complètement protégé quand il ne se découvrait pas pour lancer son javelot.

¹¹⁶⁶ *Iliade*, XIII, 600.

¹¹⁶⁷ *Iliade*, XIII, 716.

tête et le terrasse. Aphrodite veut venir en aide à son amant, Athéna la jette par terre aussi, en se moquant de ces deux luxurieux impuissants¹¹⁶⁸.

Les guerriers éminents dont l'*Iliade* met en relief les exploits ne se servent pas plus qu'Athéna de la fronde : ils lancent comme elle la pierre avec la main, tels sont parmi les Grecs : Diomède luttant contre Enée, qui aurait succombé sans l'intervention d'Aphrodite, sa mère¹¹⁶⁹ ; Ajax, fils de Télamon, rendant à Hector le coup qu'il venait de recevoir¹¹⁷⁰ ; Patrocle, tuant Cébriion, frère bâtard et cocher d'Hector¹¹⁷¹. Parmi les Troyens, Hector agit de même : il prend de sa main robuste la pierre noire, raboteuse et grosse qu'il lance contre le bouclier d'Ajax, fils de Télamon¹¹⁷² ; c'est d'une pierre saisie dans la main et vivement jetée qu'il frappe entre l'épaule et le cou l'archer Teucros, frère d'Ajax : Teucros tombe grièvement blessé¹¹⁷³.

Chez les Celtes, on trouve à la fois la fronde, comme chez les Grecs, et l'usage de lancer la pierre sans fronde, avec la main.

Les Gaulois connaissaient la fronde¹¹⁷⁴. En l'année 54 avant Jésus-Christ, L. Aurunculeius Cotta, lieutenant de César, combattant contre les Eburons, fut blessé au visage par une pierre lancée avec une fronde¹¹⁷⁵. La même année des balles en terre cuite sont jetées par les frondes gauloises dans le camp de Quintus Tullius Cicero¹¹⁷⁶. La fronde est de même, en l'année 52, une des armes dont se servent contre les Romains les Gaulois au siège d'Alésia¹¹⁷⁷. C'était aussi probablement déjà à l'aide de frondes, qu'en 57, les Belges assiégeant *Birax*, ville des *Remi*, avaient lancé des pierres sur les remparts¹¹⁷⁸.

Moins fiers que les héros homériques, les héros irlandais de la littérature épique font usage de la fronde comme les Gaulois. C'est grâce à l'emploi de la fronde que trois illustres personnages irlandais purent être tués par leurs adversaires.

Un de ces personnages appartient à la mythologie : c'est un des dieux méchants, c'est le fomore Balor ; à la bataille de Moytura, le dieu Lug, ce patron des

¹¹⁶⁸ *Iliade*, XXI, 403-433.

¹¹⁶⁹ *Iliade*, V, 302-317.

¹¹⁷⁰ *Iliade*, VII, 270-272.

¹¹⁷¹ *Iliade*, XVI, 733-744.

¹¹⁷² *Iliade*, VII, 263-267.

¹¹⁷³ *Iliade*, VIII, 320-331.

¹¹⁷⁴ Strabon, I. IV, c. 4, § 3 ; édit. Didot, p. 163, l. 45, 46 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 136.

¹¹⁷⁵ *De bello gallico*, I. V, c. 35, § 8.

¹¹⁷⁶ *De bello gallico*, I. V, c. 43, § 1.

¹¹⁷⁷ *De bello gallico*, I. VII, c. 81, § 2.

¹¹⁷⁸ *De bello gallico*, I. II, c. 6, § 2.

hommes de métier et entre autres des soldats de profession, saisit sa fronde et lance à Balor une pierre qui, lui entrant dans l'œil, lui traverse la tête¹¹⁷⁹.

Conchobar, le roi épique d'Ulster, mourut des suites d'une blessure causée par une balle de fronde, mais cette balle n'était pas une pierre, c'était un mélange fait de terre et de la cervelle du roi de Leinster Mesgegra, tué par le héros d'Ulster Conall Cernach. Le meurtre de Mesgegra était un acte profondément injuste : ce roi avait péri en poursuivant le poète d'Ulster Aitherne, qui emmenait cent cinquante femmes enlevées violemment par lui aux sujets de Mesgegra. La balle de fronde à la fabrication de laquelle avait servi la cervelle de Mesgegra était conservée comme un trophée sur une étagère dans le palais du roi Conchobar. Cêt, fils de Maga, guerrier de Connaught, réussit à s'emparer de cette balle, et, de sa fronde, il la lança contre le roi Conchobar : il atteignit le but, la balle pénétra dans la tête du roi, si profondément qu'on ne put l'enlever, puis un jour elle sortit avec un flot de sang, et Conchobar expira : Mesgegra était vengé¹¹⁸⁰.

La principale ennemie de Conchobar était la reine Medb de Connaught, dont Cêt, fils de Maga, était sujet. Elle fut tuée par un fils de Conchobar, Furbaide, qui ainsi vengea la mort de son père blessé par Cêt et mort des suites de ce funeste exploit. Il surprit Medb au moment où elle se baignait dans le Shannon ; il était de l'autre côté de ce fleuve : il ne prit pas le temps de chercher une pierre ; il plaça dans sa fronde le morceau de gâteau sans doute fort dur et compact qu'il mangeait ; et ce projectile improvisé, frappant violemment la reine à la tête, lui ôta la vie¹¹⁸¹. Ainsi donc Furbaide s'était acquitté du devoir sanglant imposé par l'usage à tout fils dont le père avait péri de mort violente. La reine payait la dette de Cêt son subordonné ; c'était conforme au droit de cette époque primitive. Mais revenons à notre sujet.

Cûchulainn se servait de la fronde à la chasse aux oiseaux¹¹⁸² et à la guerre contre les hommes ; c'est ainsi qu'il tue le fou d'Ailill, roi de Connaught, prenant ce malheureux pour le roi dont il avait revêtu les habits¹¹⁸³ ; de même, il lance

¹¹⁷⁹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 438 ; *Bataille de Moytura*, édit. Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XII, p. 100.

¹¹⁸⁰ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 366-373. O'Curry, *Lectures on the mss. materials*, p. 637-643.

¹¹⁸¹ Livre de Leinster, p. 124, col. 2 ; p. 125, col. 1. *Contents* par R. Atkinson, p. 29-30. O'Curry, *Manners and Customs*, t. II, p. 290-291.

¹¹⁸² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 178. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 207, l. 23-26. Livre de Leinster, p. 154, col. 2, l. 27.

¹¹⁸³ *Lebor na hUidre*, p. 71, col. 1, l. 42-44. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 454.

à l'armée d'Ailill des pierres en telle quantité que personne n'ose plus lever la tête¹¹⁸⁴ ; il ose menacer de sa fronde *Mórrigu*, la déesse de la guerre¹¹⁸⁵.

La langue irlandaise a deux noms pour la fronde : 1° *tabail*, en gallois *taff*¹¹⁸⁶ ; 2° *tailm*, en breton *talm*¹¹⁸⁷. Le correspondant breton du premier de ces mots est *taol*, qui veut dire « coup, jet, » d'où le verbe *teurel*, « jeter, » au participe passé *taolet*. Ainsi la fronde est une arme celtique.

Les héros irlandais lancent aussi des pierres avec la main sans fronde, comme Athéna, comme les héros homériques : il y a même en irlandais un terme consacré pour désigner ce genre de projectile, c'est *lia láime*¹¹⁸⁸.

La principale arme de jet du héros homérique, comme du guerrier hittite, est le javelot ou la lance, déjà connue des Chaldéens primitifs : hampe de bois plus ou moins longue, munie aux deux extrémités d'une pointe en bronze¹¹⁸⁹. Elle est bien plus redoutable que la flèche. Blessé d'une flèche que Pâris lui a lancée, et qui lui a percé le pied de part en part, Diomède se moque de cet accident : « Autant voudrait, » dit-il, « un coup donné par une femme ou par un enfant, tandis que celui qui est atteint par mon javelot laisse sa femme veuve, ses enfants orphelins, et les oiseaux dévorent son cadavre¹¹⁹⁰. » Cependant sa blessure l'oblige à se retirer du champ de bataille¹¹⁹¹ et il est quelque temps hors d'état de prendre part active à la guerre¹¹⁹². Plus heureux quand précédemment Pandaros l'avait blessé d'une flèche à l'épaule, il avait pu alors rester sur le champ de bataille et continuer à combattre avec succès, tuant plusieurs guerriers troyens, entre autres deux fils de Priam¹¹⁹³.

Homère emploie ordinairement deux mots pour désigner la lance : *εγχος* et *δορυ*. Ces deux mots sont synonymes ; mais *δορυ*, dans un sens restreint, désigne quelquefois une arme de moindre dimension que celle qui est appelée

¹¹⁸⁴ Livre de Leinster, p. 75, col. 2, l. 15-18. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 458.

¹¹⁸⁵ Windisch, *Irische Texte*, t. II, 2^e partie, p. 247, l. 77 ; p. 254.

¹¹⁸⁶ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 122 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 797.

¹¹⁸⁷ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 124 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 800.

¹¹⁸⁸ E. O'Curry, *Manners and Customs*, t. II, p. 263, 264, 275, 295.

¹¹⁸⁹ Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 435, 436. Un des plus anciens monuments de la sculpture chaldéenne remontant à environ trois mille ans avant notre ère représente le roi de Lagash Idinghiranaghin sur son char de guerre ; il semble tenir un arc de la main droite, une lance de la main gauche, devant lui sont des flèches. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 606 ; cf. Sarzec et Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, pl. III bis.

¹¹⁹⁰ *Illiade*, XI, 369-395.

¹¹⁹¹ *Illiade*, XI, 399-400.

¹¹⁹² *Illiade*, XIV, 128-130.

¹¹⁹³ *Illiade*, V, 95-165.

proprement *εγχος*. Un guerrier n'emporte au combat qu'un *εγχος* : la haste volumineuse de l'*εγχος* suffit pour remplir la main, tandis qu'on peut tenir dans la main fermée, au lieu d'un *εγχος*, deux *δορυ*, au duel *δουρε*.

Les guerriers dans la mêlée sont souvent armés de l'*εγχος*. Tel est Mériion, lieutenant d'Idoménée, roi de Crète : il était venu combattre avec un seul *εγχος* ; cette arme se brisa sur le bouclier de Déiphobe ; Mériion dut aller chercher une arme de rechange¹¹⁹⁴. Comparez l'unique lance, *εγχος οιον*, d'Achille¹¹⁹⁵. « *Εγχος* c'est l'arme antique, l'arme des dieux, celle dont se servent le dieu de la guerre Arès¹¹⁹⁶ et sa puissante rivale Athéna¹¹⁹⁷ ; c'est l'arme des combats singuliers, par exemple celle de Ménélas et de Pâris dans leur duel : chacun prend une lance, *εγχος*¹¹⁹⁸, la jette à son adversaire ; celle de Pâris s'arrête sur le bouclier de Ménélas ; celle de Ménélas traverse le bouclier et la cuirasse de Pâris ; puis Ménélas, n'ayant pas d'autre arme de jet, saisit son épée¹¹⁹⁹. Hector et Ajax luttent l'un contre l'autre ; chacun d'eux a son *εγχος* et le lance à son adversaire : l'arme pénètre dans le bouclier qu'elle atteint ; Hector et Ajax arrachent chacun de leur bouclier l'*εγχος* de leur ennemi et le lui renvoient¹²⁰⁰. Hector et Achille, dans le duel célèbre qui se termine par la mort du premier des deux héros, ne tiennent dans leur main droite qu'un *εγχος* chacun ; Hector comptait sur Déiphobe pour lui en procurer un second, mais Déiphobe était absent, et Hector s'écrie : « Je suis perdu¹²⁰¹. » Il semble bien qu'Hector et Patrocle dans leur duel étaient armés de la même façon¹²⁰².

Il y a une arme de jet plus légère que l'*εγχος* : dans la langue homérique, aucun terme spécial ne la distingue et on la désigne comme l'*εγχος* par le terme générique *δορυ*, qui, dans un sens étroit, s'oppose à *εγχος*. Nous l'appellerons « javelot. »

Pâris, dans son duel avec Ménélas, n'aura qu'un *εγχος* ; il porte deux javelots pendant la bataille qui précède¹²⁰³. Dans la bataille, dont le récit occupe les chants

¹¹⁹⁴ *Iliade*, XIII, 159-168, 256-258, 296.

¹¹⁹⁵ *Iliade*, XVI, 140.

¹¹⁹⁶ *Iliade*, V, 594 ; XXI, 393.

¹¹⁹⁷ *Iliade*, V, 745.

¹¹⁹⁸ *Iliade*, III, 338, 339.

¹¹⁹⁹ *Iliade*, III, 345-346, 355-356, 361.

¹²⁰⁰ *Iliade*, VII, 244-262.

¹²⁰¹ *Iliade*, XXII, 273-277, 289, 293-305.

¹²⁰² *Iliade*, XVI, 801, 828.

¹²⁰³ *Iliade*, III, 18.

XI, XII et XIII de l'*Iliade*, Agamemnon¹²⁰⁴ et Idoménée¹²⁰⁵ du côté des Grecs sont aussi chacun armés de deux javelots; de même, du côté des Troyens, Sarpédon¹²⁰⁶ et Hector¹²⁰⁷. Nestor dans sa tente avait à côté de lui deux javelots¹²⁰⁸. Patrocle, revêtu des armes d'Achille, part en guerre contre les Troyens: il tient à la main deux javelots; il n'a pas pris l'unique lance, εγχος οιον d'Achille¹²⁰⁹. De même dans l'*Odyssée*, plusieurs fois Ulysse apparaît armé de deux javelots¹²¹⁰. Quelques-uns des guerriers Hittites qui combattent en char environ neuf siècles plus tôt ont également chacun deux javelots¹²¹¹.

Suivant Strabon, les Gaulois, outre l'arc et la fronde dont se servent quelques-uns d'entre eux, ont trois armes de jet: il donne le nom gaulois des deux premières, mais en le déformant, 1° λογχη, mot grec, pour λαγχια, 2° μαδαρις pour ματαρις¹²¹². Le nom gaulois λαγχια est donné par Diodore de Sicile. Suivant ce compilateur grec, la lancia gauloise, — les auteurs latins écrivent lancea, — a un fer long d'une coudée, c'est-à-dire de 44 centimètres, large de 15 centimètres ou deux fois la mesure grecque dite παλαιστη, « quatre doigts¹²¹³. » À la bataille de Trasimène, en 217 avant J.-C., où les Romains furent vaincus par Annibal, Ducarios, cavalier insubre, c'est-à-dire Gaulois cisalpin de Milan en Italie, tua d'un coup de lance le consul Gaius Flaminius¹²¹⁴. Nous citerons les passages de l'historien romain L. Cornelius Sisenna qui attestent l'emploi de la même arme par les Gaulois cisalpins pendant la guerre sociale en 90 et 89 avant notre ère.

En Gaule Transalpine, l'an 51 avant J.-C., Commios, roi des Atrebates, c'est-à-dire des habitants d'Arras, blessa d'un coup de lance le maître de la cavalerie de Marc-Antoine, du futur triumvir qui alors était un des lieutenants de Jules César. Ce maître de cavalerie, C. Volusenus Quadratus, avait été envoyé pour faire prisonnier Commios qui échappa¹²¹⁵. Le nom de l'arme avec laquelle le Romain

¹²⁰⁴ *Iliade*, XI, 43.

¹²⁰⁵ *Iliade*, XIII, 241.

¹²⁰⁶ *Iliade*, XII, 298.

¹²⁰⁷ *Iliade*, XII, 461, 465.

¹²⁰⁸ *Iliade*, X, 76.

¹²⁰⁹ *Iliade*, XVI, 139, 140.

¹²¹⁰ *Odyssée*, I, 256; XII, 228; XVIII, 377; XXII, 101, 125.

¹²¹¹ Helbig, *L'épopée homérique*, p. 171. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 225; voir la planche de son livre reproduite plus bas, p. 285.

¹²¹² Strabon, l. IV, c. 4, § 3; édit. Didot, p. 163, l. 44-46; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 136.

¹²¹³ Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 4; édition Didot, t. I, p. 272, l. 23-26; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 388, 390.

¹²¹⁴ Tite-Live, l. XXII, c. 6.

¹²¹⁵ *De bello gallico*, l. VIII, c. 48, § 5.

fut frappé, *lancia*, *lancea*, est du nombre si petit des mots gaulois que le français a conservé; nous disons encore une « lance. »

Sur la forme de l'arme de jet appelée *mataris*, ou *materis*, nous n'avons aucune indication.

Suivant Tite-Live, cet auteur si souvent mal informé, le consul M. Popilius Laenas aurait, en 350 avant J.-C., reçu à l'épaule un coup de *mataris* dans une bataille contre les Gaulois, près d'Albe la longue, ancienne capitale du Latium¹²¹⁶. Mais cette bataille est imaginaire; les Gaulois se retirèrent sans avoir combattu¹²¹⁷.

Au contraire ce qui est historique, c'est l'intervention des Gaulois cisalpins dans la guerre sociale, du côté des Romains d'abord, en l'année 90 avant J.-C., puis l'année suivante du côté des Italiens insurgés contre les Romains. Lucius Julius Caesar, proche parent du futur dictateur Gaius Julius Caesar, qui devait conquérir la Gaule Transalpine, fut consul en l'année 90 et remporta près d'*Acerrae* en Campanie, aujourd'hui Acerra, province de Caserta, circondario de Nola, une victoire à laquelle prit part un corps auxiliaire de dix mille fantassins gaulois¹²¹⁸. Ils avaient probablement été levés par Sertorius, devenu plus tard si célèbre en Espagne, mais qui alors venait d'être envoyé comme questeur dans la Gaule Cisalpine¹²¹⁹, et c'est d'eux qu'il est question dans un passage du livre III des *Historiae* de L. Cornelius Sisenna, auteur romain contemporain. Ce passage est un fragment conservé par Nonius Marcellus: *Galli lanceis materibusque confingunt*¹²²⁰. Le livre III de Sisenna se rapporte à l'année 90 avant J.-C.¹²²¹.

L'année suivante, L. Cornelius Sylla, le futur dictateur, alors lieutenant du consul Lucius Porcius Cato, livra deux batailles à Cluentius, un des chefs des Italiens soulevés contre Rome. Dans la première, près de *Pompeii*, Cluentius fut vainqueur; dans la seconde, près de Nole, il perdit à la fois et la victoire et la vie. Il avait, au moins dans la seconde de ces batailles, des auxiliaires gaulois; un d'eux, de grande taille, provoqua au combat singulier le plus brave guerrier de l'armée romaine et fut tué par un petit numide¹²²². C'est probablement des

¹²¹⁶ Tite-Live, l. VII, c. 24, § 3.

¹²¹⁷ Polybe, l. II, c. 18, § 7; édit. Didot, t. I, p. 81; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 64.

¹²¹⁸ Appien, *De bello civili*, l. I, c. 42; édit. Didot, p. 303; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 84. Appien donne au consul le prénom de Sextus.

¹²¹⁹ Plutarque, *Sertorius*, c. 4, § 1; *Vies*, édit. Didot, t. II, p. 679.

¹²²⁰ Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. 282, fragment 29; *Historicorum romanorum fragmenta*, p. 180, n° 29.

¹²²¹ Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. CCCXXVIII.

¹²²² Appien, *De bellis civilibus*, I, 50; édit. Didot, p. 306; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*,

auxiliaires gaulois de Cluentius qu'il est question dans un passage de l'historien romain L. Cornelius Sisenna, en son livre IV, extrait conservé comme le précédent par Nonius Marcellus. Ce livre racontait les événements de l'année 89 avant Jésus-Christ¹²²³. On y lisait : *Galli MATERIBUS ac lanceis tamen medium perturbant agmen*¹²²⁴. Ce texte semble se rapporter à la bataille de *Pompeii* où les Romains furent battus.

La troisième arme de jet des Celtes, suivant Strabon, a une haste de bois et ressemble à l'arme romaine appelée *γροσφορς* par Polybe ; elle sert principalement à la chasse aux oiseaux¹²²⁵. Le *γροσφορς*, suivant Polybe, a une haste de bois longue de deux coudées, soit 80 centimètres et épaisse d'un doigt, soit 27 millimètres ; la longueur du fer égale la largeur de la main ouverte en écartant le plus possible le pouce et le petit doigt, soit 22 centimètres¹²²⁶. C'était l'arme des soldats qui formaient la quatrième classe de l'armée romaine ; elle est appelée par Denys d'Halicarnasse *δορυ*¹²²⁷, par Tite-Live *hasta* dans un sens restreint¹²²⁸ ; elle paraît ressembler beaucoup à l'arme nommée par Tite-Live *verrutum*¹²²⁹, par Denys *σαυνιον*¹²³⁰ ; *σαυνιον* désigne le gaison gaulois chez Diodore de Sicile, quand, d'après Posidonios, il nous montre les Gaulois du haut de leurs chars lançant le *σαυνιον* à l'ennemi¹²³¹. L'arme que Diodore indique par ce mot doit être celle qu'en 222 Viridomarus lançait du haut de son char quand il fut tué par le consul Claudius Marcellus, et Properce, chantant cet exploit du général romain, appelle *gaesum* le javelot de Viridomarus :

Nobilis erectis fundere *gaesa* rotis¹²³².

César, nous montrant, en l'an 56 avant Jésus-Christ, son lieutenant, Servius Galba, assiégé par les Gaulois alpins à *Octodurus*, aujourd'hui Martigny, en Suisse, dans le Valais, nous parle des *gaesum* que lançaient les assiégeants¹²³³.

t. IV, p. 84.

¹²²³ Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. CCCXXVIII.

¹²²⁴ Hermann Peter, *ibid.*, p. 288, fragment 71 : *Historicorum romanorum fragmenta*, p. 183, n° 71.

¹²²⁵ Strabon, l. IV, c. 4, § 3 ; édit. Didot, p. 163, l. 46-48 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 136.

¹²²⁶ Polybe, l. VI, c. 22, § 4 ; édit. Didot, t. I, p. 350.

¹²²⁷ Denys d'Halicarnasse, l. IV, c. 17 ; édit. Didot, p. 205, l. 42.

¹²²⁸ Tite-Live, l. I, c. 43, § 6.

¹²²⁹ Tite-Live, *ibid.*

¹²³⁰ Denys d'Halicarnasse, l. IV, c. 17 ; édit. Didot, p. 205, l. 49.

¹²³¹ Diodore de Sicile, l. V, c. 29, § 1 ; édit. Didot, t. I, p. 271, l. 22-25 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 384.

¹²³² Variante : *Mobilis e tectis*...

¹²³³ *De bello gallico*, l. III, c. 4, § 1.

Le guerrier soit gaulois soit romain qui se servait de cette arme de jet en tenait deux à la main quand il arrivait sur le champ de bataille. Chez Virgile, les Gaulois, montant à l'assaut du Capitole, l'an 390 avant Jésus-Christ, ont chacun deux *gaesum*¹²³⁴. Properce parle au pluriel, *gaesa*, de l'arme lancée par le chef gaulois Virdomaros. Nous trouvons donc ici les deux javelots des guerriers homériques et hittites dont il a été question page 265 et dont l'usage remonte, pour les guerriers homériques, à huit cents ans; pour les guerriers hittites, à dix-sept cents ans environ avant notre ère.

Les javelots gaulois avaient outre une haste de bois, une pointe de fer plus longue qu'une épée, c'est-à-dire longue d'un mètre environ au moins, — tandis que le fer du *γροσφος* ou *hasta* des Romains avait à peine le quart de cette longueur: vingt-deux centimètres. — Voilà ce que Diodore de Sicile dit du *σαυνιον* gaulois¹²³⁵. Il emprunte probablement cette indication à Posidonios; elle remonte donc au commencement du premier siècle avant Jésus-Christ. Trois cents ans environ plus tard, le grammairien Pollux dit que le *γαισον* est tout entier de fer, *ολοσιδηρον*. De son temps, la haste de bois de cette arme avait été supprimée comme inutile.

Le nom de cette arme se rencontre dans les textes épiques irlandais sous la forme *gai*, *gae*, tandis qu'il n'y est question ni de *mataris*, ni de *lancea*. Les autres espèces de javelots dont nous pouvons relever la mention dans les mêmes documents s'appellent *sleg* et *mánais*, et il serait, je crois, difficile de déterminer la forme de ces deux armes, comme du *gae* ou *gai* irlandais¹²³⁶.

Cûchulainn, dans la bataille où, luttant seul contre toute une armée, il finit par perdre la vie, n'avait apporté qu'un seul *gai*; les ennemis auxquels il l'avait lancé, le ramassaient et le lui lançaient à leur tour; ce fut ainsi qu'à la troisième fois un d'eux le blessa mortellement¹²³⁷. Nous avons vu, page 264, Hector et Ajax, se livrant l'un contre l'autre un combat singulier, lancer chacun son *εγχος*

¹²³⁴ *Enéide*, VIII, 661-662. Cf. Tite-Live, l. IX, c. 36, § 6.

¹²³⁵ Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 5; édit. Didot, t. I, p. 272, l. 26-28; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 390.

¹²³⁶ Voir, par exemple, Livre de Leinster, p. 97 et suiv., la description des guerriers d'Ulster dans le *Táin bó Cúailngi*. E. O'Curry, *Manners and Customs*, t. II, p. 316-318, a donné des extraits d'une traduction de ce passage. Dans ce passage du Livre de Leinster, p. 100, col. 1, l. 9, on peut remarquer: 1° les épithètes « pointu » et « léger » du *gai*: *gae aith étromm* qui semblent s'accorder avec ce que nous savons du *gaison* gaulois, 2° la formule « lance à cinq pointes » *sleg cuic rind*, p. 99, col. 1, l. 12, 23, col. 242, qui semble indiquer une arme de plus grande dimension; telle semble être aussi la valeur de l'épithète *lethan*, « large, » accolée à *mánais*, p. 97, col. 1, l. 31.

¹²³⁷ Whitley Stokes, dans la *Revue celtique*, t. III, p. 178-181.

à l'adversaire, puis lui renvoyer celui qui leur a été adressé et qui a pénétré dans leur bouclier¹²³⁸.

Il n'est pas bien certain qu'on doive considérer comme gauloise la *cateia*, arme de jet qui, suivant M. Salomon Reinach, aurait été identique à la francisque des guerriers francs; ce serait une hache de combat. La *cateia* semble avoir été d'origine germanique: des Germains, elle passa à d'autres peuples barbares¹²³⁹.

De la hache de combat, ἀξινη, πελεκυς, il n'est question qu'exceptionnellement dans l'*Iliade*¹²⁴⁰.

Nous arrivons à l'épée qui semble être l'arme par excellence des Grecs et des Celtes.

Il y a ici une observation préalable à soumettre au lecteur. L'*Iliade* et l'*Odyssée* appartiennent encore à l'âge du bronze. Les textes relatifs aux Gaulois nous font descendre à l'âge du fer. Or, il est difficile de fixer par ces textes la date à laquelle les Gaulois commencent à se servir d'épées de fer. On suppose qu'ils en avaient à la bataille de l'Allia, en 390; aucun texte ne l'établit. Il faut descendre au dernier quart du troisième siècle pour trouver sur ce point des indications précises.

Le passage de Plutarque qu'on cite généralement à ce sujet est sans autorité. L'auteur grec, parlant d'une victoire imaginaire que M. Furius Camillus, dictateur pour la cinquième fois, aurait remportée sur les Gaulois en l'an 367 avant notre ère, raconte que, pour mettre ses soldats à l'abri des coups de taille que les Gaulois donnaient avec leurs épées sur la tête et sur les épaules de leurs adversaires, Camille fit prendre à la plupart de ses soldats des casques de fer et entourer les boucliers de cercles d'airain¹²⁴¹. Mais la *Vie de Camille*, par Plutarque, d'où ce passage est extrait, est tout entière un roman: la victoire du dictateur romain sur les Gaulois, en 367, est imaginaire, quoi qu'en disent Tite-Live¹²⁴² et Appien¹²⁴³ et bien que, par respect pour ces historiens, M. Mommsen en ait accepté la réalité¹²⁴⁴.

¹²³⁸ *Iliade*, VII, 244-262.

¹²³⁹ Voir les textes réunis par M. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 839-840; et les savantes études de MM. A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 191-199.

¹²⁴⁰ *Iliade*, XIII, 612; XV, 711; cf. Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 438.

¹²⁴¹ Plutarque, *Camille*, 40; *Vies*, édit. Didot, t. I, p. 180; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. III, p. 92, 94.

¹²⁴² Tite-Live, l. VI, c. 42.

¹²⁴³ Appien, *Celtica*, I; édit. Didot, p. 24; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. IV, p. 8.

¹²⁴⁴ Mommsen, *Römische Geschichte*, 6^e édit., t. I, p. 333; cf. *C. I. L.*, t. I, 2^e édit., p. 170. La vraie doctrine est celle qu'expose M. Benedictus Niese dans le recueil de M. Iwan Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, t. III, p. 594.

C'est dans le récit des événements de l'année 225 av. J.-C. que, pour la première fois chez Polybe, il est question des épées gauloises sans pointe et seulement tranchantes¹²⁴⁵ ; en 223, les mêmes épées sans pointe se déforment aux premiers coups de taille ; en sorte que, pour s'en servir de nouveau, il faut les redresser en enfonçant le bout en terre et en les frappant du pied¹²⁴⁶. On trouve encore ces épées gauloises sans pointe, en 216, à la bataille de Cannes¹²⁴⁷. Les épées de la littérature épique irlandaise sont naturellement de fabrication plus moderne.

La massue, *κορυνη*, apparaît une fois dans l'*Iliade*. Elle était de fer, la seule arme de fer que l'*Iliade* mentionne : elle appartient d'abord au roi béotien Aréthoos, qui la préférerait à l'arc et à la lance. Après la mort d'Aréthoos, elle passa à Ereuthalion, domestique, *θεραπων*, du roi des Arcadiens Lycorgos. Malgré cette arme, Ereuthalion fut tué par Nestor¹²⁴⁸.

L'Irlande a deux noms pour la massue, *mátan* et *lorg* ; ces deux mots désignent un instrument de bois. C'est avec une massue que dans le *Fled Bricrend*, un géant frappe les cochers de Lôegaire Bûadach, de Conall Cernach et de Cûchulainn¹²⁴⁹. Le récit de la bataille mythologique de Moytura nous montre le dieu Dagda armé d'une massue avec laquelle il compte briser les os des Fomores¹²⁵⁰. La massue irlandaise semble avoir été quelquefois employée comme arme de jet¹²⁵¹.

De tout ce qui précède, il résulte que l'armement du guerrier celte offre une grande ressemblance avec celui du guerrier homérique ; les différences ne portent que sur des points secondaires. On trouve la même ressemblance dans la coiffure.

Le guerrier celte porte les cheveux longs : il est, comme disent les Latins, *comatus* ; nous trouvons cet usage en Irlande, où l'introduction de la tonsure par le clergé chrétien est considérée comme une humiliation¹²⁵². Le mot qui veut dire

¹²⁴⁵ Polybe, I, II, c. 30, § 7 ; édit. Didot, t. I, p. 89 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 98.

¹²⁴⁶ Polybe, I, III, c. 33, § 5 ; édit. Didot, t. I, p. 91 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 104, 106.

¹²⁴⁷ Polybe, I, III, c. 114 ; édit. Didot, t. I, p. 198 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 250. Tite-Live, I, XXII, c. 46, § 5.

¹²⁴⁸ *Iliade*, VII, 136-156, cf. 8, 9.

¹²⁴⁹ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 272, 273. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 106-108. H. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 625.

¹²⁵⁰ Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XII, p. 86, 87, 92, 93. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 427, 431.

¹²⁵¹ Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 298. *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 139.

¹²⁵² Le texte caractéristique a été publié par M. Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 344.

chauve, mael, signifie aussi esclave en Irlande. De même le guerrier grec dans l'*Iliade* se distingue par ses longs cheveux, κρηκομωντες Ἀχαιοι, comme les rois chevelus des Francs mérovingiens.

À cette observation, joignons-en une autre : une partie des Grecs, à cette date, avait conservé la chevelure blonde des pays plus septentrionaux ; trois des principaux héros de l'*Iliade*, Achille¹²⁵³, Ulysse¹²⁵⁴, Ménélas¹²⁵⁵ sont blonds, ξανθοι, comme les Gaulois. Ceux-ci, suivant Diodore de Sicile, ne sont pas seulement blonds, mais cherchent à augmenter artificiellement cette teinte naturelle de leur chevelure¹²⁵⁶, à leurs yeux plus distinguée que la chevelure brune des peuples méridionaux et des populations vaincues.

Le vêtement du guerrier gaulois ressemble aussi beaucoup à celui du guerrier grec au temps d'Homère ; mais chez les écrivains et dans les monuments figurés, une différence importante apparaît : le Gaulois des textes classiques et des statues qui ne le représentent pas nu¹²⁵⁷ porte déjà la culotte, *braca*, qui n'est pas un vêtement homérique, et dont les Germains ont comme les Gaulois pratiqué l'usage dans l'antiquité.

La *braca* apparaît pour la première fois à la bataille de Télamon, gagnée par les Romains sur les Gaulois l'an 225 avant notre ère. Les *Insubres* et les *Boii*, deux peuples cisalpins, y combattirent vêtus de la *braca* et du manteau appelé *sagum* ; les Transalpins ou Gaisates se dépouillèrent de leurs vêtements avant la bataille, ils étaient entièrement nus quand ils attaquèrent les Romains¹²⁵⁸. Diodore de Sicile constate que l'usage de la *braca* existait en Gaule au premier siècle avant notre ère¹²⁵⁹. On peut supposer que ce vêtement, d'origine perse et scythe, a été apporté en Gaule par la conquête belge vers l'an 300 avant Jésus-Christ¹²⁶⁰. Cette conquête l'introduisit aussi en Grande-Bretagne : Martial, en l'an 96 de notre ère, parle d'une grosse femme aussi large que les vieilles culottes d'un pau-

¹²⁵³ *Iliade*, I, 197.

¹²⁵⁴ *Odyssée*, XIII, 431.

¹²⁵⁵ *Iliade*, III, 284 ; IV, 183.

¹²⁵⁶ Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 1 ; édit. Didot, t. I, p. 270, l. 39-41 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 380. Sur l'emploi du savon pour faire rougir les cheveux, voyez Pline, l. XXVIII, § 191.

¹²⁵⁷ Polybe, l. II, c. 28, § 7, 8 ; édit. Didot, t. II, p. 88 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 92, 94.

¹²⁵⁸ Polybe, l. II, c. 28, § 7, 8 ; édit. Didot, t. II, p. 88 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 92, 94.

¹²⁵⁹ Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 1 ; édit. Didot, t. I, p. 272, l. 3 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 386.

¹²⁶⁰ Strabon nous apprend que les Belges portaient la culotte, l. IV, c. 4, § 3 ; édit. Didot, p. 163, l. 5, 36 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 136.

vre breton¹²⁶¹ ; ces culottes bretonnes sont les *bragou braz*, « braies larges, » que portent encore dans la Bretagne française quelques vieillards ; nous ignorons si telle était la forme des culottes que Strabon attribue aux Belges vers l'an 20 de Jésus-Christ¹²⁶².

Mais la culotte, *braca*, est inconnue dans les plus anciennes compositions épiques irlandaises : elle est étrangère au costume national des Highlanders écossais, colonie irlandaise qui remonte au commencement du sixième siècle après J.-C. ; elle ne fait donc pas plus partie du costume celtique primitif que du costume grec antique.

Le vêtement du guerrier homérique se compose de deux pièces : 1° une robe ou tunique, *χιτων*, d'étoffe non teinte ; 2° un manteau, la *χλαίνα*, remplacée quelquefois par le *φορος*, vêtement réservé aux chefs. Ce manteau s'attachait sur la poitrine et était souvent rouge ou pourpre¹²⁶³. Ces deux pièces se retrouvent en Gaule et en Irlande.

Pour désigner la tunique gauloise, Diodore de Sicile se sert du mot grec *χιτων* et nous apprend qu'elle était de plusieurs couleurs. Quant au manteau, Diodore l'appelle *σαγος* et dit que l'étoffe était rayée¹²⁶⁴.

Les couleurs donnaient donc au costume gaulois un aspect un peu différent de celui qu'offrait le costume homérique. Le goût des Gaulois pour les étoffes rayées¹²⁶⁵, dont ils se faisaient faire des culottes¹²⁶⁶ et des manteaux¹²⁶⁷, a beaucoup frappé les Romains, et aurait en Grèce étonné les contemporains d'Homère.

Une autre différence entre les Grecs homériques et les Gaulois consiste en ceci : le Grec homérique se rasait la moustache et laissait pousser la barbe du menton¹²⁶⁸ ; le noble gaulois se rasait le menton et portait longue la moustache qui dans les repas eût gêné fort des hommes soucieux de la propreté. Les gens du peuple, ou faisaient comme les grands, ou ne se rasaient pas du tout et portaient barbe entière¹²⁶⁹.

¹²⁶¹ Martial, l. XI, épigramme 21, vers 9.

¹²⁶² Voyez le texte cité dans la note 1261.

¹²⁶³ Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 217 et suiv.

¹²⁶⁴ Diodore de Sicile, l. V, c. 30, § 1 ; édit. Didot, t. I, p. 272, l. 1-3 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 386. César, *De bello gallico*, l. V, c. 42, § 3, se sert du diminutif *sagulum* pour désigner le manteau des *Nervii*, peuple belge.

¹²⁶⁵ Silius Italicus, l. IV, vers 155.

¹²⁶⁶ Propertius, l. V, élégie 10, vers 43.

¹²⁶⁷ Virgile, *Enéide*, VIII, 660.

¹²⁶⁸ Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 316-324.

¹²⁶⁹ Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 3 ; édit. Didot, t. I, p. 270, l. 46-52 ; Cougny, *Extraits des*

Inutile d'insister sur le collier dont se paraît le guerrier gaulois, et qui en Grèce était réservé aux femmes. En Irlande, les hommes portaient le même ornement.

Une autre différence entre les usages grecs au temps d'Homère et les usages celtiques, tant sur le continent qu'en Irlande, c'est que les Grecs n'avaient pas, comme les Celtes continentaux et insulaires, habitude d'emporter en guise de trophée la tête de l'ennemi vaincu. Le plus ancien exemple daté de cette coutume celtique est donné par Tite-Live dans son récit de la bataille de Clusium en 295¹²⁷⁰, et elle persiste encore en Irlande dans la littérature épique¹²⁷¹. Lugaid, fils de Cûroï, vengeant son père, coupe la tête du célèbre héros Cûchulainn, meurtrier de Cûroï, et part, emportant cette tête qui est un témoin de sa victoire¹²⁷²; le vengeur de Cûchulainn est Conall Cernach, qui, vainqueur de Lugaid, lui coupe la tête et l'emporte à son tour¹²⁷³.

Dans une salle du palais des rois d'Ulster, on conservait les têtes des ennemis les plus illustres qu'on avait tués¹²⁷⁴. L'usage de garder comme des trésors ces lugubres reliques existait aussi en Gaule au premier siècle avant notre ère; certains les mettaient dans des coffres¹²⁷⁵, d'autres les suspendaient comme ornements dans le vestibule de leurs maisons. Vers l'année 90 avant Jésus-Christ, l'historien grec Posidonios fut le témoin indigné d'abord, puis indifférent de cette inhumaine et dégoûtante coutume¹²⁷⁶.

Des textes relatifs à l'usage celtique de couper, d'emporter et de conserver comme un trophée la tête de l'ennemi mort, rapprocher: 1° le passage de Tite-Live, l. XXIII, c. 24, § 12, où l'on voit que du crâne de L. Postumius, consul romain, les Gaulois cisalpins avaient fait une coupe; 2° la conclusion de la pièce irlandaise: *Goire Conaill Chernaig i Cruachain*, récemment publiée par M. Kuno Meyer: on y lit que, suivant une prophétie, boire du lait dans le crâne du héros Conall Cernach devait rendre aux guerriers affaiblis leur force première. *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. I, p. 106, 109.

Nous ne voyons nulle part que les Grecs, au temps d'Homère, aient fait col-

auteurs grecs, t. II, p. 382.

¹²⁷⁰ Tite-Live, l. X, c. 26, § 11.

¹²⁷¹ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 77, 97, 113, 116, 138, 139, 141, 154-158.

¹²⁷² *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 347.

¹²⁷³ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 352, 353.

¹²⁷⁴ *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 11.

¹²⁷⁵ Diodore de Sicile, l. V, c. 29, § 5; édit. Didot, t. I, p. 271, l. 45-47; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 386.

¹²⁷⁶ Strabon, l. IV, c. 4, § 5; édit. Didot, p. 164, l. 40-46; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 140. Cf. Diodore de Sicile, l. V, c. 29, § 4; édit. Didot, t. I, p. 271, l. 40-45; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 386.

lection des têtes des ennemis tués ; mais l'idée de couper la tête de l'ennemi mort et de l'emporter comme trophée a été grecque autant que celtique. Ménélas a tué Hypérénor¹²⁷⁷ ; Euphorbos, frère d'Hypérénor veut, en vengeance ce meurtre, consoler son père Panthoos et sa mère Frontis que la perte de leur fils a plongés dans le deuil ; il va combattre Ménélas dont il compte, fol espoir, leur apporter la tête et les armes¹²⁷⁸. Hector ayant tué Patrocle, s'est emparé des armes du vaincu ; il veut aussi lui couper la tête et l'emporter¹²⁷⁹. Achille, à son tour, promet à son défunt ami Patrocle de lui apporter la tête et les armes d'Hector¹²⁸⁰.

Mais de garder comme ornement dans une maison comme chez les Celtes ces lugubres trophées, il n'est pas dit un mot. Hector compte fixer sur un poteau la tête de Patrocle¹²⁸¹. Achille pense faire manger par des chiens la tête d'Hector¹²⁸². On sait qu'aucun de ces projets ne fut exécuté ; Hector ne peut s'emparer du cadavre de Patrocle ; Achille accepta la rançon du cadavre d'Hector ; mais une des expressions dont se sert Homère atteste le vieil usage de décapiter les vaincus et de considérer comme un trophée leur tête sanglante et livide. Le prix payé par Priam, ce malheureux père, au meurtrier de son fils, est appelé « énorme rançon de la tête d'Hector¹²⁸³. »

La mythologie conserve le souvenir du même usage, quand elle nous montre Persée tranchant la tête de Méduse et la rapportant dans l'île de Sériphos. Hésiode nous dépeint Persée emportant sur son dos la tête énorme de sa victime¹²⁸⁴. Un Gaulois n'aurait pas autrement agi que ce héros mythique de la poésie grecque.

Il y a un peu plus d'un siècle, Paris a vu la populace en fureur porter en triomphe sur des piques les têtes coupées de ceux qu'elle croyait ses ennemis. Mais c'est un exemple que n'a imité aucun des grands hommes de cette époque terrible. Je n'ai lu nulle part que Robespierre ait fait embaumer les têtes de Louis XVI et de Danton pour en orner soit une pièce de son appartement, soit le vestibule de la salle où se tenaient les séances de la Convention. Or c'était chez les Gaulois, au premier siècle de notre ère, une coutume générale que nous retrouvons en Irlande, et la tête coupée de Méduse, employée en Grèce comme motif de décoration¹²⁸⁵, semble remonter au même usage aussi antique que révoltant.

¹²⁷⁷ *Iliade*, XIV, 516-519.

¹²⁷⁸ *Iliade*, XVII, 39, 40.

¹²⁷⁹ *Iliade*, XVII, 125, 126 ; XVIII, 176, 177.

¹²⁸⁰ *Iliade*, XVIII, 335.

¹²⁸¹ *Iliade*, XVIII, 176, 177.

¹²⁸² *Iliade*, XXII, 348.

¹²⁸³ « Ἐκτορες κεφαλῆς ἀπερῆσι' ἀποινα ; » *Iliade*, XXIV, 579.

¹²⁸⁴ *Bouclier d'Hercule*, vers 223.

¹²⁸⁵ Helbig, *L'épopée homérique*, traduction Trawinski, p. 498.

Les lois de l'esprit humain sont partout identiques : au premier degré de civilisation, on trouve partout des institutions semblables en dépit de la chronologie et quelles que soient la langue et la race. L'équipement du guerrier celte est le même ou à peu près que celui du guerrier homérique et, pour désigner les différentes parties de cet équipement, toutes les expressions sont différentes, d'où invraisemblance d'un emprunt par les Celtes aux Grecs, aussi bien que par les Grecs aux Celtes. Pour trouver des ressemblances linguistiques, ce n'est pas du côté de la Grèce qu'en général il faut se tourner, c'est vers Rome et la Germanie.

Le guerrier homérique et le guerrier celte ont deux armes offensives principales : l'épée et la lance.

Les noms grecs de l'épée : δ ξιφος, το φασγανον, το αορ, sont inconnus dans le monde celtique ; le nom celtique de l'épée **cladibos*, en vieil irlandais *claidib*, en gallois *cleddyf*, en breton *klézé*, est probablement l'origine du latin *gladius* ; au quatrième siècle ou au commencement du troisième, les Romains auront emprunté l'épée celtique, comme ils devaient plus tard emprunter l'épée espagnole ; et *gladius*, qui n'a pas d'étymologie latine, n'est autre chose que *cladibos* mal prononcé. À Rome, pour désigner l'épée, on a deux mots, tous deux étrangers à la langue grecque : *gladius* qui semble d'origine celtique ; *ensis*, le même mot que le sanscrit *asish*¹²⁸⁶ ; en sorte que dans cette ville, longtemps capitale du monde civilisé, le Celte et l'Indou semblent se donner la main par-dessus la Grèce et sans la toucher. Il semble donc avoir existé à une époque préhistorique une géographie politique toute différente, de celle que l'histoire nous apprend. C'est une doctrine qui paraît confirmée par les observations suivantes.

Les noms de la lance chez Homère sont : το εγχος, το δορυ, το ξυστον, η μεκιη, ο ακων ; aucun ne se rencontre dans les textes celtiques, et ceux-ci nous offrent un nom de la lance qui est commun aux Celtes et aux Germains, et qui a pénétré à Rome, *gaison* = **ghaiso-n*, devenu en irlandais *gai*, *gae* avec chute de l's médial, gardé d'abord en germanique dans la forme **gaisa-n*, comme l'établit par exemple le second terme du nom propre [H]*ariogaisos* conservé par un auteur grec : — ainsi s'appelait un roi des Quades en l'an 174 de notre ère¹²⁸⁷ ; — puis en germanique l's a été atteint par le rhotacisme ; on prononce depuis longtemps *ger* en allemand. Le rhotacisme est une loi du latin ; or cette loi n'a pas atteint

¹²⁸⁶ Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 407.

¹²⁸⁷ Dion, Cassius, l. LXXI, § 13, 14 ; édition d'Immanuel Bekker, t. II, p. 341. Comparez l'étude sur le nom du roi vandale *Geisa-rix*, vulgairement Genseric, par Ferdinand Vrède, *Die vandalischen Sprachreste*, p. 56-58. *Geisa-rix*, peut être traduit par « Roi du javelot, » et *Hario-gaisos* par « Javelot d'armée. »

les mots étrangers introduits dans la langue à partir d'une date inconnue, mais antérieure à la censure d'Appius Claudius Caecus, (312-308 avant J.-C.) qui fixa par l'écriture cette mutation de la prononciation. *Gaison*, *gaesum* en latin est un de ces mots étrangers, il est indo-européen ; c'est la forme neutre du sanscrit *hêsha-s* = *ghaiso-s*, « arme de jet » ; or cette forme neutre qui a pénétré en grec où on l'écrit *χαιον*, avec une variante masculine *χαιος*, y désigne non pas une arme de jet, mais la houlette que le pacifique berger tient à la main pour diriger son troupeau¹²⁸⁸. Nous avons pour ce mot une signification belliqueuse indo-italo-celto-germanique que le grec n'a pas connue. Le grec échappe au sens militaire d'arme de jet que donnent à cette expression l'Inde, la Celtique, la Germanie, et que Rome a emprunté ; le grec prend ainsi une place à part dans le monde indo-européen.

L'arme défensive du guerrier européen est le bouclier, ordinairement en grec η *ασπις*, το *σακοςη*, deux mots étrangers au latin et aux langues celtiques. On rapproche généralement le latin *scutum* du grec το *σκυτος*, « peau¹²⁸⁹. » Le cuir est une des matières employées à la fabrication des boucliers chez Homère, et le *scutum* romain est en bois couvert de cuir¹²⁹⁰.

Mais il faut remarquer ceci : chez Homère, le cuir des boucliers s'appelle ο *ρινος*¹²⁹¹ et non το *σκυτος* ; *σκυτος*, dans la langue homérique, est le cuir des chaussures¹²⁹². Quand, par une figure de mots dans la littérature homérique, on emploie le nom de la partie pour désigner le tout, ce que les grammariens nomment une synecdoche, quand par conséquent le nom du cuir sert à désigner le bouclier, on appelle le bouclier ο *ρινος*¹²⁹³. D'autre part *scutum* = **su-to-m* est un mot différent de *σκυτος* = *sku-t-os*, qui serait en latin de la troisième déclinaison et non de la seconde comme *scutum*.

Il semble plus rationnel de rapprocher *scutum* de l'irlandais *sciath*, du breton *skoued*, du gallois *yskwyd* « écu », qui s'expliquent par un primitif celtique **sketo-s* = **skeito-s* ; *scutum* viendrait d'un primitif latin *skoito-n*, ne différerait du mot celtique que par une légère déviation de prononciation et par le genre, et serait devenu *scutum* par l'effet de la loi qui a fait prononcer *munia*, le vieux mot *mœnia*

¹²⁸⁸ Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 188.

¹²⁸⁹ Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 112.

¹²⁹⁰ Athénée, l. VI, c. 106 ; cf. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, 2e édition, t. V, p. 326 ; traduction de M. Brissaud, *De l'organisation militaire chez les Romains*, p. 11, note 7.

¹²⁹¹ *Iliade*, VII, 248 ; XIII, 406, 804 ; XVI, 636.

¹²⁹² *Odyssée*, XIV, 34.

¹²⁹³ *Iliade*, IV, 447 ; XII, 263.

= *moinia*¹²⁹⁴. Le mot latin *scutum*, comme le mot celtique **skeito-s*, s'expliquerait donc par une racine *SKEI*, *SKOI*, *SKI*, d'où vient aussi le grec *οκίρον*, « parasol », « ombrelle » ; le *οκίρον* garantissait des rayons du soleil, dans une procession d'Athènes, la prêtresse d'Athéna, le prêtre d'Erechthée et celui d'Hélios¹²⁹⁵. Le mot latin et le mot celtique désignent l'arme défensive qui mettait le guerrier à l'abri des traits lancés par l'ennemi ; l'idée fondamentale est la même que celle du mot grec, la racine semble identique, le suffixe seul diffère.

Les mots grecs du char de guerre *αρνα*, *οχος* et *διφορος* sont inconnus chez les Celtes, et un des noms celtiques de ce char est *carros*, dont le sens ordinaire au premier siècle de notre ère et depuis, est chariot à quatre roues ; mais *carros*, chez Tite-Live, dans le récit des événements de l'an 295, prend un sens plus général où le char de guerre est compris¹²⁹⁶. *Carros* = **krso-s* ne diffère du latin *currus* = **krsu-s* que par la voyelle finale du thème ; *carros* est identique à l'allemand *ross*, « cheval, » anciennement *hros* = **krso-s*¹²⁹⁷. À l'époque où, l'équitation étant inconnue, on n'employait pas le cheval autrement qu'attelé, le cheval était considéré comme une partie d'un tout ; ce tout était le char, comprenant non seulement l'œuvre du charron, mais aussi les animaux employés comme moteur. Quand les Germains se servirent du nom du char pour désigner le cheval, ils firent usage par là de l'espèce de synecdoche qui consiste à donner à la partie le nom du tout. Chez Homère, on rencontre le procédé inverse, une autre espèce de synecdoche : le nom de la partie désigne le tout, lorsque, par exemple, le poète nous montrant un guerrier qui va monter en char dit : *ιππων ωπιζησομενον*¹²⁹⁸ ; la traduction littérale serait « qui montera sur les chevaux. »

J'ai dit que les noms grecs du char de guerre sont étrangers aux langues celtiques, il y en a un pour lequel un critique pourra me faire une objection : *οχος*, qu'Homère emploie au pluriel *οχεα*, *οχεων*, *οχεσφιν*, *οχεεσσι*, tient lieu d'un primitif **uogh-os* de la même racine que le latin *vehiculum* = **uegh-tlo-n*, **uegh-*

¹²⁹⁴ Whitley Stokes et Bezenberger, *Urkeilischer Sprachschatz*, p. 309 ; cf. Brugmann, *Grundriss*, t. I, p. 185.

¹²⁹⁵ Voir les gloses au vers 18 des *Ecclesiazusae* d'Aristophane dans les *Scholia graeca in Aristophanem*, édition donnée chez Didot par Fr. Dübner, p. 315, 539 ; cf. Strabon, l. IX, c. 1, § 9 ; édition Didot, p. 338, l. 13, 17, et Aristophane, *Thesmophoriazusae*, vers 834. Cette procession donnait son nom à une fête appelée *σκιμοφορια*, d'où le nom du mois *σκιροφοριων* qui commençait le 12 juin ; cf. *Handbuch* d'Iwan Müller, t. V, 3^e partie, p. 170 (article de Paul Stengel) ; Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 555.

¹²⁹⁶ « Essedis carrisque superstans armatus hostis. » Tite-Live, l. X, c. 28, § 9 ; cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 811. C'est une traduction de Fabius Pictor.

¹²⁹⁷ Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 468 ; cf. Whitley Stokes, *Urkeilischer Sprachschatz*, p. 72 ; Willy Foy dans *Indo-germanische Forschungen*, t. VI, p. 338.

¹²⁹⁸ *Iliade*, V, 46 ; XVI, 343.

tro-n, que l'irlandais *fén* = *uegh-no-s*¹²⁹⁹ et que l'allemand *wagen* = **uogh-no-s*, même sens. Mais l'identité des racines n'empêche pas **uogh-os* et **uegh-no-s* d'être deux mots différents, puisque les suffixes ne sont pas les mêmes; tandis qu'entre *ueghnos* devenu *fén* et **uoghnos* transformé en *wagen* la différence ne consiste que dans la prononciation de la voyelle radicale. Cette différence est la même que celle qui, dans les verbes, distingue le parfait du présent, *λελοιπα* de *λειπω*, et ne nous empêche pas d'attribuer *λελοιπα* au même verbe que *λειπω*.

Du char, la principale partie est la roue, en latin *rota*, en irlandais *roth*, en allemand *rad*; ces deux dernières formes s'expliquent par un substantif primitif **roto-s* ou **roto-m*, dérivé de la forme fléchie d'une racine *RET*, étrangère à la langue grecque, mais qui existe en sanscrit, en iranien, en latin, en celtique, en germanique. On en trouve la forme normale: 1° dans le sanscrit *ráthas* et dans l'iranien *ratho*, « char, » tous deux provenant d'un primitif *réto-s*; 2° dans le verbe irlandais *rethim*, « je cours, » en breton *redek*, « courir. » La forme fléchie se rencontre en irlandais non seulement dans le nom de la roue comme en latin et en allemand, mais dans un verbe irlandais *roithes*, « qui fait courir, » dont un exemple nous est connu par une pièce de vers composée par Cinaed úa Artacain, auteur du dixième siècle¹³⁰⁰. Enfin, c'est par cette forme fléchie que s'explique le nom ligure de plusieurs cours d'eau, l'un de Corse, les autres de Gaule, *Rotanos*, changé en *Rhodanos* par les Grecs de Marseille sous l'influence du vers homérique:

Παρ ποταμον κελαδοντα, παρα ροδανον δονακη¹³⁰¹
Près du fleuve sonore, près d'un groupe de flexibles roseaux.

La seconde partie de ce vers peut aussi se traduire « près du *Rhodanos* où il y a tant de roseaux. » Ce vers appartient à la description célèbre du bouclier fabriqué pour Achille par Héphaïstos sur la demande de Thétis. Un des sujets représentés sur ce bouclier est un troupeau de vaches qui se rend au pâturage sur le bord d'un fleuve anonyme. Les Phocéens, fondateurs de Marseille, trouvant à quelque distance de cette ville un fleuve *Rotanos*, crurent avoir découvert le cours d'eau dont Homère avait parlé dans le vers précité¹³⁰².

Nous avons donc, pour le nom de la roue et pour sa racine, comme pour le nom du char, un exemple des cas où le grec se sépare du latin, du celtique, du germanique et du sanscrit. Cependant l'usage de faire les transports à l'aide de

¹²⁹⁹ Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 266.

¹³⁰⁰ Livre de Leinster, p. 32, col. 1, l. 29; Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 232.

¹³⁰¹ *Iliade*, XVIII, 576.

¹³⁰² Cf. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. I, 2^e édition, p. 193, 194.

véhicules, supportés par des roues et traînés par des chevaux qu'on attelait au moyen du joug, remonte à l'époque de l'unité indo-européenne.

Le sanscrit *áçva-s*, le latin *equus*, l'irlandais *ech*, le gothique *aihva-*, le gaulois *epo-s*, le grec *ἵππος* sont le même mot.

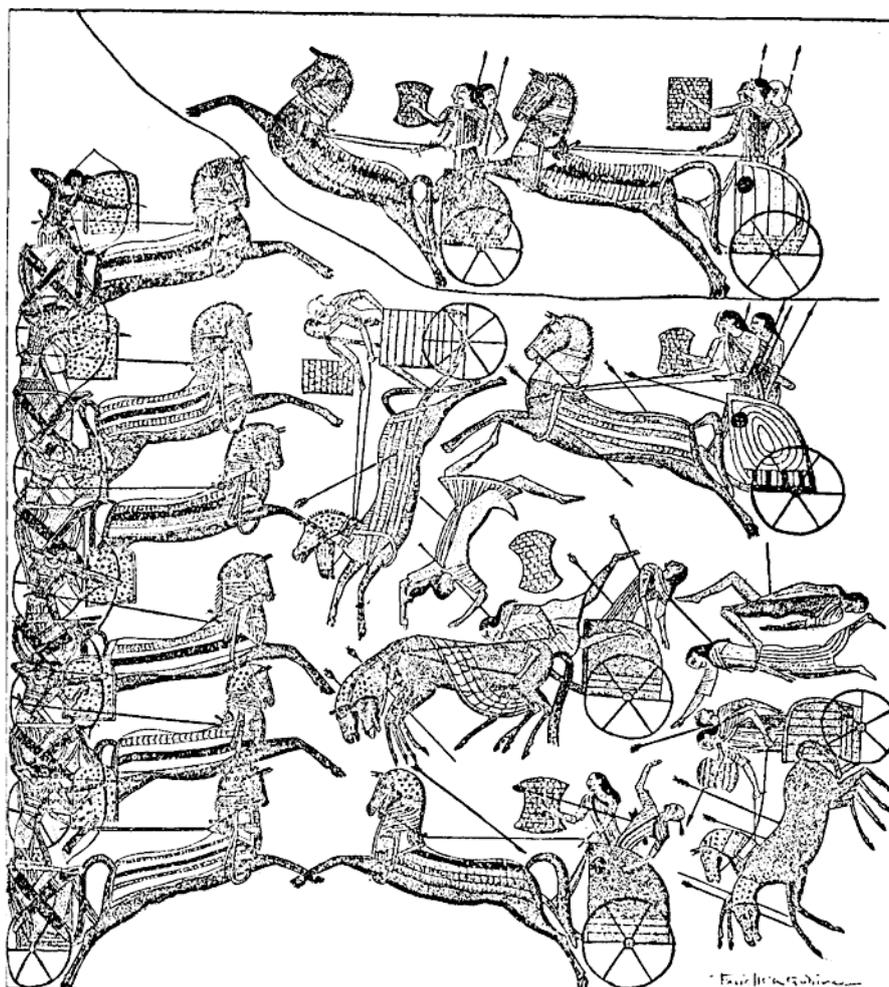
Il y a de même identité entre le sanscrit *yūgam*, le grec *ζυγόν*, le latin *jūgum*, en français joug, le gothique *juk*, en allemand moderne *ioch* et le gallois *ieu*, en breton *ieo* = *iugo-n*; l'*u* final du gallois, l'*o* final du breton sont la voyelle finale du thème qui persistait encore lorsque déjà le *g* avait péri; comparez le breton *fao*, « hêtre, » = *fagus*, d'où dérive le gallois *ffawydd*, même sens. Les mots gallois et breton qui désignent le joug ne sont pas empruntés au latin, puisqu'on trouve en irlandais le dérivé *ughaim*¹³⁰³, génitif *uaighme*, nom. pl. *uaghma*, substantif féminin signifiant « harnais, » et qui suppose un primitif **iugamis*, avec une variante **iugama*¹³⁰⁴, tous deux dérivés de **iugo-m*. Ces noms du cheval et du joug, dont il vient d'être question, remontent à la période de l'unité indo-européenne, tandis que ceux du char de guerre, ainsi que le terme latin *rota*, dont nous avons fait « roue, » et ses variantes **roto-s*, **roto-n*, trois mots désignant peut-être la roue creuse à rayons par opposition à la roue pleine, sont plus récents. Les Indo-européens avaient déjà l'usage de mettre les chevaux sous le joug quand ils ont emprunté le char de guerre probablement aux Hittites.

Ce qu'a surtout de caractéristique la stratégie celtique, c'est l'usage du char de guerre, à deux roues et deux chevaux, monté par deux hommes, un cocher et un guerrier, le second de ces hommes étant armé de la lance, souvent de deux lances, de l'épée, d'un bouclier de même taille que lui, environ 1 m 70, au lieu de 1 m 18, comme le bouclier du légionnaire romain qui le protégeait si mal contre les flèches des archers parthes.

C'est un système militaire emprunté presque entièrement à l'orient anarien : de Chaldée vient le char à deux roues et deux chevaux ; deux hommes seulement sur ce char, tel est le plus ancien usage de la Chaldée ; les Assyriens et les Hittites ont mis trois hommes sur le char, l'Égypte a conservé la vieille coutume d'y faire monter deux hommes seulement, c'est la pratique grecque et celtique.

¹³⁰³ Genèse, XXXI, 34 ; cf. Thomas de Vere Coneys, *An irish-english Dictionary*, p. 377. En gaélique d'Écosse, on écrit avec une faute d'orthographe, *d* pour *h*, « iudheam, » Dictionnaire de la *Highland Society*, t. II, p. 337 ; Macbain, *An etymological Dictionary of the gaelic language*, p. 348.

¹³⁰⁴ Dans mon explication du nom divin *Verjugodumnus* (*Les noms gaulois chez César*, p. 60-61), j'ai supposé que l'*u* de *jugo-* était long et que *jugo-* = *jougo-* = *jeugo-*. Cette doctrine a été acceptée par M. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 224. Elle n'est pas certaine.



Combat entre les égyptiens et les Hittites

Des deux armes du guerrier chaldéen, la lance et la flèche, l'Égypte et l'Assyrie n'ont donné que la seconde au guerrier combattant en char; chez les Hittites, chez les Grecs, chez les Celtes, le guerrier n'emploie que la première, la lance¹³⁰⁵; mais quant au grand bouclier de la taille du guerrier, nous ne le trouvons que chez deux peuples, les Grecs et les Celtes. Le bouclier grec, ou prend la forme d'un cercle unique, ou consiste en deux cercles, l'un en haut, l'autre en bas, qui se pénètrent l'un l'autre au milieu de la hauteur totale. Le bouclier gaulois de l'arc d'Orange se termine en pointe en haut et en bas, comme l'amortissement

¹³⁰⁵ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 225, a donné une planche représentant une bataille entre Égyptiens vainqueurs et Hittites vaincus; nous l'avons déjà citée plus haut, nous la reproduisons ici.

en arc brisé des fenêtres des églises gothiques, et ses côtés sont arrondis en forme d'arcs de cercle¹³⁰⁶ ; c'est par conséquent une invention indépendante de celle du grand bouclier des Grecs.

L'équipement militaire dont il s'agit, char de guerre, bouclier, javelot, épée, est donc dans ses traits principaux un emprunt fait directement à l'Orient anarien par les Grecs et par les Celtes, mais cet emprunt s'est opéré par chacun des deux peuples indépendamment de l'autre ; il a été modifié, en Grèce et chez les Celtes, suivant le génie particulier de chacun des deux peuples, sans qu'il y ait eu influence appréciable de l'un sur l'autre. C'est ainsi que les Celtes ont imaginé de munir d'un banc leur char de guerre, tandis que le char de guerre grec en a toujours été dépourvu, comme le char de guerre oriental.

Une autre invention celtique, inconnue aux Grecs homériques, mais commune aux Celtes et aux Romains, c'est l'enseigne de guerre. Les Romains ont eu d'abord cinq enseignes par légion : aigle, loup, taureau à tête humaine, cheval, sanglier, réduites à une seule, l'aigle, à la fin du deuxième siècle avant Jésus-Christ¹³⁰⁷.

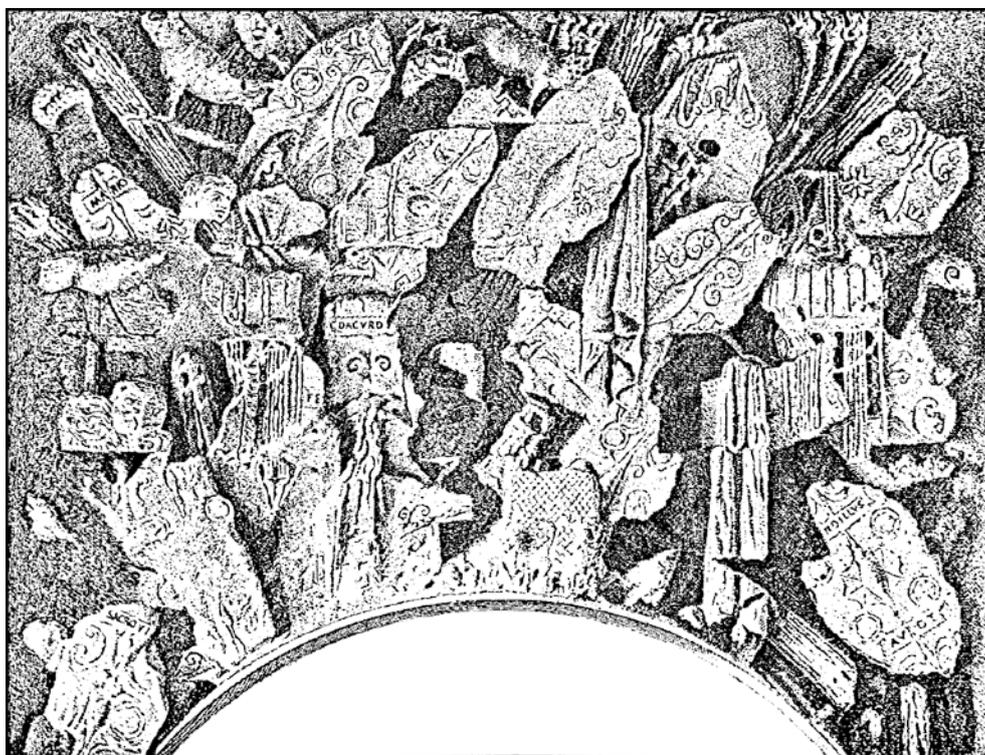
À Rome, l'enseigne du sanglier occupait la dernière place¹³⁰⁸. C'était la seule enseigne des Gaulois¹³⁰⁹.

¹³⁰⁶ Helbig, *L'épopée homérique*, p. 169, 171. Voir cependant des boucliers en forme de rectangle dessinés sur une lame de poignard trouvée à Mycènes, Helbig, *L'épopée homérique*, p. 419. Comparez les boucliers gaulois sculptés sur l'arc d'Orange. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, planches XII et XIII.

¹³⁰⁷ Pline, l. X, § 16 ; cf. Mommsen, *Römische geschichte*, 6^e éd., t. II, p. 194. Marquardt, *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. V, 2^e édition, p. 354 ; traduction de M. Brissaud, *De l'organisation militaire chez les Romains*, p. 47. Nous ne parlons pas ici des *signa* spéciaux aux centuries ou aux cohortes. Taureau à tête humaine : *Mannköpfige Slier*, est la doctrine de M. Mommsen. Pline et Festus cités par Marquardt disent *Minotaurus* ; le minotaure grec était un homme à tête de taureau. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 2^e édition, p. 556. Roscher, *Ausführ. Lexicon*, t. II, col. 3006-3010. Il y a entre le minotaure grec et le *Cernunnos* gaulois, homme cornu, une curieuse analogie.

¹³⁰⁸ « [Porci effigies inter militari] a signa quintum locum [obtinebat]. » Festus, p. 234 a.

¹³⁰⁹ Voir les sculptures de l'arc d'Orange, E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, pl. XII. Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 746, 747.



Arc d'Orange.
Bas reliefs surmontant l'une des petites portes
E. Desjardins, *Geog. De la Gaule rom.* Lib. Hachette, t. III, Pl. XIII

À Langres, on avait fait du porc sauvage ou domestique un dieu, *Mercurius Moccus*¹³¹⁰.

Après le lion, le sanglier est dans l'*Iliade* le premier des animaux sauvages. Un des récits épisodiques que cette vaste composition contient a pour sujet une chasse au sanglier et ses conséquences; c'était en Etolie: Méléagre tua le sanglier, et la difficulté de résoudre équitablement la question de savoir qui aurait la hure et la peau de la bête eut pour résultat une guerre entre deux peuples¹³¹¹. Pour donner une idée de la valeur d'Idoménée, roi de Crète, Homère le compare à un sanglier¹³¹². Les guerriers grecs qui entourent Diomède ressemblent à des lions

¹³¹⁰ Mowat, *Inscriptions de la cité des Lingons*, p. 42. En Gaule, le cochon était presque aussi dangereux que le sanglier. Les Gaulois faisaient passer aux cochons la nuit aux champs, et ces animaux attaquaient l'homme inconnu qui s'approchait d'eux. Strabon, I. IV, c. 4, § 3; éd. Didot, p. 163, l. 51-54; Cougny, t. I, p. 136. Sur le cochon magique en Irlande et en Galles, *Revue celtique*, t. II, p. 92, 121, t. XVII, p. 100-102; cf. *C. I. L.*, t. V, p. 631.

¹³¹¹ *Iliade*, IX, 531-594. Sur la chasse au sanglier, cf. VIII, 338; XI, 293, 294; XVII, 725, 726; *Odyssee*, VI, 104.

¹³¹² *Iliade*, IV, 253; XIII, 472-475.

qui mangent la chair crue ou à des sangliers à la force indomptable¹³¹³. Hector, le grand héros troyen, une fois sur le champ de bataille, est tel qu'un sanglier ou qu'un lion¹³¹⁴. Trois sortes d'animaux belliqueux sont représentés sur le bouclier d'Héraclès : le premier est l'ours, le troisième le lion, le deuxième, c'est le sanglier¹³¹⁵.

Cependant, les Grecs n'ont eu, ni comme les Celtes, ni comme les Romains, l'idée de prendre l'image du sanglier comme signe de ralliement à la guerre. C'est un des points nombreux sur lesquels Celtes et Romains se ressemblent entre eux en se séparant des Grecs.

Celtes et Romains s'accordent pour conserver le nom du chef politique et militaire des Indo-Européens, *rix*, *rex*, que les Grecs ont perdu. Ils ont gardé le nom indo-européen du frère et de la sœur, mais les Grecs ont supprimé le second et détourné le premier de son sens originare en changeant la loi primitive indo-européenne des empêchements au mariage, en ne laissant subsister l'empêchement dirimant qu'entre frère et sœur utérins ; les Grecs ont substitué αδελφος, αδελφος, αδελφη, étymologiquement « co-utérin, co-utérine, » « frère et sœur par mère, » aux vieux mots **bhrâtêr* et **suesôr* que le latin et le grec ont conservé de concert avec le sanscrit et le germanique sans faire de distinction entre utérin et consanguin dans la théorie des empêchements au mariage.

La parenté entre Celte et Grec homérique tient sur certains points à une origine commune ; les mots qui veulent dire père et mère, par exemple, sont décisifs. Mais l'accord sur beaucoup de détails s'explique par les lois générales de l'esprit humain et par le degré de civilisation, tel le passage de Caton : *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur : rem militarem et argute loqui*¹³¹⁶. « La Gaule [cisalpine] cultive avec ardeur et talent deux arts, l'art de la guerre et celui de parler habilement. » C'est le double talent d'Ulysse, et le texte latin est une traduction libre d'un vers homérique :

Οιος εκεινος εην τελεσαι εργων τε επος τε¹³¹⁷

« Il était également capable, soit d'agir [militairement] soit de parler. »

Ainsi, dans la première moitié du deuxième siècle avant Jésus-Christ, M. Porcius Caton, décrivant les mœurs des Gaulois cisalpins, leur applique un arrange-

¹³¹³ *Illiade*, V, 782-783.

¹³¹⁴ *Illiade*, XII, 41-49.

¹³¹⁵ *Odyssée*, XI, 611.

¹³¹⁶ H. Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. 61, n° 34 ; *Historicorum romanorum fragmenta*, p. 48, extrait de Charisius, II.

¹³¹⁷ *Odyssée*, II, 272.

ment latin du vers grec dans lequel Homère résume les qualités distinctives du héros qui a donné son nom à la seconde de ses célèbres épopées.

Autre exemple de ressemblance entre les Celtes et les héros d'Homère : Diodore de Sicile constate que les marchands italiens, amenant du vin dans la Gaule transalpine, « en obtiennent souvent un prix incroyable : ils fournissent une cruche de vin, en échange on leur donne un esclave¹³¹⁸. » Les Grecs, au siège de Troie, paient aussi en esclaves une partie du vin qu'on leur apporte de Lemnos¹³¹⁹.

Nous finirons par ce rapprochement. Nous avons commencé en citant le passage de Diodore de Sicile où, un peu plus d'un siècle après Caton, l'historien grec constate chez les Gaulois transalpins l'usage homérique de récompenser le courage du héros par la meilleure part dans les festins, et nous avons dit que cette coutume existe également dans l'Irlande épique.

Les Gaulois, pendant les trois siècles qui ont précédé notre ère, les Irlandais, tels que nous les dépeint leur littérature épique la plus ancienne, mise par écrit dans le moyen âge, étaient à peu près au même degré de civilisation que les Grecs et les Troyens de l'épopée homérique environ huit cents ans avant Jésus-Christ.

¹³¹⁸ « Ἀντιλαμβάνουσι τιμῆς πλῆθος ἀπιστον. δίδοντες γὰρ οἴνου κεραμίον, ἀντιλαμβάνουσι παῖδα » Diodore de Sicile, l. V, c. 26, § 4 ; édit. Didot, t. I, p. 270, l. 12-14 ; Cougny, *Extraits des auteurs grecs*, t. II, p. 378.

¹³¹⁹ « Ἐνθεν ἀρ' οἰνίζοντο κάρηκομοῶντες Ἀχαιοί,
ἄλλοι μὲν χαλκῶ...
ἄλλοι δ' ἀνδροποδεσσι. (*Iliade*, VII, 471-475.)

Table des matières

Préface	4
Chapitre premier	
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES — LE DUEL DANS LES BATAILLES RANGÉES — LE MORCEAU DU HÉROS — LE CHIEN DE COMBAT — LE DÉCAPITÉ SURVIVANT.....	8
Chapitre II	
LA SOCIÉTÉ CELTIQUE ET CELLE DE L'ÉPOPÉE HOMÉRIQUE — LES AÈDES GRECS, LES BARDES — LES UELETES, VATES OU DEVINS DES CELTES, LES DEVINS DES GRECS HOMÉRIQUES — ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ GRECQUE ET DE LA SOCIÉTÉ CELTIQUE, L'ARISTOCRATIE, LA BOURGEOISIE, LE MÉTIER DE SOLDAT — LA LITTÉRATURE CHEZ LES GRECS ET CHEZ LES CELTES	42
Chapitre III	
LA RELIGION DES CELTES ET CELLE D'HOMÈRE — LA MAGIE — L'ENSEIGNEMENT DES DRUIDES — LE DIEU SUPRÊME, L'ANTHROPOMORPHISME, LA TAILLE DES DIEUX, ILS SONT VISIBLES OU INVISIBLES À VOLONTÉ — LES HÉROS VAINQUEURS DES DIEUX — LES DIEUX SOUS FORMES D'OISEAUX — L'IMMORTALITÉ DES DIEUX, LEURS VOYAGES, OÙ HABITENT-ILS? — LES SID, L'ÉLYSÉE CELTIQUE, LES MORTS DANS L'AUTRE MONDE. LES MODES DE SÉPULTURE — LES SACRIFICES HUMAINS — LA DROITE, LA GAUCHE. — LES BONS NOMBRES ET LES MAUVAIS NOMBRES	84
Chapitre IV	
LA FAMILLE HOMÉRIQUE ET LA FAMILLE CELTIQUE — LA MONOGAMIE, LES CONCUBINES, LES BÂTARDS, LA POLYANDRIE, L'INCESTE — L'ACHAT DE LA FEMME VENDUE AU MARI PAR LE PÈRE, PAR LE FILS MAJEUR; ÂGE DE LA MAJORITÉ DU FILS — CADEAUX DU FIANCÉ, DOUAIRE, DOT — PUISSANCE PATERNELLE, MEURTRE DU PÈRE PAR LE FILS — PUDEUR DES FEMMES, LES BAINS, LE DROIT DU SEIGNEUR, LA VIRGINITÉ, LES DÉESSES VIERGES, LES VIERGES DE SENA.....	156
Chapitre V	
LA GUERRE — LE CHAR — LES ARMES DÉFENSIVES: LE BOUCLIER, LE CASQUE, LA COTTE DE MAILLES — LES ARMES OFFENSIVES: L'ARC ET LA FLÈCHE, LA PIERRE LANCÉE PAR LA MAIN SEULE OU AVEC LA FRONDE; LA LANCE, L'ÉPÉE, LA MASSUE — LA CHEVELURE, LA BRACA, LA TUNIQUE, LE MANTEAU DU GUERRIER. — L'USAGE DE COUPER, D'EMPORTER ET DE CONSERVER LES TÊTES DES ENNEMIS TUÉS — LE VOCABULAIRE MILITAIRE ET L'ORIGINE DE L'ARMEMENT CELTIQUE	178



© Arbre d'Or, Cortailod (NE), Suisse, juin 2002
<http://www.arbredor.com>

Illustration de couverture : Stèle funéraire gauloise gravée en caractère grec.
On lit : Eskiggore ! Ó Koédilleos. Photo D. Stokic. D.R.
Composition et mise en page: © ATHENA PRODUCTIONS/CB